

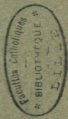
7.E.29

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA SOCIÉTÉ

DE SAINT-VINCENT DE PAUL

A LILLE



1838 — 1883

LILLE

TYPOGRAPHIE DE J. LEFORT

rue Charles de Muysart, 24

1883

BIBLIOTHÈQUE DES FACULTÉS CATHOLIQUES
DE LILLE

Don de M

Le Charrier
Behaismy

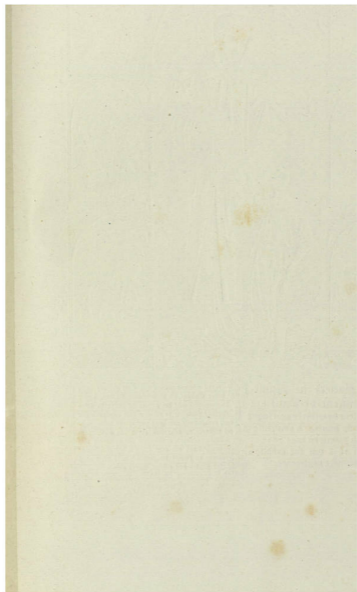
No du Registre des Dons

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA SOCIÉTÉ

DE SAINT-VINCENT DE PAUL

A LILLE





La Société de Saint
Vincent-de-Paul qui
vient de célébrer son jubilé
de cinquante années d'existence, a
été fondée à Paris en mai 1833.

C'est en 1838 que fut établie à
Tulle la première conférence.

Ces étaient Jésus qui avez suscité dans
votre Eglise, en la personne du bienheureux
Vincent-de-Paul, un apôtre de votre brillante
charité; répandez la même ardeur charitable sur
vos sectateurs; afin que, par amour pour vous,
ils donnent de tout leur cœur aux pauvres ce
qu'ils possèdent, et finissent par se donner eux-
mêmes; vous qui avez Dieu le Père, vives et
régnez en l'unité du Saint-Esprit dans tous
les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA SOCIÉTÉ

DE SAINT-VINCENT DE PAUL

A LILLE

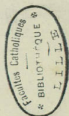
—
1838 — 1883
—

LILLE

TYPOGRAPHIE DE J. LEFORT

rue Charles de Muyssart, 24.

1883





AVANT-PROPOS

M. Baudon, président du Conseil général, a exprimé le désir qu'à l'occasion des Noces d'or de la Société de Saint-Vincent de Paul, chaque Conférence recueillit, autant que possible, dans ses archives, les faits intéressants qu'elle y trouverait, non pour attirer l'attention publique, mais afin que le tableau des œuvres formées ou développées par son initiative fût un enseignement profitable. Pour donner satisfaction à la pensée de M. Baudon, le Conseil particulier a chargé l'un des plus anciens membres de la Société, à Lille, de compiler les procès-verbaux et de rédiger une notice sur les quarante-cinq années de la vie des Conférences : c'était comme leur autobiographie. Il était bon d'ailleurs que la plume fût tenue par un témoin du premier âge de la Société, survivant à tant de confrères rappelés à Dieu avant lui, ayant gardé les impressions de ces temps primitifs et suivi pas à pas le progrès des œuvres.

Ce travail ne peut avoir d'autre but, en rappelant le passé, que de maintenir le présent et de préparer l'avenir. On y rencontrera assez souvent des noms propres ; c'est

inévitable, disons mieux, c'est nécessaire pour l'exemple. Une action, une parole, derrière lesquelles il n'y a pas un nom propre, manquent généralement d'intérêt : l'anonyme veut dire personne ou tout le monde; au contraire, quelle autorité dans un fait important lorsqu'il a comme la signature d'une personnalité connue, estimée, vénérée! Il y a donc des circonstances où il faut être un peu indiscret en vue du bien qui en résulte.

On a dit que la Société de Saint-Vincent de Paul n'a pas besoin d'historien; c'est vrai si l'on entend par là qu'elle ne doit chercher ni l'éclat ni le bruit; mais elle a cependant une histoire. Le Conseil général n'a-t-il pas raconté ses origines dans le Bulletin? Un tel récit ne nous a pas paru manquer aux principes de la retenue et de la discrétion qui lui conviennent. Ce que l'Eglise approuve, ce qu'elle déclare excellent peut être publié; elle veut même que le monde le connaisse, afin qu'il ait une raison de glorifier Dieu qui est la source de tout bien. L'orgueil de l'homme n'y aurait son compte que s'il pouvait s'attribuer quelque chose de ce qui n'est dû qu'à la grâce.

La notice que nous donnons est destinée surtout aux membres des Conférences de Lille, quoique l'on puisse dire qu'elle est, sous un certain rapport, un chapitre d'histoire locale et que, par conséquent, elle s'adresse à ceux de nos concitoyens qui recherchent les choses dont la connaissance peut contribuer à placer en relief le caractère d'une population aussi adonnée au culte de la charité que livrée aux préoccupations des affaires.

La multiplicité des œuvres entreprises par la Société de Saint-Vincent de Paul avait d'abord de quoi effrayer l'écrivain qui voudrait essayer d'en faire l'historique, mais il était soutenu par la pensée de l'émulation généreuse qu'il devait exciter dans les âmes et du point d'honneur très louable que mettraient un jour les catholiques de Lille à ne

pas laisser tomber ce que leurs pères avaient si laborieusement fondé (1).

Le sentiment qui doit se dégager d'une notice sur les Conférences de Saint-Vincent de Paul, c'est surtout celui d'une profonde gratitude envers la Providence qui a permis que cette œuvre s'établît pour la sanctification de ses membres et pour le soulagement de la misère. La religion, qui est le lien des âmes avec Dieu, est aussi le lien des âmes entre elles. Il est encore une autre bonne et consolante pensée qui naîtra, nous l'espérons, de la lecture de cette notice, c'est que la même foi, la même aspiration vers le ciel, le même amour du pauvre en Jésus-Christ, ont réalisé dans la Société de Saint-Vincent de Paul, autant que la faiblesse de la nature humaine le rend possible, l'idéal de concorde, de cordialité, de paix, d'égards mutuels que notre Manuel recommande et célèbre, pour ainsi dire, dans les lignes suivantes qui résument avec une éloquente simplicité les grands devoirs de la charité chrétienne :

« Un des caractères distinctifs de la Société de Saint-
» Vincent de Paul, c'est celui d'une franche cordialité entre
» ses membres. Lorsque nous étions en petit nombre (ceci
» était écrit en 1851) et que nos réunions ne dépassaient
» pas le cercle de l'intimité, c'était une fête que le jour
» de la Conférence, parce que ce jour ramenait les uns
» auprès des autres des amis que les travaux de la semaine
» avaient séparés. Lorsque nous sommes devenus plus

(1) Un cahier tout entier des procès-verbaux, de juillet 1843 à janvier 1849, était égaré; par un hasard singulier, lorsque toutes les recherches étaient abandonnées comme inutiles et que déjà la composition de la notice était à peu près terminée, ce cahier se retrouva inopinément chez l'un des plus anciens présidents des Conférences, qui ne savait expliquer comment ce document était en sa possession. Heureusement les comptes rendus des séances, sauf quelques noms et quelques faits, avaient fourni au rédacteur de la notice les renseignements qui lui étaient indispensables; il ne fut pas obligé de modifier sérieusement le travail qu'il avait commencé.

» nombreux, il n'a pas cessé d'en être de même, quoique
» des personnes d'un âge plus mûr soient presque partout
» venues nous prêter l'appui de leur expérience, et que
» des hommes des positions les plus diverses se soient
» joints à nous. Sans nous connaître, nous nous aimons ;
» sans nous être jamais parlé, nous nous entendons à
» l'avance, parce que nous sommes tous d'accord sur *l'affaire*
» *maîtresse de la vie*, comme s'exprime Bossuet, c'est-à-
» dire sur l'affaire du salut, tant en ce qui nous touche
» personnellement qu'en ce qui concerne notre prochain.
» Une confiance réciproque, une confraternité chrétienne,
» sont donc nos seuls liens ; et si, parmi nous, les derniers
» venus interrogent sur la pratique des œuvres communes
» ceux qui les ont devancés, si les plus anciens donnent
» leur avis, si leur voix a quelque autorité et quelque
» prépondérance, si enfin, pour s'occuper des intérêts de
» tous, il est un Conseil au service de tous, c'est parce que
» le plus entier abandon règne parmi nous et que nul ne
» veut dominer les autres....

» L'amour et la paix, tels sont les deux biens que nous
» nous appliquons à conserver parmi nous. Mais si nous les
» possédons, comment n'essayerons-nous pas de les com-
» muniquer autour de nous, à ces pauvres surtout, au
» soulagement et à la consolation desquels nous sommes si
» heureux de concourir ? Qui ne sait, en effet, que chez
» eux les misères matérielles sont le plus souvent les
» moindres ? Ce vieillard qui n'a point de famille, cet enfant
» qui n'a plus de père, ils souffrent sans doute du froid,
» de la faim, et cependant ce malheur est celui qu'ils
» redoutent le moins, puisque la commisération publique
» peut y porter plus facilement remède. Mais ce qui les
» attriste, c'est qu'il n'est pas une main amie qui presse
» leur main, pas un cœur qui s'ouvre au leur ; de là, pour
» eux, un vide affreux. Ce vide, la Société de Saint-Vincent

» de Paul tâche de le combler. Elle ne va donc pas seule-
» ment chez le pauvre avec quelques offrandes, elle y va
» surtout avec une âme vivement touchée, et d'où, avec la
» grâce de Jésus-Christ, sortent sans effort quelques-unes
» de ces paroles qui sont aussi des bienfaits et *les premiers*
» *de tous*; elle fait entrer dans le pauvre cette conviction
» qu'on fait plus que le plaindre, plus que le secourir et
» qu'on l'aime. Elle ne se borne pas à entrer en courant
» dans son domicile; elle s'y assoit, elle prend possession
» de sa seule chaise, et là elle écoute le récit des malheurs
» de cet infortuné; elle le presse de se décharger de certains
» secrets qui lui pèsent; elle mêle ses larmes aux siennes, et
» à force de patience, de relations affectueuses et de temps,
» elle fait naître dans ce cœur desséché le retour de l'amitié
» qu'on lui a montrée. Trop souvent ce pauvre est incrédule
» ou ignorant. Il ne sait pas qu'il est, après cette vie de
» douleurs et d'expiations, une éternité; que dans les
» cieux règne un Dieu miséricordieux et clément, qui ne
» châtie ses enfants que pour les éprouver ou les rendre
» meilleurs, et qui, pour les peines qu'ils ont patiemment
» souffertes ici-bas, leur promet des récompenses qui
» n'auront ni fin ni mesure. Au lieu d'unir ses souffrances
» à celles d'un Dieu Sauveur, au lieu d'en tirer, à l'exemple
» de tant de chrétiens fervents, un sujet d'espérances et
» de mérites, il blasphème la divine Providence, il maudit
» le jour qui l'a vu naître et se livre au désespoir. Combien
» alors, dans cet état de son âme, la Société de Saint-
» Vincent de Paul ne lui est-elle pas utile? Lui révélant
» ses immortelles destinées, lui présentant des félicités
» infinies, comme l'immense compensation de maux pas-
» sagers, elle ouvre de nouveau ce cœur à l'espérance et
» prépare au monde ce spectacle si admirable et cependant
» si fréquent de la pauvreté acceptée avec douceur, avec
» joie même, et portée avec une dignité sans égale, comme

» étant un titre précieux de confraternité avec Notre-
» Seigneur Jésus-Christ.

» C'est ainsi que, jusqu'à ce jour, les Conférences de
» Saint-Vincent de Paul ont compris la visite du pauvre... »

« Saint Vincent de Paul dit quelque part que le
» paradis de la terre est, comme celui du ciel, dans la
» charité, et qu'entre toutes les bonnes œuvres il n'y en
» a pas de plus douce que la visite des pauvres, pourvu
» qu'en présence de grandes souffrances l'on tâche de
» s'élever à Dieu pour prendre dans le Cœur de Notre-
» Seigneur quelques paroles de consolation. Il dit ailleurs
» que, pour lui, jamais il n'avait ressenti plus de joies
» intimes que quand il avait eu le bonheur de servir les
» pauvres, et il rapportait un jour qu'ayant demandé à une
» Sœur de la Charité qui était à l'agonie, si quelque chose
» lui faisait de la peine en cet instant de combats et d'an-
» goisses, il n'avait reçu d'autre réponse que celle-ci : *Je*
» *me reproche d'avoir pris trop de plaisir à servir les*
» *pauvres.*

» Ah! sans doute, nous devons respecter le touchant
» scrupule qui causait quelque souci à cette sainte fille prête
» à paraître devant son Juge; mais nous, hommes du
» siècle et qui commettons chaque jour tant de fautes,
» demandons à Dieu la grâce de réduire les inquiétudes de
» notre conscience, au moment du redoutable passage, à
» cette seule crainte, *d'avoir pris trop de plaisir à servir*
» *les pauvres*, et cette tache légère, qui sans doute nous
» sera pardonnée avant notre départ, ne sera pas un
» obstacle à ce que les pauvres que nous aurons secourus
» sur la terre viennent, selon la promesse de notre saint
» Patron, *nous ouvrir eux-mêmes les portes du Ciel!* »

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

A LILLE

CHAPITRE I

La Conférence.

1839 — 1851.

Depuis six années environ la Société de Saint-Vincent de Paul existait à Paris lorsque, à Lille, quelques personnes pensèrent que, dans cette ville profondément catholique, le terrain était tout préparé pour y exercer la charité sous la forme choisie par les fondateurs. Ces chrétiens n'eurent pas besoin de se chercher longtemps; l'amour des pauvres les eût vite rapprochés. Au premier mot ils se comprirent, et, le 25 novembre 1839, ils se réunirent dans une humble chambre de la Bibliothèque des bons livres, *rue du Glend* (aujourd'hui de la Préfecture), sous la présidence de M. l'abbé Wicart, doyen de la paroisse Sainte-Catherine. Ce jour là fut dressé, pour ainsi dire,

l'acte de naissance de la Conférence de Lille, et son bureau fut constitué, séance tenante, avec MM. KOLB-BERNARD, président; JULES MOURCOU, vice-président; ROMAIN PEUVION, trésorier; STÉPHANE JASPAR, secrétaire, et MULLIER, gardien du vestiaire.

Ce n'est pas sans émotion qu'après quarante-cinq ans écoulés nous relisons dans les anciens procès-verbaux, vraies archives de famille, les noms de nos frères en saint Vincent de Paul, qui étaient les uns dans la force de l'âge mûr, les autres dans la verdure de la jeunesse. A leur tête, nous saluons surtout avec bonheur et respect celui de M. Kolb, qui, assis au berceau de la Conférence de Lille, dirige encore la Société, comme une tradition vivante de ses statuts et de son esprit.

Quelques jours après, la Conférence annonçait sa constitution à M. le Président général, à Paris, et l'agrégation lui était aussitôt accordée; il lui aurait manqué la plus précieuse des grâces si elle n'avait obtenu la protection de la Reine du Ciel; aussi, le jour de la fête de l'Immaculée Conception, l'une des fêtes spéciales de la Société, les membres assistaient à une messe célébrée, à cette intention, dans l'église Sainte-Catherine.

Essentiellement laïque dans sa composition, mais essentiellement religieuse et catholique dans son action charitable, la Société de Saint-Vincent de Paul a toujours considéré comme un honneur d'être l'auxiliaire du clergé. Là où le prêtre ne peut pas

toujours pénétrer, elle a ses entrées libres au moyen de l'aumône; celle-ci est son passe-port, et l'aumône du pain n'est, à ses yeux, qu'un moyen de parvenir jusqu'au pauvre, de lui parler de Dieu, des devoirs du chrétien, des obligations de la paternité chrétienne. L'esprit de saint Vincent de Paul est tout entier dans l'accomplissement de cette mission; elle prépare l'arrivée du prêtre dans les lieux où sa robe rencontrerait parfois des préventions et même des oppositions invincibles. S'il en est ainsi, et l'expérience l'a prouvé, l'entente vraiment cordiale des Conférences avec le clergé est, pour elles, en même temps un honneur et une force; humblement soumis d'ailleurs à l'Eglise en tout ce qui touche à la foi et à la direction spirituelle, leurs membres lui demandent la faveur de lui amener des âmes à éclairer, à purifier, à consoler.

Dès le début, la Conférence de Lille a parfaitement accepté ce rôle si méritoire, et le clergé est allé au-devant d'elle en lui ouvrant les bras. Elle était née à peine que M. l'abbé Bernard, de sainte mémoire, s'engageait à venir tous les premiers dimanches de chaque mois adresser à l'assemblée des paroles d'édification. Il est fâcheux que les procès-verbaux n'aient pas recueilli plus souvent les allocutions de l'abbé Bernard. Quelques-unes cependant nous sont restées dans lesquelles la charité, la délicatesse de son cœur est revêtue des formes les plus exquises (1). Entre celles dont nous

(1) Dans une Notice consacrée à M. l'abbé Bernard par la piété de sa famille, on trouvera le précieux héritage de son esprit et de sa vertu.

trouvons les traces il faudrait citer les paroles prononcées le 18 avril 1841, paraphrase charmante du mot du Sauveur *pax vobis*. On y voit exprimée, à la fin, et pour la première fois devant la Conférence, la pensée pour ainsi dire dominante de toute sa vie sacerdotale : le vœu sans cesse renouvelé pour l'érection d'un édifice consacré à *Notre-Dame de la Treille*.

« Ne serait-il pas à désirer qu'il y eût quelque
» part à Lille, au moins un cénacle de plus où
» Notre-Seigneur pût souhaiter et donner la paix
» à ses enfants. Nous ne demandons pas une église
» monumentale, mais nous ne voulons plus cesser de
» solliciter un local quelconque pour y établir l'autel
» du Seigneur, *Donec inveniam locum Domino*, et
» nous croyons que la charité ne fera pas défaut.
» Pour vous, Messieurs, que l'esprit de votre
» règlement associe à toutes les bonnes Œuvres,
» vous avez droit à ce que cette pensée soit déposée
» dans votre sein. Je dirai même que, par loyauté
» et par reconnaissance, cette affaire doit devenir
» la vôtre. Rappelez-vous en effet votre berceau.
» Où prit naissance la Conférence de Saint-Vincent
» de Paul? N'est-ce pas au milieu de la Bibliothèque
» catholique des bons livres. Or, cette bibliothèque
» s'est établie et s'est développée sous l'invocation
» de Notre-Dame de la Treille, patronne de Lille.
» Des enfants pauvres, mais généreux, qui par-
» viennent à la fortune par l'éducation que leur
» a procurée leur mère, le premier emploi qu'ils
» font de leurs biens, c'est de bâtir à leur mère

» une demeure honorable. Messieurs, aidez à
» rebâtir Saint-Pierre avec sa chapelle de Notre-
» Dame de Lille. Une église, sous le vocable du
» prince des Apôtres, c'est un gage de catholicité
» durable. Un sanctuaire où la Mère de Dieu sera
» vénérée comme patronne de la cité, ce sera,
» espérons-le, Messieurs, pour notre ville, la
» cessation de ses misères publiques. »

Un jour ce chaleureux appel sera entendu.

En faisant allusion au règlement, M. l'abbé Bernard indiquait que la Conférence de Lille avait adopté ce qu'on peut regarder comme la base de toute association bien organisée; c'est par le règlement fidèlement observé qu'on se garde des nouveautés irréfléchies et qu'on maintient l'intégrité des principes. La Conférence n'avait d'ailleurs qu'à suivre celui de la Société-mère, élaboré par son Conseil général, en l'adaptant aux circonstances locales, aux exigences de la vie industrielle, aux habitudes domestiques de la cité. Les plus anciens Confrères possèdent encore des exemplaires de cette simple brochure in-32 d'une cinquantaine de pages, réimprimée en 1852 par M. Lefort, et qui contient, avec les articles du règlement, l'énumération des grâces ou indulgences accordées à la Société de Saint-Vincent de Paul par les Souverains-Pontifes, ainsi que les prières habituelles des séances. Ce qu'il importe surtout de connaître, ce sont les admirables pages qui forment l'introduction, et que tout membre des Conférences ne saurait trop lire et méditer, s'il veut s'imprégner de l'esprit de l'Œuvre.

Dans les articles qui concernent plus spécialement la Conférence de Lille, se trouve cette phrase qu'il faut répéter sans cesse, parce qu'elle est l'expression vraie du double but que les Confrères doivent se proposer : *Profondément convaincus que le riche, en visitant le pauvre, reçoit plus qu'il ne donne, les Conférences.... ont autant en vue la sanctification de leurs membres que le bien-être des malheureux qu'elles secourent.*

Que ce petit livre, leur *vade mecum*, ne les quitte donc jamais; qu'ils le consultent souvent et qu'ils y cherchent la règle de leur conduite vis-à-vis des pauvres!

Les membres de la Conférence de Lille verront s'accroître leur nombre en vertu du besoin d'expansion qui caractérise les Œuvres catholiques. Ils étaient une douzaine de membres actifs au commencement et ils visitaient quatorze ménages; il ne se passe pas de séance sans qu'un ou plusieurs nouveaux Confrères viennent se joindre à eux, et, à peine en voie d'organisation, ils songent à étendre leur action au dehors. A les entendre, on croirait que la grande ville n'était pas un terrain assez vaste pour leur charité; ils suscitent l'établissement de Conférences à *Tourcoing* et à *Roubaix*, plus tard à la *Madeleine-lez-Lille*, à *Wazemmes* et à *Haubourdin*. Des membres zélés vont y jeter une semence qui ne tardera pas à produire des fruits. On verra les Confrères du voisinage arriver aux Assemblées générales comme des parents qui aiment à retremper leur affection dans les fêtes de la

famille. Cependant ce n'était pas encore assez ; les procès-verbaux nous apprennent qu'au 1^{er} février 1840 on parlait d'établir des relations entre les Conférences des différentes villes du Nord, sorte de fédération charitable qui se réalisera sans doute un jour par l'institution d'un Conseil provincial.

Au mois d'octobre 1841, la Conférence avait pris un tel développement que le local de la fondation était insuffisant, et les réunions durent être transportées de la Bibliothèque des bons livres dans une des salles de la Société de Saint-Joseph, rue Sainte-Catherine. Si le salon où la Conférence avait pris naissance devenait trop étroit, ses ressources étaient en disproportion avec les misères qu'elle voulait alléger. Comme premier essai, en 1843, elle fit appel, en dehors d'elle, à la générosité publique en faveur des familles visitées, et une loterie produisit la somme de *630 francs*, chiffre d'une singulière modestie en comparaison des résultats qu'elle atteindra plus tard.

C'est ainsi que la Conférence put arriver, confiante et sûre de l'avenir, avec l'appui visible de la Providence, à une époque où l'on avait lieu de craindre de la voir menacée dans son existence par les agitations politiques. Il en fut tout autrement. Dans la séance annuelle du 9 avril 1849, nous lisons ces lignes rassurantes :

- « Il y avait à craindre que les graves événements
- » politiques qui agitaient la France ne vissent nous
- » distraire de nos travaux charitables ou apporter
- » la perturbation dans la libre pratique de la bienfai-

» sance religieuse; hâtons-nous de le dire : la
» régularité de nos réunions ne s'est nullement
» ressentie des préoccupations du dehors; rien n'a
» été changé ni dans nos habitudes ni dans nos
» allures, et aucune entrave n'a été mise à notre
» liberté. — C'est une justice à rendre aux Admi-
» nistrations diverses qui ont passé dans notre
» ville. — Nous avons su d'ailleurs suivre les
» conseils pleins de prudence qui nous engageaient
» à nous abstenir complètement des affaires poli-
» tiques, au contact desquelles nous ne pouvions
» que perdre de notre concorde, de notre consi-
» dération, de notre influence. »

Une seule fois, l'écho des circonstances exté-
rieures a retenti dans notre pacifique Conférence;
c'est après les terribles *journées de juin*, lorsque
M. le Président engagea la Société entière à prier,
« à implorer le secours du Très-Haut pour qu'il
» jetât un coup d'œil de pitié sur cette France que
» couvrait un long voile de deuil, pour qu'il
» acceptât comme un *holocauste* expiatoire le sang
» si pur de tant de victimes, celui du digne Arche-
» vêque de Paris qui a donné sa vie pour son
» troupeau, la mort héroïque de tant de gardes
» nationaux, de tant de soldats. » La Société de
Saint-Vincent de Paul avait noblement payé sa
dette à l'ordre et à la patrie; il était alors excu-
sable et juste de rappeler « ceux de nos frères de
» Paris dont les noms se trouvaient inscrits dans le
» martyrologe de cette funèbre époque. Nos cœurs,
» douloureusement affectés par la blessure de l'ho-

» norable Président général, M. BAUDON, bénissent
» aujourd'hui le Dieu tout-puissant qui a conservé à
» la tête de la Société celui qui par ses œuvres en fait
» l'édification. » (*Procès-verbal du 2 juillet 1848.*)

Tous les contemporains se souviennent de la profonde émotion religieuse excitée par les prédications du R. P. Lavigne, qui jouissait alors dans la Compagnie de Jésus d'une grande et juste célébrité. Ces prédications, où le cœur tenait plus de place que la doctrine, faisaient accourir une foule incroyable à Saint-Maurice. Tous les rangs, toutes les conditions se pressaient autour de la chaire, riches et pauvres, ouvriers, nobles, bourgeois. On s'étouffait littéralement pour entendre la parole ardente et sympathique du missionnaire. Une heure avant le sermon, les hommes (ils étaient seuls admis) remplissaient le vaste édifice, jusqu'aux extrémités des chapelles les plus reculées. Les auditeurs, debout, serrés les uns contre les autres, se soutenaient par leur masse, car on n'aurait pu y placer une chaise. Pendant plusieurs semaines, le prédicateur attira ainsi la ville entière, et lorsque, au dernier dimanche de Carême, une communion générale couronna cette station vraiment extraordinaire, on aperçut réunis à la Table sainte un nombre prodigieux d'hommes d'opinions diverses, fort étonnés de se rencontrer ensemble aux pieds des autels.

La Conférence ne resta pas indifférente à ce magnifique mouvement religieux ; elle employa son influence pour décider les pauvres qu'elle assistait

à suivre la retraite de Saint-Maurice, et, dans un grand nombre de familles, on constata des retours à la pratique des devoirs religieux.

L'homme s'agite et Dieu le mène; jamais cette parole n'a été plus vraie qu'en ce moment où les événements qui paraissaient pousser la France vers les solutions les plus périlleuses, ont amené des dénouements tout à fait inattendus. La ville de Lille en a été un exemple frappant.

Un sermon de charité prêché par le P. Lavigne, après la retraite, en faveur de la Conférence, produisit une somme qui dépassa même tout ce que l'on pouvait espérer de l'éloquence si populaire du prédicateur.

Ce qu'il y a de remarquable dans la physionomie de la Conférence de Lille, en ces temps primitifs de son histoire, c'est l'avidité avec laquelle on y recherche les conseils, les enseignements de l'Eglise, comme ferait un enfant qui a besoin du lait de sa mère pour se nourrir et de sa main pour soutenir ses pas encore mal assurés. Tout en gardant la liberté de se mouvoir dans son domaine propre, elle ne négligeait aucune occasion de demander au clergé la direction religieuse. Il n'est pas un ecclésiastique distingué par le rang, par l'éclat du talent ou de la vertu, qui ne soit appelé par elle. Les séances ordinaires n'avaient lieu alors que tous les quinze jours, mais il y avait des séances trimestrielles plus nombreuses, plus remplies; et ces jours-là, un évêque, un missionnaire, un prédicateur en renom y faisaient entendre la parole divine.

Le P. *Lartigue*, l'abbé *Ozanam*, l'abbé *Chalandon*, plus tard archevêque d'Aix, le R. P. *Millet*, le P. *Pernot* se sont succédé dans la chaire de Saint-Maurice, au temps de carême, et ils ajoutaient à leurs fatigues apostoliques en réservant à la Conférence, dans des séances privilégiées, les meilleures inspirations de leur éloquence. Ils se sentaient là dans un milieu qui leur convenait à merveille.

Plusieurs de ces exhortations nous ont été conservées; toutes respirent cette passion du salut des âmes qui fait les orateurs sacrés; toutes, comme le disent les comptes-rendus, étaient accueillies avec une attention filiale. On s'en apercevait au redoublement d'ardeur qui signalait les séances suivantes.

Parmi les discours recueillis dans les procès-verbaux, il n'en est pas, au souvenir des anciens de la Société, qui ait produit une plus profonde impression que celui du R. P. *Millet*, sur l'humilité, cette vertu délicate et difficile qu'il faudrait recommander aux membres de toutes les Œuvres chrétiennes dès leur début. Il existe chez l'homme un penchant naturel à s'élever dans sa propre estime. C'est naïvement qu'on se décerne, quand on est ensemble, presque un brevet de sainteté en se comparant aux gens moins bien partagés, comme si l'abondance des grâces reçues n'exigeait pas un degré de perfection de beaucoup supérieur. On paraît trop incliner à s'adresser des compliments, et pas assez à s'adresser des reproches; on aime trop à parler du bien qu'on a pu faire, et pas assez

de celui qu'on n'a pas fait. On en vient bientôt à oublier que nous ne sommes que des serviteurs inutiles, et que Dieu peut se passer de nous. Cette disposition à s'enorgueillir est un défaut trop commun qu'il faut combattre à outrance comme un des plus opposés à l'esprit de l'Évangile. Le P. Millet a cru devoir y employer toute la force de son éloquence :

« Messieurs, vous ne demandez pas de moi un
» discours, encore moins des éloges. Vous n'êtes
» point des philanthropes qui attendent ici-bas
» leur récompense. Vous travaillez pour Dieu et
» pour l'éternité. Je vous engagerai donc à vous
» replier plutôt sur vous-mêmes, à assurer votre
» salut et à donner de l'âme à vos œuvres. Dans
» l'ordre de la grâce, le moyen n'est pas le même
» que dans celui de la sagesse humaine. Nous ne
» sommes grands devant Dieu qu'autant que nous
» sommes petits à nos propres yeux et enracinés
» dans l'humilité chrétienne. L'humilité est le
» jugement équitable de soi-même : par elle nous
» ne nous attribuons que ce qui nous est légitime-
» ment dû ; aucun bien ne vient de nous, mais de
» Dieu, auteur de tout bien.

» Les philosophes anciens connaissaient notre
» néant, mais ils n'aimaient pas cet état et ne
» savaient pas que, si nous ne sommes rien par
» nous-mêmes, nous sommes tout par Dieu....

» Par l'humilité nous sommes justes et
» saints devant Dieu. La connaissance vraie de
» nous nous porte au mépris de nous. Par sa

- » nature, néant et par suite oubli, par sa volonté,
- » pécheur et par suite mépris, voilà l'homme....
- » Les saints se regardaient comme la boue du
- » monde, sont-ce là de pieuses exagérations? Non
- » certes; ils se rendaient une justice rigoureuse....
- » L'humilité c'est la vérité. Dieu ne nous demande
- » qu'une chose, c'est de n'être pas injuste ni
- » usurpateur d'une gloire qui ne nous est point
- » due.... Mais, dira-t-on, peut-on se croire petit
- » quand on fait de grandes choses?... La pratique
- » de la sainte Vierge est ici un modèle parfait :
- » *Fecit mihi magna*.... Ce n'est pas nous qui
- » faisons le bien, mais Dieu qui le fait par nous, et
- » nous devons être honteux des louanges qu'on
- » nous donne comme le serait un homme d'honneur
- » qu'on louerait pour un autre. Le sentiment du
- » néant joint à la connaissance de Dieu, loin
- » d'avilir notre âme, nous fait faire de grandes
- » choses; si nous ne sommes rien, Dieu nous a
- » créés pour sa gloire; destinée sublime! Noble
- » vassal, l'homme ne relève que de Dieu seul....
- » L'orgueil enfle, aveugle et abat l'âme.
- » L'humilité l'abaisse devant Dieu afin qu'elle en
- » reçoive sa lumière et sa force; en nous attachant
- » à Dieu, nous sortons de la poussière, sages de
- » sa sagesse, tout puissants de sa toute-puissance.
- » Dieu résiste aux superbes qui veulent se glorifier
- » à sa place, car il ne cède sa gloire à personne.
- » Toujours, pour les grands desseins il a choisi le
- » plus faible instrument et a déjoué les calculs de
- » la prudence humaine. Les fondateurs des ordres

» religieux et même de l'Eglise étaient des hommes
» pauvres et humbles.... Par l'humilité seule nous
» pouvons espérer de Dieu appui, concours et con-
» solation, avec elle tout réussira. »

Celui qui transcrit ces paroles et qui les a entendues les regarde comme une leçon excellente pour tous ceux qui veulent faire des œuvres méritoires et particulièrement pour les membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul.

C'est surtout de l'épiscopat que, dans ses années d'essais, la Conférence de Lille recevait des encouragements et des conseils. Aussitôt qu'un évêque arrivait à Lille pour y remplir quelque-une de ses augustes fonctions, le Président le priait de vouloir bien se rendre à la séance, et Sa Grandeur daignait laisser tomber de sa bouche des exhortations qui, pour des catholiques sachant ce que c'est qu'un évêque, avaient une suprême autorité.

Ainsi, le 5 avril 1840, Mgr l'évêque d'Alger, sur le point de retourner en Afrique, consentit à consacrer quelques instants à la Conférence. Rien de plus touchant que les paroles du saint prélat qui allait replacer la croix sur une terre illustrée par les Cyprien et les Augustin, conquise par le sang des fils de la France. Monseigneur, suivant le procès-verbal, ne pouvait contenir ni son émotion ni son enthousiasme. « Sans doute, dit-il, notre
» mission est belle, c'est une vocation sublime que
» celle d'évangéliser un peuple qui n'est pas encore
» chrétien, mais la vôtre est belle aussi. Nous
» allons essayer de relever de leurs ruines des

» temples renversés pour en faire des maisons du
» Seigneur, et vous, au sein d'un pays catholique,
» vous êtes destinés à protéger et à soutenir des
» temples élevés par la piété de vos pères à la gloire
» du vrai Dieu. Nous allons porter le flambeau de
» la foi dans un pays livré au mahométisme, et
» vous, vous l'entretenez, cette foi divine,
» cette croyance antique qui, depuis quinze siècles,
» n'a pas encore été arrachée du sol de la patrie....
» Oh ! que la religion est belle ! comme elle
» est aimable ; Messieurs, nous ne nous connaissons
» que d'un moment et déjà nos cœurs sont unis à
» jamais par les liens de la charité. Nos traits
» pourront s'effacer de notre mémoire, mais nous
» voilà pour toujours unis par la pensée et l'affec-
» tion (1). »

Et cette union, ajoute le procès-verbal, n'était pas dans la bouche du vénérable prélat un vain mot, puisque, avant de s'agenouiller pour réciter la prière, Monseigneur dit humblement :

« Je vais, Messieurs, me mettre à genoux au
» milieu de vous afin d'être plus *un* avec vous. »

En 1842, le 9 mars, une séance extraordinaire

(1) Le clergé belge ne se montrait pas moins favorable à l'Œuvre de Saint-Vincent de Paul. Mgr l'évêque de Gand présidait, le 7 avril 1845, une séance générale dans laquelle, après avoir témoigné de sa vive et profonde affection « pour la Société, il exprimait le désir de la voir s'implanter en Belgique et » donnait l'espoir qu'avant un an, un nouveau lien religieux unirait les deux » pays. » On sait que ce vœu a été exaucé au delà de toute prévision et que la Belgique est aujourd'hui, avec la France, aux premiers rangs dans l'armée de la charité catholique. Trois ans après, la Conférence de Lille avait le bonheur d'entendre (16 mai 1848) l'éloquente parole du R. P. Deschamps, qui laissait dans tous les cœurs la plus profonde impression.

était présidée par Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, dont la visite avait attiré, outre les membres de la Conférence, un grand concours d'étrangers ; parmi ceux-ci se trouvaient plusieurs ecclésiastiques de la ville. Sa Grandeur ayant pris place avec M. l'abbé Wicart, son grand vicaire, et M. le doyen de Saint-Maurice sous le dais qui lui avait été préparé, le Président, au nom de la Société tout entière, sollicita la protection du chef du diocèse pour l'Œuvre de Saint-Vincent de Paul. C'était la première fois que la Conférence obtenait un pareil honneur, et l'empressement de ses membres prouvait quel prix elle y attachait. Monseigneur, dont les sentiments répondaient à ceux de la nombreuse assistance, prit la parole et félicita la ville de Lille, la plus populeuse de la province ecclésiastique de Cambrai, de posséder dans ses murs une association animée du véritable esprit de charité. Il constatait avec bonheur les développements qu'elle avait déjà pris et il ajoutait : « Vous » n'êtes plus seulement le grain de sénevé, mais » vous êtes le grain de sénevé semé dans une terre » féconde et qui devra plus tard couvrir la terre » de ses ombres bienfaisantes. Il y a deux mois, » je fus appelé à l'honneur de présider, à Paris, » l'Assemblée générale de Saint-Vincent de Paul ; » il y avait là mille à douze cents hommes réunis » dans une même pensée de dévouement ; mais » Paris, c'est la France, et vous n'êtes qu'une » ville ; quoique moins nombreux, la proportion » est toute à votre avantage. Croissez et multipliez ;

» que votre exemple se répande dans les principales
» cités du diocèse. Une consolation de ma présence
» à l'Assemblée de Paris a été d'entendre nommer
» Lille et Cambrai comme les villes où les Con-
» férences avaient jeté de profondes racines. Il
» m'est doux de savoir que des *succursales* se sont
» formées à Tourcoing, à Roubaix et à Douai. Cet
» exemple que vous avez donné a produit d'heureux
» fruits et en produira encore. Un champ bien
» vaste est ouvert dans cette grande cité : fortifiez
» les faibles, consolez les malheureux ; multipliez
» vos rangs ; que la Conférence s'établisse dans
» les vingt-cinq ou trente villes du Nord, que les
» jeunes générations se fassent une gloire de s'en-
» rôler sous votre bannière ! »

Ces vœux de l'archevêque, héritier du siège de Fénelon, seront recueillis par les membres de la Conférence de Lille, et l'avenir dira s'ils ont été réalisés.

Après la lecture d'un rapport sur l'Œuvre de Saint-François Régis par son Président M. J. Mourcou, le Président de la Conférence exprime en quelques mots le sentiment que cette fête de famille devait laisser dans les cœurs, et en même temps la pensée d'y associer les pauvres en leur accordant, au nom de Mgr l'archevêque, une part plus abondante dans les secours qui leur sont destinés. Et, en effet, à la séance du 20 mars 1842, en souvenir de la visite de Monseigneur, la Commission centrale votait un secours extraordinaire aux familles visitées, consistant en chemises d'hommes, de

femmes et d'enfants, selon les besoins. De plus, une somme de *cent francs* était allouée au vestiaire. Enfin, pour qu'un souvenir de ce jour mémorable restât aux archives de la Société, Mgr l'archevêque avait voulu que son nom fût inscrit sur le registre des membres honoraires.

Tant de bienveillance donnait de longs espoirs à la Conférence de Lille, qui avait le bonheur d'être comme la première née de la famille de Saint-Vincent de Paul dans le diocèse de Cambrai et, lors de l'élévation de Mgr Giraud au cardinalat, une médaille frappée à cette occasion fut offerte à Son Eminence, qui jouissait alors d'une santé rassurante. Hélas ! un an ne s'était pas écoulé que le Président, M. J. Mourcou, parlait à ses Confrères des vives alarmes que répandait partout l'état de souffrance du cardinal-archevêque, et proposait de s'unir de prières, pour appeler la miséricorde divine sur le vénéré pasteur ; un mois après, le 21 avril 1850, il annonçait en termes émus la perte que le diocèse et l'Eglise de France venaient de faire par la mort de Mgr Giraud. Cette mort frappait doublement les membres de la Conférence et comme enfants de l'Eglise et comme Confrères de Saint-Vincent de Paul. « La Conférence, ajoutait le Président, a la consolante assurance que l'Eglise du ciel a recueilli l'héritage de l'Eglise de la terre, mais elle ne se séparera pas sans s'être souvenue de son père bien-aimé, sans avoir prié pour celui qui a tant de fois prié pour son troupeau. »

Touchante coïncidence ! le *De Profundis* était,

à la fin de la séance, récit à l'intention de Son Eminence, et à celle des soldats victimes de la catastrophe d'Angers!

Il n'en est pas des chrétiens comme de ceux qui n'ont pas d'espérance; la douleur est toujours tempérée pour eux par la confiance en Dieu. Ainsi à peine la Conférence avait-elle payé à son archevêque le tribut reconnaissant de ses larmes qu'une joie lui était apportée par la présence au milieu d'elle du prêtre dévoué qui l'avait, pour ainsi dire, tenue sur les fonts du baptême; l'abbé WICART, nommé à l'évêché de Fréjus, n'avait pas oublié que la Conférence était née sur la paroisse Sainte-Catherine, dont il était alors le doyen et, le 24 juillet 1850, pendant son séjour à Lille, il assistait à une séance extraordinaire qui comptera parmi les plus intéressantes de cette période de notre existence. M. KOLB-BERNARD, faisant trêve à ses travaux législatifs, avait voulu la présider.

« M. le Président exprima d'abord à Monseigneur
» les remerciements de la Conférence et le bonheur
» qu'elle éprouvait en revoyant dans son sein celui
» qui fut, dès son origine, son père spirituel. Il
» rappela les humbles commencements de cette
» Œuvre qui s'est développée par la bénédiction
» de Dieu, parce qu'elle a embrassé avec amour la
» loi de charité si grande dans sa simplicité et dans
» son uniformité. Faisant un retour sur le temps
» présent, M. KOLB compara la sublimité de cette
» loi avec la mobilité des lois humaines dont il a pu,
» par lui-même, dans sa vie politique, reconnaître

» les causes de défaillance. Ces lois émanent, en
» effet, d'hommes qui prétendent se passer de Dieu
» et se suffire à eux-mêmes dans le gouvernement
» du monde. De là tant de faiblesse et tant d'ins-
» tabilité. La loi du chrétien est placée dans un
» ordre supérieur à ces misères ; depuis six mille
» ans elle est toujours la même : inscrite dans le
» Décalogue et dans les commandements de l'Eglise,
» elle se résume tout entière dans la formule plus
» abrégée : *Aimer Dieu par-dessus toutes choses*
» *et son prochain comme soi-même pour l'amour*
» *de Dieu*. Sa pratique consiste simplement dans
» l'exercice de la charité et surtout de la prière. »

La présence de Mgr WICART donnait à la séance son plus touchant intérêt ; le digne prélat retrouvait devant lui un groupe considérable de fidèles de son premier troupeau ; *le bon pasteur connaît ses brebis et ses brebis le connaissent*. Avec une charmante bonhomie, Sa Grandeur, rappelant cette heureuse époque où elle bénissait les prémices de l'association charitable formée sous ses auspices, et ne voulant accepter que le titre de frère au lieu du titre de père que M. le Président lui avait décerné, ajoutait : « Je veux faire une recti-
» fication à ce qui a été dit relativement à *ma*
» paternité de la Conférence. Un petit nombre de
» jeunes gens sont venus, en effet, trouver leur
» curé et me dire : Il y a tant de pauvres ! Nous
» désirerions nous réunir sous la bannière de Saint-
» Vincent de Paul pour les soulager. Voulez-vous
» être avec nous ? Ce n'est donc pas de moi qu'est

» venue cette bonne pensée. Elle est descendue du
» Ciel dans l'âme de trois ou quatre personnes que
» je pourrais désigner. *Je n'ai jamais été votre père,*
» *mais je suis votre frère.* »

Un tel langage sur les lèvres d'un évêque n'était-il pas de nature à combler de joie des cœurs catholiques ?

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants orphelins ?

Dans la séance du 29 décembre de la même année, M. J. MOURCOU, président, prévenait ses Confrères que Mgr RÉGNIER ferait son entrée à Lille le vendredi 3 janvier, et que les membres du bureau seraient présentés au nouvel archevêque de Cambrai. En effet, la Conférence, en corps, prenait place dans le cortège, et elle obtenait de Sa Grandeur la promesse de présider sa séance annuelle. Ainsi s'ouvrait la série des faveurs que, pendant un épiscopat de trente années, Mgr RÉGNIER devait accorder à la Société de Saint-Vincent de Paul. Jamais la reconnaissance de la Conférence de Lille ne pourra égaler la bonté que l'archevêque lui a constamment témoignée.

Le 19 mai, Monseigneur, réalisant la parole qu'il avait donnée, venait exprès d'Armentières pour honorer de sa présence la séance générale des Conférences réunies de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, de Wazemmes, de la Madeleine *extra muros* et d'Haubourdin.

Messieurs les doyens de la ville et un très grand nombre de membres du clergé y assistaient; en l'absence de M. le Président, retenu par ses devoirs

de député à l'Assemblée nationale, le vice-président, s'adressant à Mgr l'Archevêque, lui souhaitait la bienvenue au nom de tous les catholiques de son vaste diocèse, et le remerciait de la faveur spéciale que le premier pasteur daignait accorder à la Conférence, en suspendant ses courses apostoliques pour la bénir et l'encourager.

Le rapport présenté par un membre constatait, pendant l'année 1849, un progrès notable, non seulement dans le nombre des associés actifs et honoraires, mais aussi dans toutes les œuvres annexes : *Saint-François Xavier, Bibliothèque catholique, patronage, Œuvre des militaires, etc.*, etc. Les ressources de la Conférence avaient augmenté aussi dans une proportion rassurante pour l'avenir, grâce à la loterie, dont le produit, s'élevant à 8,732 francs, dépassait tous les résultats obtenus jusqu'alors.

Monseigneur, dont la parole était pour la première fois entendue dans la Conférence, sut trouver des termes de la plus vive affection envers ses membres, et développer cette idée si vraie que l'Œuvre de Saint-Vincent de Paul est en même temps un moyen puissant de sanctification pour ceux qui l'embrassent, et une source d'édification pour ceux mêmes qui n'en font pas partie : « Ce » qu'on disait d'un saint, qui avait traversé une » ville sans y ouvrir la bouche, *qu'il venait d'y » prêcher*, on peut le dire aussi des Conférences. » Leur existence seule est une prédication.... » Monseigneur terminait par ces mots de saint

Jacques, qui résumant l'esprit, le principe, le but de la Société de Saint-Vincent de Paul : *La religion, dans toute sa pureté, c'est de visiter les veuves et les orphelins et de se conserver intacts de la corruption du siècle.*

Nous avons rappelé à dessein les circonstances dans lesquelles les ministres de la religion, à tous les degrés de la hiérarchie, ont voulu montrer l'intérêt qu'ils prenaient aux Œuvres de la Conférence. La religion n'est-elle pas la source divine où elles vont puiser le zèle qui les anime, la persévérance qui les fait durer? Sans doute, conformément à ses statuts, la Société de Saint-Vincent de Paul, tenant d'ailleurs à l'écart les passions politiques, ne repousse aucune bonne volonté, mais elle exige comme condition indispensable, que ses membres accomplissent les devoirs du chrétien. Elle serait morte depuis longtemps, elle n'aurait pas vécu ses cinquante années, si, dans ses veines, n'avait circulé le sang vivifiant de la charité, non pas de cette philanthropie à courte haleine qui s'arrête toujours en chemin, mais de cette charité qu'on peut définir l'amour de l'homme en vue de Dieu, ou mieux encore, l'amour de Dieu dans sa créature.

Assurée des suffrages du clergé paroissial, échauffée par la parole ardente des missionnaires, soumise aux conseils paternels de l'épiscopat, la Conférence de Lille, à qui ses humbles commencements ne semblaient pas présager de grandes destinées, avait pris des développements inattendus

pendant les premiers temps de son existence. Les bénédictions de l'Eglise lui portaient bonheur. Chaque séance attestait la vertu que possèdent les principes religieux quand il s'agit d'édifier et de propager; dans les douze années de ferveur primitive on voit lever la semence de presque toutes les Œuvres qui s'ajouteront successivement à l'Œuvre fondamentale de la visite des pauvres.

Dans les familles indigentes, les parents sont sans doute les plus à plaindre, parce qu'ils ressentent à la fois leur propre misère et celle de leurs enfants; c'est donc au père et à la mère qu'il faut d'abord porter secours, mais aussitôt que le visiteur a rempli ce devoir, il doit s'occuper particulièrement de l'éducation des enfants. L'intérêt que l'on montre pour ces derniers est le sûr moyen d'arriver au cœur du père et de la mère. La Conférence de Lille a compris de bonne heure cette partie de sa mission charitable. Ses réunions ne présentaient pas encore la régularité qu'elles auront plus tard, et déjà le patronage des apprentis comme celui des écoliers, excitait sa sollicitude. Nous trouvons, dans les séances ordinaires, cet objet important sans cesse rappelé, sans cesse remis en délibération, et tous les Confrères y apportent un zèle, un dévouement qui n'ont pas été surpassés depuis.

Ainsi, le 19 juin 1842, la question qui avait été soulevée plusieurs fois est reproduite et reçoit une solution immédiate, suivant les indications émanées des Conférences de Paris. « On désigne, pour » chaque école des Frères, des commissaires visi-

» teurs qui, à moins d'empêchement sérieux,
» devront exercer ensemble leur surveillance. La
» réunion de tous les visiteurs formera le comité
» de patronage qui s'assemblera chaque mois pour
» comparer les notes des enfants, obtenues de la
» manière suivante :

» Chaque semaine, le Frère directeur de l'école
» distribuera lui-même aux enfants patronnés par
» la Conférence, des cartes ou demi-cartes de
» diverses couleurs exprimant la note méritée....
» Le jeudi de la dernière semaine de chaque mois,
» les commissaires attachés aux diverses écoles,
» s'y rendront à une heure fixée d'avance, se
» feront remettre les cartes, inscriront sur une
» feuille destinée à cet effet, au moyen d'un chiffre
» convenu, la valeur des témoignages obtenus par
» les élèves et, après leur avoir fait subir un
» examen, en présence des Frères, ils leur adres-
» seront l'éloge ou le blâme que leurs notes et leurs
» réponses auront mérité.

» Dans la réunion du mois, le Comité comparera
» les notes relevées par tous les commissaires et
» désignera les récompenses à décerner. Dans la
» séance qui suit cette réunion, il est rendu compte
» des résultats de l'examen, et la Conférence vote
» les fonds nécessaires pour distribuer des images,
» livres et objets de piété, selon la demande du
» comité ; quelquefois même elle peut accorder des
» secours extraordinaires aux parents de ces enfants
» récompensés. Il est, en outre, expressément
» recommandé à tous les membres de la Conférence

» de se faire présenter les cartes des enfants des
» familles qu'ils visitent, de prévenir les parents
» de la bonne ou mauvaise note ainsi exprimée et
» d'appuyer le comité de ses conseils, et de son
» influence l'action exercée par les commissaires
» visiteurs. Tous les trois mois, il sera fait aux
» enfants un examen et une distribution plus
» solennels en présence du comité tout entier et
» des membres qui voudront s'y adjoindre. »

Cette organisation est comme le type sur lequel s'est modelé depuis le patronage des écoliers, avec les modifications que le temps, les circonstances, les nouvelles conditions de l'enseignement primaire y ont successivement apportées.

Le directeur des Ecoles chrétiennes, le frère ADRIEN, dont la mémoire est restée en vénération dans toute la ville, ayant accueilli avec bonheur l'Œuvre du patronage des écoliers, les diverses commissions fonctionnèrent tout de suite à la satisfaction des élèves et des maîtres. On vit des hommes placés au premier rang de la science, comme le docteur LE GLAY, archiviste du département, se rendre dans les classes primaires pour y faire des interrogations, encourager les progrès, constater la bonne conduite, exercer en un mot une surveillance active qui ne se ralentit pas durant plusieurs années sans que l'autorité universitaire, alors très bienveillante et même heureuse des résultats obtenus, y mit aucun obstacle. De telles visites, régulièrement organisées, et les notes exactement fournies par les maîtres, donnaient aux membres de la Con-

férence une autorité morale dont ils ne manquaient pas de se servir dans leurs relations avec les familles.

Le patronage des jeunes ouvriers ou apprentis était comme le corollaire de celui des écoliers. En 1839, le 7 avril, le président de la Conférence avait proposé de nommer une commission qui, « se mettant en rapport avec des ecclésiastiques, » aviserait aux moyens de réaliser un projet de « refuge pour les jeunes gens qui ont fait leur » première communion. » Les membres désignés furent : MM. J. MOURCOU, JASPAR père, Edouard LEFORT et RICHEBÉ. Nous trouvons là le germe de cette Œuvre du grand patronage qui a pris de si rapides développements. L'année suivante, la petite Société de Saint-Joseph, véritable patronage établi depuis longtemps, qui se composait d'un certain nombre d'enfants des Ecoles chrétiennes, demandait une organisation nouvelle, et les membres de la Conférence s'engageaient à y faire des instructions destinées à rendre les réunions plus attrayantes. Aussi l'Œuvre s'étendit rapidement et, à la séance du 18 décembre 1842, M. DE MELUN donnait sur elle des renseignements de nature à faire pressentir des progrès plus considérables.

« Une réunion avait eu lieu le dimanche précédent, soixante-dix-sept enfants en faisaient partie.... Cette Œuvre, disait le rapporteur, est » doublement intéressante, puisque les parents » veillent à ce que leurs enfants y assistent, ce que » la plupart avaient négligé jusqu'ici, et qu'il est

» loisible aux membres de la Conférence de rat-
» tacher à ce patronage les enfants de fabriques et
» d'ateliers qui continuent à fréquenter les écoles
» des Frères.... »

Dans le but de soulager la Conférence d'une partie des charges que cette Œuvre venait de lui imposer, les membres furent invités à envoyer au comité du patronage, les objets qui leur seraient inutiles, vêtements, livres, etc., et qui seraient donnés à titre de récompense ou d'encouragement aux enfants patronnés.

Bientôt le nombre des patronnés augmentait dans une proportion inattendue, et à la fin de la période que nous parcourons, le rapport du 19 mars 1851 faisait ressortir l'importance de l'Œuvre. « Lorsque » le fils de l'ouvrier entre en apprentissage, il a » surtout besoin d'appui et de protection. Il faut le » conduire par la main dans cette carrière nouvelle » qui sera celle de toute sa vie, et tâcher ainsi de » prolonger, dans la jeunesse et l'âge mûr, les » bonnes habitudes de l'enfance. »

Les apprentis étaient alors cent quatre-vingts, et un local plus vaste était recherché qui permettrait de recevoir de nouveaux aspirants.

Après avoir adopté l'enfant au berceau pour le suivre à l'école et le conduire au patronage, l'abandonnera-t-on lorsque la conscription l'appellera sous les drapeaux ? Isolé de la famille, le jeune soldat est exposé, dans la vie de garnison, à perdre et sa foi et ses mœurs. La Société de Saint-Vincent de Paul ne pouvait demeurer indifférente, et l'Œuvre

dite des militaires vint compléter celle du patronage.

Il y avait une sorte de sympathie instinctive entre la Conférence et l'armée. Plusieurs sergents avaient été admis temporairement comme membres actifs, et les chefs de corps avaient, en diverses circonstances, montré en quelle estime ils tenaient les Œuvres de la charité catholique.

Le 7 juin 1840, pour la première fois, l'attention de la Conférence de Lille est appelée sur *l'Œuvre des militaires* par deux lettres de M. DE BAUDICOUR de Paris, et de M. BRESSON, président de la Conférence de Dijon, faisant connaître l'action employée pour attirer les soldats aux réunions et les distractions qui leur sont offertes. M. KOLB engage les Confrères de Lille à réfléchir aux moyens d'arriver aux mêmes résultats. Deux mois après, M. DELEFORTRIE, membre d'une Conférence de Paris, assistant à la séance du 2 avril, « insistait » particulièrement sur la même Œuvre, » et le 30 août, une lettre de l'abbé MERTIAN, prêtre de Strasbourg, la recommandait au zèle de la Conférence. Le général CORBINEAU, commandant la division du Nord, non seulement s'associait chaleureusement au projet de la Conférence, mais encore « donnait des ordres pour que les revues et les » exercices du dimanche fussent réglés de manière » à permettre aux militaires de bonne volonté d'assister à la sainte Messe. »

Une lacune regrettable dans les procès-verbaux après l'année 1843, laisse dans l'obscurité les progrès de l'Œuvre des militaires ; l'on sait

néanmoins qu'ils ont été rapides et, à la séance du 2 septembre 1849, M. MOURCOU, président, annonce que cette Œuvre si précieuse, commencée par l'abbé OZANAM, va passer sous la direction du R. P. GUIDÉE; mais il était réservé à l'admirable M. GERMAINVILLE qui, depuis quinze ans, consacrait tout son temps à la répandre, de l'organiser à Lille sur les bases les plus solides. A peine arrivé depuis huit jours, au mois de janvier 1850, il réunissait cent vingt soldats et sous-officiers dans les classes des Frères de la rue des Urbanistes.

L'Œuvre des militaires est alors à la fois une école et une sorte de cercle où ils trouvent instruction et récréation. Pendant la semaine ces braves jeunes gens reçoivent avec une docilité touchante des leçons de lecture, d'écriture, d'orthographe et de calcul. Ceux qui ne savent pas encore écrire ont, auprès d'eux, des secrétaires bénévoles qui se chargent de leur correspondance; le dimanche, des jeux les réunissent autour d'un Confrère, M. CLAINPANAIN, qui s'est fait généreusement leur ami et qui, durant de longues années, restera avec une infatigable persévérance à ce poste de dévouement. Avant que la retraite sonne, ils se rendent à la chapelle des Frères pour y assister à un salut et à la prière du soir. Toutes les personnes qui ont eu le plaisir de prendre part à ces réunions n'oublieront jamais avec quelle attention la parole du prêtre était écoutée, avec quel recueillement était reçue la bénédiction du très saint Sacrement, avec quelle franchise, on peut dire avec quelle

vaillance étaient entonnés les cantiques appropriés à l'état militaire. On sentait que, pour eux, c'était un souvenir pieux de la maison paternelle et du clocher du village. M. GERMAINVILLE leur distribuait le *Manuel du soldat*, excellent petit livre qui contenait des conseils pratiques d'une charmante simplicité.

M. le comte DE CAULAINCOURT, qui jusqu'alors avait porté presque seul le poids de l'Œuvre, était comme débordé par le nombre des militaires que M. GERMAINVILLE avait recrutés dans la garnison ; il dut demander le concours des membres de la Conférence qui, non seulement consentirent à se faire maîtres d'école, mais encore à donner des instructions familières sur divers sujets. Un professeur du collège, M. CHON, commença un cours d'histoire de France ; M. LEGRAND, attaché au parquet, une suite de causeries sur les devoirs de famille ; M. FAURE, des récits de voyage, etc., etc.

Chose remarquable ! jamais, en ce temps-là, il ne s'est élevé aucune opposition de la part des autorités militaires ou civiles ; bien mieux, on a vu les généraux DE CLONARD et FRIRION apporter à l'œuvre l'encouragement de leur présence. Quant au clergé, il applaudissait sans réserve aux efforts de la Conférence. La visite de Mgr DE GARSIGNIES, évêque de Soissons, et celle de Mgr l'archevêque de Cambrai furent comme la consécration d'une Œuvre qui amenait un jour aux pieds des autels un certain nombre de soldats de l'école pour y recevoir le sacrement de Confirmation.

Personne n'ignore quel beau et consolant spectacle offraient, à Saint-Sulpice, les réunions de la *Société de Saint-François Xavier*. Il ne s'agissait plus d'un patronage d'écoliers ou d'apprentis, mais d'une association d'hommes appartenant à toutes les catégories d'ouvriers. Ils étaient là, par milliers, le dimanche soir, qui venaient chercher des distractions permises et entendre la parole divine.

Lille, ville de travail, renfermait trop d'éléments favorables à une association de ce genre pour que la Conférence tardât longtemps à imiter l'exemple de la capitale. Déjà il avait été question, dès le 19 mars 1843, de former une réunion d'ouvriers catholiques, chaque dimanche, lorsque, le 2 avril, un rapport de Paris vint faire connaître les résultats obtenus. Dans toute société animée de l'esprit chrétien, il suffit qu'une bonne idée soit mise en avant pour qu'aussitôt, sans longue réflexion et par devoir de conscience, elle soit adoptée d'abord et ensuite livrée à l'expérience; quant au succès, l'on s'en remet à Dieu, puisque c'est pour sa gloire qu'elle est entreprise. Ainsi lorsqu'une ouverture eut été faite au sujet d'une Œuvre de Saint-François Xavier, la Conférence résolut de l'essayer à Lille.

La Société de Saint-François Xavier a débuté petitement, mais elle a produit beaucoup de bien pendant son existence. En 1839, une réunion de douze ouvriers s'était organisée dans le but de visiter les malades et de disposer à la mort ceux qui pouvaient se trouver privés des secours de la religion au dernier moment. La Conférence n'avait pas

hésité, malgré la modicité de ses ressources à cette époque, à leur en accorder une partie. Ce groupe si modeste et si noblement inspiré ne devait-il pas être l'avant-garde de Saint-François Xavier, dont les membres se feront aussi comme les missionnaires de la dernière heure, auprès de leurs Confrères en danger ?

La direction spirituelle appartenait de droit à un ecclésiastique, et M. le curé de Saint-André voulut bien l'accepter. Les réunions eurent lieu cour *du Haut-Ballot*, dans le local occupé, pendant la semaine, par l'école des Frères. Chaque sociétaire de Saint-François Xavier devait verser trois francs par an (25 centimes par mois), « car il est bon » que les pauvres ouvriers s'imposent eux-mêmes » ce sacrifice afin qu'ils estiment davantage une » Œuvre uniquement établie dans le but de les » instruire et de les moraliser. » Au reste, les membres de la Conférence consentaient à se rattacher à l'Œuvre, comme membres honoraires, en payant la cotisation.

La première séance fut tenue le dimanche 30 avril 1843, sous la présidence de M. le curé de Saint-André, avec le concours de plusieurs Confrères de Saint-Vincent de Paul. Le chant des petites Vêpres, la lecture du règlement, le panégyrique de saint François Xavier, une leçon d'histoire de France, et une instruction de M. le curé sur l'Évangile composèrent l'ordre du jour qui se termina par une loterie de quelques volumes et par la prière du soir.

Dès lors les réunions continuèrent sans interruption avec une remarquable assiduité des ouvriers et des membres de la Conférence, jusqu'à l'époque de la division de celle-ci en trois sections. Mgr DE GARSIGNIES venait honorer de sa présence et édifier de sa parole la séance du 15 septembre 1850. La Société de Saint-François Xavier comptait, en 1851, environ 150 associés, et M. le comte DE MELUN en avait, depuis plusieurs années, pris la présidence. Des liens d'affection s'étaient formés entre lui et ces bons ouvriers qui, lors du départ de M. DE MELUN, élu, en 1849, à l'Assemblée législative, voulurent assister à une messe à son intention et demandèrent qu'une séance solennelle leur donnât l'occasion de lui faire leurs adieux.

Ainsi l'Œuvre fonctionnait régulièrement, quand le sectionnement de la Conférence dut nécessairement en modifier l'organisation. Néanmoins, elle avait prouvé sa vitalité (1).

L'histoire de la Conférence, pendant les années qui ont précédé son sectionnement, serait incomplète si l'on ne mentionnait les tentatives qui ont ouvert la voie à l'Œuvre de la Sainte-Famille. Le

(1) Pour être utile aux ouvriers, la Conférence avait décidé, depuis longtemps, qu'un tableau serait affiché dans la salle des séances, avec les noms de ceux qui seraient sans ouvrage et l'indication du travail demandé. Souvent même, en séance, la demande était adressée à tous les membres présents afin qu'ils pussent fournir les renseignements nécessaires.

Dans la même séance du 3 août 1843, où l'établissement du tableau de placement avait été confirmé, le président fait connaître à la Conférence qu'un membre a voulu accompagner le convoi du chef de la famille qu'il visitait. A partir de ce jour cet exemple de fraternité chrétienne est devenu la règle des membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul.

point de départ se trouve dans un passage du procès-verbal de la séance du 27 janvier 1839. Le président donnait avis « de la démarche qu'il avait faite » auprès de M. le doyen de Sainte-Catherine pour » réclamer ses lumières au sujet de la conduite » à tenir, le dimanche, à l'égard des pauvres. La » réponse autorise les membres de la Conférence à » user d'indulgence pour ce qui concerne le travail » des mères de famille, comme le blanchissage, etc.... » *L'essentiel est de veiller à ce qu'ils assistent » exactement à la messe, parce que de l'accomplissement de ce précepte résulteront peut-être » des changements notables dans leur manière » de vivre. »*

Il y avait encore une autre chose à faire, c'était de rassembler les pauvres dans un local particulier pour leur exposer les vérités fondamentales du christianisme. Un fait, raconté par M. ED. LEFORT dans la séance du 16 février 1840, montrait la nécessité d'éclairer les malheureux ouvriers qui sont souvent dans l'ignorance la plus profonde des pratiques qu'on peut dire élémentaires de la religion. « Un » enfant de douze ans, dont la mère était à l'hôpital » et qui, par cette circonstance, se trouvait dépourvu » de ressources, venait d'être recueilli par un » Confrère de Saint-Joseph qui se chargeait de le » nourrir et de lui donner quelque instruction. Cet » enfant avait été, sous ce rapport, très négligé par » ses parents. Il ne savait même pas ses prières, et » comme on le conduisait un jour à l'église, voyant » plusieurs personnes s'approcher de la sainte Table,

» il crut qu'il était de son devoir de les imiter, et il
» se disposait déjà à les suivre lorsqu'heureusement
» on s'aperçut de son erreur. Cela prouve la com-
» plète ignorance qui règne quelquefois parmi les
» pauvres et la nécessité absolue qu'il y a de leur
» donner l'éducation chrétienne qui leur manque. »

Cette circonstance indiquait aussi clairement le devoir qui s'imposait à la Conférence de fournir aux pères et mères des familles visitées les moyens de connaître ce qu'ils doivent croire et pratiquer, en les invitant à des réunions dans lesquelles, assistant à la messe le dimanche, ils recevraient de la bouche d'un prêtre autorisé l'instruction qu'ils pourraient eux-mêmes reporter à leurs enfants.

La Conférence ne laissa pas échapper l'occasion de rappeler d'abord les pauvres à l'observation de la loi du dimanche. La question des Saintes-Familles, soulevée de nouveau en 1847, ne cessa d'être à l'ordre du jour, et, à plusieurs reprises, elle occupa les séances ordinaires et extraordinaires. La création de cette Œuvre était décidée en principe, mais l'organisation offrait des difficultés qui ne furent pas surmontées tout de suite : l'*Œuvre des loyers*, qui fonctionnait depuis un certain temps à Paris, sembla être comme le chemin qui devait conduire à l'Œuvre des Saintes-Familles. Le 3 novembre 1850, M. DURAND-GOSSELIN, membre d'une Conférence de la capitale, qui travaillait avec zèle à l'Œuvre des loyers, crut bon d'entretenir la Conférence des résultats obtenus par cette Œuvre et engagea les Confrères de Lille à l'établir dans leur ville. Un si

chaleureux appel à la charité des membres de Saint-Vincent de Paul ne fut pas inutile, et bientôt l'Œuvre de la Sainte-Famille, entée sur celle des loyers, fut fondée avec des espérances d'avenir qui n'ont pas été déçues. Mais la réalisation appartient à la seconde période de l'histoire de la Conférence, et d'ailleurs la Sainte-Famille mérite et aura son chapitre particulier.

Il en sera de même de la *Société de Saint-François Régis*, pour le mariage des indigents, sortie aussi des entrailles de la Conférence et qui, dès les premiers jours, a trouvé parmi ses membres un président et des collaborateurs.

S'il est impossible de suivre pas à pas l'histoire de la Conférence, à cause de quelques vides qui se rencontrent dans ses archives, il est facile du moins de se rendre compte de ses accroissements depuis son origine. Sans doute le président exprimait avec raison (6 décembre 1840) le regret qu'après deux ans d'existence, elle n'eût encore qu'environ *quarante-quatre membres actifs et seize honoraires*, mais ensuite, et presque de jour en jour, elle prend une rapide extension. Un rapport de 1843 constate qu'il y a *soixante membres actifs et vingt-six honoraires*. A partir de ce moment, le nombre va augmentant sans cesse, de sorte qu'au 19 mai 1851, c'est-à-dire au terme de la période qui nous occupe, le total se compose de *cent douze membres actifs* et de *soixante-treize membres honoraires*; le nombre des familles visitées s'élève à plus de *deux cent cinquante*.

Autant on éprouve de joie, dans la Société de Saint-Vincent de Paul, à recevoir de nouveaux Confrères qui viennent grossir les rangs d'une Conférence, autant la douleur est grande à perdre quelques-uns des serviteurs volontaires des pauvres. Trop souvent la mort a choisi parmi les meilleurs. Il a semblé bon alors de recueillir, dans de courtes notices, les traits de la vie charitable de ces chers défunts, non pour leur décerner des éloges que, vivants, ils auraient refusés, mais pour servir à l'édification et à l'exemple. La liste nécrologique est bien longue malheureusement, et nous ne saurions citer tous les noms qu'elle pourrait renfermer; les rapports annuels et les notes des séances permettent cependant de rappeler ceux qui ont laissé les plus durables souvenirs : MM. ERNEST LEMESRE, DUSSART-D'ESCARNE, REBOUX-LEROY, Edouard GACHET, GRÉGOIRE, LOUIS FIÉVET, CHARVET-DEFRENNE, DE BRIGODE DE KEMLANDT, BERNARD-SERRET, WACRENIER, DE BASSERODE, Auguste MACQUART, JOMBART père, etc., etc.

Plusieurs des notices qui leur ont été consacrées sont, comme le Manuel en action de la charité de Saint-Vincent de Paul, une leçon pratique à l'usage des membres des Conférences. C'est Louis FIÉVET répondant à un ami qui lui disait : « Vous souffrez beaucoup, mais c'est pour l'amour de Dieu. — Ah! il sait bien que je l'aime! » — C'est Edouard GACHET, le jour où il recevait le saint Viatique, accordant à une de ses familles une faveur que plusieurs de ses amis mêmes n'avaient pu obtenir, la

faisant venir auprès de son lit et baisant les petits enfants, comme si, au moment de paraître devant le tribunal du souverain Juge, il voulait assigner les témoins de ses œuvres.

Combien de traits d'une touchante piété il serait facile d'extraire des notices imprimées ou manuscrites, si l'espace ne manquait; il n'en est pas un qui ne prouve que l'amour du pauvre se confond toujours avec l'amour de Dieu.

D'autres séparations durent aussi exciter des regrets mêlés toutefois d'un sentiment de pieuse satisfaction; plusieurs Confrères étaient entrés dans les ordres. Ainsi le 30 juin 1850, la Conférence apprenait que M. Joseph TRANNIN allait embrasser la vie religieuse dans la Compagnie de Jésus, et M. le président représentait cet événement comme une bénédiction pour la Société de Saint-Vincent de Paul. L'année précédente, M. l'abbé PLANCHAT, fils d'un ancien et respectable juge du tribunal de Lille, demandait les prières de la Conférence pour le repos de l'âme de son père décédé en Algérie. L'abbé PLANCHAT, ancien membre de la Société, recommandait en même temps à la charité de ses Confrères, le patronage d'apprentis du faubourg Saint-Antoine qu'il venait de fonder et que l'on considérait comme le modèle des patronages. Le saint prêtre devait payer de sa vie son dévouement à la jeunesse ouvrière; il sera, comme le P. OLIVAIN, comme le P. CLERC et d'autres martyrs, l'une des innocentes victimes de la Commune de 1871. N'est-il pas permis de croire que leur présence dans la

Société de Saint-Vincent de Paul a été pour quelque chose dans leur vocation religieuse ?

Nous ne pouvons oublier qu'en 1849 le président, M. KOLB-BERNARD, et M. le comte DE MELUN, vice-président, furent élus à l'Assemblée nationale. Le titre de catholique n'était pas alors un titre d'exclusion ; bien au contraire, et le suffrage universel était venu les chercher au milieu même de la Conférence pour remettre en leurs mains les destinées de la patrie. Avant de partir ils avaient tous les deux réclamé les prières de leurs Confrères afin que Dieu leur fit la grâce de remplir dignement les fonctions qu'ils tenaient de la confiance publique. De tels chrétiens étaient par leurs noms et par leurs œuvres la plus sûre garantie qu'ils ne trahiraient jamais les véritables intérêts du peuple et des pauvres. La séparation était encore douloureuse, sans doute, mais elle apparaissait pleine d'espérance.

La philanthropie, sentiment d'ailleurs estimable en soi, mais purement humain, s'applique surtout à soulager les souffrances matérielles ; la charité, d'essence divine, vise plus haut et plus loin ; elle s'efforce de remédier aux misères morales. Ce n'est pas que la charité tienne peu de compte des premières, car il est trop évident que si elle n'était d'abord attirée par le spectacle de la misère matérielle, elle ne trouverait pas l'occasion de s'occuper de la misère morale qui l'accompagne ordinairement ; l'une mène à l'autre. La Conférence de Lille, se plaçant à ce double point de vue, chargea en 1843

une Commission d'étudier la *situation matérielle et morale des pauvres patronnés par elle*. Cette Commission était composée de MM. DE MELUN, RAPHY, ANDRÉ, et César BINAUT, docteur en médecine. Le rapport du docteur BINAUT, traité complet sur la matière, est une œuvre remarquable (1) souvent mise à contribution par les économistes qui recherchent les causes du paupérisme et les moyens de le combattre. Un pareil tableau si parfaitement véridique, un travail si consciencieux et si utile, était une preuve de l'intelligence avec laquelle la Conférence distribuait ses aumônes aux pauvres, en même temps qu'elle leur portait le secours encore plus nécessaire de la direction chrétienne.

Pour des catholiques, l'approbation la plus précieuse est celle qui leur vient du Saint-Siège; non seulement les bénédictions pontificales ont sans cesse soutenu les efforts de la Société de Saint-Vincent de Paul, mais les successeurs de Pierre ont ouvert pour elle le trésor des grâces dont ils sont les dispensateurs suprêmes. La Conférence de Lille en a eu sa bonne part. Dans la séance générale du 7 avril 1845, le président « fit connaître que le » Souverain-Pontife Grégoire XVI venait d'enrichir les Conférences de nombreuses indulgences » et que Mgr l'archevêque de Cambrai, non seulement avait autorisé la publication du Bref (du 10 » janvier de la même année), mais encore avait » voulu y joindre l'expression personnelle de son

(1) Il a été imprimé en octobre 1843 par L. Lefort et forme une brochure de 125 pages.

» approbation et de son intérêt pour les Sociétés
» de Saint-Vincent de Paul établies à l'ombre de
» sa protection spéciale. Attachons-nous donc de
» plus en plus, ajoutait M. le président, à cette belle
» et vaste unité catholique, grâce à laquelle il y a
» pour nous comme une magnifique amplification
» de l'existence, puisqu'elle nous donne des frères
» par toute la terre et qu'elle nous fait vivre encore
» en communion avec eux au delà des limites
» du monde, du temps et de la vie. Soyons heureux
» d'être membres de cette immense famille, de
» cette Eglise divine où nous avons une part dans
» tout ce qui s'est accompli, tout ce qui se fait, tout
» ce qui se fera pour l'amour et la gloire de Dieu,
» où le plus faible mérite du plus éloigné et du
» plus ignoré de nos frères est compté en faveur de
» chacun de nous. »

A la suite de cette communication, la Conférence décida qu'une publication spéciale annexée au règlement contiendrait l'énumération des indulgences plénières et partielles que le Pape, dans sa paternelle bonté, avait daigné accorder à la Société, *ad perpetuam rei memoriam*.

Quoiqu'il ne puisse venir à l'esprit d'un membre de Saint-Vincent de Paul de mettre au même niveau l'autorité spirituelle du siège apostolique et celle des pouvoirs temporels, quand il s'agit d'apprécier la valeur des Œuvres de la charité religieuse, il y aurait cependant injustice à ne pas accueillir par un sentiment de gratitude les bons procédés dont la Conférence de Lille a eu à se louer dans ses

rapports avec les hauts fonctionnaires des diverses administrations. En plusieurs rencontres, cette bienveillance s'est manifestée de la manière la plus caractéristique pendant les douze premières années de cette histoire. Déjà nous avons vu l'Œuvre des militaires encouragée par les chefs de l'armée; l'Université n'a mis aucun obstacle à la surveillance des Ecoles primaires par les membres de la Conférence; des professeurs du collège ont pu, sans être inquiétés, prendre part à ses travaux (1), prêter leur concours à l'instruction des élèves, des apprentis, des ouvriers. Messieurs les Préfets, qui se sont succédé dans le département du Nord, non seulement ont reconnu les services rendus à la population indigente par la Société, mais encore ces magistrats ont parfois accepté avec empressement l'aide qu'elle pouvait leur prêter dans les circonstances critiques. Ainsi, en 1849, à la séance du 15 juillet, le Président, M. MOURCOU, donnait lecture d'une lettre du Président général, qui exhortait les Conférences « à redoubler de foi et de » charité, en face du fléau qui frappe la France de » nouveau (le choléra), à l'exemple de saint Vincent » de Paul se dévouant au soulagement des malades » et des pestiférés. »

Ici se trouve une page que nous pouvons citer, sans manquer à l'humilité, parce qu'elle est honorable pour d'autres que pour nous-mêmes :

(1) On a vu dans la Conférence non seulement des professeurs, comme MM. Chen, Tissandier, Descamps-Delachinal, Joubert, mais aussi des inspecteurs de l'Université, comme MM. Bernot et Vasse.

« A Paris, plus de cent de nos Confrères ont
» soigné les cholériques à domicile ou ont enseveli
» des morts abandonnés; plusieurs se sont rendus
» à Montataire, à dix lieues de Paris, où sur deux
» mille habitants, plus de mille étaient en proie au
» choléra et à d'autres maladies. » Suivre d'aussi
beaux exemples, ajoutait M. MOURCOU, « n'est pas
» possible à tous, mais ce qui l'est toujours, c'est
» une charité plus grande, une prière plus géné-
» reuse, plus fervente, et la prière est un grand
» secours pour les sociétés où, comme dans la
» nôtre, tous les maux viennent de l'oubli de
» Dieu au milieu des préoccupations humaines et
» matérielles. »

Quelques jours après, le Président, accompagné
de MM. ARONIO et DE BEAULINCOURT, se rendait
auprès de M. le Préfet, au nom de la Conférence,
et lui offrait le concours des Confrères de Saint-
Vincent de Paul pour le soulagement des misères
que le choléra laissait après lui. M. le Préfet s'était
montré sensible à cette démarche, et il avait répondu
« qu'en 1832, le Gouvernement n'avait pas affecté
» des secours spéciaux aux orphelins et aux veuves,
» mais que seulement si le clergé ou une asso-
» ciation charitable prenait l'initiative d'une Œuvre
» dans ce but, il serait heureux d'y contribuer
» personnellement et de la recommander à l'au-
» torité supérieure. »

Telles étaient, en ce temps-là, et telles furent
plus tard encore les dispositions des autorités admi-
nistratives.

Le moment approche où la Conférence devra subir une modification importante et nécessaire. Il ne nous a pas semblé qu'il y eût lieu de parler des séances ordinaires, de l'ordre dans lequel se traitent les diverses questions qui sont soulevées, du mode de distribution des secours, etc., etc., en un mot du mécanisme intérieur de la Société, parfaitement connu d'ailleurs de tous ses membres et qui n'en est que l'élément matériel et pour ainsi dire administratif. Néanmoins il peut être intéressant de savoir, avant que la Conférence se fractionne, par quels moyens elle a su conserver une organisation conforme à son esprit primitif et favorable à son progrès.

Les séances ordinaires n'étaient pas encore hebdomadaires; elles avaient lieu par quinzaine, le dimanche, à huit heures du matin. L'usage s'était établi de tenir régulièrement des Assemblées trimestrielles qui furent momentanément suspendues à une certaine époque et dont on reprit l'habitude dès que les circonstances le permirent; des réunions extraordinaires appelaient non seulement les membres de la Conférence de Lille, mais encore ceux des localités rapprochées, par exemple aux quatre fêtes réglementaires: le premier dimanche de carême, le dimanche du Bon Pasteur, la fête de saint Vincent de Paul, et puis celle de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. On saisissait l'occasion du passage d'un prélat, la présence d'un missionnaire, une cérémonie solennelle de la religion, pour convoquer des Assemblées plus générales dans

lesquelles des rapports étaient lus sur les Œuvres qu'il fallait recommander au zèle de tous les membres. La plupart de ces rapports ont été imprimés; ils forment une collection qui renferme les documents les plus intéressants.

La direction de la Conférence appartenait naturellement à son bureau; mais on sentit de bonne heure le besoin de lui adjoindre un Conseil qui concentrerait en ses mains le travail d'ensemble destiné à réaliser les projets d'amélioration souvent présentés dans les séances ordinaires et qui seraient tombés dans l'oubli s'ils n'avaient été recueillis et rappelés au moment opportun. Alors fut fondée (1842) la *Commission centrale* composée du bureau et d'un certain nombre de membres expérimentés choisis par la Conférence elle-même. Là se trouve le germe de ce qu'on appellera *Conseil particulier* quand la centralisation sera rendue plus indispensable par la création des Conférences de paroisse. En 1850 (séance du 29 septembre), sur la proposition de la Commission centrale, une discussion très sérieuse s'ouvrit relativement à l'établissement d'un *Conseil supérieur ou provincial* destiné à relier entre elles les diverses Conférences du diocèse.

Le *Conseil général* de Paris désirait beaucoup l'établissement des *Conseils provinciaux*, et leur utilité ne laissait aucun doute; cependant la *Commission centrale* de Lille y voyait des inconvénients qu'elle faisait ressortir et qui lui paraissaient assez graves pour l'engager à différer cette innovation. Après un échange d'observations toujours présentées

avec le désir de concilier les vues du Conseil général et l'indépendance des Conférences diocésaines, aucune solution ne fut alors adoptée. *Les Conseils centraux* réaliseront un jour cette idée qui voulait être mûrie pour produire tous ses fruits.

Enfin une obligation allait s'imposer à la Conférence, obligation pénible pour des Confrères, disons mieux, des amis unis depuis longtemps afin de travailler ensemble au service des malheureux. L'augmentation croissante du nombre des membres de la Conférence unique (112 membres actifs et 73 honoraires en 1851), la charge incombant à un seul bureau de diriger les séances ordinaires et extraordinaires, les avantages qui pourraient résulter de groupes plus rapprochés des paroisses et qui, par leur influence sur leur voisinage immédiat, devraient rallier les bonnes volontés hésitantes à cause de la distance, éveillèrent l'idée d'une division que d'ailleurs il était impossible, tôt ou tard, d'éviter.

La première pensée d'un fractionnement fut émise dans la séance du 3 novembre 1850. Le Président parla en ces termes : « Une préoccupation a saisi » quelques esprits depuis un certain temps. On » se demandait si le moment n'était pas venu de » partager la Conférence en deux sections. La » Commission centrale a examiné cette grave » question avec toute la maturité possible. En » principe, la division a paru bonne, si un nombre » de membres suffisant pour former plusieurs » Conférences était acquis. Mais on ne s'est pas

» dissimulé qu'il y avait peut-être quelques inconvé-
» nients à changer une situation qui a produit
» d'heureux résultats. La Conférence a une sève
» qui s'est manifestée par des faits; témoin les
» Conférences des villes voisines qu'elle a fondées.
» Et puis il règne entre nous un esprit réel d'union,
» de condescendance auquel il serait peut-être
» dangereux de toucher; la Conférence est un
» centre, un foyer d'expansion pour les Œuvres
» dans notre ville; il se pourrait encore qu'un frac-
» tionnement diminuât sa force d'action. En résumé,
» la conclusion de la Commission centrale a été
» ceci : la division aura lieu tôt ou tard, si la Con-
» férence continue à s'étendre; la prudence semble
» conseiller d'attendre encore. » (*Procès-verbal*
du 3 novembre 1850.)

Ainsi la question avait besoin d'être sérieusement examinée. On consulta le Conseil général de Paris, et son avis favorable à la division fit disparaître les objections qui s'étaient d'abord élevées. Dans les séances du 6 et du 20 juillet 1851, le fractionnement en trois Conférences fut définitivement résolu. Nous dirons dans quelles conditions la division s'est opérée.

Mais nous ne pouvons mieux terminer ce premier chapitre qu'en rapportant un fait touchant qui donne la mesure des sentiments charitables que la pratique de la religion inspire à une âme chrétienne et qui clôt, pour ainsi dire, la série des procès-verbaux de cette époque.

Le Président, M. MOURCOU, avait fait connaître, le 18 mai, que le vénérable M. JOYAU, récemment

décédé, laissait un testament dans lequel il avait consigné sa profession de foi religieuse; suivant sa volonté expresse, une copie de ce testament avait été remis à M. le Président, et la Conférence en entendit la lecture avec une profonde émotion. Dans une séance postérieure (6 juillet), la Conférence recevait une offrande de M^{me} veuve JOYAU. M. JOYAU, on le savait, était mort pauvre; le peu de bien qui lui restait, il n'en avait pas fait l'objet de dispositions particulières, laissant à sa famille le soin de le partager fraternellement. « Dans ces » termes, l'offrande de M^{me} JOYAU était véritablement *le denier de la veuve.* »

La question du sectionnement ne revint à l'ordre du jour que l'année suivante. Le 6 juillet 1851, M. MOURCOU, qui présidait, crut opportun d'appeler les observations de la Conférence pour ou contre la division, et quelques membres proposèrent que, pour commencer, on ne fit que deux Conférences pour toute la ville; mais la division en trois parut préférable « parce qu'elle se rapprochait davantage » de la division par paroisse; plus tard on pourra » faire mieux en établissant dans chaque paroisse » une Conférence. » Un membre cita, à l'appui du fractionnement, l'exemple de Dijon, où il a eu lieu, il y a quelques années, en trois Conférences qui ont aujourd'hui plus de membres que l'ancienne. Un autre membre soutint cette opinion très probable que les nouvelles Conférences attireraient de nouveaux associés surtout parmi les jeunes gens, en donnant plus d'aliments à leur activité.

Le principe du fractionnement étant admis, la Commission centrale fut convoquée pour le jeudi suivant, et tous les membres furent invités à y venir présenter leurs observations. Chose remarquable, c'est dans la séance générale tenue à la suite de la messe célébrée pour la fête de saint Vincent de Paul et à laquelle un grand nombre de membres actifs et honoraires mêlés aux pauvres avaient assisté, que la question fut tranchée définitivement. L'abbé GONTHIER la présidait. On aurait dit que le saint patron de la Société allait lui-même inspirer la résolution à prendre, car lorsque M. MOURCOU demanda à plusieurs reprises aux membres présents de faire connaître leurs objections, aucune voix ne s'éleva, et il déclara par conséquent que la division était unanimement acceptée comme elle semblait déjà l'être depuis l'avis exprimé par le Conseil général.

« La Conférence, ajouta-t-il, va entrer dans une »
» voie plus laborieuse, il ne faut pas se le dis- »
» simuler; mais travailler activement en vue des »
» pauvres et de notre Société elle-même, n'est-ce »
» pas précisément le but pour lequel nous sommes »
» réunis? Armons-nous donc d'une résolution, d'un »
» courage plus grand encore. »

Il fut convenu qu'une Commission spéciale, nommée à ce sujet, s'occuperait des détails d'organisation. Elle se composait de :

MM. DE BEAULINCOURT et DUMON, pour Saint-Sauveur;
TAILLIAR et DELESTRÉ, pour Saint-Etienne;

MM. LE GLAY et CHON, pour La Madeleine ;
ARNOLD et DECROIX, pour Sainte-Catherine ;
Ed. DUMON et MOURCOU, pour Saint-Maurice ;
DE LA CHAUSSÉE et VAN DER CRUYSSSEN fils, pour Saint-André.

La première mesure à prendre devait être de faire nommer par le Conseil général de Paris le *Président du Conseil provincial* qui serait établi à Lille, car c'est lui qui sera en même temps le *Président général* des Conférences de Lille.

Dans la séance du 3 août, M. MOURCOU donnait lecture d'une lettre qu'il avait adressée à M. KOLB-BERNARD et qui résumait la délibération de la Commission spéciale nommée pour la division de la Conférence en trois. Les Conférences réunies de Saint-Etienne et de Saint-Sauveur auront leur lieu de réunion *impasse des Poissonceaux* ; celles de la Madeleine et de Saint-Maurice, *place du Lion-d'Or*, 15, au local du patronage ; celles de Sainte-Catherine et de Saint-André, *dans le local actuel, salle de la Société de Saint-Joseph*. Chaque Conférence aura sa caisse ; le *Conseil particulier* des Conférences de Lille aura aussi la sienne ; le *Conseil provincial* aura également sa caisse particulière. Pour les familles à visiter, chaque Conférence se renfermera dans les limites de ses paroisses ; mais, provisoirement, les Conférences les moins gênées garderont les familles qui ne pourront être adoptées sur leur paroisse respective.

Les détails multiples de cette organisation remplirent encore deux séances successives (15 et 31

août 1851). Dans la première, les attributions du *Conseil particulier* furent fixées : il se composera d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, des présidents des Conférences et des Œuvres particulières. Il aura la surveillance ou la direction des diverses Conférences de la ville et des Œuvres annexes ; il rendra compte aux Assemblées générales de l'état de chacune d'elles, et prendra toutes les mesures qu'il croira nécessaires pour assurer leur prospérité.

Il établira, au moyen des ressources provenant des quêtes des Assemblées générales, l'équilibre dans les caisses des Conférences dont les ressources pécuniaires ne seraient pas en rapport avec leurs besoins.

La nomination du Président du *Conseil particulier* aura lieu dans la prochaine séance conformément au règlement, et MM. les membres honoraires seront prévenus par une circulaire du vote auquel ils pourront prendre part.

« Afin, dit le Président, que les efforts de la
» Conférence ne soient pas stériles et pour attirer
» sur la nouvelle organisation les lumières de
» l'Esprit-Saint, on récitera le *Veni Creator* à la
» fin de la séance. En mettant notre espoir en Dieu
» et en procédant avec simplicité, nous verrons peu
» à peu toutes les difficultés s'aplanir. »

A la séance du 31 août, se fit, comme il avait été convenu, l'élection du Président du *Conseil particulier* des Conférences de Lille.

M. KOLB-BERNARD, nommé en cette qualité par soixante-quinze voix sur quatre-vingt-cinq membres

présents, déclara « ne pouvoir répondre que par » un vif sentiment de reconnaissance au témoignage » de confiance et d'affection de la Conférence ; » toutefois , à cause de ses occupations, il craignait » que sa présidence ne fût en grande partie que » nominale, et pria MM. MOURCOU et DE MELUN » de vouloir bien l'aider et le suppléer au besoin à » titre de vice-présidents. » Quant à la désignation des présidents des Conférences , M. KOLB la remit, ainsi que l'organisation définitive des Conférences elles-mêmes, au troisième dimanche de septembre.

A partir de ce jour, la direction des Conférences revenait, ainsi qu'on vient de le voir, au Conseil particulier dont la présidence avait été décernée à M. KOLB-BERNARD. Réuni pour la première fois le 6 septembre, ce Conseil se constituait et il était ainsi composé :

Président : M. KOLB.

Vice-Présidents : MM. Jules MOURCOU et DE MELUN.

MEMBRES.

- MM. Edouard LEFORT, président de la Conférence de Saint-Etienne et Saint-Sauveur ;
PAJOT, vice-président, idem ;
DE GERMINY, président de la Conférence de Saint-André et de Sainte-Catherine ;
ARONIO, vice-président, idem ;
CHON, président de la Conférence de La Madeleine et Saint-Maurice ;
RAPY, vice-président, idem ;
DE GAULAINCOURT, président de l'œuvre des militaires ;

- MM. DE BEAULINCOURT, président de l'œuvre du patronage ;
LE GLAY, président de l'œuvre des bons livres ;
DELEFILS, président de l'œuvre des loyers ;
L'œuvre de Saint-François Xavier représentée par
M. DE MELUN ;
M. Ed. DUMON, président de la Commission générale de visite.
Trésorier : M. DECROIX ;
Secrétaire : M. Henri LEFEBVRE.

Dans la même séance, le Conseil particulier s'occupa en premier lieu de former le bureau de chaque Conférence.

En voici l'indication :

CONFÉRENCE SAINT-ÉTIENNE ET SAINT-SAUVEUR.

- Président* : M. Edouard LEFORT ;
Vice-Président : M. PAJOT ;
Secrétaire : M. DUMON ;
Trésorier : M. DELESTRÉ ;
Gardien du vestiaire : M. BALLET.

CONFÉRENCE SAINT-ANDRÉ ET SAINTE-CATHERINE.

- Président* : M. DE GERMINY ;
Vice-Président : M. ARONIO ;
Secrétaire : M. VAN DER CRUYSSSEN fils ;
Trésorier : M. LOTH ;
Gardien du vestiaire : M. MULLIÉ.

CONFÉRENCE DE LA MADELEINE ET SAINT-MAURICE.

- Président* : M. CHON ;
Vice-Président : M. RAPY ;
Secrétaire : M. WERQUIN ;

Trésorier : M. BENOIT-HALLEZ ;

Gardien du vestiaire : M. ROSSIGNOL.

Ensuite différentes mesures d'ordre furent adoptées pour ménager la transition du régime antérieur au régime nouveau des Conférences, par exemple pour faire la répartition des familles déjà visitées par la Conférence unique, pour fixer les jours de réunions du Conseil particulier et de chaque Conférence, ainsi que la date des six séances générales qui auront lieu : la première, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception ; la deuxième, au mois de mars ; la troisième, au mois de mai ; la quatrième, à la fête de saint Vincent de Paul ; la cinquième, en septembre ; la sixième, en novembre. Chaque Conférence aura sa réunion, les premier, troisième et cinquième dimanches du mois.

La première séance particulière des trois Conférences est fixée au premier dimanche d'octobre.

D'autres mesures étaient destinées à assurer les ressources du Conseil particulier et celles des trois Conférences. Au reste, il n'y avait qu'à exécuter l'article du règlement de Paris ainsi conçu :
« Article 34 : Le trésorier du Conseil tient la caisse
» commune de la ville. Cette caisse est alimentée
» par les dons extraordinaires venus du dehors,
» par les quêtes faites aux Assemblées générales de
» la ville et par les offrandes qu'à chaque Conseil
» les présidents apportent au nom de leur Con-
» férence. Elle est destinée à faire face aux Œuvres
» de la ville et à soutenir les Conférences les plus
» pauvres. »

Cet article suffisait; cependant, on y ajouta que les dons faits par suite de décès dans la famille d'un membre d'une Conférence, et autres dont l'intention serait évidemment appliquée à la paroisse où elle est établie, resteraient à cette Conférence. Mais les offrandes des membres honoraires reviendraient à la caisse du Conseil.

Quelques modifications furent sans doute apportées à ces résolutions règlementaires; néanmoins celles-ci furent la plupart respectées; plus tard on les remettra rigoureusement en vigueur.

Ainsi s'effectuait, dans la Société de Saint-Vincent de Paul, à Lille, un changement qui paraissait d'abord offrir quelque danger; il avait été heureusement rendu facile par l'esprit de concorde, de cordialité, de mutuelle bienveillance, qui maintiendra toujours l'harmonie parmi ses membres. D'un arbre planté seul, à l'origine, dans le terrain généreux de la charité, sont sorties trois branches qui porteront, il faut l'espérer, des fruits encore plus abondants. Maintenant s'ouvre, dans la vie des Conférences, après douze années écoulées, une période nouvelle.

CHAPITRE II

Les Conférences de 1851 à 1862.

Il ne faudrait pas chercher dans cette notice des incidents de nature à passionner vivement le lecteur. Une histoire de la Société de Saint-Vincent de Paul doit se tenir dans les régions sereines de la foi et de la charité ; sa vie est, pour ainsi dire, la vie cachée au milieu du monde ; elle évite le bruit, autant que possible, et la publicité. Une seule fois, peut-être, nous verrons les Conférences de Lille agitées par la tourmente, mais elle ne sera que momentanée. Grâce à la sagesse de leurs guides et, sans doute aussi, à l'intercession de leur saint protecteur, elles rentreront, après un certain temps d'épreuve, dans leur tranquillité habituelle.

Malgré les soins donnés à l'installation des trois groupes paroissiaux, il n'y eut aucune interruption dans le fonctionnement des Œuvres qu'ils avaient à maintenir et à continuer ; le passage se fit sans peine de l'ancienne organisation à la nouvelle, et l'on put même constater tout de suite les heureux résultats de la division.

Il en est de la charité comme de toutes les choses qui vivent par le zèle ; si elles cessent de progresser, c'est que le principe essentiel de leur existence ne les anime plus ; elles languissent alors et puis elles meurent. Aussi, dans l'ordre de la charité, ne faut-il pas rester stationnaire, mais toujours avancer, sous peine de sentir se refroidir le feu qui échauffait les cœurs à l'origine. On va voir que, malgré le fractionnement, les Conférences ne laisseront pas dépérir les Œuvres de la Conférence unique dont elles étaient comme les héritières.

A la séance générale du 7 décembre 1851, *trente* nouveaux membres actifs furent proclamés ; un tel chiffre était du meilleur augure pour l'avenir. Bien plus, par une sorte d'entraînement, les communes d'*Esquermes*, des *Moulins* et de *Loos* réclamaient leur place dans les rangs de la milice de Saint-Vincent de Paul. Dès le 11 décembre, la Société de bienfaisance d'Esquermes exprimait le désir de se transformer en Conférence, et au commencement de l'année 1852, sur la demande de son président, M. le comte DE GENNEVIÈRES, elle obtenait du Conseil général son agrégation. La même faveur était plus tard accordée aux Conférences de Loos et des Moulins. Avec une activité singulière, le Conseil particulier prenait diverses décisions concernant ce qu'on pourrait appeler les affaires domestiques de la Société ; le régime nouveau mis en action au mois d'octobre provoquait toutes ces résolutions auxquelles nous ne croyons pas utile, d'ailleurs, de nous arrêter.

Enfin, au moment où le Conseil particulier allait avoir la charge d'équilibrer les divers budgets inégalement favorisés, un sermon du R. P. Lavigne apportait encore à la caisse commune des pauvres une somme considérable dont la répartition proportionnelle se fit immédiatement. Ainsi la Providence mesurait ses dons à la nécessité croissante de l'aumône.

L'entretien de la caisse n'était pas le seul objet qui dût éveiller les sollicitudes des confrères de Saint-Vincent de Paul; la direction et l'extension de la Société dans les deux circonscriptions diocésaines attiraient aussi leur attention. Le Conseil général de Paris avait arrêté, dans sa séance du 15 décembre 1851, comme indispensable, la création d'un Conseil provincial à Lille; aussitôt elle était votée sans opposition (26 décembre), sur la proposition de M. KOLB; et, après avoir alloué une somme de 100 francs pour les premiers frais d'organisation, le Conseil particulier, considérant qu'il était bon de conserver le souvenir de cette réunion solennelle dans laquelle l'inauguration du Conseil provincial avait lieu, en décidait l'impression *in extenso*. On trouverait difficilement dans les annales des Conférences de Lille une séance dont la reproduction puisse être plus intéressante; elle était honorée de la présence de Mgr d'AUSSAC DE SAINT-PALAIS, évêque de Vincennes (*Etats-Unis*), et les différentes Conférences du département, Dunkerque, Cambrai, Roubaix, Tourcoing, etc., y avaient envoyé des députations. M. le Président du Conseil

provincial récemment constitué prit le premier la parole. Cette allocution, sortie tout entière de son cœur, est comme le reflet des véritables sentiments qui doivent animer les disciples de Saint-Vincent de Paul. Nous nous reprocherions de la passer sous silence ; une analyse, quelque incomplète qu'elle soit, réussira peut-être à en faire goûter la pénétrante onction :

« Qu'il me soit permis de jeter avec vous un
» regard sur un point de cet avenir qui s'ouvre
» devant nous et qui nous convie à de nouveaux
» efforts.... Vous avez compris par quelle circons-
» tance particulière, heureuse, j'y suis incité....
» Cette réunion a, en effet, un caractère spécial. Ce
» ne sont plus seulement les Conférences de Lille
» et quelques-unes de celles qui les avoisinent qui
» se trouvent ici rassemblées et rapprochées. L'esprit
» de famille, qui les avait conviées à s'unir chaque
» année, s'est étendu et dilaté. Il s'est assimilé les
» Conférences de tout le diocèse de Cambrai : la
» plupart de ces Conférences sont représentées par
» les délégués qu'elles ont bien voulu envoyer vers
» nous, pour répondre à l'appel qui leur a été
» adressé....

» Le mal auquel l'établissement des Con-
» férences de Saint-Vincent de Paul a pour objet
» spécial d'obvier, c'est le mal de l'isolement. L'as-
» sociation, Messieurs, l'association née de l'esprit
» de charité réchauffe les cœurs, anime les bonnes
» volontés, excite les courages que l'isolement
» aurait pour effet d'abattre, d'amortir, de refroidir.

» Ce mal de l'isolement, il faut en préserver les
» individus : il faut en préserver chacune des Con-
» férences qui, elles aussi, sont des individualités
» sujettes aux défaillances et aux langueurs.

» Or l'action du Conseil général, dont les soins
» s'étendent à des Conférences qui vont se multi-
» pliant sur tous les points du globe, ne saurait
» suffire seule. Les communications des Conférences
» avec le Conseil général, si infatigables que soient
» son zèle et son dévouement..., ne sauraient plus
» conserver aussi complet ce caractère d'intimité
» dont elles ont besoin. C'est là une lacune dont le
» Conseil général n'a pas voulu que le cœur des
» Conférences, si l'on me permet cette expression,
» eût à souffrir. Les Conseils provinciaux sont,
» dans une certaine mesure, destinés à y pour-
» voir.... »

Après avoir ainsi indiqué en quelques mots
l'utilité de la nouvelle création, M. le Président
ajoutait ces considérations d'une nature plus par-
ticulièrement pratique :

» Loin de nous toute confiance en nous-
» mêmes, toute présomption, tout orgueil. Il n'y a
» plus de dévouement là où pénètre quelqu'un de
» ces sentiments.... Restons toujours les sectateurs
» de ce qui est petit et humilié; aimons et respectons
» dans les autres ce caractère de petitesse et d'hu-
» miliation; faisons en sorte de le trouver en nous-
» mêmes. Et à mesure que nous briserons ces
» puissances intérieures d'amour-propre et d'or-
» gueil, il nous viendra une force de propagande...

» qui, se répandant à notre insu autour de nous,
» attirera à notre Œuvre des secours inattendus et
» inespérés de concours et de bonnes volontés. La
» première condition pour qu'il en soit ainsi, c'est
» de conserver à notre Société le caractère qui doit
» lui appartenir; elle est une Société de charité et
» de prière.... Lorsque nous prions, que nous flé-
» chissons les genoux, que nous inclinons la tête,
» que nous nous rendons petits en abaissant, sous
» la grandeur de Dieu, nos pensées, nos cœurs,
» notre humaine faiblesse, nous allons puiser dans
» cette noble et sainte humiliation les enseigne-
» ments et les inspirations dont nous avons le plus
» besoin. Nous nous sommes vus, nous avons vu
» notre misère, et la pitié dont nous avons senti le
» besoin nous-mêmes, nous fait mieux comprendre
» la pitié que nous devons aux autres. L'aumône,
» que du fond de notre pauvreté nous avons
» demandée à Celui qui seul est riche, appelle
» notre pensée, dirige notre cœur vers l'aumône
» que nous pouvons et nous devons faire sortir de
» notre richesse relative.

» L'une des Œuvres qui répandent le plus
» de bénédictions sur notre Société de Saint-Vincent
» de Paul; celle qui, après la prière, la maintient
» le plus dans l'esprit de son origine et de son
» institution; celle qui contribue le plus à sa vitalité,
» à son développement, est la visite des pauvres à
» domicile : le contact des riches avec les pauvres;
» l'intimité, l'assimilation des uns avec les autres; la
» pénétration réciproque de la richesse et de la pau-

» vreté, non pas seulement pour que la pauvreté
» participe aux secours de la richesse, mais pour
» que, le cœur du pauvre se rapprochant du cœur
» du riche, il y ait entre eux cette harmonie de
» l'amour qui est la joie du ciel et le salut de la
» terre.... Cette Œuvre est celle où l'amour qui l'ins-
» pire se fait le plus sentir à ceux qui en sont l'objet ;
» et le plus grand bien d'ici-bas, ce n'est pas seu-
» lement d'être aimés, c'est de sentir que nous le
» sommes.

» Celui qui va visiter les pauvres fait l'au-
» mône à divers titres, et son aumône pécuniaire est
» en réalité la moindre. Il lui apporte sa parole.

» Sa parole, Messieurs, affectueuse, cha-
» ritable, pleine de bons et doux conseils, c'est le
» don par excellence que le visiteur fait à son cher
» visité. Cette puissance de la parole, vous l'avez
» trop souvent éprouvée vous-mêmes pour que vous
» ne la compreniez pas sur les autres.

» Vous avez, en visitant le pauvre, cette
» puissance entre vos mains. Et, vous le savez,
» vous n'avez pas besoin d'éloquence pour l'exercer.
» Un mot souvent y suffit. Vous parlez au pauvre
» de sa santé, de son travail, de ses sollicitudes
» de père de famille, de ses besoins, de ceux de
» ses enfants : oh ! de ses enfants surtout, de ces
» êtres doux et sacrés qui sont toujours le chemin
» le plus sûr pour arriver au cœur des parents, et
» qui le font tressaillir d'espérance et de joie,
» lorsque l'amour qu'il contient pour eux... trouve
» un écho dans le cœur d'un étranger. Ou plutôt,

» il n'y a plus pour les parents d'étranger où il se
» trouve un intérêt affectueux pour leurs enfants.
» Il n'y a plus qu'un ami, qu'un parent, qu'un
» frère. Vous êtes entrés avec eux dans le partage
» même de leur paternité.

» Vous êtes entrés dans cette famille avec
» l'idée de Dieu; vous y avez laissé l'idée de Dieu,
» de sa bonté, de son amour, de sa Providence.
» Oh! fiez-vous à ce germe précieux. Dieu prendra
» soin de le féconder.

» C'est que l'Œuvre de la visite des pauvres
» est en effet celle qui inspire le plus le dépouille-
» ment propre et qui fait faire les plus utiles
» retours sur soi-même. Dans les autres Œuvres
» qui exigent quelque esprit de direction, quelque
» aptitude d'administration, il y a toujours une
» petite place où peut se loger quelque tentation de
» satisfaction personnelle. Mais rien n'est plus
» simple, plus vulgaire, rien n'est plus à la portée
» de tous que d'aller visiter le pauvre : il n'y a
» plus là d'amour-propre possible. Et puis, Mes-
» sieurs, comment trouverait-il à se faire jour au
» milieu de ces scènes remplies des graves et élo-
» quentes leçons qui vous sont données dans la
» demeure du pauvre? Vous êtes là devant lui,
» devant ses besoins, ses souffrances, ses misères
» de toute nature. Il est homme comme vous;
» comme vous il est enfant de Dieu, et, saisi du
» contraste qui existe entre lui et vous, entre sa
» position et la vôtre, vous n'échappez pas à cette
» interrogation intérieure qui s'élève en vous et

» qui vous crie : Pourquoi cette différence entre lui
» et moi? Dieu, qui est la justice même, qu'a-t-il
» voulu en faisant cette inégale répartition? Et
» vous ne faites pas, Messieurs, à la suite de ces
» questions, une de ces théories de bouleversement,
» telles que nous en avons vu se produire en si
» grand nombre et si menaçantes pour tous, pauvres
» et riches, en dehors de ce que nous apprend la
» vérité de l'enseignement catholique. Mais humilié
» du peu que vous avez fait, effrayé de la grave
» responsabilité qui pèse sur votre condition de
» richesse relative, vous sentez venir dans votre
» cœur cette sainte prière : « Mon Dieu, faites que
» je sois toujours fidèle à votre justice et à votre
» volonté, et que j'apprenne à les accomplir de plus
» en plus à l'égard de vos pauvres. »

» Qu'il me soit permis de répéter ici un mot
» qui résume les considérations que je viens d'in-
» diquer en dernier lieu, le mot d'une dame cha-
» ritable qui s'adressait à je ne sais quel heureux
» curé de je ne sais quelle heureuse paroisse, où,
» malgré de vives instances, ce pasteur privilégié
» regardait comme inutile d'établir une Conférence,
» parce que ses pauvres étaient abondamment
» pourvus de secours. Ce à quoi cette dame répondit
» par cette exclamation : « Eh bien alors, M. le
» curé, établissez une Conférence pour avoir pitié
» de vos riches. »

Après le discours du Président et la lecture du rapport annuel, le R. P. VIART termine cette séance en rappelant que les Conférences de Saint-Vincent

de Paul sont en même temps œuvre de foi et de charité et qu'elles semblent devoir leur naissance à cette parole de Grégoire XVI : *Le temps est venu où tout chrétien doit être un soldat contre Satan.*

Mgr l'Evêque de Vincennes, avant de bénir l'Assemblée, donne des détails du plus haut intérêt sur les progrès du catholicisme aux Etats-Unis. « En 1790, il n'y avait, dit-il, dans ce pays, » que quelques milliers de catholiques et un siège » épiscopal. Aujourd'hui (1852) on y compte trente- » quatre Evêques, deux vicaires apostoliques, et » 3,000,000 de fidèles. Des Conférences de Saint- » Vincent de Paul se sont formées sur plusieurs » points, et avec elles la foi s'est répandue plus » encore, et l'influence protestante est plus facile- » ment combattue.» Mgr de Vincennes attribue aussi, en grande partie, aux Conférences l'heureux changement qu'il a remarqué dans l'esprit public, à son retour en France.

Diverses circonstances n'ont pas toujours permis à l'institution du Conseil provincial de produire les bons résultats qu'on était en droit d'en attendre; la mission qui lui était réservée passera aux Conseils centraux dont la direction sera plus immédiate. Cependant l'action du Conseil provincial fut loin de rester inutile; on s'aperçoit de son influence dans le redoublement de zèle et d'initiative qui signale le travail des Conférences à cette époque. Les Œuvres entreprises ou seulement ébauchées dans la période précédente, furent ou achevées ou améliorées dans des conditions et avec des

développements qui en assureront l'avenir. Une de celles qui, nous l'avons vu, avaient le plus souvent occupé la Conférence unique était le *patronage* ; il appelait une extension nouvelle, des modifications urgentes. Le Conseil particulier y appliqua tous ses soins et lui consacra un grand nombre de ses délibérations.

Avec le désir bien naturel de faire participer le plus grand nombre aux bienfaits du patronage, il aurait pu arriver qu'on prononçât des admissions trop précipitées et que l'on ouvrit la porte à tout venant ; une prudente réserve était donc de rigueur, et pourtant les derniers locaux choisis, rue d'Angleterre et place Saint-Martin, devenaient insuffisants. Le Conseil chargea une commission, à la tête de laquelle était M. Ed. DUMON, d'en chercher d'autres plus convenables. Une occasion inattendue et comme providentielle se présenta. La Bibliothèque catholique où la Conférence de Lille avait pris naissance, rue de la Préfecture, vivait depuis longtemps, côte à côte, malgré l'incompatibilité d'humeur, avec une voisine alors mal vue de l'autorité, la *Loge des francs-maçons* ; celle-ci vint à se dissoudre, et le propriétaire consentit à la donner en location au Conseil particulier. Mais il fallait la transformer à l'usage de l'Œuvre chrétienne des Conférences. Là se voyaient encore les oripeaux et les ornements symboliques de la *maçonnerie* ; dans l'*atelier*, où se célébraient les rites mystérieux ainsi que les fêtes et les banquets, on trouvait les restes des instruments baroques de l'initiation ; et de

ces murs purifiés préalablement, on se proposait de faire une chapelle à la Vierge Immaculée. Les *vrais maçons* furent mis à l'ouvrage. Dès lors, Saint-Vincent de Paul aura sa maison à lui, où s'abriteront tant d'Œuvres excellentes formées en son nom et qui lui doivent leur origine : après *le Patronage*, celle des *Loyers*, de laquelle sortira la *Sainte-Famille*, l'*Adoration nocturne*, le *Secrétariat des pauvres*, la nouvelle *Bibliothèque des bons livres*, etc. Là se tiendront les retraites et les assemblées générales des Conférences. Enfin, par une insigne faveur, Mgr RÉGNIER autorisera bientôt la présence permanente du Très Saint Sacrement dans la chapelle; et le saint Patron lui-même, veillant dans la châsse où reposent ses reliques, montera pour ainsi dire la garde auprès du tabernacle.

Avant de procéder à l'installation d'un patronage dans le local qui lui était destiné, le Conseil comprit qu'il y avait une séparation à opérer entre les patronnés les plus âgés et les plus jeunes; on devait nécessairement tenir compte de la différence de goûts comme de la différence d'âge. Un deuxième patronage recevra ceux qui auront passé un certain temps dans le premier; ce sera celui des adultes qui occupera sans retard les salles et le jardin dont les Conférences viennent de s'assurer la jouissance. Une commission spéciale aura la direction du grand patronage; elle fut composée de MM. Ed. DUMON, président, V. VERBIEST et DESMONS. Sa première tâche fut d'étudier quel genre d'exercices et de

récréations conviendrait aux adultes. Provisoirement elle décida que, chaque dimanche, il y aurait une instruction de M. l'abbé GONTHIER, aumônier du Lycée, ou de l'un de MM. les vicaires de Sainte-Catherine, précédée du chant des vêpres; puis les jeunes gens descendront au jardin et à l'estaminet, où ils pourront faire une consommation réglementée et trouveront différents jeux; une lecture amusante et la prière termineront la soirée. Il est impossible de ne pas voir ici le germe des cercles catholiques d'ouvriers qui, un jour, offriront aux hommes mûrs la salutaire association de la religion aux divertissements honnêtes, association déjà réalisée, pour la jeunesse, dans les patronages.

Afin de compléter et généraliser l'œuvre, en se servant des éléments existants, MM. les Doyens seront priés de vouloir bien établir des patronages paroissiaux auxquels les membres des Conférences prêteront leur concours comme auxiliaires du clergé. La Commission qui devait s'entendre avec MM. les Doyens et déterminer dans quelles limites ce concours serait donné, se composa de MM. DE BEAULAINCOURT, président, OLIVIER (ancien directeur du *petit Saint-Joseph*), RIVELOIS, DELECOURT, CHON, DE CAULAINCOURT, DE GERMINY et H. LEFEBVRE.

Mais une question allait, comme toujours, se poser dès le début, celle des ressources qu'une telle organisation plus étendue et plus compliquée rendait indispensables. Par une heureuse coïncidence, la municipalité, obéissant enfin à un sentiment de justice et d'impartialité qui avait paru

inconnu à l'administration précédente, avait appelé, en partage avec les écoles communales laïques, les écoles des Frères entretenues jusqu'à présent par une souscription particulière. On avait l'espoir fondé que cette souscription serait continuée par beaucoup de personnes en faveur des patronages qui n'étaient en réalité que le complément de l'école. Afin de déterminer les souscripteurs à ce virement des fonds, il y avait lieu de croire aussi que MM. les curés de toutes les paroisses de la ville, maintenant intéressés personnellement au succès de l'Œuvre placée sous leur tutelle immédiate, la recommanderaient chaleureusement à leurs paroissiens.

La sollicitude du Conseil particulier porta bientôt ses fruits : au mois de décembre, le grand patronage s'était développé à tel point que l'on prévoyait déjà la création d'une deuxième section, l'année suivante, à l'époque de Pâques. Les jeunes gens qu'il contenait, au nombre de cinquante environ, se montraient animés des meilleures dispositions. Ils demandaient à former entre eux une Conférence qui trouverait dans son sein de quoi soulager quelques pauvres malades. En adoptant cette généreuse idée, le Conseil se réserva seulement d'amender certains articles du règlement, par exemple ceux qui édictaient des pénalités et indemnités pécuniaires, toute œuvre de charité ayant pour principe de ne s'appuyer que sur la bonne volonté, jamais sur la contrainte. Aussitôt que l'agrégation aurait été obtenue du Conseil général de Paris, la Conférence du patronage serait considérée comme

une annexe de celle de Sainte-Catherine et de Saint-André.

Malgré tant de précieuses espérances, on n'était pas sans quelques appréhensions au sujet d'adultes parmi lesquels la diversité de l'éducation, de la condition, du caractère, pouvait faire surgir des difficultés imprévues. L'unité dans la direction paraissait au Conseil extrêmement désirable, et, en 1854, il adressa une requête respectueuse à Mgr RÉGNIER pour que Sa Grandeur daignât modifier, en ce sens, l'organisation du patronage. D'après les instructions de l'autorité diocésaine, le grand patronage fut placé sous la direction des RR. PP. Jésuites : le P. CŒURDACIER fut désigné pour remplir cette fonction essentiellement religieuse, les membres des Conférences conservant néanmoins l'action pour ainsi dire séculière qui convenait à des laïques.

Il fut sans doute pénible à des hommes dévoués comme l'abbé GONTHIER et M. V. VERBIEST de renoncer à diriger une œuvre à laquelle ils avaient pendant longtemps consacré leurs efforts et leur zèle ; mais ils acceptèrent docilement ce sacrifice qui leur était demandé par le premier pasteur, et que l'on regardait comme nécessaire pour le plus grand bien de leur cher patronage.

Pour donner suite à la pensée de Mgr l'Archevêque, MM. les Doyens, réunis le 20 octobre de la même année, arrêtaient qu'un patronage serait organisé dans chaque paroisse, et qu'à défaut d'une maison spéciale dont il fût possible de disposer en

ce moment, on réunirait les enfants dans un local provisoire, par exemple à l'école des Frères. Comme au patronage des adultes, les membres des Conférences étaient prêts à prendre leur part dans la tâche que le clergé paroissial réclamerait d'eux. En conséquence, au commencement de l'année 1855, les patronages paroissiaux étaient établis partout, sauf sur Saint-Maurice, faute d'emplacement, et un bienfaiteur anonyme, comprenant l'importance de cette œuvre, lui envoyait un don de 1000 francs, à titre de première mise. — Le grand patronage, à lui seul, comptait, au mois de décembre (Assemblée générale du 8 octobre 1856), une centaine de jeunes gens dont la discipline, disait le R. P. CŒUR-DACIER, était « celle d'un pensionnat chrétien. »

Un tel résultat montrait assez ce que peut la douce et fortifiante influence de la religion pour l'amélioration morale de la classe ouvrière. Il est vrai que les Conférences s'adressaient à une honorable catégorie de ce que, suivant un mot devenu célèbre, on appelle les *nouvelles couches*; mais il y avait dans le passé de quoi faire naître des espérances pour l'avenir. Ainsi les vieux Lillois dont les souvenirs remontent à soixante années, nous racontent que jadis les ouvriers se rassemblaient (ordinairement le samedi) dans les fabriques, hommes, femmes et enfants, en présence d'une image sainte fixée au mur, ou bien aux carrefours des rues devant une *bonne Vierge*, pour y réciter les litanies. Quoique la génération de 1850 fût déjà différente, sous le rapport religieux, de celle qui

l'avait précédée, elle n'aurait pas fourni certainement le personnel peut-être inconscient de cette effrayante manie antireligieuse et matérialiste des enterrements civils. Il fallait seulement une chose capable de réveiller dans les masses du bon peuple de Lille la foi qui ne semblait qu'endormie.

Depuis vingt-deux ans, il n'était plus permis à Notre-Seigneur, dans le Très Saint Sacrement, de parcourir les rues avec le cortège consacré par la tradition. Comment s'étonner si les catholiques avaient souvent exprimé le désir de revoir ces cérémonies extérieures de leur culte qui réjouissaient et leurs cœurs et leurs yeux ?

En 1852, les processions de la Fête-Dieu furent enfin autorisées, et leur pompe se déroula librement à travers la cité de Notre-Dame de la Treille. Alors, entre toutes les confréries et tous les groupes qui tinrent à honneur d'escorter le Roi des rois, on put remarquer les Sociétés, filles de Saint-Vincent de Paul, le patronage de Saint-François Xavier, la Sainte-Famille, etc., etc., marchant sous leurs bannières respectives, avec les membres des Conférences; celles de Lille, de Wazemmes, d'Haubourdin, de Tourcoing, de Roubaix assistèrent à la procession générale, en corps, portant des flambeaux et donnant ainsi un exemple de piété qui sera imité dans la suite.

Le 17 juin, une messe fut célébrée à Sainte-Catherine, pour remercier Dieu des grâces signalées reçues dans cette mémorable journée d'allégresse et de réparation.

Deux ans après eut lieu une autre solennité à l'occasion du *Jubilé séculaire de Notre-Dame de la Treille* (1854). Aussitôt qu'elle eut été annoncée, elle excita d'avance dans tous les cœurs lillois la plus vive émotion. La préparation de cette fête, à la fois si patriotique et si religieuse, occupa pendant plusieurs mois une partie des délibérations du Conseil particulier, afin de déterminer la part que devait y prendre la Société de Saint-Vincent de Paul. Il était évident que, d'accord avec MM. les Doyens, elle aurait un rôle considérable dans une démonstration essentiellement catholique. C'est une Commission tirée de son sein qui s'occupa des détails d'organisation et se chargea de recueillir l'argent nécessaire pour couvrir certains frais inévitables en pareille circonstance. Les Conférences n'avaient voulu laisser à personne le soin de faire à la Patronne de Lille le triomphe le plus éclatant et le plus digne d'elle. Il n'entre pas dans notre sujet de décrire le Jubilé de Notre-Dame de la Treille; il nous convient seulement de montrer la Société de Saint-Vincent de Paul tout entière à son rang d'honneur dans cette manifestation dont la mémoire se prolongera — nous aimons à le croire, malgré les incertitudes de l'avenir — jusqu'à l'époque où les enfants de nos enfants viendront la renouveler.

Le Conseil particulier, considérant que la Société de Saint-Vincent de Paul n'avait pas encore de signe distinct comme la plupart des associations charitables, venait de décider (19 avril) l'acqui-

sition d'une bannière spéciale qui serait portée à la procession jubilaire; mais, dans la séance du 4 mai 1854, les Conférences apprirent avec joie « qu'elles auraient l'insigne honneur de se grouper » autour des reliques de leur saint Patron que le » supérieur des Lazaristes avait promises au Con- » seil; ces restes vénérables se composent d'un petit » os, de cheveux, d'un peu de chair et de sang » renfermés dans un reliquaire très riche également » envoyé à titre de don par le R. P. ETIENNE AUX » Conférences de Lille et de la circonscription du » Conseil central. » (*Séance du 4 mai.*)

MM. DE MELUN et FLAMEN furent chargés de veiller à l'exécution de la châsse qui dut ensuite reposer dans la chapelle du patronage jusqu'au jour de la fête. Nous n'entreprendrons pas de raconter cette journée vraiment merveilleuse du 2 juillet; elle a eu ses historiens et ses poètes. Quelques mots suffiront pour raviver les souvenirs de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

La veille de la procession, le 1^{er} juillet, une séance du Conseil central s'ouvrit, à deux heures, dans la salle de l'Association lilloise où les précieuses reliques étaient exposées à la vénération des membres des Conférences; cette séance était honorée de la présence de Mgr l'Archevêque de Cambrai, de NN. SS. les Evêques de Gand, de Bruges, de Liège, d'Arras, de Nevers, de Blois, de Soissons, de Fréjus, de Saint-Denis (île Bourbon), entourés de leurs grands vicaires et de plus de soixante ecclésiastiques. M. BAUDON, pré-

sident général de la Société de Saint-Vincent de Paul, MM. COCHIN, Armand DE MELUN et Anatole DE SÉGUR, membres du Conseil général, avaient aussi pris place sur l'estrade. L'Assemblée se composait de sept à huit cents membres des quarante-trois Conférences de la circonscription du Conseil central de Lille. Quelques Conférences de Belgique, notamment celles de Gand, de Tournai, de Bruxelles, et diverses Conférences des départements voisins, Saint-Quentin, Amiens, celle de Notre-Dame des Victoires à Paris, étaient représentées par un certain nombre de membres, pèlerins du Jubilé, qui avaient eu la bonne pensée de venir prendre part à cette fête de famille.

Il ne pouvait être question que de la solennité du lendemain; elle fut presque l'unique sujet du discours du Président, dont la péroraison respirait un pieux enthousiasme :

« Vous nous bénirez donc, dit-il aux illustres
» prélats qui l'écoutaient, vous bénirez nos désirs,
» nos intentions, nos efforts, notre faiblesse. Vous
» appellerez sur nous quelque chose de ce zèle des
» apôtres qui vit en vous..... Vous nous bénirez
» avec effusion, avec abondance et surabondance,
» afin que nous soyons de plus en plus dignes de
» servir sous le commandement de Dieu notre Père
» et de l'Eglise notre Mère.

» Et vous nous bénirez aussi, illustre et saint
» Patron, dont les reliques ici présentes nous
» parlent un langage si haut, si touchant, si élo-
» quent. Vous nous bénirez, afin que, de ce feu de

» la charité qui a consumé votre vie, quelque étin-
» celle vienne animer et embraser nos âmes.

» Et vous, Vierge sainte, dont nous aimons d'une
» manière spéciale à nous proclamer les serviteurs,
» comment n'invoquerions-nous pas aussi vos bénédiction-
» diction dans ces jours particulièrement consa-
» crés à l'amour et à la reconnaissance qui vous
» sont dus et où notre filiale confiance a tant de
» motifs de s'adresser à vous? Vierge immaculée,
» nous vous aimons, nous aimons votre gloire,
» nous demandons qu'elle s'accroisse et qu'elle
» brille d'un vif éclat, parce que l'agrandissement
» de votre gloire, c'est l'agrandissement de votre
» douce et bénigne puissance en faveur des hommes ;
» c'est l'accroissement de vos bienfaits, de vos
» grâces ; c'est, pour ainsi dire, l'extension de
» votre maternité. O Mère de Dieu et des hommes,
» bénissez-nous ! »

Des préparatifs de tout genre, des prédications et des retraites furent comme les préludes de la solennité.

A l'instant où Notre-Dame de la Treille, après une matinée pluvieuse et de mauvais augure, sortait de Sainte-Catherine au bruit du canon de la citadelle, au son des cloches de toutes les églises, le soleil apparut radieux comme pour saluer la Reine du ciel. Elle s'avancait en triomphe au milieu d'une foule innombrable accourue non seulement de tous les points de la France, mais encore d'au delà des frontières. Pas une voix discordante dans ce concert unanime, dans cette harmonie des es-

prits et des cœurs. C'était un ébranlement général : toutes les classes, toutes les conditions, tous les âges semblaient unis par un même sentiment de foi et d'amour. Partout des décorations, des emblèmes, des dômes et des couronnes; même hors du parcours de la procession, jusqu'au fond des plus pauvres *courettes*, les murs disparaissaient sous les guirlandes et les fleurs. Les membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul marchaient en une masse compacte, se relayant pour porter tour à tour la châsse de leur Patron (1).

Lorsque, sur la place d'armes, les têtes se furent inclinées sous la bénédiction des Evêques, de toutes les poitrines sortit le cri joyeux de : *Vive Notre-Dame de la Treille!* Ainsi se trouvait scellée de nouveau, entre Lille et la Vierge sa protectrice, l'antique alliance de six siècles. L'élan était donné; jamais une occasion plus favorable ne pouvait se présenter de réaliser enfin la pensée de l'abbé BERNARD : un comité s'organisa aussitôt pour ouvrir une souscription et pour préparer la construction de la basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre.

Les Conférences n'avaient pas laissé tomber

(1) Le Conseil particulier avait recommandé aux membres des Conférences de Lille d'offrir l'hospitalité à ceux des Conférences du dehors invités à la fête. Pour donner une idée de l'affluence, on se rappelle que les provisions de bouche manquèrent chez les traiteurs et les boulangers. Beaucoup d'étrangers furent obligés d'aller mendier un dîner chez leurs connaissances plus ou moins intimes. Partout il y eut table ouverte. L'auteur de cette notice vit arriver à sa maison un inspecteur d'Académie, M. Walras, et deux professeurs de l'Université de Louvain, MM. Félix et Emile Nève, qui n'avaient pu trouver à manger nulle part.

dans l'oubli le vœu que l'abbé BERNARD avait exprimé en 1839. Le R. P. FANTIN, s'adressant à l'Assemblée générale du 30 avril 1854, quelques mois avant le Jubilé, disait : « Il est dans la vie » des circonstances uniques, des circonstances » qui font les hommes. Heureux celui qui sait » les comprendre et qui s'élève à la hauteur des » actes de générosité qui les inspirent ! Dans » cette grande manifestation du Jubilé, sachons être » dignes des siècles qui nous ont précédés, et trans- » mettre nous-mêmes de dignes exemples aux » siècles qui suivent. Dans la construction projetée » d'une nouvelle église à Notre-Dame de la Treille, » il faut redoubler de courage, ne point craindre, » ne point défaillir à la vue des retards et des diffi- » cultés. Il ne s'agit pas de savoir quand le monu- » ment sera terminé, ni ce qu'il faudra y mettre. » Faisons comme nos pères : ils arrêtaient un plan, » ils posaient une pierre, ils comptaient sur leurs » enfants : c'était assez ; le monument se termi- » nait.

» Que dira-t-on dans un siècle lorsque se célé- » brera le même anniversaire de Notre-Dame de la » Treille ? Montrera-t-on aux étrangers un nouveau » temple achevé en son honneur ? Ou dira-t-on : » Nos pères eurent bien le désir de lui élever un » monument, il y eut même des sommes votées, » mais ils n'eurent pas foi dans leur œuvre, dans » eux-mêmes et dans leurs enfants. Ils reculèrent. » Non, il faut que cela ne soit pas dit. La première » pierre posée dans cette année séculaire, tout se

» fera : nous nous serons montrés dignes de nos
» aïeux, et nos enfants se montreront dignes de
» nous. »

Ces paroles ne sont-elles pas d'une réalité saisissante ?

Les Conférences elles-mêmes, en ce qui les concerne, puisèrent à la source de ces vivifiantes émotions un redoublement d'ardeur dans l'exercice de la charité. L'influence s'en fit bientôt sentir. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les séances ordinaires n'avaient lieu que tous les quinze jours, et cet usage était conforme au règlement de Lille. En vain le Conseil général avait, à plusieurs reprises, appelé sur ce point l'attention du Conseil particulier, en faisant observer qu'à Paris et ailleurs les séances étaient hebdomadaires. Il existe chez l'homme un penchant inné à éviter ce qui trouble les habitudes prises et à garder ses aises. Pourquoi se créer des gênes inutiles ? n'avait-on pas bien marché jusque-là ? — Ces raisons, qui n'étaient probablement que le cri d'une faiblesse instinctive, avaient prévalu trop longtemps ; mais après le Jubilé de Notre-Dame de la Treille, toutes les objections que pouvait encore susciter la mollesse, s'évanouirent comme par un effet de la grâce, et, dès le 23 juillet, à l'Assemblée générale de la fête de saint Vincent de Paul, vingt jours après la procession, M. le Président proposait de « prendre » une résolution retardée depuis bien des années » et de décider qu'à partir du dimanche suivant » les Conférences se réuniraient tous les huit

» jours. » La résolution fut votée séance tenante, sans qu'aucune voix eût protesté. Le 27 juillet, le Conseil s'occupa des moyens destinés à faciliter la transition de l'ancien régime au nouveau, et tout fut dit.

Les séances hebdomadaires passèrent ainsi, d'un commun accord, dans les habitudes des Conférences, et avec tant de régularité, qu'à l'assemblée qui suivit la fête de l'Immaculée Conception, le 10 décembre de la même année, le Président en signalait déjà les excellents résultats.

A qui rapporter l'honneur de cette heureuse et pacifique révolution, si ce n'est à Notre-Dame de la Treille ?

Cependant l'on ne pouvait pas toujours compter sur quelque grande manifestation religieuse périodique, surtout à si long terme, pour ranimer le zèle des membres de la Société de Saint-Vincent de Paul, s'il venait malheureusement à se refroidir ; aussi, à partir de l'année 1852, nous voyons établi régulièrement l'usage d'une retraite annuelle. Il est bon de s'isoler un moment du monde pour s'entretenir intérieurement avec Dieu : c'est le plus sûr moyen d'avancer vers la perfection et d'apprendre à mieux compatir au dénûment du pauvre en considération de notre propre pauvreté spirituelle.

Il était bien naturel que l'époque choisie d'abord pour la retraite fût celle de la fête de saint Vincent de Paul, qui, cette année, fut entourée d'un éclat inaccoutumé. Une distribution extraordinaire de

viande eut lieu la veille, et, à la messe célébrée le lendemain dans l'église Saint-Maurice, le nombre des familles fut beaucoup plus considérable qu'il n'avait jamais été, la Conférence des Dames ayant voulu elle-même y amener ses pauvres. « Les chants » des jeunes gens du patronage, la chaleureuse » allocution de M. le Doyen, la communion générale en rangs pressés, avaient donné à la fête un » caractère plus touchant et plus profondément » religieux que les années précédentes. » La séance tenue après le service divin, et toute chaude encore des sentiments qui remplissaient les cœurs (18 juillet 1852), les prédisposa sans peine à une innovation qui rentrait si bien dans l'esprit de l'œuvre catholique de saint Vincent de Paul. Les quelques mots par lesquels M. l'abbé GONTHIER termina la séance semblaient inspirés par le sujet des préoccupations du moment, la retraite des Conférences. Il invitait l'assemblée à méditer sur ce texte : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.*

« On s'imagine quelquefois que la perfection ne » regarde que les personnes qui se sont consacrées » à Dieu dans l'état religieux ; c'est une erreur. La » perfection est la loi de la vie sous toutes ses » formes et dans tous ses rapports. On cherche » naturellement à perfectionner ses forces, sa » mémoire, son intelligence, son travail, sa fortune, » ses serviteurs, ses enfants. Perfectionner son » âme est tout aussi naturel et bien plus nécessaire » encore ; car notre âme est la seule chose qui nous

» restera au terme de notre carrière terrestre, et notre
» âme telle que nous l'aurons perfectionnée par
» notre vigilance, nos luttes et le secours de la
» grâce. »

La nécessité des retraites annuelles découlait de cette simple et pressante exhortation que renouvelait le R. P. FANTIN à la séance générale du 26 septembre, en accentuant encore plus positivement leur utilité.

Après avoir montré que l'unité a été le vœu du Sauveur et qu'elle fait la force de l'Eglise, il engagea les membres des Conférences « à la réaliser aussi » dans leurs œuvres; en sorte que, quoiqu'il y eût » plusieurs membres, il n'y eût qu'un seul corps, » qu'un seul esprit. Il nous manque souvent, » ajouta-t-il, l'esprit de corps. Si nous l'avions, les » souffrances ou les joies d'un confrère chargé de » telle ou telle œuvre deviendraient les nôtres, » comme dans le corps de l'homme nous voyons » tous les membres vivre de la même vie et se prêter » un mutuel secours.

» Il nous manque encore autre chose : c'est la » connaissance du but que nous devons atteindre. » Au delà du soulagement matériel et moral de nos » pauvres, au delà de notre propre sanctification, » il est un but que nous oublions souvent : c'est la » moralisation, c'est la conversion des classes » élevées, c'est la mission que nous avons reçue » de les rapprocher de la pratique de la religion. » Elles ont besoin d'exemples et comme de reproches » perpétuels. Mais pour cela, il faudrait nous for-

» tifier, nous sanctifier nous-mêmes davantage, et
» *l'établissement d'une retraite annuelle* contri-
» buerait beaucoup à nous donner cette force et
» cet esprit de corps chrétien dont nous avons
» besoin pour influencer la société au milieu de
» laquelle nous vivons. »

L'année suivante, le Conseil particulier décida (16 juin 1853) que la retraite aurait lieu pour la Société les jeudi, vendredi et samedi, 21, 22 et 23 juillet, et qu'elle serait terminée par une communion générale le dimanche où l'on célébrerait la fête de saint Vincent de Paul. Dès lors les retraites annuelles se continuèrent sans interruption jusqu'au jour où l'on pensa qu'il serait utile d'y faire participer les familles pauvres. En 1856, la fête de saint Vincent de Paul donna le spectacle le plus édifiant. L'église Saint-Maurice fut remplie par les pauvres des Conférences confondus avec leurs visiteurs, et cet empressement, ces bonnes dispositions, signalés à la séance du 14 août, éveillèrent aussitôt l'idée d'engager directement à l'avenir les familles elles-mêmes à s'approcher de la sainte communion, autant que la prudence le permettrait, avec les membres des Conférences : grande et pieuse pensée, car c'est là que règne la seule véritable égalité; et c'est à sa table que Dieu souverainement juste, regardant aux mérites et non à la richesse, réserve la place d'honneur aux plus dignes qui peut-être sont précisément les plus pauvres.

Si quelque lecteur, jetant les yeux sur ce qui se

passé de nos jours, venait à remarquer que certaines œuvres jadis florissantes, comme celle des Militaires, ont presque tout à fait disparu, les Conférences sont en droit de repousser la responsabilité de cette disparition (1) dont la cause est en dehors d'elles-mêmes. Pendant la deuxième période de l'histoire de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Lille, les progrès de l'œuvre des Militaires se montrèrent de plus en plus, et, considérant les dispositions favorables des chefs de corps, les Conférences n'avaient peut-être à redouter que d'avoir, auprès des soldats, une trop grande facilité de propagande religieuse. Avec le tact admirable qui le distinguait, M. GERMAINVILLE ne manquait pas de recommander la prudence : pas de publicité, pas de manifestation éclatante, pas de rapports multipliés hors de l'école, pas de libéralités qui pussent donner à la fréquentation des réunions de la semaine et du dimanche la moindre apparence d'un motif intéressé. Et puis, les supérieurs militaires avaient quelquefois manifesté la crainte qu'on ne ramollit les soldats par des manières douces et trop affables ; il importait qu'ils sentissent, même au sein d'une œuvre de charité, l'esprit de subordination. On ne saurait croire que de ménagements il fallait garder, tout en offrant de l'attrait aux soldats, que de précautions il fallait prendre pour satisfaire en même temps aux justes exigences de la discipline et pour ne rien perdre de la bienveillance de l'autorité, condition indispensable de

(1) Le bon frère Elpinien fait encore l'école du soir à un certain nombre de soldats de la garnison de Lille et les réunit le dimanche (1883).

l'œuvre. Quand une difficulté venait à s'élever, ce qui n'est presque jamais arrivé, elle était immédiatement aplanie par une bonne volonté réciproque. Dans la séance du Conseil particulier du 14 octobre 1852, le Président avait lu une lettre de M. le général commandant le département, de nature à calmer toutes les appréhensions sur les intentions de M. le Ministre de la guerre au sujet de l'école des soldats. Le tact et la modération des directeurs ne laissaient aucune place à des suspicions politiques.

Cependant, on devait l'avouer, l'œuvre ne donnait pas encore les fruits spirituels qu'on aurait désirés, quelque empressement qu'eussent montré les soldats à suivre les saluts du mois de Marie, dans une saison où ordinairement ils sont peu exacts à l'école. Le *Manuel* et les livres qui leur étaient prêtés pour la caserne et le corps de garde, avaient sans doute sur les esprits une salutaire influence; mais tant qu'il n'y avait aucun délégué officiel, aucun représentant des pouvoirs de l'Eglise auprès de ces enfants de l'Eglise et de la France, ils ne recevaient l'enseignement chrétien qu'imparfaitement et comme à la dérobée. Enfin, en 1854, M. l'abbé DELANNOY fut reconnu aumônier de la garnison; il était impossible de faire un choix plus judicieux. L'abbé DELANNOY, actuellement évêque d'Aire, à cause de la sympathie qui s'attachait à toute sa personne, de son caractère franc et généreux, était par excellence le prêtre des soldats. Sa parole si chaleureuse et si jeune alla droit à leur cœur. On était alors aux jours glorieux et

terribles de l'expédition de Crimée. Si des feuilles mal intentionnées avaient réussi, par occasion, à susciter dans les sphères gouvernementales quelque inquiétude à l'égard de l'action catholique dans l'armée, toute défiance disparaissait en présence des services de l'aumônerie militaire aux tranchées de Sébastopol, du dévouement héroïque des Filles de Saint-Vincent de Paul aux hôpitaux de Koulali, de Scutari et de Constantinople.

Pendant quelques mois, l'école militaire fut nécessairement suspendue par suite de la réduction momentanée du nombre des troupes restées à Lille et des départs pour l'Orient. Le Conseil particulier (26 avril 1855) pensa qu'il était opportun de l'organiser sur de nouvelles bases, en attendant l'époque où elle pourrait renaître. Maintenant qu'elle avait pour directeur l'aumônier même de la garnison, l'abbé DELANNOY, ne serait-il pas plus utile, et pour éloigner toutes les préoccupations que l'autorité militaire pourrait avoir au sujet de la participation des laïques à cette œuvre, et pour augmenter l'influence du prêtre sur les soldats, d'écarter l'élément laïque, au moins pour un instant, et de remettre entièrement la direction à M. l'aumônier, en lui offrant seulement le concours des Conférences le jour où il jugerait bon de les réclamer ? Le Conseil fut unanime à reconnaître que cette nouvelle organisation serait un véritable progrès ; il semblait très utile que le soldat fût en rapport immédiat avec le prêtre, et l'aumônier, secondé par les Frères, ferait certainement produire des fruits plus abon-

dants à l'œuvre qui, d'ailleurs, ne cesserait pas d'être celle des Conférences, puisque M. l'aumônier se chargerait de les représenter et qu'il y consacrerait tous ses soins.

On n'eût qu'à se louer d'avoir mis cette pensée à exécution ; car le 22 avril 1855, M. l'abbé DELANNOY apportait à l'assemblée du 2^m dimanche de carême un aperçu de l'œuvre des Militaires qui excita dans l'assistance un mouvement de profonde émotion. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer les faits racontés par M. DELANNOY, qui montrent combien sont grands les hommes du peuple quand ils sont chrétiens, quels cœurs nobles et délicats battent sous l'uniforme français ! Il nous suffira de copier presque textuellement le procès-verbal :

« M. l'abbé DELANNOY entretient l'Assemblée de
» l'Œuvre des Militaires. — En lisant, dit-il, les tou-
» chants récits de la guerre actuelle, ne semble-t-il
» pas encore entendre l'histoire des chevaliers des
» croisades ou de cette antique légion chrétienne
» si admirée des infidèles, si redoutée des barbares ?
» Et ne sommes-nous pas fondés à espérer que
» plus d'un de ces pieux et braves soldats a puisé
» dans nos écoles le goût et la pratique de la reli-
» gion ? A côté de bien des faiblesses, de bien des
» vices même, quelle vertu ! quelle foi ! quels
» sacrifices ! Quelques beaux traits des soldats de
» notre école en donneront une idée.

» Chaque dimanche, pour récompenser ceux qui
» fréquentaient assidûment les classes pendant la
» semaine, une petite loterie s'organisait. Parmi les

» objets qui leur étaient offerts, un membre eut
» l'heureuse idée de mettre des bons de pain à
» porter aux pauvres. Ces bons de pain étaient
» toujours préférés à tous les autres, et plusieurs
» de ceux qui n'en avaient pas gagné, demandaient
» à leurs camarades à changer avec eux.

» Un jour, dit M. l'Aumônier, je rencontre un
» soldat qui, tenant sous le bras un gros morceau
» de pain, se dirigea vers une cave. Sur ma de-
» mande, il me répond qu'il a porté à de pauvres
» gens des bons de pain provenant de la loterie, et
» que maintenant, n'ayant plus cette ressource, il
» leur porte une partie de sa ration.

» Un soir, je rencontrai un autre militaire qui
» sortait de la citadelle avec un paquet sous le bras.
» Soupçonnant encore quelque mystère de charité,
» je le pressai de questions. « Vous savez, me
» dit-il, que je me suis approché ce matin des
» Sacrements. Le bon Dieu m'a fait un grand plaisir,
» je voudrais à mon tour lui en faire un petit, et
» comme on dit qu'il aime qu'on donne aux pauvres,
» je vais porter ces hardes à de pauvres gens que
» je connais. »

» Un autre soldat vient à l'école trouver un des
» membres de la Conférence d'un air embarrassé.
» C'est un soldat qui est comme un saint et respecté
» de tous ses camarades. « Ma mère, dit-il, vient de
» m'envoyer un gilet de laine : pour un soldat,
» c'est du superflu. Auriez-vous l'obligeance de
» me faire connaître un homme qui serait vrai-
» ment dans le besoin ? » On lui indique un ménage

» misérable. Il se trouve qu'il y a là un garçon qui
» se prépare à sa première communion. Le soldat
» l'interroge, il le trouve peu instruit, et, pendant
» trois mois, lui apprend et lui explique le caté-
» chisme. Il se faisait une fête de le conduire à la
» table sainte, quand vint l'ordre du départ. Grande
» fut la tristesse de la pauvre famille, mais plus
» grande aussi fut sa joie quand, la veille de la
» première communion, elle vit apporter un paquet
» de la part du soldat. C'était un trousseau qu'il
» envoyait, de ses économies, pour son protégé.

» Pendant une des nuits glaciales de l'hiver der-
» nier, où les heures de faction devaient être si
» longues et si pénibles, un de nos soldats voit
» venir à lui un malheureux qui lui dit que, pour
» ne pas mourir de froid, il a quitté son grenier
» et le prie de le laisser entrer au corps de garde.
» Le soldat répond que la consigne s'y oppose, mais
» qu'il peut se placer, s'il le veut, dans sa guérite,
» et il lui donne en même temps son manteau. Les
» deux heures de faction finies, on vient le relever,
» mais on exige le manteau. Notre bon soldat va au
» pauvre, et, voyant qu'il dort, demande et obtient
» de rester. Deux heures après, le pauvre dormait
» encore, et le soldat, touché de compassion, con-
» tinuait le service. Combien de temps dura ce
» sacrifice vraiment digne de saint Martin? Le
» lendemain, le poste le constatait avec admiration.
» Notre soldat était resté six heures sous les armes
» pour ne pas réveiller son hôte et le livrer de nou-
» veau au froid.

» Nous sommes parfois tentés de croire que nous
» faisons beaucoup pour le prochain. Que nous
» faisons peu cependant auprès de ce que font ces
» hommes à qui Dieu demandera bien moins qu'à
» nous, parce qu'il leur a donné beaucoup moins
» aussi ! »

En 1858, M. l'abbé DELANNOY annonçait la formation d'une Conférence exclusivement composée de militaires de la garnison, au nombre de vingt-deux. Cette jeune Conférence, animée du véritable esprit de saint Vincent de Paul, fut placée sous les auspices du Conseil particulier, qui lui alloua aussitôt une somme destinée à l'aider dans ses débuts. Il était convenable de lui confier des familles choisies spécialement ; les anciens confrères plus expérimentés furent chargés d'y pourvoir.

La Société de Saint-François Xavier s'était soutenue honorablement ; mais elle subit, en raison de sa composition, des fluctuations inévitables. A Paris, celles qui portaient le même nom et qui étaient formées sur le même modèle, étaient, de plus, organisées en sociétés de secours mutuels. Peut-être faudrait-il, à Lille, en arriver là ; par cela seul que les membres payaient une cotisation, quelque légère qu'elle fût, et donnant droit à une certaine assistance, ils ne pouvaient recevoir de secours d'une société mutuelle de la ville. Plusieurs s'étaient déjà retirés afin d'échapper à cette conséquence, et la question allait naturellement se poser s'il ne conviendrait pas de se transformer immédiatement en association de secours mutuels, laissant néanmoins la faculté aux

membres anciens de rester sans avoir droit à aucune assistance. Chose remarquable ! appelés à se prononcer sur la transformation proposée ou à conserver la présente organisation, l'unanimité vota le maintien du *statu quo*.

Toutefois, cette réunion d'hommes paisibles et modestes se trouvait tellement en dehors des habitudes de l'ouvrier lillois en général, que, dès 1851, le Conseil particulier, voulant favoriser le développement de l'Œuvre, sans la confondre cependant avec d'autres réunions trop mondaines, avait songé à fonder une section où l'on admettrait un élément plus jeune, une autre classe de bons ouvriers moins sérieux. Cette idée mit plusieurs années à mûrir, et c'est seulement en 1856 qu'en vue d'infuser un sang nouveau à la Société de Saint-François Xavier, M. Ed. DUMON reçut la mission de chercher un local plus central et plus vaste qui servirait à des réunions d'agrément et qui permettrait d'y établir des jeux de différentes sortes. Là se montre bien évidemment, et pour la seconde fois, la pensée qui présidera à la création des cercles catholiques d'ouvriers.

Nous venons de nommer les *Associations de secours mutuels*. Il est vrai que les Conférences n'avaient pas à mettre la main directement dans le fonctionnement de ces estimables institutions de bienfaisance ; mais il leur était impossible de ne pas s'intéresser à tout ce qui contribuait à améliorer l'état matériel aussi bien que l'état moral des pauvres. Ainsi, lorsque fut établie la *Société de*

Notre-Dame de Lille, la présidence fut donnée à un membre éminent du Conseil particulier, M. le comte DE MELUN. L'esprit chrétien, à l'affût des misères, sait se plier à toutes les formes de la charité.

De 1851 à 1853, l'*Œuvre des Loyers* fit de rapides progrès ; il ne se passait, pour ainsi dire, pas une séance du Conseil particulier sans que les directeurs ne demandassent de lui adjoindre la *Sainte-Famille* comme complément essentiel. Un désir si pressant, si infatigablement renouvelé, devait enfin être réalisé. A l'Assemblée générale du mois de septembre 1852, c'est avec un véritable bonheur que les Conférences apprirent que l'adjonction était faite. L'histoire de la *Sainte-Famille*, se confondant avec l'*Œuvre des Loyers*, offre un grand intérêt que le lecteur appréciera dans la note qui leur est réservée.

Du jour où Notre-Seigneur avait daigné élire en quelque sorte domicile dans la maison de Saint-Vincent de Paul, il y avait obligation de reconnaissance pour les membres des Conférences de ne pas l'y laisser seul, mais de lui rendre, au moins de temps en temps, des visites. Une invitation fut adressée, dans ce but, aux Confrères qui assistaient à la séance du 26 septembre 1852, et transmise sans délai aux membres des diverses Conférences, afin que, si leurs occupations les appelaient dans le quartier, ils voulussent bien entrer un moment à la chapelle du patronage et y consacrer quelque temps à la prière devant le tabernacle.

« Ne fallait-il pas répondre par des hommages em-
» pressés à la grande faveur qui leur a été accordée
» de posséder dans leur chapelle Notre-Seigneur
» Jésus-Christ demeurant jour et nuit pour eux
» dans le Saint Sacrement? »

Il fallait encore davantage aux âmes pieuses qui voudraient se tenir, la nuit comme le jour, en adoration devant le Dieu de l'Eucharistie. L'*Adoration nocturne* donnait satisfaction à cette généreuse pensée. Au mois de novembre 1852, plusieurs membres de la Conférence de Sainte-Catherine et Saint-André s'offrirent pour commencer cette œuvre excellente entre toutes. MM. les Doyens, dont l'autorité devait être préalablement saisie, furent informés qu'ils trouveraient, au besoin, dans les Conférences, des éléments suffisants pour établir l'Adoration dans leurs paroisses. On savait que l'Œuvre existait à Angers depuis un certain temps; les statuts envoyés à Lille guidèrent les ordonnateurs dans leurs premiers essais, qui d'ailleurs ne se firent pas attendre. Approuvée par Mgr l'Archevêque, et assurée du concours de MM. les Doyens, l'*Adoration nocturne* était dès lors fondée à Lille, et, jusqu'à nos jours, elle s'est continuée avec un redoublement de ferveur.

En réclamant soit la direction spirituelle, soit les conseils des supérieurs ecclésiastiques et des pasteurs de leurs paroisses respectives, les Conférences se montraient fidèles à la tradition de déférence, de respect, d'obéissance filiale envers l'Eglise, dont elles ne se sont jamais départies. Le clergé y répon-

dait par le précieux appui et de son influence et de sa parole ; on peut dire qu'il en a été prodigue à l'égard de la Société de Saint-Vincent de Paul durant les années qui nous occupent. Avant la division, la Conférence unique de Lille appartenait à toutes les paroisses, et elle n'appartenait à aucune en particulier ; mais quand elle fut partagée en trois sections, chacune d'elles se trouva plus rapprochée des églises de sa circonscription ; et, naturellement, le clergé paroissial montra plus d'intérêt à leurs œuvres. Le curé est un père, il aime à voir sa famille réunie à l'ombre de son clocher ; son cœur prend une part plus grande à ses besoins, à ses joies, à ses douleurs. Ainsi, à peine M. le Doyen de Sainte-Marie-Madeleine, l'abbé BAFALEUR, avait-il appris l'installation de la Conférence, place Saint-Martin, qu'il accourait pour présider une des séances et parler de leurs devoirs aux membres qui la composaient. Bientôt toutes les Conférences voulurent jouir d'une faveur semblable, et l'usage s'établit d'inviter de temps à autre le pasteur de la paroisse à venir, par sa présence et ses avis toujours écoutés, réchauffer le zèle, combattre le découragement, désigner ceux des indigents que son expérience charitable et celle de ses vicaires devaient recommander à la sollicitude de la Conférence. L'abbé BAFALEUR, non content de cet encouragement donné à ses paroissiens, se rendait à la séance générale du 11 avril 1853, et adressait à l'Assemblée une éloquente allocution dont nous retenons ce passage : « Aimons nos frères comme

» Dieu nous aime; pour lui, pas de distinction de
» personnes; il ne voit que des enfants même dans
» les ingrats. Donnons-nous donc tout entiers à
» Dieu et au prochain comme Dieu a donné son
» Fils unique pour nous. »

M. le doyen de Saint-Maurice, l'abbé LECONTE, après la messe de saint Vincent de Paul, le 25 juillet de la même année, mettait « en garde les Conférences contre un ennemi qui paralyse les nobles aspirations de l'âme vers le bien, qui nuit en particulier à la charité, *la routine*.... Elle fait que, dans les actions les plus divines, il n'y a plus qu'un acte presque matériel et mécanique. A la lumière de la foi plaçons-nous en face des pauvres, et la charité n'aura plus à craindre la routine. »

De toutes les réunions qui ont eu lieu dans l'année du Jubilé de Notre-Dame de la Treille, il n'en est pas de plus remarquable que celle du 5 mars 1854. M. l'abbé BERNARD avait, dans la chapelle du patronage et de la Sainte-Famille, prêché la retraite suivie par une centaine de membres. Mgr l'Archevêque daigna célébrer la messe de clôture et distribuer lui-même la sainte communion; puis Sa Grandeur, s'étant transportée à l'Assemblée générale pour la présider, entendit un rapport très détaillé sur la situation des Conférences pendant l'année écoulée. Elles possédaient alors 192 membres actifs, 16 membres d'honneur et 52 membres honoraires. Elles avaient visité 456 familles; les dépenses s'étaient élevées à 8,984 fr. 56 c., et les recettes

à 8,707 fr. ; il y avait donc un déficit de 277 fr. 56 c.

L'Œuvre de Saint-François Xavier comptait 100 membres actifs. La caisse des loyers unie à la Sainte-Famille avait reçu 3,184 dépôts. Les militaires assistaient en moyenne au nombre de 150 à l'école du soir. 345 enfants ou jeunes gens faisaient partie du patronage. L'Œuvre de Saint-François Régis avait facilité 444 mariages et 70 légitimations. La Bibliothèque catholique avait eu 15,000 volumes en circulation.

Mgr RÉGNIER, dont le ferme caractère était étranger au découragement, termina la séance par une de ces allocutions qui fortifient les pusillanimes et réveillent les âmes endormies. « *Cherchez, dit-il, d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.* Il ne faut donc pas craindre le déficit, ne pas s'inquiéter du lendemain. La charité participe à la puissance créatrice de Dieu. En soulageant les misères que Dieu nous révèle, nous ne devons pas craindre qu'il ne nous envoie pas en même temps les moyens d'y pourvoir. C'était Jésus-Christ qui multipliait les pains, et les apôtres n'avaient que la peine de les distribuer à la foule.... Semblables aux communautés, les Conférences de Saint-Vincent de Paul font, en quelque sorte, vœu de pauvreté, mais Dieu y pourvoit. »

Comment, après ces belles paroles de Mgr l'Archevêque, ne pas se rappeler aussitôt le vénérable Confrère qu'il est superflu de nommer, qui, prési-

dant une séance et entendant rapporter que la caisse de telle Conférence était épuisée à force de largesses aux pauvres, jeta son exclamation favorite : *C'est admirable !* — Oui, c'est admirable, car la caisse vidée par l'aumône est la preuve éloquente d'une charité sans mesure. *Vacua loquitur !*

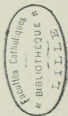
Pour mettre le comble à tant de bonté envers la Société de Saint-Vincent de Paul, Monseigneur voulut offrir, le lendemain lundi, le saint sacrifice spécialement pour les membres défunts. En remerciant Sa Grandeur de cette marque exceptionnelle d'affection, M. le Président ajouta quelques mots dont l'Assemblée comprit tout l'à-propos. « Jus- » qu'ici nous n'avions pas observé comme société » les prescriptions de notre règlement relativement » à la mémoire des morts ; mais avec la consé- » cration que Mgr RÉGNIER lui donne, cette pieuse » pratique ne peut manquer désormais de devenir » pour chacun de nous un devoir religieusement » observé. »

Ce n'est pas seulement du clergé diocésain, si riche de vertus et de doctrine, que les Conférences de Lille recevaient le bienfait de la parole ; elle leur était aussi apportée par les plus illustres orateurs sacrés. Le P. SOUAILLARD, de l'ordre des Frères prêcheurs, et le P. FÉLIX, de la Compagnie de Jésus, consentirent, dans différentes circonstances, à présider des réunions générales. Malheureusement les procès-verbaux n'ont gardé que des analyses très courtes et décolorées de leurs allocutions.

Le P. SOUAILLARD avait déjà paru, en 1854, dans la chaire de Sainte-Catherine; le succès qu'il avait obtenu sur les âmes engagea l'éloquent disciple de Lacordaire à revenir en 1855; et le 13 mai, l'Assemblée des Conférences l'entendit rappeler ce qu'avait été la Société de Saint-Vincent de Paul à son début et avec quelle dédaigneuse indifférence elle avait été accueillie dans la capitale. « Oui, » lui disait-on, oui, vous existez; mais comptez- » vous, voyez ce que vous faites. Et d'ailleurs vous » n'avez plus de tenants dans le monde, et vous êtes » comme des momies dans les Pyramides! — Et » peu d'années après, des centaines de Conférences » étaient établies sur une foule de points, et » l'Eglise consacrait leur but et leur organisation. »

Il terminait par la promesse de clore ses prédications en recommandant une quête en faveur des familles visitées; sur cette puissante recommandation, la quête donna les plus fructueux résultats.

Le R. P. FÉLIX, à qui ses Conférences de Notre-Dame de Paris avaient acquis une célébrité que le missionnaire subit bien plus qu'il ne la recherche, mais dont il se sert pour la gloire de Dieu, vint aussi à Lille en 1858. Il est inutile de dire avec quelle impatience les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul attendaient sa parole. Le 7 novembre, après avoir exprimé le sentiment d'édification qu'il avait éprouvé au touchant récit de la vie et de la mort d'un membre des Conférences, le Père exposa la mission de l'Œuvre de « Saint-Vincent de Paul à notre époque, qui est de



» rétablir dans les classes pauvres l'influence de
» l'Eglise dont on cherche à les éloigner.... » Il
parla ensuite « de la nécessité du sacrifice pour
» régénérer le monde.... A l'exemple de Jésus-
» Christ notre maître et notre modèle, faisons-nous
» une vie immolée, une vie de sacrifice pour le
» salut de nos frères; si nous voulons être grands
» devant Dieu, il faut ici-bas être victimes et sacri-
» ficateurs; de plus, vous êtes des médiateurs entre
» l'Eglise et ceux sur lesquels elle doit exercer son
» action bienfaisante (1). »

A ces grands orateurs la Société de Saint-Vincent de Paul apparaît avec son utilité sociale; d'autres considèrent encore son action sanctifiante. « Aimer le prochain pour le porter à Dieu, c'est là » l'œuvre essentielle, nous dit le R. P. RENAUD. » Qu'est-ce que la philanthropie seule par rapport à » la charité? Ce qu'est la raison à la foi, le temps » à l'éternité, l'homme à Dieu. La charité est le » tout de la vertu : la foi et l'espérance conduisent » à la porte du ciel, la charité seule y entre. »

Le R. P. DESPRETZ : « Tout chrétien est soldat, » a dit Tertullien. Il doit donc, comme le soldat, » tour à tour veiller, résister, attaquer.... Le juste » ne doit pas craindre, parce que le Seigneur est

(1) Dans la séance générale du 29 janvier 1853, Mgr Forcade, alors évêque de Samos, disait : « Dieu a toujours suscité, aux époques où l'Eglise et la Société sont » menacées... des œuvres préservatrices. Ainsi, à présent, il a suscité les Confé- » rences de Saint-Vincent de Paul. C'est la voie tracée par Jésus-Christ lui-même : » il commença par soulager les pauvres, les malades, c'est-à-dire qu'il fit d'a- » bord des œuvres de charité qui peu à peu gagnèrent les esprits et les cœurs » à la prédication de la vérité. »

» toujours avec lui ; et si Dieu est avec lui, qui pour-
» rait le vaincre ? La pratique de la charité adoucira
» pour lui les horreurs de la mort ; et saint Vin-
» cent de Paul affirme qu'il n'a jamais vu mourir
» dans les angoisses un homme miséricordieux. »

Le R. P. VIART : « *L'homme ne vit pas seule-*
» *ment de pain, mais de toute parole de Dieu.*
» Il y a donc deux vies : la vie naturelle, et la vie
» de la grâce qui, embrassant l'autre, la met en
» rapport avec le ciel. » Cette vérité, le révérend
Père l'a fait ressortir au moyen d'une charmante
comparaison : « Qu'on se représente, dans un jardin,
» un arbre qui n'est pas encore à son degré le plus
» excellent, un sauvageon. Le jardinier ente sur
» ce sauvageon un bourgeon d'une espèce supérieure
» qui saisit la sève et, sans la détruire, se l'assi-
» mile. Tout devient nouveau. Ainsi fait la vie de
» la grâce. Jésus-Christ communique sa vie à l'âme,
» et alors elle porte des fruits dignes de Dieu et elle
» peut dire : *Je ne vis plus seule, c'est Jésus-Christ*
» *qui vit en moi.* »

Enfin le R. P. CŒURDACIER propose, afin de rani-
mer notre zèle, l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-
Christ dans sa vie eucharistique. « Quel dévoue-
» ment ! Notre-Seigneur se consacre tout entier à
» nous, à toute heure, sur tous les points du
» globe.... Et avec quel désintéressement ! Car il
» est peu aimé, mal servi même par nous qui
» tâchons de lui plaire. Nous ne voudrions certaine-
» ment pas être aimés, être servis comme nous ser-
» vons, comme nous aimons notre divin Maître.

» Et pourtant, il est méconnu, insulté par tant de
» pécheurs ! En songeant à tant de bonté de sa part,
» en ferons-nous assez pour lui ? Soyons donc dé-
» voués à toutes les œuvres de charité en vue de
» Dieu ; n'en négligeons aucune. »

Parmi les allocutions qui ont laissé les traces les plus profondes dans la mémoire des Confrères de Saint-Vincent de Paul, il en est peu qui méritent d'être plus souvent méditées que celle que M. l'abbé DELANNOY a prononcée dans l'Assemblée du 13 avril 1861. Nous regrettons vivement de n'en pouvoir donner qu'un froid résumé. Après avoir constaté que, si les œuvres des Conférences sont belles et bonnes, elles le doivent à leur esprit, l'esprit de la charité catholique, l'abbé DELANNOY ajoutait :

« La vraie charité voit dans le pauvre Notre-
» Seigneur lui-même. N'a-t-il pas choisi la pauvreté
» pour sa privilégiée aux jours de sa vie mortelle ?
» N'a-t-il pas, dans son évangile, lorsqu'il annonce
» les terribles justices de Dieu, formulé ainsi l'arrêt
» qui fixera notre sort : — J'ai eu faim..., etc. ; entrez
» dans le royaume que je vous ai préparé. C'est la
» charité catholique qui a dit par la bouche d'un
» docteur : *Pauper est sacramentum !* C'est elle
» qui parlait lorsque saint Vincent de Paul disait,
» en montrant un pauvre : *Voici mon Seigneur et*
» *mon Maître.* C'est elle qui faisait voir aux yeux
» de sainte Elisabeth, dans un lépreux, Jésus cru-
» cifié.

» C'est elle, c'est la charité catholique, qui a
» inspiré à l'un de nos Confrères, capitaine de

» cuirassiers, les soins vraiment maternels pour un
» pauvre à demi aveugle dont il venait chaque jour
» panser le vésicatoire.

» Si vous êtes animés de cet esprit de foi dans
» la visite des pauvres, ces visites seront fruc-
» tueuses à vos familles et à vous-mêmes ; comme
» les disciples d'Emmaüs, vous direz, en quittant
» les pauvres qui sont les images de Jésus pauvre :
» *Nonne cor nostrum ardens erat ?* Notre cœur
» n'était-il pas enflammé tandis qu'il nous parlait ? »

Dans toute association, même religieuse, il est naturel qu'il se rencontre des diversités, des nuances dans le caractère, dans l'esprit, le zèle, les goûts, les habitudes et les dispositions de ses membres. Les uns s'attachent aux prescriptions du règlement avec une scrupuleuse fidélité ; les autres, moins sévères pour eux-mêmes ou — pourquoi ne pas l'avouer franchement ? — plus soucieux de leurs aises, se plient avec quelque peine aux choses qui dérangent le train ordinaire de leur vie. Il est vrai que les auteurs du règlement ont porté la prudence jusqu'à déclarer « qu'aucune des obligations imposées n'est obligation de conscience. » Seulement ils ont ajouté que « la Société en confie l'accomplissement au zèle de ses membres et à leur amour pour Dieu et pour le prochain. » Par nature, l'homme n'aime pas à se faire violence ; il faut lui pardonner, car les meilleurs ont de ces défaillances presque involontaires. Il a été plusieurs fois nécessaire de réagir contre une tendance de relâchement dans l'exactitude des membres des

Conférences, soit aux séances particulières, soit aux séances générales, malgré l'attrait des paroles les plus autorisées et les plus séduisantes.

Il est bon et salutaire de se dire ses vérités en temps utile. Avant l'année jubilaire de Notre-Dame de la Treille qui fut marquée par un redoublement d'ardeur dans le service des pauvres, on avait vu quelquefois le Président regretter que les Assemblées générales, par exemple, fussent non pas désertées, mais moins nombreuses que par le passé. Les membres les plus anciens, parmi lesquels M. J. MOURCOU, avaient demandé que les réunions eussent toujours lieu après la messe, parce qu'alors elles étaient comme imprégnées du parfum de piété qui restait dans les âmes à la suite de la communion ; cependant, pour assurer la présence désirée des ecclésiastiques, on avait cru devoir tenir les séances le lendemain lundi. L'essai ne fut pas heureux ; retenus par d'autres devoirs de leur ministère, les membres du clergé, quelle que fût leur bonne volonté, ne purent y assister aussi nombreux qu'on l'avait espéré, et l'œil était péniblement affecté des vides qui paraissaient dans les rangs des Conférences. Enfin, après la retraite annuelle de 1853, les pauvres qui s'étaient approchés de la sainte table se trouvaient réduits à un chiffre bien inférieur à celui des années précédentes. Quoi d'étonnant ? Est-ce que d'une diminution dans le zèle des membres des Conférences ne devait pas résulter, par une sorte d'avertissement, une diminution proportionnelle dans celui des pauvres ?

« Outre l'aumône à nos pauvres, ne put s'em-
» pêcher de dire le Président à la séance géné-
» rale du 25 juillet, nous devons l'aumône de
» notre présence, de notre assiduité; d'ailleurs
» nous ne pouvons, nous catholiques, nous désin-
» téresser des conditions exigées pour les indul-
» gences. »

En définitive, le Conseil particulier pensa qu'il y avait urgence à rétablir, jusqu'à nouvel ordre, les Assemblées générales du dimanche, et de les restreindre aux quatre fêtes réglementaires de la Société, c'est-à-dire au premier dimanche de Carême, au dimanche du Bon Pasteur, à la fête de saint Vincent de Paul et à la fête de l'Immaculée Conception.

Au reste, Notre-Dame de la Treille vint, l'année suivante, ranimer la ferveur, et les reproches n'eurent plus raison d'être.

La visite des pauvres, l'œuvre initiale et fondamentale de Saint-Vincent de Paul, avait toujours eu lieu avec régularité; les rapports en font foi. Mais elle fut le sujet d'observations qui se renouvelèrent assez souvent, et qui ne manquent pas d'intérêt. Il s'agit d'une question délicate qui doit être résolue bien plus par le sentiment que par la sèche raison.

Un membre de la Conférence de Sainte-Catherine et Saint-André, le 25 mars 1852, avait émis le vœu que chaque Confrère déposât, lors de la quête, une aumône proportionnée à sa fortune, au lieu, ce qui n'était pas rare, d'en réserver une partie pour la

distribuer aux familles qu'il était chargé de visiter. De cette manière de procéder naissait forcément, disait-il, une inégalité de secours et même une inégalité d'influence. La même observation fut encore présentée le 26 février 1853 au Conseil particulier; il avait apprécié la gravité des inconvénients signalés, mais il avait regardé aussi comme impossible de restreindre la liberté des dons ou de la réglementer. Il était d'ailleurs très probable, sinon certain, que dans les séances ordinaires où la quête est à la fois secrète et facultative, les Confrères plus riches donnaient davantage. Et puis, ajouta un membre du Conseil, M. DE MELUN, quel article de loi pourrait-on appliquer à un visiteur qui, le cœur oppressé par la vue d'une affreuse misère, se laisserait aller à puiser dans sa bourse personnelle pour la secourir? Comment ferait-on, par exemple, pour empêcher M. VAN DER CRUYSSEN, coutumier du fait, dans un moment d'entraînement, de mettre son pardessus sur les épaules d'un malheureux qui grelotte? Et le Conseil, n'ayant pas le courage de condamner ou de retenir ces élans de la charité, ne put que recommander aux membres en général de songer, dans leurs libéralités, au bien de tous les pauvres en commun, au lieu de préférer celui de quelques familles.

La question étant revenue en discussion l'année suivante (26 février 1853), le Président conclut en disant : « Il résulte de tout cela qu'il n'y a qu'un » conseil à donner aux visiteurs, mais aucune » règle à imposer. Seulement il faut exciter à

» verser le plus possible à la caisse, et compenser
» la charité de l'aumône par la charité du cœur. »

M. le docteur LE GLAY proposa de son côté un moyen très ingénieux et pratique de remédier en partie à l'abus si pardonnable d'ailleurs de secours en dehors des Conférences, c'était de multiplier les bons de toutes formes que les membres plus généreux prendraient, contre remboursement, aux trésoriers et distribueraient ensuite de telle sorte que ce serait vraiment, aux yeux du pauvre, la Conférence qui les distribuerait, puisque les bons porteraient sa marque.

Rien, dans les procès-verbaux, n'indique si la proposition du docteur LE GLAY fut adoptée. Il est à croire que, reconnaissant l'impuissance de toute réglementation qui prétendrait arrêter les élans du cœur, le Conseil s'en tint à l'avis formulé par M. le Président.

Une confiance mutuelle et une sorte d'intimité s'étant établies entre les visités et leurs visiteurs, ceux-ci étaient portés d'eux-mêmes à s'associer aux événements heureux ou malheureux qui se passaient dans les familles de leurs pauvres. La perte d'un père, d'une mère, d'un enfant, est certes la circonstance la plus douloureuse qui puisse exciter la sympathie même d'un étranger, à plus forte raison d'un ami chrétien. Rien ne touche plus les pauvres que les marques d'attachement qu'on leur donne en accompagnant les restes mortels de leurs parents à leur dernière demeure ; le règlement est muet sur cet objet, mais par un mouvement spontané de

charité, les Confrères de Saint-Vincent de Paul se faisaient, dès le commencement de la Société, un devoir de suivre le modeste cercueil à l'église et au cimetière. Un jour viendra sans doute où sera fondée, au sein des Conférences, l'Œuvre des funérailles des pauvres, afin que cette pieuse coutume, qui n'est jusqu'à présent qu'un témoignage individuel, devienne une véritable institution de la charité catholique (1).

En attendant, il paraissait au moins nécessaire et convenable d'assurer un service religieux aux indigents. Un membre du Conseil ayant fait observer (22 octobre 1858) qu'il était quelquefois arrivé, sur sa paroisse, au convoi d'un pauvre, qu'il n'y avait pas eu de messe à son intention par suite d'obstacles exceptionnels, indépendants de la volonté du clergé, mais qui pouvaient se représenter, les membres furent priés de s'assurer, au décès d'un pauvre, « si une messe pourrait être dite le corps » présent. Comme les Conférences font toujours » célébrer le saint sacrifice pour leurs pauvres » défunts, il faudra faire en sorte que la messe » demandée soit dite le jour du convoi. » Jamais les Conférences n'ont négligé cette partie si intéressante de leur mission charitable.

Nous approchons du moment où une nouvelle division des Conférences sera jugée nécessaire, et le temps presse d'opérer dans l'organisation de la Société les changements qu'on a pu concevoir. Il

(1) Ce vœu, posé en 1854, a été exaucé depuis, comme nous le verrons dans la suite de cette notice (1882).

serait difficile d'exposer ici les Œuvres ébauchées ou seulement commencées pendant cette période. Répétons-le, il n'y a pas de repos pour la charité. *Œuvre* veut dire travail ; l'inertie est un signe de fin prochaine. Le Conseil particulier de Lille l'avait compris ; et, en conséquence, il aidait avec énergie à toute tentative de progrès.

La création d'une Faculté des sciences et d'une Ecole de médecine avait amené un assez grand nombre d'étudiants ; plusieurs d'entre eux demandèrent au Conseil d'être autorisés à former une Conférence (séance du 15 mars 1855). Le Conseil considéra, après une première ouverture, comme très désirable la réalisation de cette idée, l'heure des réunions ordinaires des Conférences existantes ne permettant pas aux étudiants d'y assister. Le 26 avril, une Commission fut nommée, dont le président, M. CONNELLY, membre du parquet au tribunal de Lille, présenta son rapport le 10 mai de la même année. A l'unanimité, la Commission proposait « qu'une Conférence spécialement composée » d'élèves de l'Ecole de médecine et de la Faculté » des sciences fût annexée à la Conférence de la » paroisse Saint-Sauveur, surchargée de familles » pauvres. » Cette proposition acceptée, le Conseil pria MM. CONNELLY et DE PRAT, avocat, de régler les questions de détail, et bientôt la Conférence annexe prit un développement inespéré.

Son président, M. CONNELLY, fut inopinément appelé à Douai en qualité d'avocat général ; il emportait les regrets de la Société de Saint-Vincent

de Paul, quoique tous les catholiques fussent heureux de cet avancement qui promettait, dans l'administration de la justice, un magistrat modèle, un jurisconsulte éminent, un chrétien éprouvé. M. DE PRAT, nommé président à sa place, continua l'œuvre de M. CONNELLY, et, en 1856, la Conférence des étudiants, qui comptait une vingtaine de membres, obtenait son agrégation.

Après des commencements si heureux, certaines circonstances qu'il ne nous est pas donné d'apprécier, mais qui furent plus fortes que la volonté de ses organisateurs, avancèrent la décadence d'une réunion qui avait cependant chance de durer, et qui d'ailleurs se fonda un jour avec une Conférence de jeunes gens animés du même esprit et du même dévouement.

Un essai qui eut des résultats plus assurés, dont les bienfaits sont encore aujourd'hui pleinement reconnus, c'est celui du *Secrétariat des pauvres*. Au mois de janvier 1858, M. le Président put donner au Conseil des détails sur cette Œuvre naissante qui déjà étendait son action. Le Conseil lui attribua aussitôt une allocation destinée à la soutenir dans ses premiers travaux; le *Secrétariat des pauvres* était le complément de Saint-François Régis. Nous aurons plus d'une fois l'occasion d'y revenir.

Nous n'avons pas encore parlé des *Petites lectures*, dont la première mention se voit au procès-verbal de la séance du 11 décembre 1851. La charité catholique a peu d'inventions plus simples et plus

utiles. Instruire le peuple en l'amusant, mettre dans sa main douze feuilles d'impression, pour 20 c. (qu'il ne paiera pas), que toute la famille lira, père, mère et enfants; servir une nourriture saine, substantielle et agréable à son intelligence et à son cœur, sans jamais s'aventurer sur le domaine irritant des discussions du jour; opposer un antidote aux mauvais journaux, aux mauvais almanachs, en se gardant toutefois des sujets qui touchent à la politique; entretenir la foi, les bons sentiments, les vertus domestiques, le patriotisme par des récits édifiants, la biographie des saints et des grands hommes; donner un enseignement élémentaire au moyen d'images bien choisies et des leçons à la portée de tous, tel est le dessein multiple des auteurs de cette publication populaire, qui est d'autant plus excellente qu'avec son vrai mérite de fond et de forme, elle n'affecte aucune prétention littéraire. Les Conférences s'emparèrent immédiatement de cet instrument de propagande morale et religieuse; tous ses membres souscrivirent pour un nombre d'exemplaires égal à celui des familles qu'ils visitaient et les distribuèrent gratuitement. Quelles que soient les modestes apparences de l'Œuvre, grâces soient rendues à ceux qui, les premiers, ont eu l'idée des *Petites lectures* ! Ils ont bien mérité de la religion, de la famille et du peuple.

Dans cette même année, un membre proposa au Président de l'Œuvre des Loyers de confier à cette œuvre la surveillance des familles d'ouvriers honnêtes pour lesquels il ferait bâtir des maisons dans

une des *courettes* de la ville. Il se trouvait justement que la *cour de l'Assommoir* était à vendre ; M. le doyen de Saint-André en avait avisé le Conseil ; on voudrait sans doute profiter de l'occasion. Toutefois l'on parut croire qu'il y aurait une garantie de moralité à répartir les familles en plusieurs petites maisons au lieu de les réunir dans une maison commune.

Nous n'avons pu voir s'il avait été donné suite à la proposition ; mais il résulte du procès-verbal du 18 décembre 1851 que peut-être la première pensée d'une cité ouvrière à Lille appartient aux Conférences.

Les besoins de la population pauvre de Lille étaient assez grands pour que les Conférences eussent le droit de leur réserver, avec une légitime jalousie, toutes leurs ressources disponibles. Cependant le cri de la Lorraine allemande, en proie à une misère affreuse, émut à tel point le Conseil particulier que, désirant s'associer à Paris et à la France entière, il vota une somme de *cent francs* qui devait être envoyée aux Conférences de cette province ; au reste, l'argent ainsi détourné de la caisse des Conférences y rentra au moyen d'une quête spéciale.

Trois ans après, un appel d'un autre genre et sous une autre forme parvint de Jérusalem aux Conférences. Auprès du saint tombeau se trouvait un enfant de Lille, M. LEQUEUX, drogman du consulat de France. Par son entremise, le Président de la Conférence de Jérusalem envoyait (séance du

10 janvier 1855) trois coffrets renfermant chacun plus de cent objets bénits pour être répartis entre les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul. La Conférence espérait que « les membres » voudraient bien l'aider de leurs prières et de leurs » offrandes dans la tâche difficile qu'elle a entre- » prise de soulager et d'habituer au travail la popu- » lation pauvre de Jérusalem. »

Un don si précieux pour des chrétiens et un appel si pressant ne pouvaient qu'exciter la plus vive reconnaissance. En acceptant ces objets bénits qui avaient touché la pierre du Saint-Sépulcre, les membres actifs et honoraires n'hésitèrent pas à faire entre eux une collecte qui atteignit un millier de francs. Cette somme fut adressée en remerciement au Président de la Conférence de Jérusalem, en demandant à celle-ci de disposer encore, s'il était possible, d'un certain nombre de coffrets en faveur des Conférences de Cambrai, Douai, Valenciennes et autres de la province ecclésiastique. Celles qui recevront ces nouveaux envois seront également sollicitées de venir en aide aux Confrères de la sainte cité par leurs dons et par leurs prières, et elles seront averties qu'elles ne doivent attacher aucune idée particulière de vente ou d'achat à la réception de ces objets bénits qui perdraient par cela même la bénédiction qui y est attachée.

Ces Conférences éloignées, ces sœurs se tendant la main de l'Orient à l'Occident, ne sont-elles pas un touchant exemple de la confraternité qui relie les unes aux autres des Œuvres animées du même

sentiment de charité catholique, c'est-à-dire universelle ?

Mais, hélas ! ces familles catholiques dont les membres sont si étroitement unis par les liens de la charité, elles aussi, ont à payer leur tribut à l'épreuve et aux larmes.

Elles ne peuvent échapper à la douleur de ces séparations momentanées qui, bien qu'adoucies par l'espérance chrétienne, ne sauraient laisser les cœurs sans souffrances.

Combien étaient arrivés à la fin de leur tâche ici-bas, soit avant le terme marqué par la nature, soit après de nombreuses années employées au soulagement des malheureux ! La liste de ces confrères rappelés à Dieu, à l'époque qui forme la deuxième partie de l'histoire des Conférences de Lille, est malheureusement trop considérable ; on s'aperçoit que la Société de Saint-Vincent de Paul n'est plus aussi près de son origine, et qu'à mesure qu'elle vieillit, elle est plus exposée à voir ses rangs s'éclaircir ; mais du moins la mort de ses membres anciens ou nouveaux a été, dans les Assemblées générales, l'objet de paroles et de manifestations édifiantes qui ont adouci, sans les effacer, les regrets de leur perte. Il y aurait ingratitude à ne pas leur rendre l'hommage qui leur est dû.

Dans cette triste revue nécrologique, il nous semble que l'ordre des temps est tout indiqué. Elle s'ouvre dès 1852 par le nom de M. DERODE-DATHIS, qui appartenait à la catégorie respectable de ces négociants, de ces chrétiens qui, dans leur inventaire,

ont toujours un article réservé à l'aumône. Puis vient un homme que Lille a compté parmi ses plus pures et ses plus nobles célébrités, M. MACQUART, membre honoraire de la Conférence de Saint-André. Voici en quels termes M. le Président recommandait sa mémoire à l'Assemblée du 9 décembre 1855, le lendemain de la fête de l'Immaculée Conception :

« Comme citoyen, comme homme de science,
» comme chef de famille, comme chrétien,
» M. MACQUART a une notoriété qui doit être pour
» nous un grand stimulant au bien, un grand motif
» d'espérance pour le sort qui attend notre confrère
» au sortir de cette vie. *Espérance!* tel est le dernier
» mot que sa main défaillante, à défaut de sa voix
» éteinte, a voulu laisser aux siens! »

L'année 1856 frappa les Conférences dans leurs plus vives affections. Deux morts surtout jetèrent le deuil dans le cœur des membres de Saint-Vincent de Paul et des pauvres. Le 6 avril, M. le Président recommandait aux prières de l'assemblée M. Jules MOURCOU, vice-président du Conseil, qui avait reçu, la veille, le sacrement de l'Extrême-Onction; et le 8 mai, il annonçait avec une émotion profonde la perte irréparable que les Conférences venaient de faire. Choissant à dessein la fête de saint Vincent de Paul, M. KOLB se proposait de consacrer la séance générale à rappeler les principaux traits de la vie de J. MOURCOU.

Citons quelques passages, afin de raviver ce qu'il y a de doux et de consolant dans le souvenir d'un chrétien; déplorons seulement que les limites de

cette notice nous défendent de reproduire en entier l'incomparable portrait que dictait à M. KOLB sa tendresse toute chrétienne pour cet ami et ce compagnon de ses travaux charitables (1).

« Par le nombre et la nature des Œuvres et
» des services publics auxquels il appartenait,
» J. MOURCOU était en contact continu avec le
» pauvre qu'il servait de toutes les manières.
» Comme *pauvriseur* et comme membre de la
» Société de Saint-Vincent de Paul, il était le visi-
» teur et le bienfaiteur du pauvre; il était son con-
» seil comme avocat; il le réhabilitait comme pré-
» sident de la Société de Saint-François Régis; il
» était le tuteur de ses enfants comme vice-président
» de la Commission du travail dans les manufac-
» tures.

» C'est ainsi que la vie de notre ami était tout
» entière mêlée à la vie des pauvres, qu'elle s'ap-
» pliquait à toutes ses nécessités, à tous ses besoins,
» à toutes ses misères, pour y pourvoir, les soulager
» et les réparer. Aussi peut-on dire qu'investi en
» quelque sorte d'un apostolat de charité, il con-
» naissait le pauvre comme le pauvre le connaissait.
» Et nous avons pu reconnaître quels liens intimes
» s'étaient ainsi formés entre l'un et l'autre, et
» quels sentiments d'une reconnaissance qui se
» montre trop rarement avaient répondu à tant de
» zèle et de charité.

» Vous avez vu, Messieurs, ces funérailles splen-
» dides à leur manière de l'homme qui n'avait eu,

(1) Le discours de M. Kolb a été imprimé.

» on peut le dire, qu'une passion, celle de l'obscu-
» rité. C'était un beau et saint spectacle que cette
» foule émue et pénétrée qui, composée de tous les
» éléments de la population, suivait le cercueil de
» notre digne confrère comme on suit celui d'un
» père, d'un frère, d'un ami, d'un bienfaiteur. Il
» était touchant de voir ces masses empressées se
» ranger pour regarder passer le funèbre cortège, non
» pas avec la froide curiosité qui cherche l'émotion
» d'une scène, mais avec le sentiment visible d'un
» sympathique respect. L'hommage de la douleur
» et de la reconnaissance publique était là incon-
» testable, saisissant. Et ne nous est-il pas permis
» de voir dans cette populaire manifestation comme
» un reflet et un écho lointain de la manifes-
» tation plus haute et plus glorieuse que Dieu
» réserve, dans les splendeurs de son éternité, à
» ceux qui l'ont suivi et aimé de tout leur
» cœur ?

» Les restes mortels de celui que nous avons
» perdu reposent à quelques pas de cet autre ami
» de Dieu et du pauvre, de ce digne Edouard
» GACHET, l'un de ces hommes d'élite dont la
» mémoire demeurera impérissable au milieu de
» nous. Mais ce n'est pas seulement dans le champ
» de la mort que ces deux vénérés Confrères se
» trouveront rapprochés. Ils ont l'un et l'autre,
» nous pouvons l'espérer, conquis la terre des
» vivants ; et c'est là que, réunis avec nos autres
» amis par les liens et dans la contemplation de
» l'éternelle charité, ils entendront nos vœux,

» nos prières, nos besoins auxquels leur efficace
» concours ne saurait manquer.

» Consolons-nous dans cette pensée ; et si quelque
» découragement cherche à pénétrer nos âmes
» lorsque nous voyons tant de vides se faire dans
» nos rangs, et marquer la place de ceux dont la
» présence et les exemples nous étaient si précieux,
» n'oublions pas que le secours que nous perdons
» sur la terre nous est rendu plus large, plus com-
» plet dans le ciel.

» Notre expérience aussi bien que notre foi ne
» nous l'ont-ils pas appris ? Est-ce que chacune de
» ces épreuves douloureuses qui nous ont été
» imposées, n'a pas été manifestement suivie de
» grâces sensibles, de bénédictions particulières
» dont certes, Messieurs, nous n'avons rien à reven-
» diquer de nous-mêmes ? Est-ce que ces morts
» saintes auxquelles nous donnons de légitimes
» regrets, n'ont pas été comme une force de végé-
» tation et de développement pour nos Conférences
» et pour nos œuvres ? Donc, Messieurs, recueillons
» pour nous-mêmes ce dernier mot, que notre
» pieux ami adressa à son vénérable beau-père,
» lorsque celui-ci, interrogeant la suprême solli-
» citude d'un père chrétien, lui demanda s'il n'avait
» aucune recommandation spéciale à faire pour les
» deux jeunes enfants à qui un premier sacrifice
» avait enlevé leur mère, et qu'il allait laisser orphe-
» lins. Surmontant les affaissements de la maladie,
» et conservant au milieu des angoisses de la nature
» défaillante l'énergie de sa foi, notre digne

» Confrère rassembla avec peine ses dernières
» forces et répondit par ces seuls mots : *Ayez*
» *confiance !*

» Et nous aussi, Messieurs, ayons confiance :
» acceptons cette parole comme un dernier conseil
» que nous a donné la charité de notre ami.

» Ayons confiance, et, revêtus, par nos douleurs
» mêmes, par nos profonds regrets, par les sacri-
» fices qui nous sont imposés, d'une force nouvelle,
» gravissons cette rude montagne de la vie au-
» dessus de laquelle nous entendons des voix
» aimées qui nous appellent, nous voyons des mains
» si chères qui se tendent vers nous. Ayons con-
» fiance, et marchons au but, sans que rien puisse
» nous affaiblir et nous détourner.

» Nous serons soutenus ! »

M. le comte Charles DE MUYSSART, membre honoraire, dont le nom a paru tant de fois, sans qu'il l'ait jamais recherché, dans les annales de la bienfaisance, était aussi un homme de charité sans bruit.

« Il appartenait à une de ces anciennes familles
» qui jettent sur notre pays le lustre de leurs services
» dévoués et de leurs vertus chrétiennes. Après
» avoir rempli dans la marine de l'Etat et dans
» l'administration coloniale des fonctions impor-
» tantes, M. DE MUYSSART n'avait pas accepté
» comme un repos la cessation de ses devoirs
» publics ; il n'avait vu dans la retraite que la
» liberté d'un plus noble labeur, que le moyen de
» se consacrer plus largement à Dieu et aux pauvres.

» Vous savez, Messieurs, quel était l'attrait parti-
» culier de notre vénérable Confrère : c'était de
» cacher dans une profonde obscurité le bien qu'il
» faisait, les aumônes considérables qu'il répandait
» avec une profusion dont son dernier legs en faveur
» des indigents de la ville a été l'éclatante mani-
» festation. Là où il pouvait craindre que son nom
» fût connu, sa scrupuleuse modestie s'effrayait
» aussitôt et le faisait souvent renoncer au bonheur
» d'une bonne œuvre qui aurait pu signaler sa
» générosité. Il fallait qu'elle restât ignorée des
» hommes, c'était là sa condition. Dieu seul en con-
» naissait les secrets, lui seul sait jusqu'où M. DE
» MUYSSART a porté ses saintes prodigalités; par
» quelle vie austère, par quelles privations, par
» quel esprit habituel de sacrifice il a pu les
» entretenir et les étendre.... *Ce qu'il y a de plus*
» *élevé s'élève sur ce qu'il y a de plus bas*, dit l'Imi-
» tation. Cette simple et énergique parole nous
» révèle jusqu'où a pu s'élever, aux yeux de Dieu,
» le mérite de celui qui cachait si avant dans les
» profondeurs de l'humilité la racine de ses bonnes
» œuvres. » (*Séance du 20 juillet 1856*).

Le 8 décembre 1856, M. le Président rappelait encore la perte récente de MM. DENIS DU PÉAGE (1),

(1) Nous nous faisons un plaisir de rapporter ici un trait de noble charité de M. Denis du Péage que plusieurs ont entendu raconter par M. Louis Fiévet. M. Denis du Péage venait d'hériter d'une somme considérable et avait confié à un banquier le soin de la faire parvenir à Lille. Cette somme n'arriva point à sa destination : une faillite imprévue l'avait emportée. M. Fiévet, à cette nouvelle, se rend chez M. Denis du Péage, pour lui présenter son compliment de condoléance. « Ah ! M. Fiévet, dit avec empressement notre charitable confrère, c'est » pour vos prisonniers que vous venez, n'est-ce pas ? — Monsieur, pardonnez-

MULLIER et DESPRETS DE LA FONTEYNE; la vie simple, retirée, charitable du premier; l'activité infatigable du second, un des fondateurs des Conférences à Lille, et l'abnégation avec laquelle il a rempli les fonctions les plus utiles et les plus modestes; la nature franche, loyale et généreuse du troisième, qui, après trente-deux ans de services militaires, avait voué aux pauvres son énergie encore jeune et son dévouement. A la séance générale du 19 juillet, fête de saint Vincent de Paul, les prières de l'Assemblée étaient réclamées pour M. NYS-MEUREIN, l'un des plus anciens membres des Conférences, qui avait trouvé la force de faire la visite de ses pauvres la veille du jour où il avait dû garder le lit et déjà atteint par la maladie qui devait l'enlever; pour M. l'abbé GOBRECHT, doyen de Saint-André, membre d'honneur de la Société, qui, par ses volontés dernières, a laissé une aumône aux Conférences.

De ces temps déjà éloignés se détachent des noms qui semblent entourés d'une douce auréole, comme celui de M. Paul-Aimé GONNET, vice-président de la Conférence de Saint-André. Le 18 juillet 1858, l'Assemblée générale, informée des alarmes que faisait concevoir sa santé, récitait des prières à son intention; et, le 7 novembre suivant, à la séance présidée par le R. P. Félix, une notice émouvante que pouvait seule écrire la plume d'un ami, retra-

» moi; je sais trop le malheur que... — Comment, M. Fiévet, est-ce que les » prisonniers doivent souffrir de la perte que je viens de faire? » Et l'aumône fut même doublée cette fois.

çait la vie charitable de l'excellent Confrère que la Société de Saint-Vincent de Paul venait de perdre. Nous n'en pouvons donner que des extraits, qui suffiront du moins à rendre une physionomie aimable et intéressante entre toutes, et qui ne sortira jamais de la mémoire des anciens membres des Conférences :

« A peine, Messieurs, l'avons-nous connu ; ce
» n'est que depuis quelques années seulement qu'il
» avait fixé sa résidence dans cette ville.... Et c'est
» comme si nous avions perdu un parent, un frère
» chéri. Nous l'aimions comme l'aimaient les
» pauvres, comme l'aimaient les saintes Sœurs si
» souvent initiées à sa tendre piété et à ses largesses
» pour eux ; comme l'aimaient ses collègues,
» témoins habituels de son dévouement dans l'ac-
» complissement de ses charitables fonctions (1) ;
» comme l'aimaient tous ceux qui se trouvaient en
» rapport avec cette nature généreuse et sympa-
» thique où, entre tous les dons qui lui étaient
» propres, on sentait avant tout la puissance du
» cœur.

» Son cœur, il l'avait donné aux pauvres, il
» le leur avait donné avec passion. Les besoins des
» pauvres, c'était le sujet perpétuel de ses préoccupa-
» tions ; le soulagement des pauvres, c'était le
» grand intérêt de sa vie. C'était de ce côté que
» se portaient les prodigalités de sa fortune, de son

(1) M. Gonnét était administrateur du Bureau de Bienfaisance et des hospices ; il était le meilleur conseiller de M. CH. DOREMUEUX, vice-président de ces deux administrations, sur lequel il exerçait l'aimable ascendant de la vertu, et qui lui rendait affection pour affection,

» temps, de ses démarches, de sa présence, les
» miséricordieux élans de son âme compatissante....
» C'était encore ce tendre et prédominant intérêt
» du pauvre qui détournait sa pitié de lui-même,
» de sa jeunesse si tôt ravie, de ses affections d'époux
» et de père, et qui lui faisait dire : — Ah ! il vaut
» mieux que la mort soit pour moi plutôt que pour
» un de ces pauvres pères de famille dont les bras
» sont nécessaires à l'existence de ses enfants !...
» Il était chrétien ; il avait vu dans toute leur
» étendue les devoirs qui sollicitaient son dévoue-
» ment..., et il avait tout accepté avec l'empresse-
» ment et l'abnégation de la foi et de l'amour... ; il
» se donnait tout entier, et lorsque... il s'en allait
» de souffrances en souffrances... vers le terme trop
» prochain où son activité devait succomber...,
» combien de fois... les sinistres altérations de sa
» belle figure ne sont-elles pas venues accuser les
» tortures auxquelles il était livré !... Jamais une
» plainte, jamais un retour sur lui-même. Il aimait
» l'obscurité pour ses vertus, il la voulait aussi
» pour ses maux....

».... C'était le jour où nous célébrions la fête de
» notre saint Patron ; arrivé au terme de son exis-
» tence, environné déjà des ombres de la mort,
» notre cher Confrère n'était cependant pas séparé
» de nous en ce moment. Il avait suivi avec bonheur
» ce mouvement qui, les jours précédents, avait
» poussé nos familles d'adoption vers la parole
» sainte. Il avait recueilli avec un intérêt avide
» les détails qui lui en avaient été donnés. Il

» voulut faire plus, et bien que, prévenu par le pro-
» grès du mal et par l'épuisement de ses forces,
» il eût appelé et reçu les derniers secours destinés
» à aider le chrétien au seuil de l'éternité, il fut
» pris d'un immense désir de participer à notre fête
» patronale. Il demanda avec instance de recevoir
» encore une fois le sacrement de vie, en commu-
» nion avec ses Confrères de Saint-Vincent de Paul,
» visiteurs et visités, pour être associé par la misé-
» ricorde divine aux grâces que le Souverain-Pon-
» tife a réservées à nos réunions.

».... Ainsi, l'une de ses dernières pensées fut
» pour nous et pour les pauvres de nos Conférences.
» A quelques heures de là, il allait rendre à Dieu
» son âme délivrée des liens de la terre, et prendre,
» espérons-le, sa place dans la Conférence du ciel.»

Trois années étaient à peine écoulées que la mort frappait, dans la même maison, le beau-père de Paul-Aimé GONNET, le docteur MURVILLE, aussi distingué par sa science et sa pratique chirurgicale que par les qualités de son cœur. Alors qu'une maladie implacable le retenait sur son lit, il avait demandé à être admis comme membre honoraire dans la Conférence de Saint-André. Peu de temps, hélas ! après sa réception, M. le Président annonçait à l'Assemblée générale du 13 avril 1861 que M. MURVILLE venait d'être enlevé à sa famille et à celle de Saint-Vincent de Paul, mais dans les sentiments les plus consolants de patience et de résignation à la volonté divine. Le même jour, les Conférences avaient encore à regretter M. LARDINOIS, membre

actif de Saint-Etienne, « cet homme essentiellement
» utile et dévoué, cet homme de devoir et de cons-
» cience que la mort a frappé soudainement, mais
» n'a pas surpris parmi ses œuvres dont les plus
» humbles lui étaient les plus chères. »

A cette époque, il n'y a presque plus d'Assemblée générale où des pertes sensibles ne soient rappelées. L'année 1860, en particulier, fut sous ce rapport tristement remarquable. « Pourquoi faut-il, disait
» M. le Président, le 9 décembre, que la joie qui
» nous est causée par la proclamation de membres
» nouveaux soit compensée par la mort de trois de
» nos excellents confrères : M. DESESPRINGALLE,
» M. MARESCAILLE DE COURCELLE, M. MISAEL
» DE PAS.... Dans cette réunion de frères, il
» nous est permis de demander à leur vie si bien
» remplie de salutaires leçons. DESESPRINGALLE,
» qui a supporté avec une invincible patience les
» plus rudes, les plus persévérantes attaques de la
» souffrance. Et ce vieillard vénérable, qui, sem-
» blable à un patriarche, s'est endormi dans la paix
» du Seigneur, à la suite d'une vie remplie plus
» encore de vertus que de jours.... M. MARE-
» CAILLE DE COURCELLE était un modèle offert à ceux
» que Dieu appelle à la haute et sainte mission de
» l'époux, du père, du chef de famille.... On se
» souviendra toujours de l'édification que sa présence
» apportait à nos assemblées, alors surtout que,
» placé à l'autel aux pieds du prêtre, il se faisait
» honneur d'incliner l'auréole de ses années...
» devant la majesté de Dieu qu'il servait comme

» le plus jeune enfant. Que dire aussi de MISAEI
» DE PAS? Pendant sa vie si modeste et si pure,
» il fut un ami et un protecteur pour les pauvres,
» et si, dans son humilité, il sut cacher, même
» à ceux qui l'entouraient, une partie de ses
» bonnes œuvres et de ses aumônes, aujourd'hui
» que la tombe s'est fermée sur lui, on apprend à
» connaître chaque jour davantage les actions de ce
» pieux jeune homme, et l'on ne sait ce que l'on doit
» le plus admirer, ou du volontaire pontifical allant
» donner sa vie pour la plus sainte des causes, ou
» de MISAEI DE PAS passant l'heure de la journée,
» que tant d'autres consacrent au plaisir, à ins-
» truire cette classe si intéressante et si délaissée
» de Paris, les petits ramoneurs. » (*Rapport à l'As-
semblée générale, 17 février 1861.*)

Nous n'oublierons pas non plus M. Lucien DELES-
TRÉ, membre actif de la Conférence de Saint-
Etienne, « qui, continuant dans le monde, où il
» n'a paru qu'un instant, la vie pieuse de la
» pension, a laissé à sa famille et à ses Confrères,
» dans le souvenir de ses années trop vite inter-
» rompues, la plus grande des consolations. »
(*Même séance.*)

Le trouble apporté momentanément dans les rela-
tions des Conférences entre elles pendant l'an-
née 1861 a sans doute fait passer sous silence
quelques pertes non mentionnées dans les procès-
verbaux, comme celle de M. DELECOURT-MALFAIT ;
M. LOUIS DEFONTAINE, dont la vigueur extraordi-
naire faisait oublier l'âge, et qui, à côté des fonda-

tions laissées aux hospices, s'est rappelé aussi nos œuvres au moment suprême.

M. DESCAMPS-DELACHINAL, membre actif de Sainte-Catherine, ancien professeur de rhétorique du collège, et l'un des fondateurs de la Conférence à Lille. M. FLAMENT-RICHEBÉ, ancien capitaine de cavalerie distingué en Afrique pendant vingt ans, qui a emporté les regrets les plus marqués des familles qu'il visitait; le membre qui l'a remplacé a vu avec émotion qu'une d'entre elles avait fait encadrer et gardait précieusement la lettre de décès de cet excellent Confrère. M. AGACHE, membre de Saint-Etienne et Saint-Sauveur, « ce père des ouvriers, » ce maître chrétien, cet homme de foi qui, exténué » par la souffrance, se fait lever, soutenir et habil- » ler, pour recevoir plus respectueusement son » Dieu; qui voulut que ses jeunes fils assistassent » un flambeau à la main à cette cérémonie suprême, » et qui, plus tard, sentant la mort venir, triomphant » encore de la sensibilité humaine, donna ordre de » les réunir à la hâte de divers points, et mourut en » leur parlant de Dieu. »

Ces omissions involontaires nous seront pardonnées. Est-ce qu'il n'y a pas là haut un livre où rien n'est oublié ?

Liber scriptus proferetur
In quo totum continetur.

Obéissant à un scrupule exagéré, nous nous demanderions peut-être si les éloges que nous reproduisons d'après les procès-verbaux des séances ne nous font pas manquer à la règle d'humilité que

s'imposent les Conférences de Saint-Vincent de Paul. Non, certes. Les morts n'y sont plus pour rien; leur souvenir nous appartient tout entier; c'est leur héritage et notre patrimoine. L'éloge n'a plus de prise sur leur âme qui est aujourd'hui dans les mains de la justice divine; il nous sert à nous-mêmes, non seulement par l'enseignement qu'il nous donne, mais surtout parce qu'il nous montre combien nous sommes au-dessous de nos devanciers, de nos modèles, combien d'efforts nous avons à faire pour égaler leur zèle et pour atteindre à leurs mérites. Cette comparaison est donc encore une leçon d'humilité.

C'est aussi un devoir pour nous de raconter l'histoire des familles visitées aussi bien que celle des Conférences, car c'est la même histoire. Si nous avons assez d'espace, nous serions heureux de citer une foule de traits montrant chez les déshérités de la fortune cette générosité, cette grandeur d'âme, cette probité, cette délicatesse, cet amour de Dieu et du prochain qui feraient honte quelquefois à ceux que le sort a favorisés de toutes les prospérités de la terre. Il nous faudra choisir au milieu des récits qui sont épars dans les comptes-rendus de ces dix années : ils suffiront d'ailleurs pour glorifier le pauvre de Jésus-Christ.

Au reste, le pauvre, quand il se mêle de faire la charité, n'est-il pas bien souvent le maître du riche ? La charité du pauvre, c'est l'héroïsme de la charité. Quel est le véritable sacrifice, celui du superflu ou celui du nécessaire ? Qu'est-ce que la priva-

tion momentanée d'un peu de jouissance et de bien-être, auprès de la privation volontaire de ce qui est indispensable à la vie?

Ici, c'est un père de famille chargé de cinq enfants en bas âge, qui adopte et élève un orphelin; cet homme avait depuis longtemps un ulcère à la jambe, et il devait tous les jours faire, pour se rendre à son travail, plus d'une lieue, ce qui lui demandait deux heures, en sorte que, même pendant l'hiver, il devait se mettre en route avant quatre heures du matin.

Là, c'est une famille composée de sept enfants où l'on adopte aussi un petit orphelin; et le chef de cette famille est poitrinaire, et il travaille, comme le précédent, hors de la ville, à une grande distance de chez lui.

Ailleurs, c'est un vieux militaire plein de foi et de courage, pauvre poitrinaire aussi, dont le faible salaire est loin de suffire pour lui et sa malheureuse famille. Un jour, son visiteur lui avait rendu, presque sans le savoir, un léger service. « Ah! Monsieur, lui dit-il, que pourrai-je faire pour vous » montrer ma reconnaissance? » Un mois ou deux se passent. Qui est bien surpris au bout de ce temps? C'est notre confrère qui voit arriver chez lui ce pauvre, portant sous son bras deux boîtes de belle apparence : on venait lui offrir, pour son petit garçon, deux régiments d'infanterie et de cavalerie en papier, que le père et ses deux jeunes enfants avaient découpés, collés et montés pendant les heures que l'Eglise laisse au repos du dimanche.

« Il vous est peut-être arrivé, écrit le rapporteur de la séance du 1^{er} mars 1857, de rencontrer par la ville un homme presque aveugle, conduit par un petit garçon et poussant une charrette chargée de sel et autres menues provisions. Cet homme est depuis plusieurs années réduit à la misère par suite d'un acte de dévouement. Je n'en parlerais pas, si, pour comble de malheur, il n'était devenu veuf dans ces derniers temps et n'avait plusieurs enfants à sa charge. C'est en plein mois de janvier qu'il s'est précipité dans l'abreuvoir du pont Saint-Jacques pour en retirer une femme qui venait d'y tomber. Le froid le saisit, le sang lui porta à la tête. Il eut à craindre dès lors le malheur qui l'a frappé depuis. Il n'a même pas eu la consolation d'obtenir la gratification d'usage. Voilà comment un vigoureux ouvrier, qui était peintre d'appartement, caporal des pompiers, premier locataire de maison, a vu s'en aller jour par jour ses forces, son aisance et son petit mobilier. Il est presque aveugle et regardé comme incurable. »

Dans une autre famille, le membre visiteur trouve un jour une vieille femme assise auprès du feu et que la femme de la maison appelle sa mère. C'est une pauvre ouvrière sans travail à la suite d'un incendie, à qui l'on fait quelques sous de rente par semaine. Le visiteur qui cite ce trait ajoute que deux familles très malheureuses ont été adoptées par la Conférence sur la recommandation de cette même famille, qui est elle-même très

pauvre et dont tous les enfants sont en bas âge.

Un de nos Confrères (séance du 13 mars 1859), touché par la détresse d'une famille qu'il visitait, donna à la femme quelques pièces d'argent. Ce secours fut accueilli avec de grands témoignages de reconnaissance, et c'est au milieu des bénédictions qu'il se retira. A peine avait-il fait quelques pas dans la rue qu'il s'entendit appeler, et, en se retournant, il aperçut la pauvre femme qui accourait vers lui tout émue; elle venait lui rapporter une pièce d'or de dix francs qu'elle avait trouvée mélangée à ces pièces de monnaie. Ce trait de probité est certes des plus louables, car une délicatesse moins grande eût peut-être persuadé à cette malheureuse que son bienfaiteur lui avait réellement attribué cette somme.

Je viens de citer l'élan d'une âme honnête; avec la même satisfaction vous verrez le chef d'une nombreuse famille donner place à son foyer à une pauvre fille abandonnée. Sans calculer l'exiguïté de ses ressources et l'étendue de ses propres besoins, il lui a dit : « Nous sommes pauvres, » mais vous êtes sans ressources; venez, vous » partagerez notre pain. » Et dès ce jour, il l'a comptée parmi ses enfants. (*Même séance.*)

A Saint-Etienne, un homme, visité par la Conférence, trouve sur la voie publique un billet de mille francs; personne ne l'avait remarqué, et il put mettre le billet dans sa poche sans qu'aucune observation lui fût adressée. Mille francs pour un homme qui souffre quelquefois la faim,

c'est un trésor. Il pourra vêtir sa femme et ses enfants qui sont presque nus. Mille francs, mais il va pouvoir solder le prix de son loyer dont le terme approche. Il a des dettes, il pourra les acquitter. Oui, sans doute; mais l'honnête ouvrier sait que ce trésor n'est pas à lui : il pense à la loi de Dieu qui défend de s'approprier le bien d'autrui, et il court déposer entre les mains de son visiteur le billet de banque qu'il a trouvé. (*Séance du 17 février 1861.*)

A Saint-André, une famille des plus nécessiteuses trouve encore le moyen de faire quelque aumône à de plus malheureux qu'elle. Non loin de la chambre où elle demeure pleurent souvent de pauvres petits enfants qui ont faim et qui sont à peine couverts. Ils ont leur père, il est vrai, mais cet homme est adonné à l'ivrognerie, oublie, dans l'abaissement où il se plonge, que, pendant qu'il dépense en boissons le peu d'argent qu'il possède, on gémit en sa demeure. La famille Cornut est émue de ce spectacle; elle prélève souvent une part notable de son frugal repas pour venir au secours des enfants qui ont faim, et elle le fait avec une simplicité et une humilité chrétiennes qui rehaussent le prix de son action. C'est par hasard et indirectement que son visiteur a connu sa belle conduite. (*Même séance.*)

Quelquefois on remarque chez les pauvres une générosité de résolution, surtout une générosité morale, dans les conditions les plus rares, dont le témoin est frappé d'étonnement, et qui prouve qu'il

ne faut jamais désespérer des défauts en apparence invétérés.

Un soir, vers dix heures, un de nos Confrères voit arriver chez lui un enfant d'une de ses familles. La mère l'envoyait en toute hâte, parce que son mari venait de l'accabler de coups, elle et ses enfants, et de les chasser du logis. Le visiteur accourt et trouve le malheureux occupé à accumuler en tas les chaises, la table, tout le mobilier, dans l'intention d'y mettre le feu et probablement de se détruire lui-même. Au premier mot du visiteur, cet homme fond en larmes, la fureur et l'ivresse tombent en même temps; la femme et les enfants reviennent : il leur demande presque pardon. L'impression de cette terrible scène a laissé en lui une si forte impression qu'il fuit avec horreur l'occasion des excès qui l'avaient amenée, et qu'il aime son visiteur, son bienfaiteur comme un père.

Dans une autre famille, le mari, ancien soldat, était depuis longtemps éloigné des sacrements. Son visiteur l'engage à assister aux soirées de Saint-François Xavier : il y va, y prend goût, se fait recevoir, se sent touché aux instructions religieuses qu'il entend, et, à la communion générale de la fête de saint François Xavier, son visiteur a l'ineffable joie de s'agenouiller à côté de lui à la sainte table. (*Séance du 12 décembre 1852.*)

Souvent des pauvres se dévouent, avec une admirable charité, pour sauver l'âme de leurs amis, de leurs voisins.

M. le Président cite le dévouement d'une mère de famille qui s'est installée, en qualité de garde-malade, auprès d'une de ses voisines, et l'a soignée avec un grand désintéressement dans le but de la décider à recevoir les sacrements, heureux résultat qu'elle est parvenue à obtenir. (*Séance du 10 décembre 1854.*)

Cette femme avait accompli, sans le connaître peut-être, le précepte *Dominus mandavit unicuique de proximo suo.*

La Société de Saint-Vincent de Paul avait bien rempli, à Lille, les années écoulées depuis le premier fractionnement; cependant, elle désirait encore multiplier son action, et, pour y arriver, elle ne tarda pas à croire que le meilleur moyen était de multiplier les Conférences et de les rendre tout à fait paroissiales. Le 6 novembre 1856, la question d'une nouvelle division fut formellement posée. Chaque paroisse ayant sa Conférence, disait-on, la facilité qu'il y aurait à s'y rendre amènerait sans doute de nouveaux membres; et, d'un autre côté, les rapports avec le clergé deviendraient plus fréquents et plus efficaces. MM. les Doyens prendraient un intérêt d'autant plus sérieux aux œuvres de la Société qu'elles seraient plus près d'eux et qu'ils y auraient une influence plus directe. Toutefois, il s'élevait des difficultés de répartition des familles, eu égard au chiffre des membres des Conférences qui n'était pas égal partout, aussi bien que des locaux affectés aux réunions. Le projet fut momentanément abandonné à cause de la rigueur de l'hi-

ver de 1856 à 1857, qui allait exiger des sacrifices extraordinaires auxquels les Conférences moins favorisées et réduites à un petit nombre de membres, seraient incapables de subvenir.

Il fut repris en septembre 1857, et dans la séance du 1^{er} novembre que Mgr l'Archevêque honora de sa présence avec M. l'abbé BERNARD, grand vicaire, et plusieurs autres ecclésiastiques, M. le Président, après avoir exprimé la reconnaissance des Conférences envers le premier pasteur du diocèse dont la bienveillance était pour elle un si puissant encouragement, émit la pensée que « le moment parais- » sait venu de prendre une résolution importante, » résolution longtemps suspendue par la prudence » et la crainte. Il s'agirait de rendre les Conférences » paroissiales, malgré les difficultés d'application, » et Monseigneur était prié de vouloir bien indiquer » la voie qu'il leur serait bon de suivre ; sa béné- » diction donnerait à leurs membres lumière, force » et courage. »

Mgr l'Archevêque, s'adressant alors à l'Assemblée et rentrant dans la pensée de M. le Président qui tendait à développer encore l'activité charitable de la Société : « Ne croyez pas, dit-il, que l'œuvre » que vous faites soit une œuvre de surrogation. » Non ; Dieu a chargé chacun de nous du soin de » son prochain. L'isolement n'est pas permis. Au » jugement suprême, l'égoïsme, la simple omission » de la pratique de la charité seront une cause suffi- » sante de condamnation.... »

Monseigneur insista ensuite d'une manière toute

particulière sur une recommandation de premier ordre que nous devons faire aux pauvres : c'est l'assistance à la messe du dimanche. « Déjà les » Saintes-Familles, déjà la parole des Sœurs de » Charité ont augmenté le nombre des fidèles.... » Il faut, comme en pays de mission, que les » prêtres soient secondés par des catéchistes qui » leur amènent les brebis ignorantes et égarées. » Si l'on attend à l'église ceux qui voudront y venir » d'eux-mêmes, on ne remontera pas de l'abîme où » l'on est tombé, on s'y précipitera de plus en plus. » Il serait heureux que les plus pauvres pussent » avoir une chapelle à part; il leur faut la crèche, » l'étable, pour ainsi dire, afin qu'ils se sentent à » l'aise et ne soient pas humiliés de leurs haillons » et de leurs sabots.... »

Plus les Conférences seront multipliées et près de l'église, plus le résultat si désirable sera facile. Néanmoins, quant au projet de fractionnement, Monseigneur déclare « qu'il ne peut trancher la » question, mais laisse la liberté aux membres de » la Société, sans se prononcer absolument. » Sa Grandeur conseille de faire la séparation comme essai, « car on l'a vue partout réussir, et il serait » bien étonnant qu'on fût obligé de se replier; quand » on a l'intention de faire mieux et qu'il n'y a pas » d'impossibilité bien marquée, il faut de la hardiesse. Celui qui sème avec épargne, moissonnera » sans abondance. »

Ainsi donc Mgr l'Archevêque ne décidait pas; mais ses paroles étaient assez explicites pour qu'il

ne restât aucun doute sur l'approbation que Sa Grandeur donnait d'avance à l'établissement de Conférences paroissiales. Dès le 5 novembre, le Conseil particulier s'occupa des moyens de réaliser la division, et répartit les familles de manière à proportionner leur nombre à celui des membres visiteurs. Chaque Conférence fut invitée à former son bureau de manière à ce que les réunions, par paroisses, pussent avoir lieu le dimanche suivant. Comme en 1851, cette évolution se fit dans un esprit de mutuelle condescendance, d'abnégation désintéressée, dont les effets se manifestèrent immédiatement. A la séance du Conseil du 6 décembre, le Président s'applaudit des résultats de la séparation, qui avait amené une augmentation considérable de membres actifs et honoraires.

Les six anciennes paroisses de Lille avaient donc maintenant chacune leur Conférence, et le temps n'est pas loin où l'agrandissement de la ville et l'adjonction des faubourgs seront l'occasion d'une extension encore plus grande de la Société et, par conséquent, de son influence.

La première Conférence de Lille, comme nous l'avons dit, s'était placée en 1839 sous la protection de la Reine du ciel, en assistant à une messe spéciale le jour de la fête de l'Immaculée Conception; au moment où la Société venait d'adopter une organisation qui devait surexciter son zèle en augmentant l'importance de ses travaux charitables, c'est aussi de la sainte Vierge qu'elle implorera, en 1857, un secours plus abondant encore et plus fécond. L'an-

nonce de l'installation des six Conférences de la ville fut faite à l'Assemblée générale du 6 décembre précédant la fête de l'Immaculée Conception, en présence de Mgr GUILLEMIN, évêque de Canton. M. le Président, tout heureux de constater la puissance de dilatation et d'attraction qui appartenait à la Société de Saint-Vincent de Paul, rendait ensuite grâces à l'apôtre, au généreux missionnaire, dont la bénédiction ne pouvait que donner aux Œuvres des Conférences une efficacité plus grande pour le salut des âmes ; car tel est le but vers lequel tendent uniquement les efforts de ces martyrs de la foi dans l'extrême Orient, et tel est l'exemple que tous les chrétiens doivent suivre, sans courir tant de dangers. L'Assemblée, voulant témoigner en même temps et le bonheur qu'elle ressentait des résultats de la nouvelle division et sa reconnaissance envers Mgr GUILLEMIN, décida que le produit de la quête, à la fin de la séance, serait alloué à l'Œuvre des Missions de la Chine.

Cependant, Lille, élargissant son enceinte, venait d'annexer à la vieille ville les faubourgs des Moulins, de Wazemmes, d'Esquermes, de la Barre (Vauban) ; Fives était devenue banlieue ; la Madeleine et Saint-André étaient seules restées communes suburbaines. Il paraissait nécessaire de rattacher au Conseil particulier les Conférences qui étaient dès lors renfermées dans les fortifications, récemment reculées. Il fallait donc aussi reculer les limites de la charité catholique, et le Conseil n'hésita pas, le 25 novembre 1858, à décider que les Conférences des Moulins,

de Wazemmes et d'Esquermes seraient considérées comme faisant partie de la ville et passeraient sous sa direction. La Conférence de Fives, quoique en dehors de l'enceinte, serait également rattachée au Conseil; on espérait que le quartier Vauban ou de Notre-Dame de Consolation ne tarderait pas non plus à avoir aussi sa Conférence.

Avec les communes annexées, 856 familles, composées de 3,445 individus, venaient aussi prendre place dans la grande famille lilloise. « A secourir » de pareilles infortunes, dit le rapport du 13 mars 1859, nos confrères sont insuffisants...; mais ils » auront foi dans l'avenir, et le dévouement est » contagieux. Réunissons donc nos efforts pour » atteindre le but, et Dieu fera le reste. »

L'importante transformation ou plutôt l'addition qui s'imposait à la Société de Saint-Vincent de Paul, à Lille, demandait aussi qu'un tableau de la situation matérielle et morale des familles fût dressé, qui permettrait de constater les progrès qu'elle avait obtenus dans les dernières années, les améliorations qu'elle avait réalisées, les espérances qu'elle pouvait concevoir; en un mot, il y avait lieu de renouveler le travail qu'en 1843 une Commission avait communiqué aux Conférences par l'organe du docteur BINAUT, dans un rapport justement apprécié. M. Edouard DUMON voulut bien se charger d'un travail semblable; et, le 6 décembre 1857, à cette même séance où l'on se félicitait de la nouvelle division en six sections, il lut à l'Assemblée générale un rapport volumineux qui non seulement est,

un utile document de statistique, mais de plus offre un aperçu très complet et très exact de la condition des pauvres secourus par les Conférences, un résumé des questions soulevées et des résolutions prises pendant la période écoulée depuis 1851. Un tel rapport, qui ne saurait s'analyser, offre un sujet d'étude à quiconque veut se rendre compte des besoins de la population indigente et des moyens de les satisfaire. Il contient des conseils pratiques sur tous les points qui intéressent la Société de Saint-Vincent de Paul en particulier, sur la méthode à suivre pour l'admission des familles, afin que cette admission soit à la fois plus intelligente et plus équitable.

Le nombre des membres des Conférences n'avait cessé de s'accroître, ainsi que celui des familles patronnées. Ainsi, en 1857, on comptait 212 membres; en 1858, on en compte 256. De 672, le chiffre des familles s'est élevé à 725, et tout porte à croire qu'avec les communes annexées ces nombres grossiront dans une proportion considérable. Mais à mesure que les charges des Conférences augmentent, il y a nécessité absolue de chercher des ressources plus abondantes, et de déployer, pour y subvenir, une industrie de plus en plus ingénieuse. Des appels réitérés, sans craindre de fatiguer la générosité catholique, sont faits sous la forme de sermons de charité, de loteries, de quêtes à domicile. En pareil cas, l'importunité n'est pas un défaut; on serait presque tenté de l'appeler une vertu. On doit bien l'avouer, tendre la main aux personnes même les mieux dis-

posées, en faveur des misères les plus intéressantes, a quelque chose de pénible; c'est un sentiment instinctif de répugnance contre lequel il faut faire effort. Et cependant, il s'est présenté souvent telle circonstance pressante où des Confrères se sont dévoués à solliciter, pour ainsi dire de porte en porte, des secours immédiats et urgents pour les pauvres.

Heureusement les Conférences possédaient un membre dont nous recommandons la mémoire à la vénération et à l'imitation de tous. M. BERTHELOT avait une véritable vocation qu'il mettait au service de la charité; nul n'a connu comme lui le secret de trouver de l'argent pour les pauvres là où d'autres en auraient vainement cherché. Solliciteur imperturbable, il ne se décourageait pas d'un refus, ou plutôt il n'en essayait jamais, parce qu'il savait, avec une rondeur irrésistible, déconcerter les hésitations, déjouer les petits calculs intéressés.

Toute son éloquence était dans la simplicité de son cœur et aussi dans l'exemple qu'il donnait lui-même. On se souvient encore qu'à l'époque des loteries, M. BERTHELOT, voyageant pour le commerce, offrait des billets en chemin de fer à ses compagnons de voiture, et, quand il rentrait à la maison après en avoir placé beaucoup, il disait : *J'ai fait pas mal d'affaires.*

L'hiver de 1855 à 1856 paraissait devoir être extrêmement dur pour la classe ouvrière; le commerce et l'industrie étaient en souffrance, et le pain était d'un prix très élevé. Dès le mois de septembre,

le Conseil particulier se préoccupa de créer des ressources supplémentaires, en prévision des misères exceptionnelles qui allaient se produire dans la saison rigoureuse (séance du 20 septembre 1855). Il était impossible d'attendre jusqu'en 1856 le résultat des moyens ordinaires employés annuellement pour alimenter la caisse. Sans y réfléchir davantage, le Conseil eut recours au zèle de M. BERTHELOT, qui avait déjà fait ses preuves, et celui-ci voulut bien se charger à l'instant d'une liste de souscription. Dieu bénit les démarches de cet incomparable quêteur, et quelques jours après, il apportait 3,000 francs recueillis ici et là. A peine cette somme était-elle répartie entre les diverses Conférences qu'on apprenait qu'une autre somme de 5,000 francs venait s'ajouter à la première, de sorte que les 8,000 francs désirés étaient complètement acquis.

En 1856, les mêmes nécessités exigèrent les mêmes efforts, et un nouvel appel à M. BERTHELOT dans la séance du 6 novembre le trouva encore tout prêt à recommencer sa tournée charitable; elle ne fut pas moins fructueuse, et le Conseil particulier éprouva quelque peine à faire accepter à notre confrère l'expression d'une reconnaissance qui lui semblait dépasser les bornes.

Des sermons de charité prêchés par le R. P. LAVIGNE en 1851, et par l'abbé COMBALOT en 1853, avaient également fourni aux Conférences des ressources qui permirent d'augmenter dans une proportion notable les secours destinés aux familles visitées.

Quant aux loteries, elles furent régulièrement établies tous les deux ans, à partir de 1852, et les fonds qui en résultèrent furent versés dans le trésor du Conseil particulier pour venir en aide aux Conférences lorsqu'elles seraient en déficit. Mais alors une sorte de scrupule s'empara de quelques membres au sujet du placement de ce capital à intérêt. On décida de consulter le Conseil général de Paris, et la question fut résolue par la réponse de M. BAUDON, président général. « On peut placer, dit-il, dans » l'intérêt des pauvres, les sommes dont il ne doit » pas être fait d'emploi pour le moment; le seul » inconvénient serait que les intérêts seuls fussent » appliqués à l'Œuvre des pauvres. Il n'existe pas » si le capital leur est destiné, et, dans ce cas, le » Conseil général lui-même le convertit en bons du » trésor. »

Il n'y avait pas d'exemple que, depuis l'établissement des loteries de Saint-Vincent de Paul, l'autorisation eût jamais été refusée par l'administration supérieure. Les préfets l'ont toujours gracieusement et immédiatement accordée sous tous les régimes; souvent même ces hauts fonctionnaires ont voulu participer par des dons personnels à l'œuvre des Conférences, et leur bienveillante intervention a, notamment en 1854, provoqué des lots importants.

Enfin la religion nous enseigne que s'il est une prière puissante auprès de Dieu, c'est la prière des pauvres. Souvent, pour l'obtenir, plusieurs membres des Conférences ont fait des aumônes spéciales à l'occasion d'un mariage, d'une naissance, d'un

décès, d'un événement domestique heureux ou d'un deuil. Nous voyons un certain nombre de dons de ce genre aux procès-verbaux. Ainsi, pour ne parler que des plus remarquables, la famille de M. EVRARD, en 1857, conformément à ses dernières volontés, remettait au Conseil particulier *dix mille francs* en obligations d'Orléans, qui furent distribuées aux différentes œuvres. Une si magnifique offrande et d'autres encore, comme celles de M. J. MOURCOU, de M. l'abbé GOBRECHT, doyen de Saint-André, de M. VAN DER CRUYSSSEN à la mort de son frère, arrivaient dans la caisse des Conférences comme un de ces secours de la Providence dont la vie de saint Vincent de Paul raconte tant d'exemples fameux. En quittant cette terre, ces amis des pauvres tenaient à ce que les malheureux, qu'ils avaient déjà soulagés si généreusement de leur cœur et de leur richesse, ressentissent après leur mort un prolongement de leur charité.

Une parfaite harmonie régnait entre les administrateurs officiels de la bienfaisance publique et la Société de Saint-Vincent de Paul, au grand avantage des pauvres. Les Conférences aimaient alors, comme aujourd'hui, à demander aux Sœurs de Charité, qui avaient succédé aux *pauvriseurs*, des renseignements sur les familles en instance, renseignements que ces saintes Filles donnaient en connaissance de cause et avec une justice parfaite. L'honorable docteur CAZENEUVE, président du Bureau de bienfaisance, exprima un jour le désir d'être secondé par la Société au sujet des améliorations qu'il projetait

dans le service de l'administration charitable; leurs efforts combinés devaient, suivant lui, produire pour les Conférences et pour le Bureau, dans l'intérêt des indigents, de précieux avantages. Cette proposition répondait trop bien à l'esprit de conciliation qui animait le Conseil pour qu'il s'y montrât indifférent. Toutefois « il lui parut difficile de se » mettre en communication officielle et directe avec » l'administration du Bureau de bienfaisance. La » Société de Saint-Vincent de Paul y aurait perdu de » son caractère propre et même de son influence » auprès des familles. Mais voulant satisfaire, » autant qu'il était en elle, au désir de M. le docteur » CAZENEUVE, elle lui indiquait celles des œuvres » des Conférences dont les bienfaits seraient » facilement étendus par le Bureau aux familles » qu'elles ne visitaient pas, par exemple l'Œuvre » des Loyers; le Conseil trouva d'ailleurs excel- » lente la pensée de se prêter aux relations avec » l'administration charitable dans la mesure que » la prudence permettrait; il devait y avoir sépa- » ration, mais non barrière. »

Le docteur CAZENEUVE goûta la proposition du Conseil particulier; le président de l'Œuvre des Loyers se hâta de lui communiquer les règlements, livrets et autres pièces qui pouvaient être utiles au Bureau de bienfaisance. Dans cette visite, il recueillit, comme M. KOLB, l'expression de la profonde sympathie de M. CAZENEUVE pour les Conférences de Lille. L'administration charitable était prête à ouvrir une *caisse des loyers*

sur les mêmes bases que la Société; de plus, MM. les administrateurs manifestaient l'intention de faire droit aux demandes d'admission dans les hospices, de literies, de secours urgents, qui émanaient des Conférences.

Les rapports de la Société de Saint-Vincent de Paul avec les autorités civiles, militaires et autres étaient ainsi restés empreints de confiance mutuelle et d'estime; pas un nuage ne s'était élevé qui pût faire soupçonner ni un malentendu ni surtout un conflit, lorsque tout à coup on entendit au loin les premiers grondements d'un orage qui allait éclater sur les Conférences.

CHAPITRE III

Les Conférences de Lille agrandie.

1860 — 1870 — 1883.

Nous raconterons simplement les faits qui sont venus troubler le calme ordinaire des Conférences; et si parfois de vives expressions nous échappent, on nous les pardonnera en songeant que la Société de Saint-Vincent de Paul s'est vue faussement accusée dans ses intentions, atteinte, pour ainsi dire, dans son honneur, blessée dans ses intérêts qui sont les intérêts des pauvres eux-mêmes. Nous saurons nous borner, autant que possible, aux incidents qui regardent les Conférences de Lille, et lorsque nous en mentionnerons d'autres, ce sera pour éclairer le sujet.

Cédant à nous ne savons quelles suggestions, le Ministre de l'intérieur, M. DE PERSIGNY, lança, le 16 octobre 1861, une circulaire qui était ou la plus étrange des méprises ou la plus perfide des machinations. Elle renfermait une série d'assertions qui devaient confondre et qui confondirent en effet d'étonnement les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul. Cette circu-

laire se fondait sur des renseignements erronés ou hostiles qui n'avaient pu être acceptés que par un ministre absolument ignorant des principes, du but, des conditions d'existence, du fonctionnement des Conférences. Un certain nombre d'accusations qui, en définitive, se réduisaient à une seule, aboutissaient à une série de mesures dont l'exécution non seulement changeait l'organisation, mais encore menaçait la vie même de la Société.

Nous voudrions, si l'espace ne nous manquait, reproduire les admirables réponses faites à la circulaire du 16 octobre par M. BAUDON, président du Conseil général, et par Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans. Il n'est pas possible de réfuter avec plus de force, de franchise, d'éloquence et en même temps, avec plus de tact et de modération dans la forme, les griefs imaginaires invoqués par M. de Persigny : après la publication de ces deux brochures, il ne restait plus rien, absolument rien des assertions du ministre, et celui-ci ne sut comment soutenir ses premiers actes par des raisons au moins spécieuses. On s'était avancé, on n'osait plus reculer.

La circulaire déclarait que « si les Conférences » locales ont droit à toutes les sympathies du gouvernement... il n'en est pas de même de ces Conseils » ou Comités provinciaux qui, *sous l'apparence » d'encourager les efforts particuliers des diverses » Conférences, viennent chaque jour s'emparer » de leur direction, les dépouillent du droit de » choisir elles-mêmes leurs présidents et leurs*

» dignitaires, et s'imposent ainsi à toutes les
» sociétés d'une province, comme pour les faire
» servir d'instruments à une pensée contraire à
» la bienfaisance.

» Quant au Conseil supérieur, siégeant à Paris...
» qui, sans être nommé par les sociétés locales,
» se recrutant de lui-même... s'arroge le droit de
» les gouverner pour en faire une sorte d'asso-
» ciation occulte... et qui prélève sur les Confé-
» rences un budget dont l'emploi reste inconnu...
» le gouvernement ne saurait en approuver l'exis-
» tence.

» Une telle organisation, ajoutait la circulaire,
» ne peut s'expliquer par l'intérêt seul de la
» charité... la charité chrétienne a-t-elle besoin,
» pour s'exercer, de se constituer sous la forme
» des sociétés secrètes ? »

Ainsi quatre griefs : 1° La Société de Saint-Vincent de Paul serait devenue, par le fait du Conseil général, une sorte d'association occulte ; elle serait constituée sous la forme des sociétés secrètes ; 2° Le Conseil général prélèverait sur les Conférences un budget dont l'emploi resterait inconnu ; 3° Le Conseil général ou supérieur et les Conseils centraux ou provinciaux s'arrogeraient le droit de les gouverner, interviendraient sans utilité dans la distribution de leurs aumônes et les dépouilleraient même du droit d'élire leurs présidents ; 4° L'action du Conseil général et des Conseils centraux, sous l'apparence d'encourager les efforts particuliers des Conférences, tendrait à les faire servir d'instru-

ments à une pensée étrangère à la bienfaisance. Cette organisation ne pourrait s'expliquer par l'intérêt seul de la charité.

Et le fond de la pensée ministérielle était ceci : la Société de Saint-Vincent de Paul est une société secrète politique.

Le Mémoire adressé à Son Excellence le Ministre de l'intérieur, au nom du Conseil général de la Société, Mémoire que nous avons sous les yeux, est une réplique victorieuse qui ne laisse aucun point de la circulaire sans en démontrer l'inanité. Au reste, il suffisait d'avoir vécu pendant un moment au milieu des œuvres des Conférences pour comprendre tout ce que les assertions de M. de Persigny avaient d'inexact et même de puéril. Malgré une réfutation aussi catégorique d'accusations dénuées de preuves et contraires à toute vérité, le ministre persista dans son dessein de dissoudre le Conseil général de Paris et les Conseils centraux ou provinciaux des départements. On se représente facilement la stupeur avec laquelle les Conférences apprirent cette persécution injustifiable et injustifiée. Nous en trouvons le témoignage dans la séance du Conseil particulier de Lille du 25 octobre 1861.

Les bruits précurseurs de la tempête venaient d'arriver ; l'anxiété était dans tous les esprits, et les membres de la Société, qui n'avaient jamais eu d'autre souci que de secourir les pauvres sans la moindre arrière-pensée politique, attendaient ce qui allait se passer, ce qu'on exigerait d'eux qui n'at-

tendaient de l'Etat que le respect de leur droit d'être charitables. La séance s'ouvrit sous la présidence de M. KOLB par la lecture, dans le *Manuel*, du passage intitulé : *du but de la Société*. « Ce choix était » inspiré, dit le procès-verbal, par les circonstances » pénibles que traversaient les Conférences. C'est » dans l'esprit qui a présidé à sa fondation, ajouta » M. Kolb, et qui a maintenu l'œuvre dans sa » pureté primitive, que nous devons chercher et » trouver la réponse aux diverses questions que » nous posent brusquement des faits déplorables et » qui veulent une prompte réponse. »

D'accord avec M. le président, le Conseil pensait alors que le sort des Conférences locales devait dépendre de celui qui était réservé au Conseil général et aux autres Conseils, qu'il fallait vivre ou mourir avec eux. En attendant, néanmoins, que la situation se dessinât plus nettement, il fallait continuer silencieusement les œuvres de charité, ne rien solliciter, accepter l'autorisation qui viendrait au-devant des Conférences, si elle était offerte sans condition altérant la nature de la Société ou les rapports des Conférences avec les Conseils qui les relient entre elles et leur donnent, pour ainsi dire, leur forme et leur être. C'était, du reste, l'esprit d'une lettre de Paris que lut M. le président, et dont il avait envoyé copie aux différentes Conférences de la circonscription du Conseil central du Nord. Pour le moment, M. Kolb se chargera d'écrire à M. le préfet afin d'obtenir l'autorisation. (*Procès-verbal* du 25 octobre 1861.)

La pensée dominante des Conférences était, dès le début, de réclamer le maintien du Conseil général, et au commencement de la séance du 12 novembre suivant, la lecture prise dans le *Manuel* traitait précisément de l'utilité de ce Conseil. Dans l'intervalle d'une séance à l'autre, les Conférences de Lille avaient reçu une lettre de M. le préfet qui leur offrait l'autorisation à condition de lui remettre la liste des membres qui les composaient; il donnait même l'assurance du maintien des Conseils particuliers, mais la lettre restait silencieuse au sujet du Conseil général et des Conseils centraux ou provinciaux. Il y avait un parti à prendre; toutefois avant de décider quelle conduite les Conférences de Lille devaient suivre, il semblait nécessaire de bien voir quelle était positivement la situation vis-à-vis du gouvernement. M. le président savait que M. Baudon avait vu le préfet de police, et lui avait annoncé très formellement la résolution du Conseil général « *de vivre jusqu'à ce qu'on le tue*; » que ce fonctionnaire avait fait tous ses efforts pour éclairer l'administration; que M. CORNUDET, conseiller d'Etat et membre du Conseil général des Conférences, avait eu avec le président du Conseil d'Etat des explications satisfaisantes; qu'enfin l'action des évêques n'avait pas été sans résultat. Donc la situation paraissait s'améliorer. Ce n'était pourtant qu'une espérance illusoire.

Dans la séance du 17 novembre du Conseil particulier, M. Kolb, qui était loin de croire toutes les difficultés aplanies, priait encore un membre de

lire, suivant l'usage, un passage choisi dans le *Manuel* et faisait remarquer qu'en imprimant, il y avait dix ans, les lignes que le Conseil venait d'entendre, on répondait par avance aux attaques dirigées aujourd'hui contre la Société. « C'est, » ajouta-t-il, une grande consolation pour nous de » constater que nous n'avons rien à changer à nos » principes d'alors, rien à leur expression si juste et » si claire, pour confondre la calomnie, et démas- » quer la mauvaise foi. » Cependant M. le président communiquait l'arrêt qui dissolvait le Conseil central siégeant à Lille. Cet arrêt était parvenu à la fois par trois fonctionnaires à sa destination : commissaire, maire et préfet y ont aidé de concert. *Nous ne méritions ni cet excès d'honneur ni cette indignité!* Le Conseil général a été lui-même frappé; un ordre du ministre de l'intérieur, transmis par le préfet de police, a *fait justice* de ce centre de la Société.

Une lettre de Paris accompagnant les décisions de l'autorité, faisait connaître trois résolutions du Conseil général : « Envoyer au ministre un Mémoire » net et ferme; engager toutes les Conférences à » demander le maintien pur et simple du Conseil » général; écrire à l'étranger pour annoncer que » le Conseil, dissous pour la France, existe toujours » pour les Conférences des autres pays. Le Conseil » général est d'ailleurs décidé à n'accepter aucune » condition contraire à sa dignité, comme serait » notamment une question de personne relative à » un de ses membres. »

Le secours de Dieu n'avait, à aucune époque de l'existence des Conférences, paru plus nécessaire; M. le président proposa une neuvaine pour implorer sa grâce; la récitation du *Memorare* et du *Miserere* termina cette séance dont la tristesse se refléta dans la rédaction du procès-verbal (17 novembre 1861).

Sept jours après (23 novembre), une sommation de M. le maire de la ville était adressée au Conseil particulier, d'avoir à livrer, dans la huitaine, la liste des membres des Conférences. Alors le Conseil se trouva partagé : les uns proposaient de se dissoudre, avec l'espoir d'un revirement possible dans les dispositions du gouvernement; les autres furent d'avis de ne pas répondre, de ne faire aucune concession et d'attendre les conséquences d'un silence volontairement prolongé; enfin quelques membres pensaient qu'il convenait de donner les listes demandées, par la raison que les Conférences qui n'auraient pas obtempéré à cette invitation et qui seraient ainsi considérées comme n'ayant pas d'existence régulière, ne seraient pas écoutées lorsqu'elles réclameraient le maintien du Conseil général, etc., etc. (*Procès-verbal* du 23 novembre).

Après une assez longue discussion, il fut décidé qu'on s'en rapporterait, sur la conduite à tenir, au Conseil général lui-même dont les avis avaient toujours été reçus avec une grande déférence, quoique, contrairement à l'assertion de la circulaire ministérielle, il n'eût jamais élevé la prétention de donner des ordres aux Conférences, et que jamais

celles-ci ne lui eussent reconnu le droit de leur en donner.

Quelle que fût alors la situation du Conseil général de Paris, à titre collectif, vis-à-vis de l'administration, il n'y avait aucune loi qui interdît à M. Baudon de répondre aux questions qui lui étaient posées personnellement. Dans le mois de janvier 1862, il répondit donc par une lettre qui résume avec une lucidité parfaite les points principaux du Mémoire envoyé précédemment à M. de Persigny, les arguments et les faits opposés à sa circulaire, l'attitude que les Conférences feraient bien de garder, tout cela dit avec les égards dus à l'autorité publique, mais aussi en se tenant avec fermeté sur le terrain de la vérité et de la justice.

Nous trouvons cette réponse de M. Baudon, président du Conseil général, dans le journal le *Propagateur* du 21 janvier 1862. Nous n'en reproduirons que les passages essentiels :

« Depuis ma dernière lettre du 15 novembre,
» nos négociations avec le gouvernement n'ont pas
» cessé.... Je n'entrerai pas dans le détail des
» propositions faites à notre Conseil ; cela ne serait
» ni utile ni convenable. Je me borne à vous dire
» que si ces propositions ne nous avaient pas paru
» porter une atteinte grave à notre règlement,
» que si des questions de principes essentiels à la
» liberté de la charité n'avaient pas été engagés à
» nos yeux, nous ne nous serions pas refusés à une
» entente si désirable.... Mais notre règlement
» nous a paru la base sur laquelle nous devons

» nous appuyer, et nous n'avons pas cru pouvoir en
» sortir à aucun prix.... Dans les nombreuses en-
» trevues qui ont eu lieu à ce sujet, nous avons eu
» l'occasion de prendre verbalement, comme nous
» l'avons déjà fait par écrit, la défense calme, mais
» énergique de notre Société.

» Nous avons exposé avec détail son organisa-
» tion, son but, son utilité ; nous avons établi *qu'en*
» *fait*, et depuis vingt-huit ans qu'elle existe, cette
» organisation n'avait servi à aucune menée poli-
» tique ; que loin de là, elle avait soigneusement
» éloigné des Conférences toute discussion étran-
» gère à la charité pratique ; nous avons rappelé,
» en les énumérant longuement, les recommanda-
» tions si expresses faites à toutes les époques sur
» ce point dans toutes les instructions émanées du
» Conseil général, depuis le règlement écrit en 1835
» jusqu'aux circulaires adressées d'année en année
» par les présidents généraux, recommandations qui
» enjoignaient à toutes les Conférences de ne s'occuper,
» ni de près ni de loin, d'aucune question touchant à
» la politique, même de la manière la plus indirecte.

» Au nom de notre dignité, de notre honneur
» d'hommes loyaux qui pensent avoir le droit qu'on
» croie à leur parole, nous avons protesté que, quelles
» que fussent nos opinions et notre position indivi-
» duelle, nous avions nous-mêmes et en toutes cir-
» constances, pratiqué, au nom du Conseil général,
» l'abstention que nous demandions aux Conférences.
» Nous avons demandé, en outre, si on ne croyait
» pas à nos assertions, qu'on nous mît en présence

» des instructions cachées, des mots d'ordre mystérieux qui auraient été donnés par nous et qui, depuis vingt-huit ans, n'auraient pu échapper constamment aux investigations. J'attends encore, sur ce point si grave, une preuve quelconque, ou même l'énonciation d'un fait.

» Nos déclarations n'ont pas été moins explicites pour repousser le grief dirigé contre le Conseil général et contre les Conseils centraux, de s'immiscer dans la direction intérieure des Conférences, en s'emparant de la nomination de leurs présidents, en les privant de la spontanéité de leur action charitable, et en les dépouillant d'une partie considérable de leurs ressources.

» Quant au budget du Conseil général, qui semblait effrayer, nous l'avons publié dans sa modeste réalité, offrant nos livres, si on doutait de notre sincérité, et nous n'avons pas manqué de faire remarquer que, tandis que les Conférences, dispersées dans le monde entier, reçoivent chaque année une somme de 4 à 5 millions, perçue et dépensée sur place, pour les pauvres de chaque Conférence, divisées par petites fractions entre 3,500 caisses locales, le Conseil général n'avait à sa disposition que 25 à 30,000 francs par an, avec lesquels, sans doute, il ne pouvait ni dominer les Conférences, ni exercer, si même il l'eût voulu, une action politique sérieuse. Est-il besoin de dire que nous avons repoussé avec une légitime indignation, l'accusation d'un prélèvement de fonds dont l'emploi serait resté inconnu entre nos mains ?

» Enfin on voyait en nous une société secrète,
» et nous avons répondu que, chez nous, tout était
» public ; que notre règlement se remettait à qui le
» demandait ; que nos rapports, les circulaires des
» présidents généraux étaient imprimés dans un
» bulletin auquel tout le monde pouvait s'abonner :
» nous avons rappelé que, dans nos Conférences,
» il n'y avait jamais eu de secret ni d'initiation, et
» que toute personne pouvait se faire admettre
» pourvu qu'elle fût honorable et sincèrement
» chrétienne....

» Tel est le résumé, l'ensemble des explica-
» tions que nous avons fournies dans nos Mémoires
» ou dans d'incessantes démarches.

» Je trouve ici une occasion de remercier les
» Conférences de l'appui qu'elles ont prêté à nos
» déclarations. Appelées, par la circulaire ministé-
» rielle du 16 octobre 1861, à exprimer leurs
» vœux sur l'organisation centrale de la Société,
» elles ont confirmé d'une voix unanime et par un
» témoignage désintéressé, la vérité de nos asser-
» tions.

» Un certain nombre de Conférences ont cru qu'il
» ne leur était plus loisible de continuer à se ras-
» sembler, alors que la liberté de réunion n'était
» plus laissée à leur Conseil général. Je conçois les
» motifs qui les ont guidées, et je les respecte ; je
» sais de plus que, pour la plupart d'entre elles,
» aux raisons générales, se joignaient des raisons
» locales d'une réelle gravité. Cependant, malgré
» la déférence que je dois à l'opinion de confrères

» aimés et profondément dévoués à nos œuvres, je
» vous dirai que ma pensée bien arrêtée est *que*
» *les Conférences doivent continuer leurs travaux*
» *charitables....*

» On peut bien, je le sais, pratiquer la
» charité d'une autre manière que nos Confé-
» rences.... Quant à pratiquer la charité indivi-
» duellement, tenez pour certain que si cela se peut
» *quelque temps*, cela ne dure pas *toujours....*

» Si chacun fait la charité à lui seul, qui appren-
» dra à de nouveaux confrères à monter l'escalier
» du pauvre?...

» Il y a aussi au maintien de nos réunions un
» autre intérêt non moins cher, c'est celui de nos
» âmes.... Je me contenterai de vous signaler une
» raison sérieuse, une seule qui est considérable aux
» yeux des chrétiens, c'est qu'en restant fidèles à
» nos réunions, à nos œuvres, à nos fêtes pieuses,
» à nos Conférences en un mot, nous conservons
» nos droits aux indulgences que nous tenons de la
» libéralité des Souverains-Pontifes, et qui sont pour
» nous un si précieux encouragement....

» Pourquoi priverions-nous nos âmes et celles de
» nos chers défunts de ce bienfait si grand pour tout
» catholique sincère ?

» *Je vous supplie donc de persévérer dans les*
» *efforts et la pratique de la charité comme par le*
» *passé....* Je termine ici cette lettre dans les sen-
» timents d'une émotion profonde et d'une tristesse
» véritable. Je n'aurai plus, en effet, à m'adresser à
» vous de la part de notre Conseil général.... Mais

» si je n'ai plus, désormais, l'honneur de vous par-
» ler en son nom, je serai, comme par le passé, à
» votre disposition entière, prêt à consacrer sans
» réserve, à vous et à vos pauvres... mes forces et
» ma vie.... Je garde d'ailleurs l'espoir qu'un temps
» viendra où notre Société sera mieux connue, où
» les préventions accumulées contre elle se dis-
» siperont. Nous hâterons certainement ce moment
» par la ferveur de nos prières, par le calme de
» notre attitude et enfin par la constance de notre
» charité. »

Cette lettre si belle et si sage devait peut-être surprendre et même affliger plus d'un membre du Conseil, comme l'exprime le procès-verbal, mais puisqu'il avait été résolu précédemment, dit M. KOLB, de consulter M. BAUDON, il convenait de se conformer à ses avis ; agir autrement aurait laissé croire qu'on ne les avait réclamés que pour ne pas les suivre. Sans doute, on respectera la liberté des membres des Conférences qui penseront devoir quitter la Société ; cependant on s'efforcera d'obtenir par la persuasion que le plus grand nombre demeure encore quelques jours fidèle au drapeau de Saint-Vincent de Paul.

La commotion avait été trop forte pour que les Conférences n'en fussent pas ébranlées ; elles ne pouvaient s'habituer à ces mesures presque brutales et iniques qui avaient décapité, pour ainsi dire, la Société en détruisant le Conseil général, car la préfecture de police, intervenant sans qu'aucune ombre de résistance eût justifié cette intervention, l'avait

mis en demeure de se dissoudre. Beaucoup de membres des Conférences de Lille, non par crainte ou par un besoin immodéré de lutter, mais pour protester passivement contre l'injustice, jugèrent à propos de cesser de fréquenter les réunions hebdomadaires et, dans la séance générale du 8 décembre, M. le président constatait avec tristesse que les Conférences étaient affaiblies par des départs dont les motifs étaient d'ailleurs compris de tous. A la fin de la séance, M. l'abbé DEROUBAIX adressait à l'assemblée une touchante allocution « sur les » épreuves et sur la manière de les supporter en » chrétiens ; il terminait par des vœux pour la con- » tinuation de l'œuvre de charité à laquelle saint » Vincent de Paul prête son nom, son patronage et » ses exemples. »

Il n'était pas au pouvoir du gouvernement d'empêcher les Conférences du monde entier de correspondre avec le Conseil reconnu par elles et siégeant à Paris ; ces rapports, en effet, ne furent jamais interrompus. L'interdit, hélas ! ne pesait que sur la France. Néanmoins la légalité ne s'opposait nullement à ce que les Conférences françaises continuassent à recevoir les communications d'un membre isolé, parlant en son nom personnel et respectant, d'autre part, les injonctions de l'autorité publique si onéreuses qu'elles fussent.

Représentant par excellence de la tradition de la Société, investi d'une confiance qui avait sa source dans l'affection et l'estime la plus profonde, caractère à la fois énergique et doux, conseiller sûr et

prudent, d'une expérience consommée dans les choses de la charité, M. BAUDON resta, comme il l'avait promis, le guide bienveillant des Conférences.

Il ressort, à l'évidence, des *pièces du procès* que, pour M. de Persigny, la question était surtout politique; le ministre de l'empereur avait une idée fixe, c'était que le Conseil général, après la guerre d'Italie si glorieuse pour nos armes, et si inquiétante pour l'avenir du Saint-Siège, voulût se placer à la tête d'une croisade de reproches qui déjà se préparait dans la presse. Et pourtant, combien d'articles du règlement de la Société de Saint-Vincent de Paul, combien de circulaires émanées des divers présidents et imprimées dans le bulletin, démontraient que la politique, même la plus tentante pour des catholiques, demeurait exclue des Conférences? Le *Mémoire* justificatif était rempli de ces preuves écrites et réitérées; on y voit que les directeurs de l'Œuvre de Saint-Vincent de Paul ont comme deviné que leurs adversaires choisiraient habilement ce genre d'accusation le plus capable de la perdre auprès d'un pouvoir fort chatouilleux à cet endroit. Il y a d'ailleurs dans le *Mémoire* une réponse vraiment topique et péremptoire que nous allons citer à dessein :

« Une grande question excite, chez les catholiques
» de la France et du monde, les préoccupations
» les plus vives. La situation douloureuse du Sou-
» verain-Pontife a provoqué partout... des mani-
» festations éclatantes de la tristesse du clergé et
» des catholiques et de leur respectueux amour

» pour le Saint-Père. On a signé des adresses, on
» a publié des brochures, on a organisé des quêtes
» et des souscriptions. Quoi qu'il en coûtât, M. le
» ministre, nous l'avouons sans détour, aux sen-
» timents de vénération profonde et de tendre
» reconnaissance que chacun de nous, sans ex-
» ception, professe pour Pie IX, nous avons veillé
» à ce que la Société de Saint-Vincent de Paul
» restât étrangère à ce mouvement.

» En agissant ainsi dans la question romaine, le
» Conseil général n'a fait que suivre ses précédents.
» Déjà, en 1849, s'était posée la question de savoir
» si la Société de Saint-Vincent de Paul ferait une
» manifestation publique en faveur de Pie IX exilé
» à Gaëte. Le Conseil général s'y refusa par des
» considérations qui furent publiées au Bulletin
» du mois de janvier 1849 et que nous transcri-
» vons ici :

« Si nous avons mandat, en tant que Société de
» Saint-Vincent de Paul, pour solliciter le public
» en faveur de nos pauvres, si nous avons carac-
» tère et qualité à cet effet, notre mandat cesse,
» notre caractère et notre qualité s'effacent dès que
» nous sortons des limites de la charité pratique.
» C'est pour soulager les pauvres que notre Société
» a été fondée, ce n'est pas pour intervenir dans
» des luttes, dans des discussions, dans des mani-
» festations utiles sans doute, mais qui n'ont pas
» pour objet des œuvres de miséricorde. Au sortir
» de l'escalier du pauvre, nous ne sommes plus
» membres de Saint-Vincent de Paul, mais citoyens

» ordinaires, mais simples catholiques, jouissant
» à ce titre de notre indépendance, de notre indi-
» vidualité, et sans droit, par conséquent, de faire
» intervenir le nom de nos Conférences dans nos
» actes personnels. »

Nous croyons opportun de reproduire encore ici un autre passage qui réfute une des accusations les plus odieuses et les plus aisément admises par un public prévenu contre la Société de Saint-Vincent de Paul :

« Souffrez, M. le ministre, qu'en terminant sur
» les accusations dont nous avons été l'objet, nous
» touchions ce point (les devoirs religieux des
» pauvres), quoique la circulaire du 16 octobre n'en
» ait pas fait mention.... On a osé dire que la
» Société... faisait de ses secours le prix de la pra-
» tique religieuse, qu'elle allait jusqu'à contraindre
» la conscience des pauvres.... On l'a osé dans des
» termes que nous voulons mettre sous vos yeux,
» comme un spécimen douloureux des passions qui
» nous poursuivent :

« Oui, dans l'esprit des *directeurs anonymes* de
» la Société de Saint-Vincent de Paul, outre ses
» buts cachés, cette Société en avait un patent et
» contre lequel tous les honnêtes gens doivent ré-
» clamer et s'indigner : *elle saisissait les consciences*
» *par la faim...* guetter la misère au coin de la rue
» pour l'envoyer malgré elle, et pour ainsi dire sacri-
» lègement, au confessionnal et à la communion,
» faire l'aumône pour enlever aux écoles laïques leurs
» élèves et les donner à ces affidés des congrégations

» qui passent *chaque jour* devant les tribunaux,
» c'est une action coupable et impie. *Cette chasse*
» *des âmes au morceau de pain* est réprouvée par
» la religion, par la morale, par la raison. » (*Le*
Siècle du 5 novembre 1861.)

» Vous comprendrez, M. le ministre, et nous
» en sommes convaincus, vous partagerez l'indi-
» gnation que de telles paroles soulèvent dans nos
» âmes. Nous la ferons taire cependant pour être
» jusqu'au bout fidèles à la loi de modération... et
» nous nous bornerons à mettre en face de cette
» accusation indigne un court passage du rapport
» général fait en 1843 sur les œuvres de la Société,
» où sont résumées avec netteté nos maximes et
» nos traditions sur la conduite envers les pauvres
» au sujet de leurs devoirs religieux....

» Dans les enquêtes et les inspections, l'attention
» des commissaires et celle des Conférences ne
» portent que sur un seul point : les pauvres mé-
» ritent-ils des secours par une misère véritable?
» Quelle que soit d'ailleurs la communion religieuse
» à laquelle ils appartiennent, qu'ils soient fervents
» catholiques, ou que l'irrégion ait depuis long-
» temps engourdi leur âme, ils n'en sont pas moins
» nos frères, et le titre de pauvre suffit pour leur
» donner droit à l'assistance de la Société de Saint-
» Vincent de Paul. Elle ne prétend, en effet, ni
» s'ériger en dominatrice des consciences, ni im-
» poser à d'autres ses croyances et ses convictions ;
» elle attend et prie, laissant à Dieu le soin de
» faire le reste. »

Nous manquerions à la vérité historique si nous omettions de dire qu'à la fin de décembre, le gouvernement avait fait connaître verbalement au Président du Conseil général qu'entre les conditions que l'on croirait devoir imposer à la reconstitution de ce Conseil, la principale serait la nomination par décret impérial d'un président supérieur de la Société, et le nom de son Eminence le Cardinal MORLOT fut indiqué comme celui qui avait fixé le choix du gouvernement. Mais Mgr MORLOT déclara tout de suite ne pouvoir accepter les fonctions qui lui seraient offertes. La condition imposée au Conseil paraissait précisément le plus sûr moyen de faire ce qu'on voulait éviter. La Société de Saint-Vincent de Paul aurait été dès lors engagée dans l'engrenage politique et aurait été absorbée dans l'ensemble des institutions du régime :

« La nomination par le gouvernement d'un président d'honneur qui serait en réalité et qui ne pourrait être que le président effectif de l'Œuvre, vu les circonstances dans lesquelles il aurait été désigné et la solennité de l'acte qui l'aurait nommé, altérerait complètement le caractère de notre Société. Elle en ferait une œuvre nouvelle en transformant une association privée en une association ayant en quelque sorte un caractère officiel; elle ferait d'une œuvre libre une espèce d'œuvre publique, quoique cependant par l'autorisation qui lui serait conférée et qui ne pourrait être qu'une autorisation de simple police, notre Œuvre ne fût pas revêtue du titre d'établissement

» d'utilité publique. Enfin le gouvernement, restant
» forcément le maître de son choix dans l'avenir,
» pourrait modifier l'Œuvre, même au point de
» vue religieux, si, au lieu d'un évêque, il désignait
» pour cette position une personne en dehors du
» clergé (1). » (*Mémoire justificatif*, p. 55.)

Commencée au milieu de si fâcheuses circonstances, l'année 1862 est un peu dénuée d'intérêt, le ressort de la Société est comme détendu; le Conseil particulier se réunit moins souvent; les Conférences les plus florissantes par le nombre et par le zèle sont réduites à quelques membres. Sans doute l'existence des différentes œuvres n'est pas complètement entravée, mais elles souffrent nécessairement de la diminution des confrères qui leur donnaient l'activité et la vie. En vain ceux qui sont restés au poste de la charité se multiplient pour suppléer au nombre par le dévouement, il se manifeste de temps à autre une sorte de langueur, de lassitude dont l'esprit de Saint-Vincent de Paul finira heureusement par triompher.

Et puis, on pouvait le voir, le gouvernement, mécontent au fond d'un succès si facilement obtenu

(1) En insinuant que la Société de Saint-Vincent de Paul est une société secrète, M. de Persigny avait été jusqu'à la comparer à la franc-maçonnerie. Mgr DUPANLOUP releva vertement cette injure dans sa réponse à la circulaire. « Pourquoi, écrivit l'évêque d'Orléans, pourquoi supprimer le supérieur » d'une société chrétienne, en maintenant le Grand Orient de la franc-maçon- » nerie, société qui fait profession d'être essentiellement secrète, qui parle » par signes et qui écrit en chiffres, qui enveloppe de mystérieuses initiations un » but mystérieux, qui donne à dîner à ses membres au moins autant qu'aux » pauvres, qui ne publie pas de comptes, pas de rapports, qui n'admet pas » d'étrangers à ses assemblées, qui ne peut pas se mettre d'accord depuis un an » sur le choix de son Grand maître? »

sur des hommes qui n'avaient jamais songé à entrer en lutte contre lui, paraissait maintenant vouloir s'effacer. Loin d'aggraver la situation par des procédés extrêmes, il calmait le zèle de ses agents, et bientôt une paix relative régna dans les Conférences. Elles en profitèrent pour panser leurs blessures ; peu à peu les brebis dispersées revinrent au bercail. Dans les premières Séances générales, le président avait gémi sur les absences trop nombreuses, mais déjà, le dimanche du bon Pasteur (2^e dim. après Pâques), M. DE MELUN, après avoir dit « quelle » consolation ce devait être pour chacun de nous de » se voir entouré d'une si grande quantité de » confrères, nous invitait à redoubler de charité » pour ramener dans le sein de la Société, par de » douces et fraternelles sollicitations, ceux qui n'y » étaient pas encore rentrés. » On se félicitait en même temps du produit de la Loterie autorisée comme les précédentes et qui s'était élevé à la somme de *vingt mille et quelques cents francs*. L'horizon s'éclaircissait et, de jour en jour, l'espoir renaissait, lorsque Mgr RÉGNIER, revenant de Rome, combla de joie les Conférences de Lille en leur promettant de présider l'Assemblée du 4 novembre.

Cette réunion mémorable apporta aux Conférences, avec les plus précieux encouragements, l'approbation la plus haute de la conduite qu'elles avaient tenue selon l'excellente recommandation de M. BAUDON, président général.

M. KOLB remercia d'abord Mgr l'Archevêque de la bonté avec laquelle Sa Grandeur daignait, après

une trop longue interruption, honorer l'assemblée de sa présence : « C'est un bonheur pour les enfants, » dit-il, de se réunir en des jours marqués et » bénis, autour du père de famille, et ce bonheur » est plus vivement ressenti encore lorsque la » famille a été ébranlée par une de ces épreuves qui » appellent les consolations et les conseils de son » chef bien-aimé. » Ensuite il engagea les confrères à ne jamais oublier l'esprit d'union et de prière qui fait la force de la Société de Saint-Vincent de Paul. « Rester debout, ne pas tomber, ne pas céder par » abandon, par négligence : c'est l'acte viril et » chrétien auquel nous ne faillirons pas. »

Le membre chargé du compte-rendu annuel eut des paroles rassurantes sur la condition présente des Conférences de Lille : « Après les nuages qui ont » passé sur elles, dit-il à Mgr l'Archevêque, vous » les retrouvez telles que vous les avez laissées lors » de votre dernière visite. Leur constitution, leurs » usages, leurs travaux, leurs moyens, leur nom, » tout est resté le même.... Aujourd'hui elles sont » heureuses de pouvoir vous faire connaître que » si, il y a quelques années, elles comptaient » 273 membres actifs et 95 membres honoraires, » elles conservent le même effectif, grâce aux » nouveaux coopérateurs qui sont venus généreusement se joindre à elles... ; depuis longtemps les » cadres se sont remplis.... Et non seulement nous » trouvons que nous nous sommes maintenus, mais » que présentement nous connaissons davantage le » prix de nos Conférences; nous sentons mieux

» combien nous les aimons et combien elles sont
» douces et nécessaires à nos cœurs.... »

Enfin le rapporteur ajoutait : « En vous révélé-
» lant ici, Monseigneur, une partie de ce que les
» Conférences doivent à la bienveillance de leurs
» concitoyens dans la détresse momentanée de leur
» caisse, je ne puis omettre la dette spéciale de gra-
» titude qu'elles ont contractée tant à l'égard de
» M. le maréchal duc de MAGENTA, qui a mis si
» complaisamment à leur disposition son hôtel pour
» l'exposition et le tirage des lots de la dernière
» loterie, qu'à l'égard de M^{me} la duchesse dont
» l'obligeance en cette circonstance a été telle que
» ce n'est pas trop dire, en attribuant à ses dé-
» marches, à ses soins et la loterie elle-même et
» une bonne part du résultat. »

Mais de toutes les émotions de la séance, la plus profonde est celle que produisit le discours de Mgr RÉGNIER; jamais le vénérable prélat n'avait montré à la Société de Saint-Vincent de Paul une telle sollicitude.

« Il éprouvait un redoublement de satisfaction à
» revoir ses Conférences groupées si nombreuses
» autour de lui... et il leur apportait quelque chose
» de plus que de coutume, à savoir des enseignements
» plus élevés et des bénédictions plus puissantes. Il
» allait en effet leur conférer la bénédiction papale
» et leur communiquer des instructions émanées du
» siège apostolique. »

Monseigneur a profité de son voyage à Rome, pendant les fêtes de la canonisation des martyrs

japonais, pour remettre d'abord au Saint-Père son rapport quinquennal sur l'état religieux du diocèse et pour recommander spécialement à Sa Sainteté les membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul qui étaient alors diversement émus par l'ébranlement général causé à leur Société. Mais en mentionnant les embarras et les perplexités des Conférences, il avait exprimé l'espérance de les voir toutes... se maintenir comme par le passé.

« Ce passage du rapport de Monseigneur, lisons-
» nous dans le procès-verbal, a été de la part de la
» sacrée congrégation du concile l'objet d'une
» attention particulière. La décision qu'elle a rendue
» à ce sujet est trop consolante pour ne pas être
» citée textuellement :

« *Perillustris ac reverendissime Domine uti*
» *frater.... Præsertim vero perge omni studio,*
» *solertiâ et industriâ perficere ut sodales salu-*
» *berrimæ institutioni, vulgò Conferentiæ Sancti*
» *Vincentii à Paulo, adscripti, licet orbatî supremo*
» *duce, stipendia Christi majori diligentia mereri*
» *studeant, te, amplissime Domine, in eorum*
» *ductum sedulò subeunte.*

» Romæ, 18 augusti 1862.

» P. Card. CATERINI, *Præf.* »

Traduction : « Du reste, épuisez principalement
» toutes les ressources du zèle et d'une industrieuse
» habileté pour réussir à faire que les membres de

» cette excellente institution connue sous le nom de
» *Conférences de Saint-Vincent de Paul*, bien que
» *privés* de leur Président général, s'attachent au
» service de Notre-Seigneur avec plus d'ardeur que
» jamais, sous le bénéfice des dispositions de Votre
» Grandeur qui consent à leur servir désormais de
» guide et de protecteur. »

(Rome, 18 août 1862.)

Trois choses, observe Monseigneur, sont à remarquer dans cette note importante :

« 1° L'estime que l'Eglise fait de l'Œuvre des
» Conférences ; c'est à ses yeux une institution très
» salutaire (*saluberrima*).

» 2° L'obligation pour les Conférences de continuer leurs pratiques de religion et de charité malgré les difficultés et les contrariétés.

» 3° La possibilité, dans les circonstances actuelles, pour les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul, de *rester unis dans chaque Conférence particulière et le vœu formel du Saint-Siège de les voir continuer ainsi leur œuvre primitive.* »

Roma locuta est.... Rome avait parlé. Était-il possible dès lors que les membres qui se tenaient encore à l'écart et que les Conférences qui étaient en état de désorganisation ne reprissent pas leurs anciennes habitudes avec une nouvelle activité ? Rome avait parlé!... il ne pouvait plus rester ni doute ni hésitation. C'est par ces paroles que Monseigneur l'Archevêque termina son discours et, en exprimant le vœu de retrouver à sa prochaine

visite les Conférences de Lille encore plus florissantes et plus nombreuses, Sa Grandeur donna à l'assemblée la bénédiction papale.

Au nom du respect que tout catholique doit à la voix du siège apostolique, les confrères qui pour des motifs très excusables s'étaient tenus éloignés des Conférences, se hâtèrent d'y retourner pendant l'année 1863. Au reste, le gouvernement laissait, sans bruit, se reformer à Paris la direction centrale de la Société de Saint-Vincent de Paul. Si le Conseil général n'avait pas recouvré sa constitution antérieure, on ne mettait pas d'obstacle à son fonctionnement, et les relations du Président avec les Conférences des départements n'étaient pas troublées. M. le président du Conseil particulier déclarait, le 14 février 1864, que les espérances et les vœux formulés dans le rapport de M. Ch. TOURNIER sur la situation des Conférences de Lille pendant l'année 1863, étaient en partie réalisés. « Il expose, dit le procès-verbal, les faits » dont il a été lui-même l'heureux témoin à Paris » et d'après lesquels on peut se faire une juste » idée des choses et en particulier de la position » du Conseil général dans la capitale. Les Confé- » rences ont repris leurs habitudes et leurs allures » précédentes. »

Quelques jours après, au Conseil particulier, M. KOLB signalait encore la situation de la Société de Saint-Vincent de Paul vis-à-vis de l'administration. Dans les régions supérieures, des appréciations plus favorables se sont produites. On serait disposé à

laisser aux Conférences leur libre action et même, en fait, la reprise de leur ancienne organisation, pourvu qu'elles ne *suscitassent point les récriminations de la mauvaise presse* (1)! A l'heure qu'il est, ajouta M. le Président, le Conseil général étudie les moyens de rétablir, comme autrefois, les rapports réguliers avec toutes les Conférences. La paix était faite par conséquent, et le compte-rendu présenté à l'Assemblée du 5 mars 1865, en constatait les fruits consolants :

« Notre marche ascensionnelle, qui s'était arrêtée, »
» tend à reprendre son cours... et nous voyons avec »
» bonheur une augmentation dans le chiffre de nos »
» membres. Il y a près de trois ans, à ces moments »
» de crise violente, notre nombre s'abaissa un »
» instant, mais ce malaise ne dura pas. Ainsi, à la »
» fin de 1862, nous étions 234 membres actifs et »
» 121 honoraires; en 1863, malgré les pertes que »
» la mort nous fit éprouver, nous comptions 237 »
» membres actifs et environ 125 honoraires. Au- »
» jourd'hui, nonobstant de nouvelles pertes, nous »
» sommes 239 membres actifs et 140 membres »
» honoraires. »

Les coups portés à la Société de Saint-Vincent de Paul avaient eu pour résultat de démontrer la puissante vitalité d'une œuvre qui, assurée du suffrage de l'Eglise, pouvait compter sur l'appui visible de la Providence. Toutefois la tolérance du gouvernement

(1) Une prudence peut-être excessive engagea les Conférences de Lille à n'imprimer ni publier, pendant quelque temps, aucun compte-rendu des Séances générales.

n'allait pas encore jusqu'à reconnaître formellement et ouvertement les droits du Conseil général; ce n'est qu'en 1870 qu'ils lui seront rendus sans restriction.

On dirait que la Providence a voulu le relèvement des Conférences de Lille au moment où elle allait leur imposer de nouveaux sacrifices et des devoirs imprévus envers les malheureux. En 1865, le choléra, qui avait déjà ravagé plusieurs parties de la France, s'approchait de notre ville, et l'expérience du passé n'avait que trop démontré que les épidémies s'abattent de préférence sur les quartiers pauvres, sur les habitations où il est presque impossible de réunir toutes les conditions de l'hygiène préservatrice. C'est précisément de ce côté que les confrères de Saint-Vincent de Paul devaient porter leur sollicitude et leurs soins.

Disons tout de suite qu'il y aurait vanité à exalter outre mesure le facile courage qui consiste à braver des dangers que les Sœurs, les médecins et d'autres encore affrontent chaque jour en toute simplicité. Est-ce que, d'ailleurs, les pauvres eux-mêmes ne donnent pas, à un degré héroïque, des leçons d'une charité qui ne recule devant aucune considération de sécurité personnelle? — Citons un trait cueilli dans un des rapports annuels :

« Dans une de nos familles où deux personnes
» venaient de mourir du choléra en moins de
» vingt-quatre heures, un voisin se présente et,
» sans prendre garde aux risques auxquels il s'ex-
» pose, lui et ses huit enfants, il donne asile dans

» sa chambre à trois enfants délaissés dont l'un
» était atteint déjà du terrible fléau. »

Devant de pareils exemples, comment écouter les conseils pusillanimes de la prudence et de l'égoïsme ?

Au reste, en de telles circonstances, la Société de Saint-Vincent de Paul ne s'était jamais laissé prévenir. Avant que la bienfaisance officielle se fût mise en mouvement, le Conseil s'était préoccupé de faire face aux nécessités les plus urgentes. La présence du choléra étant signalée dans les départements voisins, on pensa qu'à l'imitation d'autres Conférences qui avaient pris l'initiative, il convenait que celles de Lille procédassent à une collecte spéciale pour venir en aide aux Confrères des villes où sévissait l'épidémie, et d'abord on décida que la quête qui, d'habitude, terminait la séance, aurait cette destination ; de plus, les diverses Conférences des paroisses furent priées de faire également une quête dans leur sein qui ne préjudicierait en rien à la caisse des pauvres (séance du 24 novembre 1865) ; elle produisit immédiatement une somme respectable qui fut envoyée au Conseil général pour être distribuée aux localités les plus éprouvées.

Mais l'année suivante (1866), le choléra faisait son apparition à Lille ; alors les Conférences se vouèrent entièrement à leurs pauvres, et elles leur réservèrent naturellement les ressources dont elles disposaient. M. BAUDON, président général, n'oublia pas qu'elles étaient venues précédemment au secours de leurs sœurs des autres départements et,

le 6 septembre, il témoignait à M. KOLB « en termes » pleins d'affection, la part qu'il prenait aux épreuves » dont notre ville était en ce moment la victime ; » il lui offrait de puiser dans la caisse centrale » pour subvenir aux besoins de nos familles. »

Le Conseil particulier, très sensible à cette libéralité, n'avait pas le droit de la refuser ; cependant ce n'était pas l'argent qui faisait défaut. M. ΡΑΙΟΤ, vice-président et en même temps membre du bureau de bienfaisance, faisait remarquer que toutes les dépenses seraient couvertes ou par le bureau ou par la municipalité. — « En conséquence, notre » action consistait principalement en visites plus » fréquentes à nos familles afin d'y exercer une » influence morale et religieuse ; il nous convenait » de les engager fortement à la propreté, à l'ordre, » à la tempérance, et l'attention des visiteurs devait » être appelée spécialement sur ces points. Les » mesures sanitaires avaient été prises d'une ma- » nière intelligente ; dans chaque quartier, des » commissaires étaient chargés de veiller à leur » exécution ; on avait même, dans toutes les pa- » roisses où se trouvaient des locaux convenables, » établi des bureaux de secours avec un médecin en » permanence, un brancard et des porteurs pour » transporter les malades. »

Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, soit en raison de l'émotion produite dans les âmes par les progrès du fléau, soit par l'effet des exhortations adressées aux pauvres par les membres des Conférences et par les prêtres dont le dévouement ne connaissait pas

le repos, « on ne tarda pas à remarquer, dans la » classe ouvrière, une disposition plus grande à la » dévotion, particulièrement dans les quartiers des » *Moulins* et de *Wazemmes*. Les églises ne pou- » vaient contenir la foule accourue aux prières » publiques pour la cessation du choléra. »

Tant que dura l'épidémie, les Conférences se tinrent unies au clergé paroissial dans l'œuvre commune de secours matériels et religieux ; sur la proposition du vénérable M. DENNIEL, président de la Conférence des Moulins, paroisse de Saint-Vincent de Paul, les commissaires chargés de recueillir les offrandes furent invités à remettre les fonds aux ecclésiastiques qui, en visitant les familles atteintes du choléra, ne pouvaient le faire sans y laisser quelque aumône.

Enfin l'hôte redoutable, qui avait apporté dans nos murs la terreur et le deuil, disparut tout à fait. Comme le coup d'aiguillon réveille un attelage endormi, les Conférences avaient trouvé dans le choléra un excitant favorable qui ranima leur ardeur des premiers temps. Pourquoi le taire ? il se rencontre çà et là dans les procès-verbaux du Conseil particulier des plaintes formulées par le président sur le relâchement visible de la charité ; si la visite des familles se fait toujours très régulièrement, certaines œuvres souffrent de l'abandon ou de la négligence. Tantôt on n'assiste plus en aussi grand nombre aux assemblées générales et aux retraites malgré les indulgences qui y sont attachées ; tantôt Saint-François Xavier languit parce que les

membres qui venaient y faire des lectures sont de plus en plus rares. Le poids de Saint-François Régis retombe sur deux membres, MM. DESMAZIÈRES et H. BERNARD qui réclament en vain, sans se décourager cependant, des collaborateurs pour une besogne écrasante ; le directeur de la Sainte-Famille remarque que la majorité des pauvres qui assistent aux réunions et aux messes n'appartient pas aux familles visitées par les Conférences et désirerait que les confrères de Saint-Vincent de Paul missent plus de zèle à les y pousser. Le Secrétariat charitable, où les affaires marchent avec trop de lenteur faute d'un personnel suffisant, demande des auxiliaires.

Heureusement, l'esprit de Saint-Vincent de Paul circule encore dans les veines de la Société ; les avertissements affectueux du Conseil particulier, auxquels les récentes calamités ajoutaient leur éloquence, ne manquèrent pas de produire sur les cœurs leur effet accoutumé. Il y eut bientôt une recrudescence de ferveur et d'efforts succédant à une tiédeur passagère.

L'Eglise, de son côté, est ingénieuse à susciter des cérémonies, des fêtes, des occasions où l'âme, livrée à de salutaires pensées, ranime son zèle qui s'est un moment ralenti. Pie IX recommandait instamment les pèlerinages, antique tradition d'autant plus chère à la piété qu'elle provoquait davantage la colère des impies. Ces visites aux sanctuaires renommés ne peuvent-elles pas être regardées, par les souvenirs qu'ils rappellent, par les grâces qu'on

y trouve, comme les étapes du grand pèlerinage de la vie chrétienne ?

La basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre, alors en construction, avait un attrait particulier pour les Lillois.

Mgr l'Archevêque, instruit du projet formé par plusieurs Conférences de se donner rendez-vous aux pieds de la patronne de Lille, promit d'honorer de sa présence cette réunion des Conférences, et il daigna inscrire sur son itinéraire un pèlerinage à la crypte récemment consacrée, où il célébrera la sainte messe, le 24 mai (séance du Conseil particulier, 5 mai 1868). Toutes les Conférences, auxquelles des lettres furent adressées, montrèrent un grand empressement à se rendre à la solennité. Monseigneur exprimait en paroles émues le bonheur qu'il éprouvait d'avoir vu un si grand nombre de ses enfants à la sainte Table.

Après la messe, les membres des Conférences se dirigèrent de la crypte vers le salon de la Société de Saint-Joseph, où l'assemblée générale eut lieu à onze heures et demie. Plus de cinq cents personnes y assistaient. L'allocution de M. le président ouvrit la séance : « Il y a treize années (1854), dans cette » même enceinte se réunissait une nombreuse » et auguste assemblée. On venait de poser la pre- » mière pierre de l'église monumentale de Notre- » Dame de la Treille et Saint-Pierre; on était à la » veille de la grande procession jubilaire. Aujour- » d'hui, après s'être agenouillés dans la basilique » qui a déjà pris un tel développement, les membres

» des Conférences du diocèse se réunissent sous
» le regard de leur vénéré pasteur. »

Mgr l'Archevêque ayant jugé dans sa sagesse qu'il n'était pas à propos d'imprimer et de publier le compte-rendu de la séance, nous n'en avons qu'un procès-verbal très incomplet qui ne rend pas la physionomie de cette belle assemblée ; mais c'est avec bonheur que nous avons retrouvé le manuscrit du rapport présenté à Sa Grandeur sur la situation des Conférences pendant l'année 1867, par M. Ed. LEFORT.

Le rapporteur, après s'être réjoui de la fête qui a rassemblé tant de confrères, retrace en peu de lignes les commencements de la Société à Lille dont les promoteurs furent MM. Louis FIÉVET et KOLB-BERNARD ; « les merveilleux débuts d'Ozanam » et de ses compagnons leur avaient inspiré la
» pensée d'acclimater l'œuvre parmi nous ; » Louis FIÉVET, que le peuple dans un naïf entraînement surnommait saint Fiévet, tant il le trouvait digne du ciel ; M. KOLB « dont il ne semble pas possible » de prononcer le nom... sans envoyer à celui qui le
» porte un tribut d'affection et de reconnaissance. »

A sa première réunion, nous l'avons dit, la Conférence de Lille, en 1838, se composait d'une douzaine de membres ; le nombre s'accrut bientôt avec une rapidité remarquable. Les chiffres sont connus. Au moment de la division en trois sections, par groupes de deux paroisses (1851), il y avait 120 membres actifs ; depuis l'agrandissement de Lille, les communes annexées fournirent leur contingent,

et aujourd'hui (1867), l'on compte 12 Conférences présentant un effectif d'environ 400 membres actifs, 120 honoraires et 1,200 familles visitées.

En examinant les œuvres créées dans un intervalle de plus de trente années, le rapporteur insiste sur le bien incalculable que produit la Sainte-Famille ; « elle fait revenir les pauvres aux pratiques » de la foi. Rien de plus édifiant que d'assister au » saint sacrifice de la messe célébré pour ces braves » gens qui retrouvent un véritable bonheur à prier, » à chanter les louanges du Seigneur et à s'asseoir » à la table eucharistique. La Sainte-Famille est la » *perle* de nos Conférences ! »

Puis le rapporteur ajoute : « Je ne touche pas » aujourd'hui à la question financière ; il me semble » que nous sommes, depuis les premières heures de » ce beau jour, dans une sphère plus élevée. » Néanmoins j'ai dû compulsé les procès-verbaux » des années antérieures, et les mots qui s'y » montrent presque à chaque page sont ceux de » *caisse vide et de déficit*.

» C'est dans l'ordre ; c'est l'état normal, au moins » après les rudes hivers et les temps de crise comme » ceux que nous venons de traverser. On ne compte » pas, dit-on, avec ses amis ; à plus forte raison » avec les pauvres qui sont les meilleurs de tous nos » amis et qui nous le prouveront un jour.

» En compensation et depuis trente ans, la bonne » Providence nous a toujours fourni les moyens » de faire face à nos embarras... et de rétablir » l'équilibre dans nos budgets.

» Je ne veux d'ailleurs rien enlever au mérite de
» la clairvoyance et de la discrétion, ni aux avan-
» tages d'une comptabilité régulière, indispensable
» à toute bonne administration, moins encore au
» dévouement de nos chers trésoriers ; mais il me
» semble aussi que cette fête exceptionnelle ne peut
» être qualifiée la *journée des chiffres* ; il me semble
» qu'au milieu de cette assistance nombreuse et
» sympathique, nous ne nous sentons pas disposés à
» supputer notre or ou notre cuivre, mais à fondre
» nos cœurs au creuset de la charité. »

Faisant ensuite allusion à la Conférence qui vient de se fonder à l'institution de Saint-Joseph, M. Ed. LEFORT laisse couler de son âme cette tendresse irrésistible qui est le secret de son influence.

« Permettez-moi, Monseigneur, en terminant ce
» qui concerne nos Conférences de Lille, d'offrir à
» votre Grandeur un bouquet réservé pour Elle et qui
» plaira certainement à votre cœur d'évêque. Il n'est
» pas composé de fleurs d'emprunt, ni des roses de
» Saron ni des lys de la vallée ; il est cueilli, cultivé
» de vos propres mains. Le voici sous vos yeux, le
» bouquet vivant dont la divine Providence vient
» d'enrichir notre Société de Saint-Vincent de Paul :
» ce sont vingt-trois jeunes gens *élevés*, selon la
» sublimité de l'expression, élevés par des maîtres
» dignes d'une aussi noble mission, et qui veulent
» offrir les prémices de leur vie au Dieu qui est la
» charité même ; ce sont les jeunes plants d'olivier
» qui forment un cercle d'honneur autour de la
» table du père de famille.

» Faire le plus de bien possible, sans nuire
» aux études, inspirer à la jeunesse l'amour de la
» charité par des pratiques douces et faciles; lui
» faire puiser dans cet amour les forces dont elle
» aura besoin plus tard pour résister à l'entraîne-
» ment général et se ranger sans hésitation sous
» l'étendard du vrai Dieu, tel est, nous écrit le
» secrétaire, le but que se sont proposé nos supé-
» rieurs.... »

Le Secrétariat des pauvres est surtout l'œuvre des jeunes gens. « Il fonctionne modestement et
» rend d'importants services à nos patronnés pour
» lesquels, dit le rapporteur, tenir une plume est
» beaucoup plus difficile que de soulever un poids de
» cent kilogrammes. »

Enfin, après avoir passé en revue toutes les Conférences dont les délégués assistent à la séance, le rapporteur, s'excusant d'avoir été forcé de donner à cette revue la *forme laconique de dépêches télégraphiques*, termine par ces mots où sont exprimés les sentiments que doivent éprouver les uns pour les autres les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul :

» Et maintenant, chers confrères, comment vous
» dire notre gratitude pour l'empressement avec
» lequel vous avez répondu à la pieuse pensée du
» pèlerinage de Notre-Dame de la Treille? Ce
» matin, il nous semblait vous voir, dès l'aube du
» jour, quitter votre foyer pour obéir à l'impulsion
» de votre piété et de votre affection fraternelle.
» Les anges du ciel comptaient vos pas et protégeaient

» votre voyage. Vous nous apparaissiez comme les
» bergers ou les mages se rendant à Bethléem; et
» en effet, vous veniez non seulement adorer Jésus,
» mais le recevoir en vous. Vous veniez visiter,
» honorer et prier Marie sous les voûtes de la basi-
» lique que les catholiques de Lille et du Nord de
» la France élèvent à sa gloire; et pour compléter
» le tableau de la sainte Famille, vous êtes réunis
» en ce moment sous le patronage de notre pro-
» tecteur, le grand saint Joseph. »

Mgr Régnier, que le pèlerinage à Notre-Dame de la Treille avait profondément touché, exprima la pensée qu'il fût renouvelé l'année suivante au mois de juillet; le vœu du premier pasteur s'accomplit, et, dès lors, le pèlerinage fut, pour ainsi dire, périodique. Après ces fêtes si essentiellement religieuses, on se sentait comme rajeuni, et si l'on a pu craindre, par instants, que les branches déjà vieilles de l'arbre de Saint-Vincent de Paul ne vinssent à se dessécher, elles reverdissaient immédiatement.

Quoique l'on ne ressentît plus que de loin le contrecoup de la crise des années précédentes, il était nécessaire néanmoins de consolider les œuvres créées par les Conférences, de réparer les brèches, de faire appel au personnel épars des différents services charitables, en un mot de rassembler les éléments désagrégés de la charité pour continuer ce qui avait été fait depuis la naissance de la Société à Lille pendant vingt années consécutives.

On a entendu quelquefois les personnes les mieux intentionnées s'élever, avec une apparence de raison,

contre la diversité, exagérée suivant elles, des entreprises de la Société en dehors de la visite à domicile. Sans doute ces craintes sont également excessives. Remarquons d'abord que la visite ne peut pas avoir uniquement pour but de causer, tranquillement assis sur une chaise, avec le pauvre, d'examiner son triste intérieur, de voir si le ménage est bien tenu, si les enfants sont obéissants, s'ils sont propres, s'ils sont fidèles aux pratiques ordinaires de la religion, si les conditions matérielles et morales de la famille sont bonnes ou mauvaises; évidemment ce petit monde ne vit pas seulement dans la chambre où il habite, et d'ailleurs nous ne les trouvons pas toujours réunis, mais il faut les suivre à l'extérieur, à l'atelier, à l'école, partout où ils ont des devoirs à remplir ou une utile direction à recevoir. De là résulte la nécessité absolue de ces œuvres multiples qui paraissent accessoires et qui sont indispensables, comme les *corollaires* de la visite. N'essayons pas d'emprisonner la charité dans les mailles d'une règle trop étroite; c'est à son usage qu'on pourrait traduire librement ces mots latins : *Nil humani a me alienum puto*; il n'y a aucune des misères humaines qui doive lui rester étrangère, misères du dedans, misères du dehors; seulement, nous le reconnaissons, il y a certaines précautions à observer. Il importe que toutes les œuvres se rattachent visiblement à l'œuvre essentielle et fondamentale, surtout qu'on ne dispose jamais de la caisse des Conférences pour autre chose que pour le secours et l'entretien de leurs pauvres;

enfin lorsque des fonds sont nécessaires à des œuvres, excellentes nous le voulons bien, et que nous appellerons *d'à côté*, ces fonds seront fournis au moyen de quêtes spéciales, autant que possible, qui ne préjudicieront en aucune manière aux ressources des Conférences elles-mêmes; telle a été la maxime constante de la Société de Saint-Vincent de Paul.

C'est avec un vif intérêt que nous accompagnons dans les vicissitudes de leur carrière les premiers nés de Saint-Vincent de Paul, et parmi eux nous comptons le groupe si intéressant et si modeste de Saint-François Xavier. Il avait eu ses beaux jours pendant près de vingt ans; mais la tendance qui se manifesta de bonne heure pour substituer à cette société foncièrement religieuse, des cercles catholiques où les ouvriers, sous une direction ayant le même caractère, trouveraient aussi des divertissements, des distractions, en un mot une organisation un peu plus appropriée aux habitudes lilloises, devait amener tôt ou tard sinon la disparition, au moins la transformation de la Société. En 1864, après des efforts infructueux pour lui conserver son local et ses allures primitives, il devint évident qu'elle ne pouvait plus exister dans les conditions de sa fondation; nous voyons poindre alors une œuvre qui prendra plus tard des développements rapides sous la puissante impulsion de M. le comte DE MUN.

L'Œuvre qui, par l'ancienneté, est à la tête des autres, celle de la Bibliothèque catholique, n'a pas interrompu son service. Le prêt des livres a toujours

eu lieu régulièrement, et cette institution éminemment moralisatrice put fournir aux familles de Saint-Vincent de Paul, comme à celles qui ne lui appartenaient pas, l'aliment intellectuel qui manque trop souvent aux pauvres. Le bienfait de la Bibliothèque s'appliquait à toute personne indistinctement, et une souscription pourvut aux dépenses d'entretien, d'achat, de reliure, etc.... Mais la direction et le fonctionnement étaient aux mains de membres zélés des Conférences qui rendaient compte de leur gestion et des résultats obtenus soit au Conseil particulier, soit aux Assemblées générales. Des circonstances qu'il serait oiseux de rappeler causèrent dans le personnel une diminution qui attira l'attention du Conseil ; une commission chargée d'apporter un remède à cette situation se réunit sous la présidence d'un digne magistrat, juge au tribunal de première instance, M. TOURNIER, qui voulut bien conserver la direction de la Bibliothèque jusqu'au moment où, en 1866, au grand regret de ses confrères et au grand avantage de la justice, il quitta Lille pour aller à Douai en qualité de Conseiller à la Cour. Depuis lors la Bibliothèque a passé par diverses vicissitudes dont nous parlerons en leur lieu ; mais nous ne saurions nous dispenser de mentionner dès à présent une innovation due entièrement au vénérable M. DENNIEL, président de la Conférence des Moulins. Il s'agit de la formation d'une bibliothèque flamande sur laquelle nous rencontrons de curieux détails dans le rapport annuel du 18 février 1866 :

« On peut se faire une idée de l'importance de
» cette bibliothèque si l'on songe que sur 13,000
» habitants la paroisse compte 8,000 flamands, et
» que les flamands résidant à Wazemmes, à Lille et
» dans les environs viennent également y chercher
» des livres. Cette œuvre est d'autant plus précieuse
» que c'est la seule que nous connaissions ici et
» même dans toute la France. Aussi, les familles
» en apprécient-elles le bienfait à tel point qu'elles
» paient une légère cotisation de 25 centimes par
» mois pour l'achat de nouveaux volumes....

» Les lecteurs se sont tellement accrus depuis
» septembre dernier, époque de l'ouverture de la
» bibliothèque, qu'en trois semaines, 200 volumes
» environ ont été prêtés, et nous sommes, dit la
» Commission, dans la nécessité de faire de nou-
» veaux achats....

» Cette œuvre naissante produit déjà des fruits
» excellents. Plusieurs lecteurs, autrefois adonnés
» à l'ivrognerie, n'ont plus le temps de se rendre
» au cabaret depuis qu'ils ont trouvé de bons cama-
» rades dans leurs livres. L'un d'eux, qui depuis
» sept ans ne s'était pas approché des sacrements,
» a pris la résolution de régler ses comptes avec le
» bon Dieu et passe maintenant ses soirées avec sa
» femme et ses enfants, leur lisant quelque inté-
» ressante histoire. Souvent sept ou huit personnes
» se rassemblent pour entendre la lecture faite à
» haute voix par l'un d'eux, et cette lecture se pro-
» longe parfois fort avant dans la nuit, surtout le
» samedi soir. »

Ce n'était pas assez; il fallait encore une bibliothèque anglaise pour les Irlandais du quartier des Moulins; une famille d'origine anglaise, la famille de M. DE TRACY, fournit le premier fonds qui ne tarda pas à se grossir en proportion du nombre de ces ouvriers catholiques employés dans les manufactures les plus considérables.

On n'a pas oublié la prédilection de la Société pour les classes et les réunions des soldats de la garnison de Lille; elles s'étaient maintenues grâce au zèle des Frères et des membres qui s'y étaient attachés; mais, nous le savons aussi, la clientèle militaire des Conférences leur échappait par intervalles plus ou moins rapprochés. Les régiments changeaient de résidence, et ceux qui venaient remplacer les partants devaient d'abord apprendre le chemin de l'école, et à peine la connaissance était-elle faite qu'un ordre subit de départ y opérait le vide. C'était donc à recommencer. Depuis les expéditions de Crimée, d'Italie, de Syrie, de Chine et du Mexique jusqu'à la guerre de 1870, de sinistre mémoire, combien de fois les casernes de la ville n'avaient-elles pas vu se renouveler leur contingent? S'il est arrivé, par hasard, qu'un régiment connu des Conférences soit revenu à Lille, le numéro était bien encore le même; ce n'étaient plus les mêmes hommes. Malgré ces continuelles mutations, malgré ces intermittences, l'Œuvre des militaires a subsisté. Tous les aumôniers volontaires ou attitrés qui succédèrent à l'abbé DELANNOY (aujourd'hui évêque d'Aire), par exemple l'abbé FEUILLET, l'abbé

DEBAEQUE, l'abbé HENNOUSSE, le R. P. VAUTIER et enfin le R. P. BRECK, ont réclamé à l'envi la collaboration de nos confrères, et ceux-ci, n'importe dans quelles circonstances, retrouvaient le fidèle et inexpugnable M. CLAINPANAIN à son poste d'honneur.

Soumis aux nobles mais pénibles exigences du service, la pensée du jeune soldat s'envole souvent au loin vers le pays natal; c'est là qu'il a laissé ce qu'il a de plus cher au monde, sa famille. Quel bonheur pour lui de correspondre avec un père, une mère, un frère ou une sœur! Mais il ne sait pas bien écrire; un ami du bon Dieu tiendra la plume à sa place, et le soldat recevra des nouvelles des siens en réponse à la lettre qu'un étranger, un membre de Saint-Vincent de Paul aura tracée en son nom.

C'est un sentiment semblable de fraternité chrétienne qui a inspiré la création du *Secrétariat des pauvres*. Nous avons assisté aux débuts de cette belle œuvre; elle a fait, à l'époque où nous sommes parvenus, des progrès sensibles.

On a de la peine à s'imaginer que le pauvre ait beaucoup de correspondances, et pourtant nous pouvons affirmer que les deux ou trois jeunes confrères qui, tous les dimanches, s'étaient voués au Secrétariat, n'exerçaient pas une sinécure. Le 1^{er} mars 1866, l'un d'eux réclama, en même temps qu'une direction, l'aide de quelques écrivains de bonne volonté. Ils expédiaient alors cinq ou six affaires par semaine, mais ils n'étaient libres que le

dimanche; souvent elles restaient en souffrance et plusieurs d'entre elles demandaient cependant à être suivies avec soin, par exemple le rétablissement de parents désunis. Des lettres demeuraient trop longtemps sans réponse; si, au contraire, on disposait d'un personnel plus nombreux, il serait possible de s'occuper de procurer des actes de naissance, de baptême, de décès, de mariage, dans toutes les circonstances où ils sont nécessaires aux indigents, faire obtenir des livrets aux ouvriers, rapatrier des individus dont l'éloignement de la famille est un malheur ou un danger, etc., etc.

Le chapitre des successions était celui qui appelait le plus l'attention de nos dévoués confrères : incroyable est la quantité de pauvres qui attendent un héritage de quelque *oncle d'Amérique* ou autre. Si le secrétariat, tout en s'intéressant à leur sort, ne parvenait pas à leur enlever, par preuves évidentes, de trompeuses illusions, ils auraient sacrifié souvent pour une chimère la plus grande partie de leurs chétives économies.

Disons-le, l'appel finit par être entendu des Conférences, et le *Secrétariat charitable de Saint-Vincent de Paul* se recruta d'éléments qui lui permirent, comme on le verra dans la suite, d'étendre le champ de ses opérations; sur beaucoup de points il complétera ou suppléera la Société de Saint-François Régis.

De 1861 à 1870, il avait été à craindre que si les Conférences de Lille cessaient de se développer en raison des œuvres qu'elles soutenaient, elles ne

vinssent à manquer à leur mission. Heureusement la Providence voulut y mettre la main, comme nous l'avons vu; peu à peu elles gagnèrent les points de l'enceinte agrandie encore inoccupés par elles. Ainsi en 1864, la Conférence de *Saint-Martin d'Esquermes*, qui, jusqu'à présent, vivait presque en dehors de l'action du Conseil particulier, consentait à s'associer plus intimement à ses sœurs de l'ancienne ville.

La Conférence de *Fives*, que son organisation indépendante tenait à l'écart, non de la charité mais des conditions normales de la Société de Saint-Vincent de Paul, n'avait pas encore été représentée aux Assemblées générales; elle manifesta bientôt le désir de « resserrer les liens d'affection et de sympathie » qui l'unissaient aux autres Conférences. Le rapport général du 5 février 1865 donnait enfin des détails tout à fait encourageants sur la *Conférence annexe* de jeunes gens qui, frappés de l'impossibilité où se trouvaient les membres de la Conférence de Saint-Sauveur de proportionner leurs ressources et leur zèle au nombre des indigents de cette immense paroisse, ont voulu adopter un certain nombre de familles délaissées : « La Conférence annexe en » patronnait déjà 51 et comptait 16 membres actifs; » les pauvres y abondent plus que l'argent, aussi nos jeunes confrères remplacent ce qui leur manque de ce côté par leur activité généreuse.

La Conférence des jeunes gens sera une pépinière qui fournira des recrues tout exercées à la vieille Société de Saint-Vincent de Paul, et surtout elle n'oubliera pas qu'Armand FOCKEDEVY la présidait

encore lorsqu'il partit, avec son frère Alphonse, pour les champs d'Yvré-l'Evêque, où ils devaient recevoir le coup mortel en combattant pour la France.

La charité chrétienne supporte mal qu'on lui pose des bornes, qu'on lui dise : tu n'iras pas plus loin ; c'est qu'elle est toute d'élan et d'inspiration. Elle a, il est vrai, des imprudences que ne connaît pas la philanthropie officielle ; celle-ci sait se contenir, ne hasarde rien ; elle calcule exactement et suppute. La charité va toujours *de l'avant* et ne compte pas avec les malheureux ; il faut souvent la retenir. Nous savons, par des exemples du passé, que les Conférences ont essayé de résister à des entraînements peut-être irréflechis et certainement plus dignes d'excuse que de reproches. Plusieurs fois des plaintes s'élevèrent au Conseil particulier contre l'excessive facilité avec laquelle on admettait des familles en instance. Le principal coupable (*felix culpa fuit*), pourquoi ne pas le nommer ? était le président de la Conférence de Sainte-Catherine en 1868, M. Auguste ARNOLD, qui ne pouvait entendre parler d'un pauvre ménage de sa paroisse, sans lui chercher un visiteur. S'il ne trouvait pas immédiatement des confrères disposés à accepter cette surcharge, alors il prenait tout pour lui ; à en croire la tradition, il a quelquefois visité *vingt* familles à lui seul. Le Conseil particulier, devant une telle exubérance de compassion et de dévouement, ne pouvait qu'émettre le vœu de ne pas trop s'écarter des règles de la Société, de se restreindre à *trois* familles par

membre. Et vraiment c'était sagesse : les Conférences n'avaient jamais eu, en effet, la prétention de secourir tous les pauvres d'une ville aussi peuplée que Lille.

Pour subvenir à l'accroissement continu des dépenses, jamais peut-être les dons ne furent plus abondants que pendant cette période, les loteries et les quêtes plus fructueuses. L'aumône catholique fut à la hauteur des besoins de la classe ouvrière dans la crise industrielle et commerciale de 1867. Et cependant la Société commençait à déplorer l'absence de l'homme qui, depuis tant d'années, avait su faire jaillir l'eau du rocher, c'est-à-dire faire couler l'or et l'argent dans la caisse aux moments difficiles. M. KOLB, à l'approche d'un hiver rigoureux, lorsque le trésorier du Conseil semblait aux abois, demandait avec instance aux Conférences de donner la *monnaie* de M. BERTHELOT et de M. Séraphin MALFAIT, pour procéder à la quête chez les membres honoraires et les bienfaiteurs. Hélas ! le premier ressentait les atteintes de la maladie qui devait le clouer longtemps sur un lit de douleurs, et bientôt son ami, son émule, qui n'avait pas son pareil pour l'organisation des loteries, allait être forcé de laisser à d'autres la tâche que, désarmé par la souffrance, il ne pouvait plus remplir.

Encore une fois la Providence vint à l'aide ; la participation des dames à l'exposition des lots et au placement des billets de petites loteries particulières, produisit des résultats magnifiques ; les quêtes s'élevèrent à des chiffres inattendus ; des dons impor-

tants furent adressés aux Conférences pour solliciter les prières des pauvres, si puissantes auprès de Dieu.

On ne saurait trop le répéter, la Société de Saint-Vincent de Paul, profondément religieuse et catholique, s'inspirant en tous temps et en tous lieux de la pensée de ses fondateurs, n'a jamais oublié que son saint patron ne fut pas seulement un grand bienfaiteur de l'humanité, mais encore l'une des gloires de l'Eglise; c'est aussi de l'Eglise catholique, de son incomparable clergé que les Conférences ont reçu les marques de la plus constante bienveillance.

Nous sommes embarrassés, en vérité, par la multitude des circonstances dans lesquelles l'Eglise, tantôt par ses dignitaires les plus élevés, tantôt par son clergé paroissial, par ses missionnaires, par ses apôtres de l'intérieur et des pays lointains, est venue fortifier notre faiblesse, ranimer notre foi, réchauffer notre ardeur, nous offrir des modèles à suivre, nous montrer des écueils à éviter. Il faudra que nous fassions un choix dans les procès-verbaux.

Pour ne parler que des assemblées générales ou extraordinaires qui ont précédé l'année 1870, nous ne pouvons passer sous silence celle du 10 novembre 1863. Une foule inaccoutumée était accourue pour voir et entendre Mgr DE CHARBONNEL, évêque de Toronto (Haut-Canada), venant recueillir les offres des catholiques français en faveur de la propagation de la Foi chez les populations sauvages de ces contrées où la langue et le souvenir de la France étaient encore vivants.

Après un appel du président à la générosité des assistants, Mgr DE CHARBONNEL, tout heureux de rencontrer à Lille une véritable Société de Saint-Vincent de Paul, telle qu'il en a trouvé même dans les missions d'Amérique, se plaît à reconnaître le bien que les Conférences doivent produire et produisent partout où elles sont établies, et il ajoute que si la visite des pauvres est d'une importance capitale, l'œuvre des œuvres est celle de la Propagation de la Foi. Alors Sa Grandeur trace des travaux des missionnaires un tableau saisissant; puis, revenant à la Société de Saint-Vincent de Paul, Monseigneur affirme, à l'honneur de cette Société, que là où il y a des Conférences, il doit y avoir des zélateurs, et le procès-verbal termine ainsi : « L'Assemblée est transportée par le charme » de la parole facile, animée, pittoresque et cha- » leureuse de Mgr DE CHARBONNEL qui, pendant » plus d'une heure, l'a entretenue, avec une verve » intarissable, de la nécessité et des moyens de » développer la Propagation de la Foi. »

Peut-on croire qu'après une pareille allocution, les auditeurs n'aient pas compris quelle solidarité existe entre le dénuement matériel et moral des pauvres de nos villes et le dénuement de ces peuples encore assis à l'ombre de la mort? Il y a des payens — qui ne le sait? — autre part que dans les forêts sauvages. Le jubilé de 1865, accordé par Pie IX, donna bientôt aux membres des Conférences devenant apôtres à leur manière, l'occasion favorable de rappeler à leurs chers patronnés les vérités trop

méconnues et les pratiques trop négligées de la religion.

La séance du 10 mars 1867 avait pour les membres des Conférences un attrait exceptionnel ; ils devaient y entendre un ancien magistrat entré dans les ordres, M. l'abbé LEGRAND, qui était venu édifier ses anciens confrères par sa parole après les avoir si souvent édifiés par ses exemples.

Deux ans après, le P. MONJARDET, supérieur des Frères Prêcheurs, de cet ordre qui a rendu tant de services à l'Eglise, honorait de sa présence la séance du 14 février 1869, présidée par M. le comte DE MELUN, et, dans un passage de sa remarquable allocution, il montrait quelles traditions de sympathie unissaient les Conférences de Saint-Vincent de Paul et les fils de Saint-Dominique ; « il rappelait avec » à-propos que Fréd. OZANAM et le P. LACORDAIRE » étaient liés d'une profonde amitié. » Il terminait en demandant que les confrères de Saint-Vincent de Paul et les Frères Prêcheurs restassent unis par les liens d'une même amitié.

En remerciant le P. MONJARDET, M. le Président répondit « qu'au nom de tous, il acceptait cette » amitié si généreusement offerte. »

Pendant quelques années, pour des raisons qui ne sont pas nettement déterminées, l'Assemblée générale du dimanche du Bon Pasteur n'avait pas eu lieu ; le 11 avril 1868, un retour à la règle permit à tous les membres des Conférences de célébrer cette fête surtout cette année, comme le dit le président, M. PAJOT, où la coïncidence avec

le jubilé des Noces d'or du Saint-Père en relevait encore la solennité. N'était-ce pas vraiment la fête du Bon Pasteur? Les paroles du président exprimaient d'une manière si heureuse les sentiments dont tous les cœurs étaient animés envers le vicaire de Jésus-Christ que le cri de *vive Pie IX* s'échappa de toutes les poitrines. (*Procès-verbal.*) Ensuite, le R. P. STUMPF, s'inspirant de la même pensée, « montra, dans l'universalité des hommages qui » affluaient en ce moment vers Rome, une marque » évidente du progrès de la religion dans le présent, et un signe infailible d'espérance pour » l'avenir.... Le R. Père attribue à l'initiative de la » France une large part dans ce progrès; il rappelle » comment la Société de Saint-Vincent de Paul, née » sur notre sol, a contribué à remettre en honneur » la fréquentation des sacrements et les œuvres de » charité et à donner partout l'élan aux associations » catholiques. Le prochain concile doit faire naître » dans les cœurs les plus douces espérances, car » toujours les asssemblées œcuméniques ont été » suivies d'une époque de foi et de grandeur.... » Quoi qu'il arrive, la Société de Saint-Vincent de » Paul aura continué le plus efficace des apostolats, » celui de l'exemple. »

Lorsque, dans une œuvre comme celle de Saint-Vincent de Paul, des hommes ont goûté ensemble, cœur à cœur pour ainsi dire, les pures joies du bien accompli, c'est une vraie douleur de voir tout à coup se rompre des liens qui sont un des bonheurs de la vie chrétienne; mais plus cette union a duré

plus aussi sa fin est imminente. Les années accumulées avancent inexorablement l'heure de la séparation. Les Conférences de Lille, déjà vieilles à l'époque où nous sommes arrivés dans notre notice, ont vu tant de fois la mort frapper dans leurs rangs, qu'il est presque impossible de compter les membres enlevés à l'affection de leurs confrères. On ne s'étonnera pas si, en passant cette longue et triste revue, nous faisons violence à nos propres sympathies pour ne rappeler que les noms qui ont laissé, par des faits particuliers, les plus profonds souvenirs.

Il est un nom qui, aux origines de la Société, se trouve souvent à côté des L. Fiévet, des J. Mourcou, etc., etc., celui de M. VAN DER CRUYSSEN DE WAZIERS dont tous les pauvres connaissaient et, au besoin, se transmettaient l'adresse. Dans la séance générale du 20 juillet 1862, M. Pajot, président, annonçant les pertes récentes subies par les Conférences, prit la parole pour retracer à grands traits la carrière charitable de M. VAN DER CRUYSSEN ; il dit combien ce confrère si regretté s'était montré constamment généreux, empressé, ingénieux à secourir les infortunés qu'il découvrait ou qui lui étaient signalés, quelle part il avait prise dans les œuvres de religion et de bienfaisance au sein de la ville de Lille. Ce qui distinguait sa charité, les anciens de la Société se le rappellent, c'était la spontanéité : son cœur s'ouvrait à la première impression. Pour ne citer qu'un exemple, on parlait un jour, dans une séance de la Conférence unique, de deux médecins spécialistes, les frères Mahon, qui guérissaient radicale-

ment la désagréable affection cutanée qu'on nomme la *teigne*, à raison de dix francs par tête ; M. VAN DER CRUYSSEN tire aussitôt de sa poche six pièces de cinq francs et les donne au trésorier en s'écriant : « *Tenez, voilà pour trois teigneux.* » Que de traits du même genre il serait facile de raconter !

A la même séance, on apprenait le décès de M. COPREAUX qui, lui aussi, avait appartenu de bonne heure à la Société de Saint-Vincent de Paul et lui était resté fidèle jusqu'au dernier moment.

L'année suivante, le vénérable docteur LE GLAY, l'une des illustrations du département du Nord et l'un de ces fermes et doux esprits qui se délassent de l'étude par les pratiques de la charité, rendait sa belle âme à Dieu. Que de fois, descendant des hauteurs de la science, il avait bien voulu donner aux petits enfants des écoles primaires un temps qu'il dérobaît à ses savants travaux !

Certainement, *naissance oblige* ; M. CHARVET-BARROIS était d'une de ces familles qui, à Lille, sont héritières des anciennes traditions de charité. Il avait longtemps fait partie des Conférences en qualité de membre honoraire. M. le comte de Melun, président l'assemblée générale du 6 décembre 1863, retraça, dit le procès-verbal, « la vie édifiante de » M. Charvet-Barrois ; il montra comment, grâce au » bienfait d'une forte éducation chrétienne, cet » homme de bien avait pu fournir une longue » carrière sans lacunes et sans dissonances ; puis il » rappela son zèle pour toutes les œuvres impor- » tantes de la cité, notamment pour les écoles chré-

» tiennes et la fondation de Notre-Dame de la
» Treille. Il redit comment il fut dans les fonctions
» publiques un modèle pour les hommes religieux
» et couronna par la patience dans l'adversité une
» si noble existence. »

Dans une ville industrielle, ce qu'il faut désirer, ce sont des hommes qui comprennent la responsabilité morale du patron vis-à-vis de l'ouvrier. Tels étaient MM. DROULERS et BLONDEAU-BILLET, membres honoraires « dont les pauvres connaissaient si
» bien les cœurs et qui, après avoir rempli leur
» devoir de maîtres chrétiens, se réservaient au
» milieu du tracas des affaires une retraite
» cachée dans laquelle Dieu seul pouvait entrer. »
(Paroles de M. Kolb, séance du 11 décembre 1864.)

Quel patronage plus grand encore est celui du prêtre qui a la charge des âmes et que ses augustes fonctions établissent le dispensateur des grâces parmi les riches et parmi les pauvres ! La paroisse Saint-Etienne avait perdu son digne pasteur, M. l'abbé LEFEBVRE ; les Conférences ne pouvaient manquer de rendre hommage à sa mémoire. Dans cette même séance du 11 décembre 1864, le président fit entendre que cette perte atteignait les Conférences elles-mêmes.

Heureusement, nous avons la certitude de rencontrer dans son successeur et la même faveur et la même bienveillance.

Nous lisons, dans le rapport annuel de 1865, ces lignes émues : « M. Henri SCALBERT, membre
» actif, il y a trois ans, à pareil jour, remplissait

» devant vous ce même rôle confié aujourd'hui à
» l'inexpérience de votre rapporteur; vous vous rap-
» pelez, Messieurs, comment il montra son âme tout
» entière dans ce travail où l'on voit briller à chaque
» page son ardent amour pour ses confrères et pour
» ses pauvres. Ce prosélytisme chrétien dont il était
» animé, il n'a pu, hélas! l'exercer bien longtemps
» parmi nous, car la mort est venue le surprendre
» à la fleur de l'âge, après une maladie longue et
» cruelle, au moment où l'on commençait à espérer
» un peu; mais quelque subit qu'ait été le coup qui
» l'a frappé, sa mort n'a pas été imprévue et, dans
» une crise antérieure, il a reçu les consolations de
» l'Eglise avec cette foi vive, avec cette résignation
» chrétienne qui constituent le plus bel apanage de
» sa famille. » (*Rapport annuel de 1865.*)

Nous nous souvenons que M. Kolb demandait un jour aux Conférences de s'efforcer de procurer à l'œuvre de Saint-Vincent de Paul ce qu'il appelait *la monnaie* de M. Séraphin MALFAIT, c'est-à-dire des quêteurs qui, réunis, pourraient remplir la tâche qu'il savait si bien remplir à lui seul. C'est que la mort avait enlevé récemment ce confrère si précieux et par conséquent avait fait un vide considérable parmi les membres les plus utiles. Au mois de juillet 1867 et dans la séance qui suivit la fête de saint Vincent de Paul, M. le président avait exprimé la pensée de tous en résumant le tableau d'une vie active et humble dans l'exercice de la charité; il associait à ce légitime éloge le nom de M. Ferdinand SARRAZIN que, de longue date, les

pauvres de Wazemmes avaient appris à connaître.

Pour rendre encore plus vifs les regrets causés par la perte de M. Malfait dans les Conférences, celui de ses amis qui avait toujours lutté avec lui d'énergie et de persévérance charitable, devait peu lui survivre. Les sentiments d'affection et de gratitude que la Société de Saint-Vincent de Paul avait constamment manifestés envers M. BERTHELOT font assez comprendre avec quelle vive douleur elles reçurent la nouvelle de sa mort.

Vieux et jeunes, prêtres et laïques, les membres des diverses œuvres disparaissaient ainsi les uns après les autres, laissant derrière eux des places qui ne tardaient pas à être occupées, tant est vigoureuse la sève du catholicisme. Qui de nous n'a connu et nécessairement aimé ce vieillard sympathique, M. JASPAR, ce patriarche d'une tribu de fervents chrétiens qui, courbé sous les ans, avait toujours le cœur si chaud et si large ? M. de Melun se faisait l'organe de ses confrères en associant au nom de ce vétéran de la charité ceux de MM. COLOMBIER et VIGNERON qui, après avoir été longtemps un sujet d'édification, « sont maintenant, » dit-il, allés recueillir le fruit de leurs travaux. » Quelques mois plus tard, M. le président du Conseil particulier déplorait la perte de M. le *Doyen de Saint-André*, M. l'abbé VANDENBUSSCHE « qui assistait avec un dévouement admirable, presque » tous les mois, aux réunions de la Sainte-Famille » et, plusieurs fois dans l'année, aux réunions de la » Conférence de sa paroisse. Il connaissait tous les

» pauvres de Saint-André; il savait tous leurs
» noms. » (5 avril 1866.)

Sans quitter cette paroisse, l'assemblée générale du 10 mars 1867 était informée du décès de M. BRICE, vice-président de la Conférence, et M. le président du Conseil demandait une prière pour l'âme de cet homme de bien « qui, à la suite d'une honorable
» carrière, consacrait ses loisirs aux œuvres chari-
» tables. Dans ses dernières années, M. Brice
» fit de plus grandes choses que beaucoup dans le
» cours de leur existence. »

Les respectables et antiques familles de Lille ont conservé leurs qualités aimables et traditionnelles, la droiture et la simplicité dans l'opulence. M. VIRNOT-LETHIERRY était un de ces Lillois des anciens jours. Le 19 juillet 1868, fête de saint Vincent de Paul, devant l'assemblée générale de ce jour, M. CHON, président de la Conférence, triste de l'avoir perdu si tôt, mais heureux d'avoir l'occasion de faire son éloge, rapporte que M. Virnot « avait été l'un des plus anciens
» membres de la Société de Saint-Vincent de Paul;
» son assiduité, son exactitude aux réunions étaient
» exemplaires; il arrivait le premier et sortait le
» dernier. Trésorier de la Conférence, il s'arrangeait
» de manière à ce qu'il n'y eût jamais de déficit dans
» la caisse, sans en rien dire à personne. Il impor-
» tait que son nom restât dans la Conférence de
» la Madeleine; son fils s'est fait un devoir de l'y
» remplacer. » Auprès de M. Virnot, la Confé-
rence de Sainte-Marie-Madeleine a vu s'asseoir
parmi ses membres actifs un autre représentant des

anciennes familles lilloises, M. VERNIER-VANGENACKER que Dieu a rappelé à lui presque en même temps et qui ne voulut abandonner la visite de ses pauvres que lorsque ses forces l'abandonnèrent.

C'est avec un sentiment de profonde affliction, écrit M. Gustave BERNARD, que la Conférence de Saint-André « rappelle et proclame le zèle de » son dernier vice-président, OLIVIER-CHARVET. Son » caractère facile et son activité de tous les instants » lui faisait embrasser avec ardeur tout ce qui était » pour lui le devoir du chrétien. » Le même jour, au nom de la Conférence de Sainte-Catherine, M. Auguste Arnold prononçait des paroles de regret au sujet de la mort de M. FLAMEN, qui « toute sa » vie avait montré tant de dévouement dans la » visite des pauvres. Dans les quartiers dont il » était chargé comme *pauvriseur*, son nom restera » longtemps entouré de vénération. »

Enfin, le 12 décembre 1869, M. Pajot recommandait au souvenir de leurs confrères, M. DE TAYRAC, président de la Conférence d'Esquermes, et M. WERQUIN, notaire, président de la Conférence de Saint-Maurice; l'un, ancien officier portant dans le service des pauvres la régularité dont il avait pris l'habitude au service de son pays; l'autre, jeune encore, intelligence distinguée, cœur ouvert, caractère conciliant. Membre des Conférences de Paris alors qu'il était étudiant en droit, sous la direction des fondateurs de notre Société, il avait puisé à sa source l'esprit d'abnégation dont il a donné tant de preuves.

S'il est vrai que la Société de Saint-Vincent de Paul est une grande famille, où pauvres et riches sont frères en Jésus-Christ, n'est-ce pas un devoir de parler aussi des malheureux qu'elle a connus, de verser sur leur tombe une larme et même un éloge mérité ? Le rapport annuel de 1865 nous en a donné l'exemple en consacrant quelques lignes à la mémoire d'un simple ouvrier :

« Louis **LEBRUN** travaillait chez M. Blondeau, » dans les derniers temps de sa vie, et celui-ci » l'appréciait tellement qu'il fit demander son fils, » jeune homme de vingt ans à peine, pour le rem- » placer. Lebrun fit partie de la Société de Saint- » François Xavier à l'époque où elle existait ; il était » membre fondateur de la Société de Saint-Joseph » et de plus commissaire et administrateur de la » Société de Notre-Dame de Lille. Bien qu'il fit » partie de ces différentes Sociétés, Lebrun vivait » dans la misère, et malgré ses rapports avec tous » ceux auprès desquels un mot souvent lui eût » suffi pour se procurer quelque secours, il se taisait, » il souffrait en silence. Il lui est arrivé maintes fois » de faire des démarches pour demander que la » Conférence adoptât telle ou telle pauvre famille » tandis que lui n'en était pas secouru, et, quand » plus tard la Conférence l'adopta, ce ne fut pas sur » sa demande, mais sur la recommandation d'un de » nos confrères. Cet amour du silence au milieu des » peines était, du reste, sa vertu favorite. Il lui » arriva, à une certaine époque de sa vie, d'être en » butte à de cruelles tracasseries qui durèrent pen-

» dant un temps assez long ; sa femme cependant
» n'en sut rien par lui, et il fallut que d'autres
» vinssent le lui apprendre. Un jour qu'entouré
» de ses enfants il parcourait la vie de saint
» Benoît-Joseph Labre, il fut frappé de sa patience
» à oublier les opprobres. « Mes enfants, dit-il,
» voyez comme on le tourne en ridicule... et lui
» pourtant, il ne dit rien. » Son courage à lutter
» contre les épreuves qui pour lui étaient si pesantes,
» sa résignation à les supporter, sa charité à l'égard
» des plus pauvres que lui et surtout à l'égard de
» ceux qu'il voyait s'égarer... étaient pour tous un
» enseignement..... C'était surtout à l'égard de sa
» famille que sa sollicitude se montrait chaque jour. Il
» racontait à ses enfants mille petites histoires aux-
» quelles il savait mêler d'utiles réflexions, de sages
» conseils. Puis, lorsque vinrent les douleurs de la
» maladie, son courage à les accepter demeura
» inébranlable ; il était profondément résigné et
» plein de confiance en Dieu. Quelque temps avant
» sa mort, il fit venir sa femme tout en pleurs, au
» pied de son lit : « Joséphine, lui dit-il, nous allons
» nous séparer, mais courage, le bon Dieu t'aidera. »
» Il ne s'est pas trompé, le bon Dieu a aidé sa pauvre
» veuve ; il lui a donné à elle aussi la résignation
» pour supporter sa misère qui est bien grande, et
» le souvenir de son mari la console et la fortifie. »

La troisième période de notre histoire des Conférences de Lille, n'est pas moins que les précédentes remarquable par les faits qui sont à l'honneur des pauvres visités par elles. Appeler fastidieuse une telle

énumération serait employer une expression souverainement inconvenante, car, en pareille matière, la longueur est un mérite ; mais comment trouver la place nécessaire ? Nous allons donc prendre parmi les traits que nous rencontrons dans les procès-verbaux quelques-uns seulement de ceux qui paraissent les plus dignes d'être cités.

Il n'est pas besoin d'une longue habitude de la Société de Saint-Vincent de Paul pour savoir que les indigents mettent une obstination sans égale à réclamer les secours des Conférences ; ils reviennent souvent à la charge pour les obtenir quand il a été impossible de se rendre du premier coup à leurs sollicitations. Une fois admis, rien n'est plus difficile que de leur faire entendre que peut-être, leur situation étant devenue meilleure, ils devraient céder la place à de plus misérables ; ils invoqueraient volontiers en leur faveur le principe de l'immovibilité. Lorsqu'on y songe cependant, les avantages matériels que leur assure la Société, sont, en vérité, fort modestes ; mais, disent-ils, *il n'est si peu qui n'aide*. Pour y renoncer il paraît donc qu'il faut un effort presque surhumain. Eh bien, il y en a des exemples parmi nos pauvres et nous sommes heureux de les mentionner.

VERBECKE, père de huit enfants, veuf depuis plusieurs années, après les avoir élevés avec ordre et économie, arrive à se suffire à lui-même. Aussitôt il avertit son visiteur de ce changement survenu dans sa position et le prie en même temps de remercier la Société du bien qu'il en a reçu et d'adopter

une autre famille.... Conduite d'autant plus digne d'éloge que la Conférence ne comptait nullement abandonner une famille si nombreuse et qui n'avait donné que de bons exemples. (18 février 1866.)

MEURISSE, père de sept enfants en bas-âge, après deux mois environ de chômage complet, était tombé dans un découragement et une tristesse qui commençaient à altérer gravement sa santé. Son visiteur... réussit à lui procurer de l'ouvrage; avec l'ouvrage reviennent la santé, la gaieté, le pain, et, quelques semaines après, ce brave homme disait à son Monsieur : « J'ai payé mes dettes, j'ai acheté » des souliers pour les enfants et je suis heureux. » Remerciez la Société, et priez-la de faire le » bonheur d'un autre. »

Ailleurs ce sont des actes d'une intrépidité qui ne calcule pas les conséquences et qui éveille dans les compagnons des périls affrontés en commun les sentiments d'une confraternité qui se remarque souvent parmi les ouvriers.

DELERUE travaillait chez M. Baudon en qualité de serrurier; de plus il était caporal des pompiers. Un incendie éclate dans la fabrique voisine, celle de M. Lardemer, sur l'Esplanade; sa pompe est désignée pour isoler le feu et l'empêcher de se communiquer à la fonderie.., déjà les poutres qui soutenaient un immense lanterneau sont embrasées; DELERUE, avec une audace effrayante, veut à tout prix arrêter le progrès des flammes de ce côté; il s'avance seul sous les poutres et dirige avec sang-froid le jet de sa pompe. Malheureusement les poutres à demi

consumées fléchissent, et le courageux pompier reçoit d'horribles blessures. On voulait le transporter chez lui, tout près de là; mais pour éviter de l'embarras à sa famille, il témoigna le désir d'aller à l'hôpital Saint-Sauveur.... Le blessé, qui avait conservé une parfaite connaissance, fut de la part de ses compagnons d'atelier l'objet d'une touchante sollicitude. C'était un va-et-vient continuel; chacun demandait à le voir et s'informait de sa position avec des marques non équivoques de sympathie. Bientôt, sur le désir par lui manifesté, il reçut les derniers sacrements, entouré de sa famille entière qu'il avait fait venir, spectacle attendrissant qui édifia tous ceux qui y assistaient. Après avoir récité ses *actes* tout haut, il donna à chacun de ses enfants des conseils vraiment paternels et chrétiens, conformes à leur âge et à leur caractère. En un mot, il ressemblait à un saint sur son lit.... Dieu pourtant ne voulut pas ravir encore un père tendrement aimé; son état, d'abord si alarmant, ne tarda pas à s'améliorer, grâce, en partie, au calme dont il jouissait ainsi qu'au dévouement sans bornes avec lequel il fut soigné; enfin, complètement guéri, DELERUE reprit ses travaux, édifiant, par ses exemples, tous ceux qui avaient quelque rapport avec lui. (5 mars 1865.)

Il n'y a pas de petite probité; elle est toujours grande chez les pauvres, étant considérées les tentations de la misère; voici ce que nous lisons dans un compte-rendu :

« C'était la fête de notre saint patron, et chacune

» des familles visitées devait recevoir un bon de
» viande. Pour toutes ce fut un jour de satisfaction,
» pour BODAR un jour de gêne et d'inquiétude.
» Expliquons-nous : son visiteur, qui n'avait pu
» assister à la séance, ne voulut pas le priver d'un
» secours d'autant plus précieux qu'il est plus rare,
» et préleva sur sa bourse l'argent nécessaire pour
» réparer son absence. Mais, de son côté, la Con-
» férence avait pris ses mesures en vue d'assurer la
» distribution à tous ses patronnés. C'est ainsi que,
» par une voie indirecte, BODAR reçut son bon de
» viande. Jusqu'ici rien de mieux ; cependant l'hon-
» nête ouvrier se dit qu'il aurait tort de profiter
» ainsi d'un double emploi, et, dès ce moment, il
» n'eut plus de repos qu'il n'eût trouvé à qui faire
» la restitution. Inutile d'ajouter qu'elle ne fut pas
» acceptée et que l'inquiétude céda la place à la
» joie. »

Heureux l'enfant qui, de lui-même, fait de bonne heure l'apprentissage des vertus domestiques ! Il sera un jour un homme recommandable. Le rapport contient encore ce qui suit :

« Une de nos meilleures familles, autrefois dans
» l'aisance, mais tombée dans le dénuement...
» compte au nombre de ses membres un garçon de
» dix ans, qui déjà mérite tous nos éloges pour sa
» courageuse conduite. Ses parents sont malades, et
» la mère, accouchée depuis une quinzaine, ne peut
» quitter le lit. Aussi la misère est grande. Cependant
» le ménage est fait tous les jours. Devinez par qui ?
» C'est *Alphonse* qui nettoie la maison, qui va

» chercher les remèdes pour ses malades, qui soigne
» ses quatre petits frères comme pourrait le faire
» une *maman*.

Terminons par un trait de véritable charité chrétienne :

« La femme DUHEZ apprend du médecin qu'une
» de ses voisines, malade depuis quelques mois, est
» à l'extrémité et qu'elle ne verra pas le soir ; per-
» sonne cependant ne s'occupe de parler des sacre-
» ments à la mourante. « Mais, s'écrie la femme
» DUHEZ dans son naïf langage, est-ce qu'on va la
» laisser mourir comme un chien ? » Là-dessus elle
» monte chez la voisine, la prépare autant qu'elle
» peut, arrange la chambre et court chercher un
» prêtre. A peine la mourante a-t-elle été admi-
» nistrée qu'elle rend le dernier soupir. Ce n'est pas
» tout encore ; bien que jamais elle n'eût enseveli
» personne, la femme DUHEZ voulut rendre ce dernier
» service à la défunte. »

Avouons-le, quand le pauvre, animé d'une pensée chrétienne, a compris son devoir, il le remplit avec une générosité sans pareille.

En avançant dans notre sujet, nous touchons à une époque néfaste où la Société de Saint-Vincent de Paul aura sa part de sacrifices et de charité au milieu des angoisses de la patrie.

L'année 1870 ! quelle date et quels souvenirs ! Avant, pendant et après la guerre, les Conférences répondront avec un empressement patriotique et chrétien aux appels répétés qui leur seront adressés de tous côtés pour soulager les infortunes privées

et publiques. Lille n'a pas eu le malheur de voir l'ennemi aux pieds de ses remparts, mais plusieurs de ses fils ont payé du plus pur de leur sang leur dette à la France. Il est peu de familles qui n'aient laissé quelques-uns de leurs membres sur les champs de bataille et dans les hôpitaux. Il y a des plaies encore saignantes qu'il est, sans doute, cruel de raviver; cependant si l'histoire a ses douleurs inévitables, elle a aussi ses consolations; aux regrets de la terre se joignent les sublimes espérances.

La guerre a pris plusieurs de ses victimes dans les rangs de la Société de Saint-Vincent de Paul, et tandis que cette élite de la jeunesse catholique allait mourir pour son pays, les Conférences multipliaient leur action charitable.

Les hostilités n'étaient pas encore ouvertes qu'à l'assemblée générale du 24 juillet, M. Ed. LEFORT lisait une circulaire de M. BAUDON, Président du Conseil général de Paris, réclamant de toutes les Conférences des secours *prochainement* nécessaires pour les blessés. « Jamais les membres de la Société » n'auraient une occasion plus sérieuse et plus » pressante de montrer qu'ils sont Français et » chrétiens. » Quelques jours après, arrivait la nouvelle du sanglant combat de Wissembourg, où plusieurs Lillois avaient été frappés, par les premières balles prussiennes (1). Bientôt les ambulances regorgeront de malades, et la charité privée déploiera une admirable activité que tous les

(1) MM. Paquin et Kiener, officiers (4 août). Deux jours après, tombait à Reichsoffen, le général Colson, gendre de M. Kuhlmann.

contemporains se rappellent. Il faudra subvenir aux besoins, non seulement des soldats tombés sur les champs de bataille, mais aussi de leurs pauvres familles. Le Conseil général ne cessa de stimuler le zèle des Conférences des villes les moins exposées en faveur de celles qui étaient plus cruellement ravagées par la guerre. Les Conférences de Lille n'avaient, du reste, qu'à obéir à l'esprit de leur saint Patron; outre ce qu'elles ont fait par elles-mêmes, nous trouvons plusieurs de leurs membres disséminés au milieu de tous les comités organisés dans ces jours de malheur et de deuil.

Chose remarquable! on croirait qu'en prévision des événements qui se préparaient, le gouvernement avait compris la nécessité de rendre à la Société de Saint-Vincent de Paul sa liberté, la liberté de se dévouer au soulagement de toutes les misères que la guerre devait engendrer. Nous savons que, depuis assez longtemps, dans les sphères du pouvoir, on avait laissé, sans paraître s'en apercevoir, se rétablir les communications du Conseil général de Paris et des Conseils particuliers des départements, mais aucun acte officiel n'avait reconnu absolument la réorganisation primitive et complète de la Société. Enfin M. le comte DE MELUN, président la séance du 6 mars 1870, avait prononcé ces paroles d'espérance :

« Je suis heureux d'annoncer que les anciens
» rapports, qui unissaient les Conférences entre
» elles, vont reprendre leur activité. M. BAUDON,
» Président général des Conférences, va envoyer

» une circulaire pour annoncer la bonne nouvelle
» et préciser ce qu'il attend maintenant des Con-
» férences. La liberté étant rendue à tous, l'injustice
» dont elles avaient souffert pendant de longues
» années devait nécessairement avoir un terme
» prochain : nous devons, à présent, oublier en
» chrétiens le mal qu'on a essayé de nous faire et
» remercier la Providence qui a permis que,
» malgré toutes les entraves, notre nombre, au
» lieu de diminuer, se soit accru. Ceux qui ont
» disparu du milieu de nous, sont au ciel,
» augmentant encore notre nombre et se réjouissant
» de voir le triomphe des Conférences. »

La même année, en pleine guerre, au mois de novembre, et après une interruption forcée des séances, le Conseil particulier apprenait de M. BAUDON que le Conseil général était reconstitué de fait, que le moment était venu de reformer les Conseils centraux, de les rattacher de nouveau au Conseil général, en un mot de remettre en mouvement tout l'ancien mécanisme de la Société, si favorable au développement de ses œuvres. Une correspondance suivie entre M. KOLB et M. BAUDON prépara la réalisation d'un état de choses regretté depuis tant d'années. Peu à peu les difficultés s'aplanirent et, à la réunion du 10 décembre 1871, les Conférences apprirent avec bonheur la reconstitution du Conseil central. M. KOLB, après des hésitations fondées sur ses occupations et ses absences, consentait à reprendre la charge de la présidence; MM. DELEFILS et Ph. VRAU étaient

nommés vice-présidents et allaient s'occuper de renouer les liens qui unissaient autrefois toutes les Conférences des diocèses de Cambrai et d'Arras.

Dès ce moment, il était possible d'affirmer qu'avec le rétablissement du Conseil général et celui des Conseils centraux, avec le retour à la sage organisation qui avait rendu si prospères et si fécondes les premières années de la Société, il ne restait plus de traces de la tempête de 1861. Maintenant délivrées d'entraves, les Conférences pourront s'entendre et apporter, dans le malheur commun, leurs aumônes et leurs consolations.

Malgré les sommes énormes demandées, tant que dura la guerre, à la charité des Confrères sans qu'elle parût se lasser, le Conseil général de Paris, par l'organe de son Président, ne craignit pas de faire un appel suprême aux Conférences, après la Commune.

Dans le bulletin du mois de juin, M. BAUDON plaidait avec chaleur la cause des Conférences de la capitale dont la situation était fort triste par suite du siège et de la guerre civile; il implorait la générosité des Conférences des départements, d'abord au nom des sentiments de fraternité qui animent tous les membres les uns envers les autres, et surtout en rappelant que c'étaient les Conférences de Paris qui avaient créé l'Œuvre et qu'elles étaient encore les modèles de la Société. D'un accord unanime le Conseil particulier décida que, sans préjudice des intérêts des pauvres de Lille, une souscription spéciale serait faite auprès des membres actifs et

honoraires, afin de venir en aide à nos Confrères en détresse. Le 10 août 1871, un premier envoi de plus de mille francs était adressé à M. BAUDON, et le mois suivant, partait pour Paris une somme à peu près égale.

Catholique et Français toujours! tel est le refrain qu'entonnent les ouvriers de nos cercles, les élèves de nos écoles congréganistes; c'était aussi la devise de ces jeunes gens, sortis pour la plupart, sur tous les points de la France, des Conférences de Saint-Vincent de Paul et qui, en 1870, se sont enrôlés sous l'étendard et l'uniforme des zouaves pontificaux. Est-il, pour un père, de sacrifice plus grand que celui de ses enfants? Cependant nous avons vu, à Lille, les fils du digne trésorier de la Conférence de Sainte-Marie-Madeleine, M. FOCKEY, partir résolument, avec l'assentiment de leur père, et se faire soldats volontaires dans les héroïques bataillons du général DE CHARETTE. Les champs de Patay et du Mans ont été les témoins de cette bravoure sans rivale que les chefs de l'armée française utilisaient toujours à l'heure la plus périlleuse, pour couvrir la retraite et sauver l'honneur. Les frères Alphonse et Armand FOCKEY sont tombés pour la France aux combats d'Yvré-l'Evêque (1), et leurs corps reposent, en attendant la résurrection, sous un simple mais glorieux monument, dans le petit cimetière du collège de Sainte-Croix, dont le directeur, le R. P. DU LAC, a pour ainsi dire reçu leurs derniers soupirs.

(1) A quelques kilomètres du Mans.

Pour n'être pas écrasé par une telle douleur il a fallu la toute puissante vertu de la religion. Le sacrifice était consommé; il fut accepté.

Les Conférences étaient aussi de leur famille, elles furent donc frappées en même temps, et les manifestations qui suivirent montrèrent assez avec quelle émotion les nouvelles qui circulaient touchant le sort des deux frères furent accueillies à Lille. Comme nous le voyons dans les procès-verbaux, on apprit d'abord qu'ils avaient été blessés à la même affaire, mais qu'un seul avait été tué. Lequel? Dans la séance du 19 janvier 1871, M. le Président, interprète des regrets unanimes qu'excitaient les tristes bruits venant de l'armée de la Loire, disait « que le deuil » de la famille FOCKEDEV s'augmentait encore de » l'incertitude relative au nom de la victime. » Bientôt le doute ne fut plus possible; Alphonse avait été tué raide, et Armand devait succomber au bout d'un mois des suites d'une grave blessure au genou. A la séance générale du 26 février, M. Ed. LEFORT, dans un langage qui provoqua une vive émotion, retraça la vie et les vertus de MM. Alphonse et Armand FOCKEDEV. « C'est un hon- » neur, ajouta-t-il, pour les Conférences de Lille, » de compter deux de leurs membres parmi » les héros qui sont morts sur les champs » de bataille, victimes de leur dévouement à » la France et à l'Eglise. Les deux frères, dans » tout le cours de leur existence, s'étaient con- » stamment montrés dignes l'un de l'autre; la » même pensée de généreuse abnégation s'était

» emparée de leur cœur, et Dieu leur donna de
» consacrer, par la même effusion du sang, l'union
» de leur véritable fraternité. »

La veille du combat où ils sont tombés, il y avait eu une communion générale. « Les voilà donc, dit le
» Président, les voilà armés comme nos premiers mar-
» tyrs. La mort leur sera un gain et un triomphe. »

Nous voudrions qu'il nous fût possible de reproduire ici le discours de M. Ed. LEFORT où les sentiments les plus affectueux et les plus chrétiens semblent couler de source. Force nous est de rappeler seulement comment la ville entière s'associa à un deuil privé qui était comme une affliction publique. Une affluence extraordinaire se pressa au service célébré à la basilique de Notre-Dame de la Treille, où l'abbé LEGRAND, professeur du collège de Marcq, prononça le panégyrique d'Alphonse et d'Armand FOCKEDEV.

Il nous sera permis, à nous qui traçons ces lignes, de dire que, placé par nos fonctions dans la Conférence de la Madeleine, tout près de leur excellent père, nous avons peut-être ressenti plus que tout autre le coup qui venait de le frapper et constaté l'expression des divines espérances qui en adoucissaient l'amertume.

Pourrions-nous être étonnés si, dans ce mouvement d'ardent patriotisme qui entraînait tant de nobles cœurs, nous trouvons au premier rang des prêtres, des religieux, de simples Frères? L'Eglise n'est-elle pas l'école de l'héroïsme et du dévouement? Lille a vu plusieurs des fils de saint Dominique et

des ecclésiastiques de la région quitter ses murs pour aller aux batailles et aux ambulances remplir leur mission spirituelle. Le P. JOUIN, de l'Ordre des Dominicains, venait annoncer à l'Assemblée du 8 décembre 1870, qu'il partait prochainement pour l'armée du Nord; il ajoutait que l'Œuvre des aumôniers militaires était fondée dans notre ville avec le concours des Frères Prêcheurs, des Pères Jésuites, de l'abbé WIBAUX avec six autres missionnaires. Quelques jours plus tard, le 11 décembre, sur le point de quitter les membres des Conférences, « il voulait » leur adresser encore des paroles d'encouragement » et les remercier d'avoir, par leur zèle persévérant, » donné un secours puissant à ses prédications, » pendant sa dernière retraite.

» La parole, dit-il, n'est pas la seule prédication; » l'exemple a aussi sa puissance, et par votre » nombreuse assistance, vous avez attiré au milieu » de vous bien des hommes qui ne fréquentaient pas » vos réunions plus intimes. Vous êtes les volontaires » de la charité, votre étendard c'est la Croix; vous » devez avoir pour armes la charité, la miséricorde, » l'aménité et l'humilité. Votre mission est de » sauver des âmes, et Dieu compte sur votre généreuse ardeur. »

Le P. JOUIN oubliait que si la retraite, prêchée par lui, avait eu de si consolants résultats, sa persuasive et chaleureuse éloquence en avait été la première cause. Le lendemain, il se rendait au poste qu'il avait choisi et qu'il ne quitta pas jusqu'à la fin des hostilités.

Nous n'avons pas épuisé les tristesses de cette époque; il n'y a presque pas une Conférence de Lille qui n'ait alors enregistré des pertes sensibles. Et d'abord un nom qui marquera dans les fastes de la charité, nous apparaît au moment où nous faisons la funèbre liquidation de l'année 1870, celui de M. VRAU père. L'âge et sa santé, gravement atteinte déjà, l'avaient obligé de se retirer en Belgique; il y mourut au bout de quelques semaines.

Nous l'avons connu ce vieillard si doux, si attaché aux familles qu'il avait adoptées, si dévoué aux Œuvres du patronage et de la jeunesse, si assidu aux réunions de sa Conférence de la Madeleine malgré la diminution de ses forces, si empressé à donner aux pauvres leur part des faveurs dont la Providence, juste dispensatrice des biens de ce monde, sait enrichir ceux qui en font un noble usage.

Oublierons-nous M. FRAPPÉ père, qui, toujours prêt au travail qu'on demandait à sa bonne volonté, aurait été mécontent d'entendre vanter son zèle, et qui dépensait la meilleure partie des loisirs que lui laissaient les affaires pour étendre le culte du très saint Sacrement? M. Félix DEHAU, dont on a pu dire: « Si une vie a été concordante avec elle-même » et dirigée d'un bout à l'autre par un sentiment » d'honneur et de justice, si jamais l'honnête homme, l'homme de cœur a été étroitement uni à » l'homme public, cette union s'est vue dans la » personne de ce regretté Confrère. » (*Rapport de 1871.*) M. Joseph DELMER, trésorier de la Conférence

d'Esquermes, « chrétien d'une foi profonde et de »
» fermes principes, qu'une mort aussi prompte »
» qu'imprévue a ravi à l'affection de tous. Son »
» dernier mot, sa dernière pensée a été pour notre »
» Société; il est mort en prononçant le nom de »
» saint Vincent de Paul. » (*Même rapport.*)

Parler de résignation, de soumission à la volonté de Dieu qui n'éprouve que ceux qu'il aime, c'est nommer Edouard DECOSTER, arraché si jeune encore aux œuvres de charité et « particulièrement » à ses chers pauvres flamands, pour lesquels sa » famille entretenait la mission des infatigables » religieux Récollets. » (*Ibidem.*)

Les dures conditions du traité de Francfort (1871) avaient reporté notre pensée vers les provinces arrachées au sol français par un impitoyable vainqueur; là, dans l'Alsace-Lorraine, la Société de Saint-Vincent de Paul comptait de nombreuses Conférences qui avaient dû passer aussi sous la domination étrangère, mais démembrées, réduites à un petit nombre de membres par suite de l'émigration cette protestation muette d'invincible fidélité à la France. Un dernier écho des infortunes de nos sœurs d'Alsace se fit entendre à la séance générale du 8 décembre 1872, jour de la fête de l'Immaculée-Conception. M. MAILLIÉ, vice-président du Conseil central de la province de Strasbourg, invité par M. Ed. LEFORT, lut un rapport très intéressant sur la situation précaire des Conférences d'Alsace, tableau à la fois navrant par le détail de leur misère, et fier par l'accent énergique du

patriotisme. M. MAILLIÉ énumérait les Œuvres des Conférences alsaciennes, œuvres qui, pour la plupart, existaient à Lille, mais dont quelques-unes pouvaient être imitées. Parlant de certains usages plus populaires dans son pays, il signalait avec complaisance l'*Arbre de Noël*, le sapin traditionnel avec ses lumières, ses bonbons, ses jouets, ses vêtements, la fête de tous, des vieux et des jeunes, et surtout des enfants des villes et des campagnes, des riches et des pauvres, du patron et de l'ouvrier, touchante solennité qui prélude habituellement à la Messe de minuit et explique la coutume du *réveillon* en Alsace comme en Allemagne.

N'est-ce pas dans cette naïve peinture que les Conférences de Lille ont puisé l'idée des *Arbres de Noël* aujourd'hui répandus presque partout?

Un frisson parcourut l'Assemblée lorsque le rapporteur, ramassant ses forces pour contenir son émotion, annonça qu'il allait tendre sa bourse à ses généreux Confrères de Lille, et termina par ce touchant souvenir :

« Vers la fin de septembre dernier, notre Conseil
» s'assemblait pour pourvoir aux fonctions devenues
» vacantes dans nos Conférences par le prochain
» départ de beaucoup d'entre nous. Cette tâche
» laborieuse et difficile accomplie, notre Président
» voulut nous faire ses adieux; il ne le put pas,
» ses larmes seules traduisirent l'amertume de ses
» pensées; les sanglots coupèrent sa voix; je lui
» serrai la main et lui dis un seul mot : Au revoir!
» Ce fut aussi mon adieu à nos chers enfants du

» patronage, ce fut l'adieu aux parents éplorés de
» cette nombreuse jeunesse qui allait fuir au loin
» le casque prussien. Au revoir, c'est l'adieu de
» ceux qui aiment et l'adieu de ceux qui es-
» pèrent (1) !!! »

De tous les malheurs publics et privés, devait se dégager un enseignement : Dieu frappe le monde pour le guérir. Les fléaux sont le fouet de sa colère (*flagellum Dei*) et aussi l'avertissement de sa miséricorde. C'est la leçon que le R. P. LETIERCE fit sortir des circonstances, dans son allocution du 26 février 1871.

« *Pœnitentiam agite*. Pénitence pour nos péchés
» personnels et pénitence pour les iniquités natio-
» nales. Le péché est de tous les âges..., l'enfance
» même n'en est pas exempte, *tantulus puer tantus*
» *peccator*, nous dit saint Augustin. La miséricorde
» divine ne supprime pas la justice. D'ailleurs, si
» nous n'expions pas nos fautes, Dieu nous infligera
» un châtement plus sévère. Les iniquités nationales,
» qui ne les connaît?... Déchristianiser la France
» est le mot d'ordre de l'impiété.... Pratiquons la
» pénitence si nous voulons détourner de dessus
» nos têtes le châtement.... Pratiquons-la par l'obser-
» vation de la loi de l'abstinence et du jeûne, la
» prière, l'aumône, le zèle de l'apostolat.... Les

(1) M. Houzé de l'Aulnoit, avocat, se faisant l'interprète du vœu unanime de l'Assemblée, demanda à M. Maillié de vouloir bien consentir à l'impression de son rapport qui serait distribué à tous les membres des Conférences. M. Maillié, pour de graves raisons, crut devoir se refuser à ce désir; le procès-verbal de la séance donne une analyse aussi complète que possible du rapport.

» Conférences de Saint-Vincent de Paul doivent le
» bon exemple. »

L'Œuvre qui a le plus souffert des événements de 1870, est naturellement celle des militaires. Nos soldats avaient autre chose à faire alors que d'aller à l'école. Le 8 décembre 1870, M. le Président du Conseil particulier avait observé que, vu les circonstances, les réunions étaient suspendues, en exprimant l'espoir qu'elles seraient un jour rétablies. En effet, au milieu de l'année suivante, le R. P. VAUTIER, chargé de l'Œuvre comme aumônier, avait obtenu, dans la chapelle des Pères Jésuites, rue Négrier, une Messe spéciale, à midi, qui ne tarda pas à être très suivie; il demanda bientôt, conjointement avec le fidèle M. CLAINPANAIN, un local pour l'école avec salles de jeux, et surtout une chapelle. Après beaucoup de lenteurs, l'Œuvre des militaires se trouva reconstituée au mois de janvier 1872 sur la paroisse Saint-André, avec le concours des Frères et de quelques Confrères dévoués; puis, elle se transporta dans son ancien local, rue de l'Hôpital-Militaire, où elle pouvait se mouvoir plus à l'aise. Pendant plusieurs années, l'école des soldats, les bibliothèques créées à leur usage, les messes célébrées pour eux sur trois points de la ville, eurent un succès remarquable, non seulement grâce à la coopération des Conférences et au bon vouloir des autorités, mais principalement à la direction du R. P. VAUTIER, et, après lui, à celle du R. P. BRECK, investi des fonctions d'aumônier par le ministre de la guerre.

Les développements désirés de l'Œuvre devaient être malheureusement arrêtés court, au moment où elle donnait les plus belles espérances, par une administration soupçonneuse qu'effrayait l'influence de la religion dans l'armée. Nous aurons, sans doute, l'occasion de revenir sur ce sujet.

Il n'est pas bon de nous flatter : l'esprit de saint Vincent de Paul ne consiste pas dans la louange, mais dans le sacrifice. Il est même indispensable que, de temps à autre, une voix sincère se fasse entendre et vienne tirer les Conférences de leur assoupissement, quand le zèle s'endort et que la charité s'amollit. C'est ce que l'auteur du rapport annuel de 1875 (14 février) a fait, non sans une certaine brusquerie, avec utilité néanmoins.

« Désigné, dit-il en commençant, pour faire le
» rapport des Conférences de Saint-Vincent de Paul
» de la ville de Lille, j'aurais voulu pouvoir affirmer
» qu'elles sont en pleine voie de prospérité ; je ne
» le puis malheureusement pas.... Notre Œuvre,
» si belle et si admirable, car elle est toute de
» dévouement, laisse prise à la critique lorsqu'elle
» est appliquée en dehors de l'esprit qui l'a inspirée.
» Tous nous sommes animés de la même pensée,
» la charité ; mais chacun de nous comprend-il les
» obligations que cette vertu impose ? Sans vouloir
» s'aventurer sur le terrain toujours glissant de la
» critique, il est permis de dire qu'il ne suffit pas,
» pour être membre de Saint-Vincent de Paul, de
» faire officiellement partie d'une Conférence ; il

» faut, au moins, en remplir les devoirs les plus
» élémentaires....

» Messieurs, que cet abandon momentané, car
» nous ne pouvons croire à une défection, ne nous
» décourage pas ; que ce soit une raison pour serrer
» nos rangs autour de nos dévoués Présidents ;
» apportons à ces hommes, dont quelques-uns ont
» déjà blanchi sous le harnais, apportons-leur toute
» notre ardeur, tout notre dévouement ; nous ne
» leur apporterons jamais trop ; car il faut bien
» nous pénétrer de cette vérité : nous nous donnerons
» toujours beaucoup de mal pour réaliser très peu
» de bien. »

Les Conférences de Lille avaient à faire un retour sur elles-mêmes, et lorsqu'elles se récrieront sur la perversité du monde, sur les difficultés des circonstances, on aura droit de leur répondre : examinez-vous et jugez-vous ; réformez-vous d'abord et vous vous plaindrez ensuite. Il nous revient, à ce propos, une piquante anecdote racontée dans un compte-rendu antérieur et qui est vraiment topique :

« Pie IX recevait les visites d'un certain marquis,
» et celui-ci n'en finissait pas lorsqu'il était sur le
» chapitre des doléances et des réformes. Le Saint-
» Père écoutait avec bonté et ne disait rien. Enfin,
» un jour, avec cette fine bonhomie qui était le
» caractère de sa physionomie : — M. le marquis,
» j'ai trouvé le remède. Nous voici, vous et moi ;
» commençons par appliquer toutes vos réformes
» sur nous-mêmes ; persuadons autour de nous d'en
» faire autant, et vous verrez que tout ira bien. »

De tout temps, comme nous l'avons déjà remarqué, les Conférences se sont préoccupées de la question capitale des funérailles des pauvres. Pour engager les Conférences à prendre des mesures générales dans ce sens, le rapport du 22 février 1874 fit connaître les moyens employés par nos Confrères de Saint-Martin d'Esquermes pour répondre au désir si légitime de leurs familles :

« Vous n'ignorez pas, dit le rapporteur, l'im-
» portance que le pauvre, avec beaucoup de raison,
» attache à l'accomplissement convenable de ces
» derniers devoirs d'honneur et de piété rendus à
» la dépouille de ceux qu'il a aimés. Vous savez
» comme l'impiété sait, de nos jours, avec une
» infernale habileté, exploiter ce respectable sen-
» timent. Nos Confrères d'Esquermes ont réussi à
» en tirer parti pour le bien. Ils ont créé une
» caisse des funérailles dont les ressources per-
» mettent d'assurer à ceux de leurs patronnés qui
» s'en rendent dignes par leur conduite chrétienne,
» non seulement une messe de *Requiem*, mais
» encore tout ce que peut réclamer de convenable
» la piété des survivants pour honorer les défunts.
» Une députation de la Conférence assiste aussi aux
» funérailles. »

Ce que plusieurs Conférences, à l'instar de celle d'Esquermes, avaient déjà mis en pratique, devait bientôt être imité sur une plus grande échelle, et, grâce à une louable initiative, les funérailles du pauvre ont lieu aujourd'hui dans des conditions qui rappellent qu'il s'agit d'un chrétien.

Les Œuvres anciennes, celles qui avaient passé les jours mauvais sans être ébranlées, ont pu s'améliorer ou s'étendre, mais leur existence est restée à peu près la même.

Le Secrétariat des pauvres étant devenu insuffisant à cause de l'affluence des clients et des affaires, M. l'abbé TROUSSEAU, des Frères de Saint-Vincent de Paul, directeur du patronage de Saint-Sauveur, sollicita la fondation d'un second Secrétariat dans le patronage. Un pareil vœu, appuyé par les membres qui s'occupaient le plus activement du Secrétariat de la rue de la Préfecture, ne pouvait qu'être accueilli favorablement, et le Conseil particulier, dans sa séance du 3 juin 1880, vota à l'unanimité les fonds nécessaires pour l'établissement de cette nouvelle section au milieu du quartier le plus peuplé de la ville.

La charité chrétienne ne connaît pas de limites, et surtout pas de frontières; aussi ne soyons pas surpris de voir parfois certaines Conférences élargir l'objet habituel de leur sollicitude, en adoptant des orphelins *Arabes et Maronites*. Il s'agit là d'ailleurs d'une œuvre vraiment française autant que catholique, alimentée par des quêtes spéciales et absolument indépendantes des aumônes ordinaires.

On ne dira pas, du moins, que les patronages ne sont pas du domaine propre de la société. Rien n'appelle plus légitimement son action que les réunions destinées à maintenir parmi les enfants ces principes, ces habitudes de religion, de moralité, de décence que les Conférences se sont donné

mission de faire régner dans les familles. Outre les patronages paroissiaux établis sous les auspices de MM. les Doyens et qui, comme nous l'avons déjà dit, s'étaient développés d'année en année depuis 1840, de grands patronages furent formés, entre lesquels se distingue, à partir de 1870, l'Œuvre de Saint-Léonard. On ne se contentait pas d'y procurer aux jeunes gens de la classe ouvrière des heures de récréation, le dimanche, mais encore on mettait à leur disposition une sorte d'agence fraternelle qui, par des renseignements, par des démarches, leur ménageait des placements avantageux. En 1880, on comptait à Lille douze patronages en exercice. Le rapporteur de l'Assemblée générale du 27 juillet le constatait avec bonheur, mais en même temps il réclamait des membres des Conférences une collaboration plus active :

« En voyant, dit-il, les patronages se multiplier,
» progresser sans cesse, en apprenant les succès
» obtenus, beaucoup d'entre vous se sont imaginé
» que leur concours était désormais inutile. C'est
» une erreur. Réduits, la plupart du temps, à
» leurs propres forces, les directeurs, dans le désir
» d'étendre le bien, le compromettent parfois,
» privés qu'ils sont d'appuis et de secours. On est
» débordé par les soucis incessants de la surveil-
» lance, par les détails de la direction, et il devient
» impossible d'exercer une action chrétienne et
» moralisatrice.... »

Le 23 avril 1882, les mêmes prières étaient adressées aux membres des Conférences et surtout

aux jeunes, dans un compte-rendu dont aucun n'a perdu la mémoire :

« Ceux de nos Confrères qui ont le bonheur
» fugitif d'être jeunes, ont vis-à-vis des patronages
» un autre devoir très important. C'est de mettre à
» la disposition du directeur, chaque dimanche, ou
» du moins aussi souvent que possible, leur en-
» train, leur agilité, tous les souvenirs encore frais
» de leur enfance et de ses jeux. Que de bien l'on
» peut faire, rien qu'en s'amusant, quand on a vingt
» ans! Si les centaines de jeunes gens catholiques,
» qui font de par la loi un volontariat d'un an sous les
» drapeaux, faisaient spontanément un véritable
» volontariat d'un an dans les patronages, que de
» conquêtes ils raviraient à la révolution! »

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer d'autres passages dans ce remarquable rapport, où l'utilité des patronages est si parfaitement démontrée :

« Les cercles d'ouvriers sont une œuvre admi-
» rable et préservatrice; mais sans le patronage
» leur action est presque insensible. Ils rassemblent
» et fortifient les ouvriers que les influences isolées
» ont sauvé, mais ils s'ouvrent trop tard pour
» recevoir et endiguer le flot populaire, qui s'est
» déjà creusé un autre lit.

» Le premier devoir d'une Conférence de Saint-
» Vincent de Paul envers l'Œuvre des patronages
» est d'en créer au moins un dans sa circonscription
» quand il n'y en a pas....

» Aucune œuvre ne recèle plus de germes de

» vie... pour la France et pour la société. On ferait
» sourire bien des hommes qui se croient sérieux,
» on étonnerait même bien des chrétiens, et on
» dirait pourtant la vérité, en affirmant que la so-
» lution de ce qu'il est convenu d'appeler la question
» sociale, peut se trouver au patronage. Là, au
» sortir de l'enfance, dans la franchise et l'expansion
» de la jeunesse, au moment où leur raison s'éveille
» et va se poser de redoutables interrogations,
» avant que les pires doctrines, la calomnie, le
» vice aient faussé leur esprit et rempli leur cœur
» d'envie et de colère, les nouvelles générations
» ouvrières viennent s'offrir à nos conseils et à
» notre affection. Catholiques, profitez de cette
» occasion unique de leur parler, de leur presser
» la main, de les éclairer sur toutes choses, de
» nouer avec elles des liens d'amitié et d'estime.

» La statistique révèle, à Lille, neuf mille ap-
» prentis ou jeunes ouvriers susceptibles d'aller aux
» patronages. Onze cents seulement les fréquentent
» à l'heure actuelle. Ces onze cents adolescents ont
» été réunis dernièrement dans la salle Ozanam par
» les soins de la Commission permanente du Comité
» central institué, il y a trois mois, par Mgr de
» LYDDA. Mgr l'Archevêque de Cambrai présidait
» cette belle fête dont l'objet principal était de dis-
» tribuer des récompenses aux patronnés les plus
» dignes. Dans une allocution chaude et entraînante,
» Sa Grandeur a déclaré hautement que le patro-
» nage lui paraît aussi important que l'école dont il
» est l'indispensable suite. Sa Grandeur prophétisa,

» en terminant, que l'année prochaine le nombre
» des patronnés serait au moins doublé. Il dépend
» de nous en grande partie, Messieurs et chers Con-
» frères, que la prophétie de notre éloquent Arche-
» vêque ne reçoive pas un démenti. »

La Société de Saint-Vincent de Paul ne doit pas plus se désintéresser de l'école que du patronage, puisque l'une mène à l'autre. Sans cesse, les Conférences ont mis la question scolaire au premier rang de leur attention ; nous savons déjà que la plupart avaient employé de bonne heure leurs soins à s'assurer de l'exactitude des enfants, de leur conduite et de leur travail. Lorsque la municipalité eut supprimé le subside qu'elle accordait aux écoles congréganistes, il était naturel que les catholiques répondissent à cet acte de partialité en se montrant prêts à soutenir de tous leurs moyens les classes tout à coup dénuées de ressources. Ils n'y manquèrent pas ; mais ce devoir devint plus impérieux encore lorsque furent appliquées les mesures qui, sous prétexte de liberté de conscience et de neutralité, ont défendu à toutes les consciences de manifester qu'elles croient en Dieu. L'impiété fut dès lors tolérée ; la piété ne le fut plus dans les écoles.

Les Conférences, entraînées sur un terrain qu'elles n'avaient pas choisi, mais où elles étaient obligées de suivre l'administration de l'instruction publique, durent combiner leurs efforts avec les comités de l'enseignement libre, afin de manœuvrer à travers les difficultés de la légalité nouvelle. Depuis un an, la Société de Saint-Vincent de Paul, dans l'intérêt

de ses pauvres, s'est mise à l'œuvre résolument; elle ne cache pas que, pour elle, c'est une obligation plus sérieuse que jamais de sauver l'âme des enfants dont elle est chargée. En conséquence, elle engage les parents qu'elle visite à bien considérer quel est leur devoir et à ne pas transiger quand il s'agira du choix d'une école; il n'y en a de bonnes que celles d'où le bon Dieu n'est pas banni et celles où la religion est à la fois enseignée et honorée.

A l'Assemblée générale du 21 juillet 1878, un cri d'alarme avait été jeté par M. Ph. VRAU, dans un rapport du plus vif intérêt faisant l'historique de l'Œuvre des écoles congréganistes à Lille :

« Pendant longtemps les Frères des Ecoles chré-
» tiennes ont été presque exclusivement chargés des
» écoles primaires, et c'est à leur dévouement et
» à la bonne éducation qu'ils ont donnée aux enfants,
» que l'on doit ce reste de foi qui se retrouve
» chez le peuple lillois dans toutes les circonstances
» de la vie privée ou de la vie publique. Depuis
» 1868, les Frères ne sont plus instituteurs com-
» munaux, et ce n'est que par la charité privée
» qu'ils ont pu conserver des écoles libres. Ces
» écoles se sont peu développées, puisque les Frères
» n'ont maintenant que quinze cents élèves sur
» huit mille enfants qui fréquentent les écoles pri-
» maires. Comment s'en étonner, lorsque la ville
» donne des primes aux enfants qui vont à ces
» écoles, lorsque l'argent des contribuables est si
» généreusement dépensé pour l'achat de magni-
» fiques locaux? Un nouveau Comité vient de

» s'organiser sous le patronage de Son Eminence
» le Cardinal Archevêque de Cambrai. Il compte
» faire appel à la charité lilloise pour que, dans
» chaque paroisse, une école soit installée dans des
» conditions telles que les enfants pauvres n'aient
» pas à payer plus que dans les écoles de la ville.
» Les membres de la Société de Saint-Vincent de
» Paul seront des premiers à prêter leur concours
» aux organisateurs de cette Œuvre ; car ils ne se
» contentent pas, dans leurs visites, de donner le
» bon de pain, mais ils ont un but plus élevé qui
» est l'apostolat du pauvre. C'est par l'éducation
» religieuse que l'ouvrier pourra continuer à rester
» honnête et qu'il aura la force de résister aux
» embûches de ceux qui veulent profiter de sa
» faiblesse. »

Nous n'avons fait ici qu'une analyse insignifiante du rapport de M. Ph. VRAU, telle que l'a conservée le procès-verbal, mais si l'appel trouva de l'écho alors, combien il sera plus chaleureusement accueilli quand s'ouvriront les écoles sans Dieu !

L'accroissement du nombre des familles correspondant presque toujours avec l'accroissement des membres actifs, si les ressources n'augmentaient pas en proportion, comment obtenir, qu'on nous pardonne ici l'expression, l'équilibre budgétaire sans diminuer la quotité des secours ? Grâce à Dieu, jamais les Conférences n'en sont venues à cette extrémité de retrancher quelque chose à la modique aumône matérielle qu'elles réservaient à leurs pauvres. Nous disons mieux, les secours ont

toujours été en progression, quand les caisses paraissaient menacées d'insuffisance. Vrai miracle de la Providence en leur faveur ! alors abondent les recettes extraordinaires et inattendues. Jamais non plus la loterie n'avait atteint un chiffre égal à celui qui, en 1878, couronna les efforts de la Commission. Il monta jusqu'à la somme de 32,429 fr. 25, grâce aux efforts d'un organisateur infatigable et des dames charitables qui s'étaient faites ses bénévoles auxiliaires. Il y aurait ingratitude à passer sous silence la libéralité de M. ORVILLE, ancien intendant militaire, offrant aux Conférences un revenu annuel de 3,000 fr. avec charge de l'employer au logement des pauvres honteux de la ville de Lille. La Société n'avait pas la capacité requise pour accepter ce legs, mais les Sœurs de Charité, ayant une existence légale, devinrent les dispensatrices de cette rente dont les Conférences purent profiter pour leurs familles.

L'un des plus anciens membres des Conférences, M. DECROIX-TRANNIN avait, pendant de longues années, dépensé son temps et ses forces pour tenir la comptabilité du Conseil particulier avec un dévouement et une régularité exemplaires. L'âge et les infirmités qui l'accompagnaient lui rendaient tout travail impossible, et, en 1878, il demanda un remplaçant. Il en coûtait beaucoup au Conseil de se séparer d'un trésorier tel que lui, véritable invalide de la charité; les motifs de sa démission étaient trop légitimes pour ne pas l'accepter. Nous n'aurions pas songé à mentionner un événement de ce genre

si rappeler les services rendus n'était pas pour nous un devoir de reconnaissance.

Après chaque ébranlement social, il y a tout lieu de craindre de ne pas retrouver les choses en place; mais ce qui s'appuie sur le roc de l'Eglise a plus de solidité que les établissements purement humains. Les Conférences ne s'arrêtèrent pas dans leur expansion, malgré les inquiétudes de diverse nature qui avaient agité les esprits dans toute la France. En effet, le Conseil central de Lille, réorganisé en novembre 1871, fit vite sentir son action dans toute la province ecclésiastique de Cambrai. On put relever d'anciennes Conférences; on en suscita surtout de nouvelles. Lille eut sa bonne part dans ce mouvement. On y créa, en 1873, la *Conférence des Flamands*, à Wazemmes, sous le vocable de Saint-François d'Assise. On fonda aussi, dans les paroisses nouvelles, la *Conférence du Sacré-Cœur*, agrégée en 1874; puis la *Conférence de Saint-Michel*, en 1876; celle de *Notre-Dame de Consolation* (quartier Vauban), longtemps désirée, dont le noyau principal se formera de professeurs des Facultés libres.

La création de l'Université catholique, en attirant et fixant à Lille en 1876, 1877 et dans les années suivantes, une élite nombreuse de professeurs et d'étudiants, c'est-à-dire de catholiques militants, devait naturellement amener des éléments nouveaux et de précieux renforts à la Société de Saint-Vincent de Paul. Doyens et professeurs se firent les guides et les recruteurs de leurs élèves. Sous cette prudente

direction s'organisèrent des Conférences d'étudiants : celle de *Saint-Joseph*, composée de 25 étudiants, en 1877; celle de *Saint-Thomas d'Aquin*, Conférence des étudiants de la Faculté de droit, aussi en 1877. Ces jeunes gens sont l'espoir des Conférences des quartiers les plus pauvres. En 1878, la Conférence de Saint-Joseph se scinde en deux parties, pour former celle de *Sainte-Eugénie*, recrutée parmi les élèves de la clinique de l'hôpital. *Saint-Joseph* présentera un ensemble moins exclusivement scientifique. En 1880, les dernières venues, mais non les moins intéressantes, sont les Conférences des jeunes employés, l'une sous le nom de *Saint-Augustin*, l'autre appelée Conférence de *Notre-Dame*, chez les Frères de la rue de la Monnaie, et présidée par un jeune membre du cercle.

Avec ces renforts, la Société de Saint-Vincent de Paul, à Lille, avait une assurance d'avenir que le rapport du 18 février 1877 vint confirmer, en signalant le nombre croissant des membres des Conférences qui, de 297, se sont élevés à 349; celui des familles s'était accru également, de 725 à 791. En 1879, le compte-rendu annuel donnait, pour les 17 Conférences, dont 4 de jeunes gens, les chiffres de 404 membres actifs et 128 honoraires, et 876 familles visitées.

Un bienfait inappréciable de la Providence est d'avoir conservé aux Conférences de Lille les guides expérimentés et prudents qui leur ont fait franchir les écueils en demeurant toujours fidèles aux traditions de la Société. Plusieurs, nous l'avons vu,

dont les forces n'égalaient pas la bonne volonté, ont été rappelés à Dieu, et nous leur avons rendu témoignage. Ici, lorsqu'il s'agit des survivants, nous éprouvons un pénible embarras, car, à moins de déchirer une page de notre histoire, nous sommes bien obligés de parler d'eux et de faire taire nos scrupules. Comment, sans cela, rappeler l'émotion qui saisit les membres du Conseil particulier et toutes les Conférences quand, à plusieurs reprises, notre cher Président se crut obligé, par des motifs impérieux, d'offrir sa démission des fonctions qu'il remplissait depuis tant d'années? Dans la séance générale du 1^{er} mai 1870, M. PAJOT, vice-président, lut une lettre adressée à M. le comte DE MELUN par M. KOLB, lettre qu'il nous en coûte de ne pas reproduire en entier.

« MON TRÈS CHER CONFRÈRE ET AMI,

» C'est à vous, le plus ancien vice-président de
» notre Société de Saint-Vincent de Paul, à Lille,
» que je m'adresse naturellement pour porter à la
» connaissance du Conseil particulier et des Con-
» férences locales la détermination que je crois
» devoir prendre de me démettre du titre et des
» fonctions de Président, dont la confiance et l'affec-
» tion de nos Confrères, avaient bien voulu m'in-
» vestir. Ces fonctions, que je remplis depuis plus
» de trente ans, ont été l'un des plus grands bon-
» heurs et, sans contredit, le plus grand honneur
» de ma vie. J'y appuie mes plus doux souvenirs et

» mes meilleures espérances, et j'y trouve une
» consolation précieuse au milieu des inévitables
» tristesses que j'éprouve, non pas en brisant ce
» qui ne saurait être brisé, mais en détendant les
» liens qui m'avaient si étroitement attaché à cette
» chère Société où l'on gagne toujours au centuple
» ce qu'on y apporte....

» Mais l'intérêt même de cette Société..., qui doit
» l'emporter avant tout, me commande aujourd'hui
» d'appeler à sa tête un autre Président.... J'ai pu
» trop longtemps me faire illusion sur les conditions
» nouvelles de ma vie, sur les impuissances pro-
» gressives de l'âge, sur les absences de plus en
» plus prolongées qui m'empêchaient de donner à
» la direction de notre Œuvre cette sollicitude de
» tous les moments, cette action personnelle, jour-
» nalière et détaillée qu'elle réclame.... Il est temps
» qu'il n'en soit plus ainsi.... »

Après une suite de conseils pratiques à l'usage
des Conférences, la lettre finissait ainsi :

« Je manquerais à un besoin pressant de mon
» cœur, si, en terminant ces courtes et rapides
» réflexions, je ne vous priais, mon très cher Con-
» frère et ami, de vous rendre auprès du Conseil
» particulier et de nos Conférences, l'interprète des
» sentiments de vive reconnaissance que je garderai
» à jamais au souvenir de la fraternelle bienveillance
» dont ont été entourés mes faibles et insuffisants
» efforts. »

M. PAJOT, sous le coup de l'émotion profonde
causée par ces touchants adieux, proposa aussitôt,

avant toute démarche ultérieure, de décerner à M. KOLB la présidence d'honneur des Conférences de Lille, proposition accueillie et votée au milieu d'applaudissements unanimes. (*Assemblée générale du 1^{er} mai 1870.*)

Mais les Conférences, consultées, selon les termes du règlement, sur l'élection d'un nouveau Président du Conseil, se prononcèrent si manifestement pour que la démission ne fût pas acceptée, que, dans la séance du 2 juin, le Conseil particulier vota par acclamation le maintien de M. KOLB comme Président. Pouvait-il résister à une résolution si honorable et si spontanée?

Après une correspondance tout amicale reproduite dans les procès-verbaux, l'Assemblée générale du 24 juillet apprit avec un vif sentiment de satisfaction et de gratitude, par une lettre de notre Président lui-même, qu'il consentait à revenir sur sa première détermination.

« Combattu, écrivait-il à M. Ed. LEFORT, entre
» des sentiments divers, et comprenant combien
» d'autres occuperaient mieux que moi, dans l'in-
» térêt de notre œuvre, le poste qui m'a été confié,
» je ne puis cependant me refuser à y rester, au
» moins d'une manière provisoire, alors que j'y suis
» convié par un vœu unanime qui s'impose à ma
» volonté, et en même temps à mon cœur empressé
» de répondre à un témoignage si précieux de l'af-
» fection que veulent bien me conserver mes chers
» Confrères....

» Quant à moi, mes vieux ans, qui, grâce à

» Dieu, n'ont pas éteint la chaleur de mon âme, ne
» sauraient vous défaillir, mais j'ai besoin que vous
» me donniez ce qui me manque. J'ai besoin que
» votre zèle vienne en compensation de mon con-
» cours impuissant. J'ai besoin que ma vieillesse
» soit entourée de ces jeunes et généreuses ardeurs
» qui la soutiennent et la fortifient.... Il me faut
» tout cela, mes chers Confrères, pour calmer mes
» scrupules, en vous obéissant.... »

Il n'est pas nécessaire d'ajouter avec quel bonheur cette lettre de notre Président fut reçue par toutes les Conférences. Suppléé pendant ses absences législatives par de zélés vice-présidents : MM. DE MELUN, DE CAULAINCOURT, PAJOT, Ed. LEFORT, qui se partagèrent l'année par trimestre, son action moins directe s'exerça à distance durant plusieurs années encore. Cependant, en 1878, la plupart des vice-présidents étant retenus loin du Conseil par des circonstances particulières, M. KOLB pensa qu'il devenait urgent de choisir un Président qui pût prendre la direction des affaires par une assistance régulière aux délibérations; et, le 4 décembre 1879, il proposa de nommer vice-président M. FÉRON-VRAU « dont la présence à Lille est journalière et dont le » dévouement est connu. » La nomination de M. FÉRON-VRAU eut lieu aussitôt par un vote unanime; et le nouveau vice-président entra en fonctions le 4 mars 1880. Enfin, toujours préoccupé d'assurer le service, M. le Président, ayant convoqué le Conseil particulier en séance exceptionnelle, le 6 octobre de cette même année, fit connaître son

intention de déléguer, en vertu des pouvoirs que lui donne le règlement, la présidence effective du Conseil particulier à l'un des membres du Conseil central. « Les exigences de la vie politique, dit-il, » l'ont tenu depuis longtemps à l'écart de nos » réunions, les fatigues de l'âge sont venues contri- » buer encore pour leur part à faire une présidence » presque nominale de cette direction qu'il avait » imprimée à nos Conférences. En conséquence il a » résolu de déléguer dès maintenant à la présidence » du Conseil particulier, M. FÉRON-VRAU, membre » du Conseil central depuis sa reconstitution, et » vice-président du Conseil particulier. »

Mêlé depuis longtemps au mouvement des œuvres catholiques, le délégué connaissait l'influence prépondérante qu'il fallait maintenir à nos chères Conférences, et nous apportait, en prenant le fardeau de la présidence, la double garantie de son expérience et de son dévouement. En même temps, cette heureuse solution ne nous séparait pas de notre vénéré Président.

Dans cette séance, M. Maurice BERNARD fut nommé trésorier en remplacement de M. DECROIX-TRANNIN, déjà depuis longtemps suppléé par M. Paul BERNARD; et M. Eugène RIGOT, secrétaire du Conseil, à la place de M. Maurice BERNARD.

Dans la Société de Saint-Vincent de Paul, les fonctions, qui ne comportent que des devoirs, ne restent pas longtemps vacantes; c'est que toute œuvre catholique tient sa vie de la grâce et ne se maintient que par la grâce. Quiconque y chercherait

d'autre satisfaction que l'envie de plaire à Dieu perdrait le mérite du bien accompli. Et puis, aux yeux du chrétien, quelle n'est pas la puissance des bénédictions de l'Eglise! Là aussi se voit la raison de cette succession non interrompue d'ouvriers dès que la voix du maître de la vigne se fait entendre.

Les rapports avec le clergé n'ont pas cessé d'être marqués par un sentiment de bienveillance qui prenait sa source dans cette pensée, que la Société de Saint-Vincent de Paul a voulu, en tous les temps, marcher sous l'autorité des pasteurs de l'Eglise. Les Conférences avaient suivi avec une soumission filiale les travaux du *Concile du Vatican*, et lorsque le Cardinal Archevêque de Cambrai revint en France après avoir pris part à la définition de l'infailibilité doctrinale du Souverain-Pontife, elles se portèrent avec empressement au-devant de Son Eminence, et assistèrent en masse à la messe qu'Elle célébra dans la basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre le 23 avril 1871. Le vénérable prélat avait voulu, pour ainsi dire, se reposer aux pieds de la patronne de Lille des émotions et des fatigues d'une si longue absence. Les Confrères de tout le diocèse vinrent en pèlerinage au rendez-vous que leur donnait leur archevêque bien-aimé, éclatante manifestation que, dans la séance générale du 14 mai, M. l'abbé DEROUBAIX, Président d'honneur, rappela en quelques mots éloquents.

Si l'on avait à choisir entre les ecclésiastiques qui ont montré le plus de sympathie à l'Œuvre de Saint-Vincent de Paul, le nom de l'abbé DELANNOY, ancien

aumônier de la citadelle et ensuite doyen de Saint-André, viendrait sur toutes les lèvres. Parlant au nom des Conférences, à l'Assemblée du 18 février 1872, M. le Président, qui avait annoncé la promotion de M. l'abbé DELANNOY au siège épiscopal de Saint-Denis de la Réunion, rappela les nombreux témoignages de bienveillance que ce saint prêtre avait donnés à la Société; et tout en félicitant d'avance le troupeau à qui l'Église envoyait un tel pasteur, il constata, en termes émus, la perte qu'allaient faire les Conférences.

La grande fête de l'Immaculée Conception était, chaque année, pour les Conférences une occasion de se retrouver ensemble et de ranimer leur ardeur à la voix du prêtre. En décembre 1879, le R. P. FRISTOT, revenant de Lyon, où il avait prêché la retraite aux membres des Conférences de cette ville, fit partager à l'Assemblée les sentiments dont il était encore tout rempli, en retraçant le tableau de la cité de saint Irénée au moment du pèlerinage de Fourvières. « L'Immaculée Conception, dit-il, » c'est la condamnation du matérialisme et du rationalisme; elle nous montre que c'est du ciel » que nous devons faire descendre le progrès et le » salut. Lesalut, nous l'aurons, car la sainte Vierge » veille sur le monde... et les membres de la Société » de Saint-Vincent de Paul, unis dans une tendre » dévotion à la Mère de Jésus, de même que leur » patron a été le grand rénovateur de son temps, » seront les rénovateurs de leurs pauvres.... »

Il n'est pas un seul Confrère qui n'ait gardé le

souvenir de la magnifique assemblée des Conférences du Nord et du Pas-de-Calais qui eut lieu le 2 mai 1880, à la salle Saint-Augustin, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal Archevêque. Plusieurs prélats y assistaient, parmi lesquels Mgr DENNEL, nouvellement sacré évêque de Beauvais. Mgr DENNEL prit la parole pour faire ses adieux aux Conférences. Dans un langage des plus sympathiques, Sa Grandeur rappela tous les liens qui l'attachaient à Lille. « Arrivé dans mon nouveau diocèse, dit Monseigneur, il me sera bien difficile de ne pas penser bien souvent à la bonne ville que je vais quitter, et même de ne pas en parler bien souvent. »

En recevant les adieux de celui qui avait tant de fois, comme directeur de Saint-Joseph et ensuite comme doyen de Saint-André, fait voir l'affection qu'il portait aux Conférences de Lille, l'Assemblée ne put que répéter ce vœu de longue durée que le rituel exprime à la consécration d'un évêque : *ad multos annos!*

Les jours mauvais menaçaient de renaître pour l'Eglise; et, plus que jamais, il était opportun de prémunir les catholiques contre le découragement. Tel est le sens de l'allocution du R. P. MARQUIGNY, à l'Assemblée du 11 avril :

« Nous ne devons pas nous étonner de la persécution, parce que la persécution a été de tout temps connue de l'Eglise militante. Malgré les secousses, l'Eglise demeure toujours victorieuse, parce que son esprit est puissant et qu'elle a conservé les principes de sa vie. »

Applicant ces pensées aux Conférences de Saint-Vincent de Paul qui ont aussi connu la persécution, et qui peuvent la revoir, le révérend Père ajoute :

« La charité est le sentiment essentiel du christianisme; le divin Sauveur a fait un miracle en créant dans notre cœur l'amour du prochain.... Jésus-Christ s'est mis lui-même dans le pauvre; le pauvre est ainsi un membre de Jésus-Christ. Du moment que cette idée nous a pénétrés, la persécution ne peut nous empêcher d'agir et de vivre.... Ayez donc confiance dans l'issue de la lutte; mais nous devons acheter la victoire et rechercher la qualité de soldats que nous voyons chez nos adversaires.... Ceux-ci ont la passion du mal; et nous n'avons pas encore suffisamment la passion du bien. »

Les Conférences de Lille eurent le bonheur d'avoir comme les prémices de la parole de M. l'abbé LASNE, doyen archiprêtre de Saint-Maurice, successeur de l'abbé LECONTE qu'une mort inattendue avait enlevé à l'affection de ses paroissiens. S'inspirant d'une épître de saint Paul sur les bonnes œuvres (*ad Titum*, III, 8), M. le Doyen, après avoir développé la pensée de l'apôtre, termina ainsi :

« Il faut que nous ne demeurions pas stériles » (*ut non sint infructuosi*) et sans fruits. Ne soyons pas des fruits morts, des fruits desséchés; soyons au contraire des fruits substantiels, des fruits pleins de vie : comprenons la nécessité, la haute obligation de l'aumône, et la fécondité des règles de la Société de Saint-Vincent de Paul qui

» nous en fournissent les moyens les plus faciles et
» les mieux appropriés aux besoins du temps.... »

Lorsqu'au prestige de l'éloquence un ministre de la Sainte Eglise Romaine joint l'honneur d'avoir souffert pour elle, il attire à lui tous les cœurs; et, avant même qu'il ait parlé, sa vue seule suffit pour conquérir un auditoire catholique. C'est avec cette double auréole que Mgr MERMILLOD, évêque d'Hébron, vint à Lille, et daigna présider l'Assemblée du 12 décembre 1880. M. FÉRON-VRAU, président pour la première fois une séance générale, commença par exprimer à Sa Grandeur la gratitude des Conférences. Puis, après avoir esquissé rapidement le tableau actuel des Conférences, il pria M. le Président de la Sainte-Famille de lire un rapport sur la situation de cette œuvre. Le rapporteur, en finissant, demanda avec instance à Mgr MERMILLOD. de plaider chaleureusement sa cause auprès de l'Assemblée; la cause de la Sainte-Famille ne pouvait être placée en meilleures mains.

Pourquoi faut-il que les bornes restreintes de notre Notice nous empêchent de citer le discours entier de Mgr MERMILLOD? Le procès-verbal ne dit certainement rien de trop lorsqu'il parle « de ce » charme dont l'orateur a le secret. » Il est, ce charme infini, dans l'onction pénétrante, la haute raison, la chaleur communicative, le sentiment délicat, l'aimable enjouement, qui donnent aux paroles de l'évêque le caractère d'une causerie à la fois grave et familière d'un père et d'un ami. Les Conférences ont voulu que l'impression permît d'en

faire profiter les absents comme les présents, mais il ne nous est possible d'en offrir ici qu'une analyse décolorée.

Faisant d'abord allusion à la première présidence de M. FÉRON-VRAU dans une Assemblée générale :
« Je suis appelé, dit-il, à donner aujourd'hui deux »
» sacrements : le sacrement de Baptême au pré- »
» sident dont vous êtes heureux d'inaugurer les »
» fonctions.... J'ose dire, Messieurs, que je suis »
» convié, il me semble, à vous donner un autre »
» sacrement.

» Tout à l'heure, dans le rapport de la Sainte- »
» Famille, on se défendait assez haut de vous faire »
» faire une confession publique et un examen de »
» conscience; mais il y avait là cependant une »
» demi-accusation. L'absolution vous est promise à »
» la condition que vous preniez le ferme propos, la »
» généreuse résolution de vous associer désormais à »
» l'œuvre : car la Sainte-Famille et la famille du »
» pauvre, voilà une grande œuvre de reconstruction »
» dans les temps présents, voilà un grand devoir »
» au milieu de nos tempêtes modernes....

» Oui, la famille du pauvre est une grande chose, »
» et pour la reconstituer il faut, Messieurs, le zèle »
» des disciples de saint Vincent de Paul.

» Chaque fois que je viens à Lille... je vois »
» que vous gardez plus que partout ailleurs en France »
» le sentiment de la famille.... Gardez-le bien ce »
» sentiment. Où voit-on comme dans vos familles des »
» rejetons nombreux venir grossir les rangs des »
» Petites Sœurs des pauvres, des Dames du Sacré-

» Cœur, du Bon Pasteur? où voit-on un clergé
» séculier aussi dévoué, et à côté de lui tant de
» défenseurs obscurs et généreux ?

» Ah! de grâce, gardons ces traditions. Puissions-
» nous revoir ces temps heureux où il y avait partout
» des familles nombreuses! Ces familles sont l'honneur
» d'un peuple. J'ai dit un jour, dans une grande
» chaire de Paris, un mot qui a été relevé et que je
» répète — nous pouvons à cette heure, avec notre
» caractère évangélique, affronter la vérité. — J'ai
» dit : Si les soldats prussiens ont franchi nos rem-
» parts, si nous avons été vaincus, c'est qu'en France
» ils ont trouvé des tombes là où il devait y avoir
» des berceaux!...

» Pour fonder la Société de Saint-Vincent de Paul,
» Dieu suscita des hommes dont le nom est resté
» plus ou moins connu. Il y a de cela quelques
» quarante-six ans, car vous aurez la joie dans trois
» ans de célébrer vos nocés d'or. Cinquante ans
» d'existence! Quelle merveille que cette Société qui
» reste debout pendant cinquante ans! Et cela dans
» un temps aussi mauvais, aussi difficile que le
» nôtre!

» Je me rappelle que, prêchant un jour à un
» jubilé de vingt-cinq ans d'épiscopat, dans une
» ville aujourd'hui voilée du crêpe funèbre, Stras-
» bourg, à l'occasion du double jubilé de l'évêque
» de Strasbourg et de Metz, deux évêques encore
» debout sous les orages, le soir à table, il y a
» douze ans de cela, le préfet qui était là me disait :
» La fête n'était pas trop incandescente, pas trop

» effrayante ; je m'attendais à une fête toute clé-
» ricale.... Je lui dis : Il ne faut pas vous éton-
» ner de cela : cette fête est celle du respect de
» l'autorité.

» On a rarement vu les noces d'argent d'un
» préfet, et à peine d'une constitution ; depuis 1789,
» on ne pourrait pas citer de noces d'argent de ce
» genre, je ne sais même si on arriverait à trois
» lustres. Et vous, vous allez célébrer bientôt non
» pas des noces d'argent, mais bien vos noces d'or !

» Quelle belle histoire ce serait que celle de ces
» cinquante années de dévouements cachés, de ces
» aumônes inconnues, de ces hommes que tous
» ignorent ! Quel brillant parallèle il y aurait à faire
» là ! Je suggère l'idée à l'un de vos éminents pro-
» fesseurs ; ils n'ont pas le temps, mais ils font les
» livres par surcroît. Quel parallèle que de montrer
» d'un côté ce groupe d'hommes qui, en 1832 et 1833,
» annonçaient la réforme sociale et qui n'ont produit
» qu'une impuissante stérilité, des utopies et le
» désespoir chez bien des ouvriers, et, d'un autre
» côté, la Société de Saint-Vincent de Paul ! Ici le
» triomphe, là la rage impuissante du démon qui
» n'est jamais autre chose que le singe stérile de
» Dieu....

» Tout le bien fait en France depuis cinquante
» ans, c'est votre œuvre, ou plutôt, laissez-moi le
» dire, c'est l'œuvre de Dieu.... Pie IX, au len-
» demain de la proclamation du dogme de l'Imma-
» culée Conception, le 9 décembre 1854, Pie IX
» présidait au Vatican l'Assemblée des Conférences

» du monde entier. Et là, dans la grande salle du con-
» sistoire où nous étions tous confondus, cardinaux,
» évêques, prêtres, généraux, étudiants, quand
» M. BAUDON lut son rapport, Pie IX dit cette grande
» parole — c'était le premier orateur du monde —
» qui est restée dans mon âme : *Je vous sacre che-*
» *valiers de la charité!* Le monde ne croit plus à
» l'humilité qu'il traite de bassesse, il ne croit plus
» à l'apostolat qu'il traite de fanatisme, il ne croit
» plus à la chasteté à laquelle il oppose le libertinage,
» il ne croit plus qu'à la charité. Allez donc avec le
» dévouement de la charité à la conquête du monde. »

Mgr MERMILLOD, mettant en garde les Conférences contre les discussions *d'extrême gauche et d'extrême droite*, factions qui d'ailleurs, dans la Société de Saint-Vincent de Paul, ne représentent que ceux qui veulent dépenser trop largement et sans compter et ceux qui regardent le fond de la caisse et marchent sous la conduite du trésorier, recommande la plus chrétienne égalité :

« S'il y a dans une Conférence des hommes de
» grande fortune, qu'ils traitent comme leurs égaux
» ceux qui leur sont inférieurs. A Gênes, un marquis,
» un des grands noms de l'Italie, ancien ambassadeur
» du Piémont à Paris, habitait un palais magnifique.
» A la Conférence, il était à côté d'un petit marchand
» d'écuelles de terre. Et, trait admirable, parfois
» on voyait le marquis, avec cinq ou six confrères,
» devant la pauvre échoppe, devisant avec le
» marchand, et se donnant rendez-vous près de lui
» pour prendre ses avis, car il était admirablement

» doué. Il faut que, dans les Conférences de Saint-
» Vincent de Paul, on trouve confondues dans un
» cordial ensemble les différences d'âge et les
» nuances de position et de fortune, car tout s'ef-
» face dans le visage de la charité....

» Ne vous laissez pas, je vous en conjure,
» ne vous laissez pas intimider par les angoisses de
» l'heure présente. Que peuvent faire les ennemis
» de notre foi? Ils peuvent, comme chez moi,
» prendre les murailles des chapelles, mais nous
» avons fait une chapelle de planches; ils peuvent
» prendre les murailles de nos églises, mais ils ne
» peuvent pas prendre nos âmes. Ils peuvent s'em-
» parer de nos tabernacles, mais pas de nos
» cœurs, et quand nos cœurs sont debout, c'est
» un sanctuaire d'où l'on n'enlève pas Jésus-
» Christ!

» La bénédiction des pauvres, selon le mot
» d'un grand roi, vaut mieux qu'une armée en
» bataille. Et c'est, depuis bientôt cinquante ans, une
» grande armée que celle de vos pauvres, que vous
» secourez sur la terre ou qui prient pour vous dans
» le ciel....

» Quand on a sur la terre une pareille famille et
» une armée dans le ciel, avec des ancêtres comme
» saint Vincent de Paul, on peut dire qu'à certaines
» heures, nous passons par le vendredi saint,
» mais que nous sommes toujours de ceux qui
» chantent la glorieuse résurrection! »

La présence de Mgr MERMILLOD avait été une fête
pour la Société de Saint-Vincent de Paul; mais

dans la vie des hommes, la douleur est souvent près de la joie. Celui qui, durant tant d'années, avait montré aux Conférences sa paternelle sollicitude, le pasteur que ses vertus, plus encore que son âge, avaient rendu vénérable à son troupeau, l'éminent prélat et prince de l'Eglise à qui sa verte vieillesse avait permis, jusqu'au dernier jour, d'administrer son immense diocèse sans plier sous le fardeau et sous la responsabilité d'une telle charge, Mgr RÉGNIER, Archevêque et Cardinal, avait été rejoindre au ciel le glorieux Pape des mains duquel il avait reçu la pourpre, et qui lui avait témoigné dans les circonstances les plus solennelles une intime affection. Dans la séance du 7 mars 1881, M. le Président du Conseil particulier, prenant la parole, exprima les sentiments de tous, en payant à la mémoire de Mgr RÉGNIER le juste tribut de leurs profonds regrets à l'occasion du deuil qui venait de frapper le diocèse de Cambrai, et de leur éternelle reconnaissance pour les preuves innombrables de tendresse épiscopale données aux Conférences de la province ecclésiastique. Tous se souvenaient de cette phrase partie du cœur que Sa Grandeur prononçait à l'une des dernières réunions :

« Mes chers amis, si dans l'avenir les forces
» me manquent pour venir à vos Assemblées géné-
» rales, soyez certains que, quel que soit le moyen
» que je dusse employer, je m'y ferai trans-
» porter ! »

L'Assemblée s'associa du fond du cœur aux paroles de M. FÉRON-VRAU qui rendait la pensée de tous

avec tant de justice et de vérité. Déjà la douleur universelle des catholiques était adoucie par l'empressement avec lequel le Siège apostolique devait mettre fin au veuvage de l'Eglise de Cambrai. Ce jour-là même, M. le Président pouvait adresser à Mgr DUQUESNAY, nouvellement nommé archevêque de Cambrai, nos sentiments de respect et de filial attachement. Les Conférences ne tarderont pas à reconnaître dans le successeur de Mgr RÉGNIER le même cœur et la même sollicitude.

A l'Assemblée générale du 7 mars 1881, M. l'abbé DURIEZ, doyen de Sainte-Catherine, Président d'honneur, daigna redire à l'Assemblée ce que Mgr RÉGNIER avait souvent exprimé, que la Société de Saint-Vincent de Paul est utile à l'action de l'Eglise :

« Il est précieux pour un prêtre d'avoir dans sa
» paroisse une Conférence de Saint-Vincent de Paul,
» dont les membres sont vraiment des auxiliaires
» du clergé. Vous êtes, Messieurs, des hommes
» de bon exemple.... Visitez régulièrement vos
» familles, encouragez-les dans les pratiques
» religieuses, tâchez de rencontrer le père. C'est
» lui que vous voyez le moins souvent, et qui
» pourtant aurait le plus besoin de vos paroles, de
» vos conseils. Multipliez vos efforts, car maintenant
» les ennemis du bien s'acharnent contre la reli-
» gion.... Restons unis, résistons et luttons ! »

Plus les Conférences se sont approchées de la cinquantaine, plus elles ont dû laisser de leurs membres sur la route ; c'est là une vérité banale, quoique la jeunesse ne soit pas toujours, nous le

savons trop, une garantie contre la mort. Depuis 1870, ceux qui restaient des plus anciens compagnons d'armes dans la milice de saint Vincent de Paul avaient vu s'éclaircir les rangs autour d'eux avec une croissante rapidité ; nous ne parlons pas seulement des Confrères que la guerre a moissonnés, mais de tant d'autres que leur âge ou leur position retenait au foyer domestique. Tantôt c'est le digne rejeton, comme Victor JASPAR, membre actif, d'une famille dans laquelle la charité a fleuri de père en fils, sans interruption ; tantôt ce sont des membres honoraires, MM. LONCKE, DELANNOY et CARLIER qui, dans les moments critiques, aimaient à grossir, pour une large part, les ressources des Conférences (1870). Le docteur BINAUT, que ses occupations avaient empêché de rester membre actif, voulut appartenir à la Société comme membre honoraire jusqu'à la fin de sa vie (1871). On n'a pas oublié les services qu'il a rendus aux pauvres et particulièrement son important rapport sur la situation physique et morale des familles visitées.

La ville de Lille ne possédait pas seulement dans M. BLANQUART-EVRARD une célébrité artistique et scientifique ; l'inventeur, en France, de la photographie était aussi un chrétien ferme et doux à la fois. En le perdant (1872), la Conférence de la Madeleine voyait disparaître l'un de ses membres les plus généreux et les plus assidus.

M. PARENT, dont la mort était signalée à la même séance, n'avait certes aucune prétention à

la science proprement dite, mais il avait, ce qui vaut encore mieux, la science de la charité; il siégeait aux côtés de M. BLANQUART, et ces deux esprits placés, suivant le monde, à des niveaux si différents, s'entendaient à merveille quand il s'agissait du pauvre. M. PARENT savait parler leur langage à ses patronnés; il avait plus de succès auprès d'eux que n'en auraient eu de fins académiciens; c'est qu'un mot du cœur a plus d'éloquence que les phrases les mieux alignées.

L'année 1873 présente des chiffres affligeants seulement pour ceux qui n'ont pas d'espérance. Qui de nous ne se souvient des Confrères qui ont laissé derrière eux nous ne savons quel parfum de bonté simple et large, prête à tous les sacrifices? M. ROSE, de la Conférence de la Madeleine, était de ces hommes qui recherchent de préférence les tâches que d'autres redoutent. Au moment de fermer les yeux après une longue maladie, il a voulu léguer à chacune de ses familles une somme relativement importante. Les prières des pauvres qu'il avait tant aimés ne lui auront pas manqué.

La Conférence de Sainte-Catherine venait de perdre un membre honoraire qui porte un nom cher à la Société, M. VERLEY, directeur de la Banque; elle eut à regretter son Président, M. ARNOLD. Nous ne saurions mieux faire, pour honorer la mémoire de M. ARNOLD, que de citer ici les paroles du Président de l'Assemblée générale du 27 avril 1873 :

« Il y a quelques jours, M. ARNOLD, Président

» de la Conférence de Sainte-Catherine, a été
» enlevé d'une manière imprévue à ses Confrères
» et à ses pauvres : c'était un chrétien pieux et
» modeste, qui aurait voulu faire passer l'amour de
» Dieu dans tous les cœurs et surtout dans le cœur
» des malheureux. Il les aimait tant qu'il n'eût
» voulu en délaisser aucun, et dès qu'une famille
» manquait de visiteur, il l'adoptait. »

Ainsi se trouve confirmé ce que nous avons dit plus haut de cette charité presque téméraire que l'on reprochait à M. ARNOLD et dont certainement Dieu lui a tenu compte.

Saint-Etienne comptait un vétéran qui avait salué avec bonheur la fondation de la première Conférence de Lille, M. JOMBART père. Longtemps membre actif, zélé propagateur de l'Œuvre de Saint-Vincent de Paul, il n'avait renoncé à la visite des pauvres que forcé par la maladie, et un tel sacrifice lui avait été pénible. Dans un âge très avancé, la mort l'a frappé (1873), mais il avait toujours été prêt. Son fils, fidèle à la tradition paternelle, a jeté, à Marcq-en-Barœul et à Tourcoing, des semences de charité qui ont déjà porté leurs fruits.

Un autre Président, M. Grégoire DENNIEL, avait supporté avec un rare courage, malgré beaucoup d'obstacles, la charge d'une de ces Conférences qui, par leur situation, ont les ressources les moins assurées. Combien de fois, au Conseil particulier dont il ne manquait aucune séance, quoiqu'il eût, à près de quatre-vingts ans, quatre kilomètres environ à parcourir pour s'y rendre le soir,

n'avons-nous pas entendu ce modèle de dévouement et d'humilité supplier ses Confrères de venir en aide à la misère de sa Conférence des Moulins? Il y aurait eu cruauté à refuser. Lorsque M. DENNIEL, restant à son poste jusqu'à la fin de sa longue carrière, ira recueillir la récompense de tant d'années employées au service de Jésus-Christ dans les pauvres (1873), on s'apercevra de son absence, et la Conférence des Moulins ou de Saint-Vincent de Paul aura perdu celui qui, tout vieux qu'il était, l'animait des suprêmes ardeurs de sa charité. Il ne parlait de rien moins que de terminer sa vie dans un hôpital.

Enfin la liste déjà si remplie des membres décédés dans cette année de deuil, porte encore les noms de M. Charles GROULOIS, dont la générosité s'était manifestée en maintes occasions, et qui avait légué aux pauvres des Conférences une somme considérable; de M. Alexandre BERNARD, qu'à défaut de son amour des pauvres, les traditions charitables de sa famille auraient recommandé; de M. VANOYE qui, lui aussi, avait voulu mourir membre honoraire de la Société.

Trois ans sont bien peu pour sécher les larmes d'un père. Soutenu par sa confiance en Celle qui veut être appelée la *Consolatrice des affligés*, M. FOCKEY avait gardé devant les hommes ainsi que devant Dieu cette résignation qui ne peut détruire la douleur mais qui la fait sainte et méritoire. Les coups si terribles qui l'avaient frappé jusqu'au plus profond de l'âme n'avaient

en rien altéré l'aménité naturelle de son caractère, sa bienveillance à toute épreuve. Après avoir assisté très exactement à la réunion du matin de la Conférence de la Madeleine dont il était le trésorier, fatigué qu'il devait être du travail de la semaine, il consacrait encore le reste du dimanche à l'Œuvre de Saint-François Régis. En parlant des éminentes vertus de M. FOCKEY, dans la séance générale du 7 décembre 1873, le Président de la Madeleine ne fut que l'écho affaibli des sentiments et des regrets unanimes de ses Confrères.

Si les années suivantes ont fait moins de vides dans la Société, les pertes n'ont pas été moins sensibles; elle a eu tout d'abord à regretter M. Ch. DEHAU, Président de la Conférence d'Esquermes, à qui, comme le dit M. le comte DE CAULAINCOURT (séance du 22 février 1874), peut s'appliquer le mot de l'Écriture : *Defunctus adhuc loquitur*; à la fondation d'un orphelinat il a joint un don de 20,000 fr. pour l'Œuvre de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre. La Conférence de Saint-Sauveur a perdu M. MÖLLER qui, dès son arrivée à Lille, avait relevé cette Conférence dont il fut le Président aussi longtemps que sa santé le permit. Chaque dimanche on voyait ce zélé Confrère conduire à la messe les jeunes ouvriers qui faisaient partie du patronage.

En 1875, M. Ed. LEFORT, au nom d'une vieille et constante affection, voulut rappeler la vie édifiante de M. Félix DUBOIS, homme de foi et de charité, président plein d'entrain et de cordialité, ami des

pauvres et de leurs enfants. Avant de mourir, il avait exprimé le vœu que la présidence de Saint-Maurice fût conférée à M. DEPLANQUES-ROGUES, vœu que le Conseil particulier fut unanime à exaucer immédiatement. Quelques mois après, les Conférences perdaient encore deux des plus anciens Confrères et des plus dévoués, MM. DEGEUSER et LALUBIE.

Certains noms ont le privilège de rappeler aussitôt un doux souvenir : tel est celui de M. RAPHY, vice-président de la Conférence de la Madeleine. M. RAPHY était un type de ponctualité. Le président faisait en vain des efforts pour le prévenir, presque toujours la victoire restait au vice-président. Cependant celui-ci avait une longue route à parcourir de la rue du Pont-Neuf à la rue des Urbanistes. Qui ne se rappelle la haute taille de l'ancien Garde du corps ? Elle était courbée par l'âge et peut-être même elle le gênait ; mais notre excellent Confrère, partant de bon matin, marchant à pas comptés, s'arrangeait pour être exact, comme un vieux militaire, à l'heure fixée par la consigne de la Conférence.

L'exactitude n'était pas la seule de ses qualités : M. RAPHY avait une de ces natures si bienveillantes que la défiance leur est étrangère. Chargé par ses fonctions de la visite préalable des familles, il a vu quelquefois sa clairvoyance surprise ; mais nous croyons fermement que s'il a ainsi péché, ce fut par trop de bonté. Dieu, qu'il servait avec une piété toute simple et sans bruit, a seul connu sa charité, car il n'en parlait pas ; ses pauvres, au contraire,

en ont beaucoup parlé aux visiteurs qui lui ont succédé auprès d'eux. N'est-ce pas là le plus précieux témoignage devant la justice divine ? Répétons ici avec bonheur les paroles que le vénérable doyen de la Madeleine, l'abbé BAFALEUR, prononçait en apprenant sa mort : « Il y a un saint » de moins sur la terre, un saint de plus au » ciel (1). »

En renonçant à résider à Lille pour remplir ses devoirs publics, notre Président du Conseil particulier nous avait laissé un membre de sa famille, M. Henri KOLB, son frère. Ingénieur des ponts et chaussées, appelé à Paris par suite d'un avancement important et mérité, M. H. KOLB, qui était l'affabilité même, avait été forcément séparé des Conférences de Lille qu'il aimait; la douloureuse nouvelle de sa mort (1876) leur apprit qu'il fallait perdre toute espérance de le revoir autre part que dans un monde meilleur.

Parmi les rapports des Assemblées générales, l'un des plus complets et des plus utiles est celui que le docteur PETIT présenta à la séance du 18 février 1866. Son expérience, mise avec un vrai désintéressement au service des malades, lui donnait dans les Conférences une position spéciale qu'il était difficile d'occuper après lui (1877). Son confrère de Sainte-Catherine, qui fut recommandé aux prières de l'Assemblée du 9 décembre 1877, M. GHESQUIÈRES faisait partie de la Commission de révision des

(1) On nous pardonnera d'avoir réservé à M. Rapy une place exceptionnelle : c'était un devoir de gratitude particulière.

familles ; il était connu de tous par les détails intimes qu'il avait recueillis dans ses visites et qu'il savait raconter avec un intérêt particulier.

Avant 1880, la liste nécrologique à laquelle la Conférence du Sacré-Cœur, récemment fondée, n'avait pas encore, grâces à Dieu, fourni beaucoup de noms, porte celui de M. Jean BOURY. Le Président lui adressa un affectueux souvenir dans la séance du 27 avril 1879.

Poursuivrons-nous cette funèbre revue jusqu'à nos jours ? Maintenant que le passé touche, pour ainsi dire, au présent, que nos morts sont encore presque vivants pour nous, que leur louange aurait l'apparence d'une flatterie à l'égard de leurs proches, nous devons y mettre la sobriété que commandent les convenances.

Libres, vis-à-vis des pauvres visités, de toute considération personnelle, heureux d'ailleurs de rencontrer des actes qui les honorent, nous nous faisons un devoir de les citer sans hésitation. Le rapport général de 1875 contient un fait que M. le Rapporteur regarde comme le plus touchant de tous ceux qu'il a trouvés dans la lecture des comptes-rendus des Conférences :

« Un ouvrier était mort, laissant sans ressources
» une femme et trois petits enfants ; cette pauvre
» veuve, atteinte d'ophtalmie, devint aveugle après
» huit jours de travail dans une filature de lin. Le
» Confrère qui visitait cette veuve donnait aussi ses
» soins à une famille bien malheureuse : le père,
» malade depuis cinq ans, incapable de tout travail

» depuis deux ans, n'avait pour se nourrir, lui et ses
» deux enfants, que le salaire de sa jeune femme,
» ouvrière dans une filature de coton. Cette excel-
» lente femme, à la demande de son visiteur, con-
» duit l'infortunée veuve dans sa filature et la
» plaça comme apprentie à ses côtés; l'infirmité de
» la veuve avait été soigneusement cachée. C'est
» vous dire, Messieurs, que la brave ouvrière se
» disposait, aux dépens de son propre travail, à
» diriger sa pauvre compagne, à réparer ses bévues.
» Cela ne lui a pas suffi : après l'apprentissage,
» elle a songé au gain; son dévouement a été cou-
» ronné d'un plein succès. A la fin de la première
» quinzaine, la malheureuse veuve recevait 16 fr.;
» aujourd'hui elle gagne de 25 à 26 fr. »

Il n'est pas défendu de se réjouir lorsque, dans l'homme que l'on secourt en vue de Dieu, on trouve un cœur reconnaissant des services reçus. Le compte-rendu de cette séance du 14 février 1875 nous en donne un exemple intéressant à reproduire :

« Un de nos Confrères visitait, il y a quelque
» vingt ans, une famille que les habitudes scan-
» daleuses des parents et de la fille aînée avaient
» obligé à abandonner après force remontrances
» superflues : il en avait presque perdu le souvenir
» lorsque, il y a plusieurs mois, visitant un atelier
» industriel, il se trouve l'objet, de la part d'un
» ouvrier qu'il ne croit pas connaître, d'un accueil
» respectueux, cordial et reconnaissant : — Je
» suis, lui dit-il, un des enfants X*** que vous
» patronniez autrefois; j'ai conservé le souvenir

» des bons conseils que je vous ai entendu
» donner à mon père et à ma mère, et, Dieu aidant,
» je m'efforce de les mettre à profit pour faire un
» homme honnête et chrétien. Je suis marié; mon
» fils aîné vient de faire sa première communion
» dans de bonnes dispositions; enfin je suis aussi
» heureux qu'on peut l'être dans ma condition, et
» comme je crois le devoir en partie à vos chari-
» tables avis, je suis heureux de trouver l'occasion
» de vous remercier. »

Nous tirons encore des rapports des années suivantes d'autres traits qui nous apprennent comment les pauvres font l'aumône avec leur pauvreté :

« Un honnête ouvrier, père de quatre enfants,
» avait été cruellement éprouvé par la perte d'un
» œil en faisant son travail de forgeron. Il dut
» renoncer à sa profession après un chômage assez
» long et un long traitement. Sa misère était grande;
» il n'avait reçu qu'une indemnité insignifiante de
» son chef d'atelier, et ce pauvre homme avait de
» plus la crainte sérieuse de perdre entièrement la
» vue. Dans cette situation douloureuse, la Confé-
» rence du Sacré-Cœur fut amenée à connaître la
» famille et à la visiter. Du travail fut procuré au
» père qui n'avait jamais perdu courage, et avait
» maintenu dans son intérieur un ordre et une pro-
» preté remarquables. L'un de ses voisins tombe
» dangereusement malade. Secondé par sa femme,
» il se met à la disposition de cet homme qu'il
» trouve plus malheureux que lui; il partage sou-
» vent avec lui et sa famille son pain et le reste

» de sa nourriture ; il passe de nombreuses nuits à
» le veiller ; il le console et l'encourage. Après la
» mort de ce malade, il recueille chez lui la veuve
» et les enfants, les loge, les nourrit et les couche
» jusqu'à ce que la maison soit assainie et à même
» de les recevoir de nouveau....

» La Sainte-Famille des Récollets est une con-
» grégation ; la section des femmes en comprend
» 600, celle des hommes 400. Les membres sont
» généralement pauvres, comme on l'est au quartier
» flamand ; cependant, au lieu de recevoir, ils ont
» la générosité bien méritoire de donner. Une quête
» est faite aux réunions ; le produit vraiment res-
» pectable est partagé en trois parts : l'une, pour
» la Conférence de Saint-Vincent de Paul ; la se-
» conde, pour les malades visités par les chefs de
» section ; la troisième, pour les frais du culte et
» les morts!...

» De pauvres filles de fabrique, flamandes, ont
» le courage d'assister tous les jours à la messe de
» cinq heures avant d'aller à leur travail ; si le
» sommeil les met en retard, elles se punissent par
» une amende au profit d'un noviciat de religieux.
» Que de mérites accumulés dans cet acte sim-
» plement héroïque ! »

Quelles leçons ! et comme elles nous prêchent
la modestie !

Voici maintenant un tableau d'intérieur dont la
couleur à la fois enfantine et religieuse mérite un
souvenir.

« Le Président de la Conférence de Sainte-Ca-

» therine fait connaître au Conseil particulier que,
» depuis quelques années, elle donne une médaille
» d'argent à l'enfant qui a été le premier au caté-
» chisme de première communion, et que tout der-
» nièrement il a été permis à l'un de ses membres
» d'expérimenter le bien que fait cette récompense.
» Un petit garçon qui, il y a quelques années,
» avait reçu la médaille, l'avait suspendue au-dessus
» de la cheminée, de façon que toutes les personnes
» qui venaient dans sa chambre le félicitaient de son
» succès. L'enfant, au contact de ses camarades
» de fabrique, cessa d'être sage; il ne se con-
» duisait plus bien, et la mère n'eut plus d'autre
» moyen de le punir que de retirer la médaille.
» L'enfant s'en aperçut; il pleura, et devant le
» visiteur, il promit que si on lui rendait la
» médaille de sa première communion, il rede-
» viendrait aussi sage qu'autrefois. La médaille fut
» remise au-dessus de la cheminée, et l'enfant tient
» encore sa promesse, grâce à la médaille de la
» Conférence qui lui rappelle les joies de sa première
» communion. » (2 décembre 1875.)

C'est une coutume pieuse et générale, dans les Conférences, de prier pour les membres décédés ainsi que pour les chefs de famille dès que leur décès a été annoncé. La prière est le tribut et l'aumône du cœur chrétien; elle est invoquée pour la mort et pour la vie, pour le passé, pour le présent et pour l'avenir, pour une grâce, pour une guérison. Jamais peut-être elle ne fut plus fervente que le 27 avril 1879 quand M. Ed. LEFORT, président le Conseil

particulier, prononça ces simples mots : « Nous
» remarquerons tous qu'un de nos jeunes Confrères,
» toujours si zélé, si ardent pour le bien, ne se
» trouve pas ce soir parmi nous. C'est M. Pierre
» SCALBERT. Il est très gravement malade et son
» état inspire les plus grandes inquiétudes. Nous
» prions pour sa guérison, et à cette intention
» nous réciterons à la fin de la séance un *Pater* et
» un *Ave Maria*. »

Ces quelques paroles sont dites, ajoute le procès-verbal, avec l'accent d'une vive émotion que partage toute l'assistance; M. Pierre SCALBERT remplissait depuis à peu près trois années les fonctions de secrétaire du Conseil. Nous pouvons remercier Dieu de nous avoir exaucés. M. Pierre SCALBERT est aujourd'hui en pleine convalescence, et le moment n'est pas éloigné, où ses forces, complètement rétablies, lui permettront de reprendre les œuvres de charité auxquelles il s'était voué au sortir des études classiques.

En exprimant notre foi dans l'efficacité de la prière en commun, nous sommes tout naturellement ramenés aux recommandations de l'immortel Pie IX. Nous le répétons, Sa Sainteté, avec une insistance qui prouve l'importance qu'Elle y attachait, a toujours engagé les populations catholiques à entreprendre des pèlerinages aux lieux où la puissance divine se manifeste par l'intercession de la Vierge et des Saints. Un pèlerinage, c'est la prière, la supplication multipliée par le nombre des fidèles qui y prennent part. Les membres de nos Conférences

de Lille et du diocèse participèrent largement à ces grandes manifestations religieuses de nos dernières années. En 1873, un appel était adressé de Paris à toute la région du Nord par le comité de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, pour se rendre à l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. Les Cercles de Lille y répondirent le 17 août; les Confrères de Saint-Vincent de Paul étaient nombreux dans les rangs, où régnait la véritable égalité chrétienne.

Malgré la coïncidence non prévue du pèlerinage de Notre-Dame de Grâces, à Cambrai, le 18 août, ce fut une solennité populaire magnifique. Dans la séance du 4 septembre, un membre fut prié d'en rendre compte au Conseil, et raconta les détails les plus intéressants. Le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse avait été admirablement organisé. Partis de Lille au nombre de 289, les pèlerins, se recrutant durant leur long trajet, sont arrivés au nombre de 2300; la procession était dirigée par des officiers d'état major avec le plus grand ordre, et le retour s'est effectué dans les meilleures conditions. De pareilles manifestations non seulement portent des fruits excellents de religion et de force morale pour ceux qui les composent, mais aussi produisent de salutaires impressions sur ceux qui en sont les témoins.

Beaucoup de membres des Conférences de la région du nord s'étaient aussi rendus au pèlerinage de Cambrai. Nul de nous n'a oublié l'accident survenu pendant la fête, l'éroulement d'une partie

de l'estrade; et comment notre digne Président du Conseil particulier fut, avec toute la vénérable assistance qui se trouvait près de lui, l'objet d'une protection visible de la part de Notre-Dame de Grâces.

Il faudrait faire l'histoire de tous les pèlerinages qui se succèdent depuis plus de douze années à travers les divers sanctuaires de la province ecclésiastique, pour pouvoir suivre nos Conférences partout où les attirait l'élan de leur foi et de leur zèle à l'égard du Très Saint Sacrement, de la sainte Vierge et des Saints en honneur et vénération dans la contrée, à Douai, Saint-Omer, Boulogne, Arras, Tourcoing, Amettes, etc., sans compter encore les nombreux sanctuaires beaucoup plus lointains. Nous devons signaler cependant d'une manière spéciale, le pèlerinage à Notre-Dame de la Treille (1), auquel les Conférences de Lille, par l'organe du Conseil central, convient presque chaque année, depuis 1872, les Conférences des diocèses de Cambrai et d'Arras. C'est par centaines que les Confrères arrivent ce

(1) Les Conférences de Lille ont pris aussi depuis quelques années l'initiative d'un pèlerinage d'hommes à Notre-Dame de Grâces, à Loos, près de Lille, en l'un des dimanches du mois de mai. Ce lieu de pèlerinage, en grand honneur dans toutes les populations de nos contrées, était peu à peu devenu en même temps, à certains jours, un lieu de divertissements profanes qui altéraient le caractère pieux de ces grandes démonstrations populaires dont la tradition remonte aujourd'hui à plusieurs siècles. Les lundis de Pâques ou de la Pentecôte, ou à l'un des jours qui s'en rapprochent, les Confrères de Saint-Vincent de Paul, réunis à un certain nombre de membres des cercles et des autres œuvres catholiques de Lille, se rendent à Loos de bon matin et processionnellement, récitant le chapelet à haute voix, communient à l'Autel privilégié de Notre-Dame, et reviennent à Lille après le plus frugal repas où règne une cordiale égalité. Un pareil exemple ne peut être que salutaire, et, sans doute, nous y reverrons enfin les foules attirées par un sentiment de vraie dévotion.

jour-là, qui est en même temps celui de l'Assemblée générale annuelle pour la province ecclésiastique, assister et communier à la messe solennelle que Sa Grandeur Monseigneur Lequette, de vénérée mémoire, se réserva si longtemps, comme un doux privilège de son ministère pastoral, le bonheur de célébrer lui-même.

Le pèlerinage de 1874 fut rehaussé entre tous les autres par l'éclat extraordinaire des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille.

Vingt années s'étaient écoulées depuis le Jubilé séculaire de 1854 sans en avoir effacé le souvenir, lorsque, par une insigne faveur, le Saint-Père autorisa le couronnement de la Vierge de Lille, accordant une indulgence plénière aux fidèles qui, selon les conditions ordinaires, se rendraient au pèlerinage, le 22 juin 1874. Sans doute les temps étaient changés; ce fut néanmoins comme un joyeux réveil des sentiments dont l'expansion avait donné tant d'éclat et de charmes aux cérémonies du Jubilé.

Ainsi qu'en 1854, les Conférences de Lille prirent les mesures préparatoires qui avaient pour but d'associer les pauvres à l'allégresse générale. Un don généreux avait été fait d'avance pour une distribution de viande dont la répartition devait être confiée aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Le Conseil central adressa une lettre de convocation à toutes les Conférences du Nord et du Pas-de-Calais. L'affluence rappela celle du Jubilé de 1854; des groupes imposants de Confrères, accourus de la France, de la Belgique, et même de l'Italie, accom-

pagnèrent l'image vénérée de Notre-Dame de la Treille à travers les voies élargies de la vieille et de la nouvelle ville, cortège d'honneur d'où sortait l'invocation pieusement répétée : *Ora pro nobis !*

Le soir de cette journée mémorable, toutes les petites chapelles de la sainte Vierge, qui existaient dans les rues, aux carrefours, dans les *placettes*, témoignages incontestables de la dévotion des ancêtres, furent décorées et illuminées avec un ensemble parfait. Ensuite, le 23 juin, les Conférences eurent leur fête réservée. Mgr l'Evêque d'Arras avait consenti à célébrer pour elles la messe de communion à l'autel de la basilique et, l'après-midi, elles se retrouvèrent réunies dans la grande salle du patronage de la rue de la Monnaie; Nosseigneurs les Evêques, présents à Lille pour le couronnement, assistèrent à la séance ainsi que Son Eminence le Cardinal Archevêque, et, pour mettre le comble à tant de joie, Mgr MERMILLOD prit la parole.

Le voyage au pays natal de saint Vincent de Paul n'est pas possible pour tout le monde et en tout temps, mais à défaut d'un pèlerinage à Pouy, privilège de quelques-uns, les Conférences ont voulu honorer, après trois cents ans, par des œuvres de piété et de charité, l'anniversaire de sa naissance.

Le 2 mars 1876, M. le comte DE CAULAINCOURT, président le Conseil particulier, émit le vœu qu'en ce jour anniversaire, c'est-à-dire le 24 avril, fussent réunies dans le sanctuaire de Notre-Dame de la Treille toutes les congrégations qui s'honorent d'avoir saint Vincent de Paul pour patron. Le Sou-

verain-Pontife, répondant aux désirs de la Société tout entière, avait daigné ouvrir de nouveau le trésor des indulgences à l'occasion de ce troisième centenaire, et les Conférences, se conformant au texte même du Bref qui exigeait comme condition essentielle l'accomplissement de quelque œuvre de charité chrétienne, décidèrent qu'une distribution extraordinaire de secours serait faite aux pauvres visités. Une quête spéciale aurait lieu pour cet objet, afin que les caisses particulières ne fussent pas trop éprouvées. La fête annoncée fut digne de saint Vincent de Paul. Il semblait que ce fût la fête des pauvres eux-mêmes; ils étaient venus entourer la chaire de Notre-Dame de la Treille après une journée de travail, pour écouter avec recueillement la parole sacrée. Jamais ils n'étaient accourus plus nombreux au rendez-vous qui leur avait été donné au pied des autels.

L'intérêt particulier des trois dernières années de l'histoire des Conférences est dans la situation qui leur est faite sous un régime qui n'est pas précisément favorable à l'idée religieuse. Sans doute, la Société de Saint-Vincent de Paul n'aura pas encore à subir les attaques qui, à une certaine époque, ont mis son existence en danger, mais elle sentira indirectement le contre-coup des luttes que l'Eglise devra soutenir contre des ennemis acharnés.

Lorsque les flots sont irrités, c'est alors qu'il faut un pilote habile et prudent pour diriger le navire. Le successeur du cardinal RÉGNIER sur le siège de Fénelon, Mgr DUQUESNAY, avait, dès son

avènement, assuré les Conférences de son appui comme de son affection. Elles pouvaient compter sur lui, et il leur tardait de donner à leur premier pasteur des témoignages de leur amour filial.

Pour la première fois les membres des Conférences se trouvèrent réunis, le 31 juillet 1881, dans la grande salle de la Société de Saint-Joseph, sous la présidence d'honneur du nouvel Archevêque de Cambrai. Cette séance exceptionnelle a laissé de longs souvenirs dans tous les cœurs; les paroles du Président rendaient avec tant de vérité les sentiments de l'assemblée entière que nous allons en reproduire simplement l'analyse tirée du procès-verbal :

« Remerciant Monseigneur d'avoir bien voulu
» venir presque au lendemain de son arrivée à Lille
» nous bénir et nous encourager, M. le Président
» lui exprime les sentiments de bonheur et d'affec-
» tion que sa présence fait naître au cœur des
» Confrères de Saint-Vincent de Paul. Convoqués en
» Assemblée générale pour célébrer la fête du saint
» patron, pouvaient-ils trouver une occasion plus
» favorable de saluer leur nouveau pasteur, si digne
» par son courage, ses vertus et son zèle, d'être le
» successeur des Fénelon, des Van der Burck et des
» Régnier? Comme l'éminent Cardinal auquel il
» succède, Monseigneur nous aime d'un amour
» tout particulier, et il nous en donnait déjà une
» preuve bien touchante quand il nous écrivait de
» Limoges : *Filii carissimi et desideratissimi;*
» *gaudium meum et corona mea!* »

Après l'exposé sommaire des travaux des Con-

férences, après un hommage délicat à la mémoire de deux membres récemment décédés, MM. DE GERMINY et DORÉMIEUX, le Président ajoute :

« Il y a trente ans, Monseigneur, vous prêchiez
» une retraite aux Conférences en l'église de Sainte-
» Geneviève, à Paris; vous rappeliez ce souvenir du
» P. BRIDAINE, s'écriant au milieu d'un sermon : Où
» sont-ils mes quarante? et vous demandiez à nos
» Confrères de devenir pour l'Eglise les quarante du
» zèle et du dévouement. Nous revendiquons au-
» jourd'hui l'honneur d'être les quarante de Votre
» Grandeur, de celui qui vient au nom de Dieu se
» donner tout à nous. »

Monseigneur prend alors la parole et, dans un langage plein de cordiale affection, il veut bien nous dire tout l'amour qu'il porte aux Conférences :

« Cet amour, il le doit en partie à la profonde
» amitié qui l'a toujours uni aux Présidents géné-
» raux : aussi est-ce pour Sa Grandeur un besoin
» du cœur d'évoquer le souvenir de ces hommes
» éminents qui ont dirigé notre Société : M. BAILLY
» qui eut l'insigne honneur de grouper autour de
» lui OZANAM et ses amis; M. GOSSIN, l'auteur de
» ces lettres admirables qui sont l'âme du *Manuel*,
» et enfin M. BAUDON, notre Président général
» actuel, dont on ne saurait assez reconnaître l'ar-
» deur, l'activité, la sagesse. »

Monseigneur se rappelle aussi avec bonheur les retraites qu'il lui fut donné de prêcher à plusieurs reprises à nos confrères de Paris, soit dans la crypte de Sainte-Geneviève, soit à Saint-Germain l'Auxerrois.

« A Lille comme à Paris, dit Monseigneur, il
» y a trente ans comme aujourd'hui, les Conférences
» sont les mêmes. Bénies par l'Eglise, elles semblent
» lui emprunter quelque chose de son immortalité,
» à cette condition toutefois, c'est que, fidèles à
» leurs traditions, à leurs usages, à l'esprit de
» saint Vincent de Paul, elles n'auront pas d'autre
» but que celui que ce grand saint se proposait dans
» toutes ses actions : Visitons nos pauvres avec assi-
» duité, avec amour; surmontons nos répugnances,
» triomphons du découragement, et soyons persuadés
» que nous serons payés au centuple là-haut des
» peines que nous nous serons données ici-bas,
» heureux alors d'obtenir la récompense que Dieu
» destine à ses serviteurs. »

La Société de Saint-Vincent de Paul, par l'aumône matérielle et spirituelle du pauvre, ne recherche pour ainsi dire que le chemin de son cœur : elle s'efforce de lui rendre la religion aimable par tous les moyens dont elle dispose, non seulement en lui prouvant que ceux qui viennent à lui sont de vrais catholiques, mais encore en lui offrant des distractions, des fêtes qui font la joie de la famille à qui elles rappellent les traditions religieuses trop abandonnées. Il n'est pas de fêtes plus chères aux parents que celles dont les enfants sont l'objet. Quelque desséché que puisse être le cœur de l'ouvrier par les influences mauvaises de l'atelier ou du cabaret, si vous lui montrez que vous aimez ses enfants, il oubliera les préventions qui lui ont été suggérées, et, sans arrière-pensée, il vous aimera; il

aimera en même temps le bon Dieu qui vous envoie.

C'est cette préoccupation que constate le charmant rapport lu à l'Assemblée générale du 1^{er} mai 1881, sur les *petites œuvres intérieures des Conférences*. Est-ce qu'il y a cependant de *petites œuvres* quand il s'agit du pauvre? Est-ce que tous les moyens propres à le consoler de sa misère, à le rapprocher de Dieu et de son Eglise, ne sont pas d'une importance majeure? Les pages si attachantes du rapport, à propos des fêtes de saint Nicolas et de l'arbre de Noël, font voir que des choses, frivoles en apparence, deviennent sérieuses et profitables lorsqu'une pensée religieuse les inspire.

Depuis quelques années, plusieurs Conférences avaient eu l'idée vraiment charitable de faire goûter aux enfants des familles visitées ces joies du foyer domestique qui semblent un privilège de la richesse; elles s'étaient ingénérées pour organiser soit la fête de saint Nicolas, soit l'arbre de Noël, et le succès avait couronné leurs efforts. L'imitation avait gagné de proche en proche, et maintenant l'usage est à peu près général. Nous n'énumérerons pas les adroites industries imaginées par nos Confrères pour trouver les ressources nécessaires en argent, en jouets, en surprises de toutes sortes. Les Dames, les Messieurs, le clergé de la paroisse, tout le monde s'y prête et il n'en coûte rien à la caisse.

Si l'on en croyait les prudents, il faudrait plus de modération dans ces générosités, parce que, affirme l'un d'eux (et ce n'est pas le moins autorisé), il n'est pas toujours possible d'augmenter,

et il devient plus impossible encore de diminuer. Mais comment dire à la main qui donne pour les pauvres : *c'est trop*.

Écoutons ce précieux détail : il est question de raccommo-der et de remettre en état les jouets un peu détériorés :

« Je connais un Confrère, dit le rapporteur, qui
» rend d'inappréciables services. Il se fait succes-
» sivement peintre, carrossier, armurier, menuisier,
» chirurgien même ; il remet une jambe à un mili-
» taire, fourbit une cuirasse, redresse le canon
» d'un fusil, répare un châlet.... Je ne vous le
» nommerai pas : car lorsque la fête sera établie
» dans toutes les Conférences, comme cela ne peut
» tarder, il aurait une trop nombreuse et trop fati-
» gante clientèle....

» Après avoir dit ce que c'est que la fête de
» Noël ou de saint Nicolas, permettez-moi, ajoute
» le rapporteur, d'en faire ressortir les consé-
» quences. Je n'aurai qu'à les résumer :

» Développement de l'initiative et de l'activité des
» membres de la Conférence pour les préparatifs.

» Propagande efficace en faveur de la Conférence
» par les demandes de concours répandues de tous
» côtés ;

» Présence du clergé et, par suite, raffermisse-
» ment de ses liens avec la Conférence ;

» Contact de tous les visiteurs avec les visités et
» surtout avec les chefs de famille que l'on trouve
» rarement à domicile ;

» Affection des pauvres... augmentée par la joie

» procurée aux enfants et par les dons faits aux
» familles.

» Je ne dis rien des mérites acquis par ce nouvel
» exercice de la charité et de la consolation donnée
» au Cœur de Notre-Seigneur, c'est le but auquel
» tout doit tendre; ce qui n'y conduirait pas serait
» vain.... »

Insistons encore particulièrement sur ce fait de la plus haute importance : la présence de MM. les curés et de MM. leurs vicaires, à Sainte-Catherine, à la Madeleine, etc.

« La parole est donnée à M. le curé de la paroisse.
» C'est une des rares occasions où le pasteur
» ait un auditoire exclusivement composé de cette
» partie de son troupeau qui, suivant les recom-
» mandations du divin Maître, doit être l'objet
» de ses plus tendres préoccupations. Aussi, avec
» quelle émotion communicative, en quel simple
» et touchant langage il montre l'intérêt moral
» de cette petite fête! Avec quelle délicatesse pa-
» ternelle il sait profiter du bonheur qui illumine
» tous les visages pour faire descendre dans les
» cœurs un rayon de la divine vérité! »

Ce n'est pas seulement au cœur des pauvres qu'il est bon de parler, mais aussi à leur esprit qui est si facilement séduit par les doctrines malsaines. Les mauvaises lectures sont, de toutes les sources empoisonnées, celles où le peuple va boire avec le plus d'avidité. Or, Dieu sait quel en est le nombre vraiment effrayant. Lorsqu'on veut exprimer qu'un ouvrage irréprochable a de la vogue, ne dit-on

pas, avec une pointe d'étonnement ironique, qu'il se vend comme un mauvais livre? C'est donc un devoir de charité d'opposer le bien au mal.

Telle est la pensée qui a inspiré le rapport lu à la séance du 12 décembre 1881 sur les *Bonnes Lectures*. Dans ce rapport, ou plutôt cette causerie, est démontrée la nécessité, pour les catholiques, de proportionner leurs efforts à ceux des ennemis de la religion qui savent si habilement attirer les ouvriers à leurs bibliothèques dites populaires. Nous avons déjà fait ressortir le bien que font les *Petites Lectures*, les *Almanachs*, les *Grains de sénévé*, distribués dans les familles par les Conférences, mais ces publications plus ou moins périodiques ne suffisent pas. Sans doute aussi la Bibliothèque des bons livres de la rue de la Préfecture, réorganisée sur de nouvelles bases depuis 1876, rend de très grands services, mais il faut davantage. Le pauvre ne va pas toujours chercher le livre, il importe que le livre aille le trouver. C'est pour cela qu'ont été imaginées les *Bibliothèques roulantes*; plusieurs Conférences en font usage avec succès. Une Bibliothèque centrale, par exemple celle de Saint-Michel, fournit les volumes qui se transportent d'un quartier à l'autre avec certaines garanties faciles, et, dans les paroisses où l'Œuvre existe, ce sont les confrères eux-mêmes qui se chargent de les remettre à leurs familles, à tour de rôle, et sous leur responsabilité. Il est peu de propagandes plus utiles, car le peuple lit énormément, et que lit-il?

Le rapport explique le fonctionnement d'une

Bibliothèque roulante; nous croyons avantageux de citer ce passage :

« Le centre d'opération des Bibliothèques rou-
lantes, à Lille, ce que nous appellerons l'arsenal,
est situé rue de Voltaire. Il comprend 2,000 vo-
lumes dont le prêt gratuit s'effectue deux fois
la semaine; en outre, 2,000 volumes ont été
distribués entre dix bibliothèques particulières.
Rien de plus simple d'ailleurs que l'établissement
d'une Bibliothèque roulante; il suffit d'en faire
la demande.... Quant aux obligations, elles se
réduisent à la seule remise des livres en bon
état. »

Les Commissions des diverses bibliothèques avaient trouvé des auxiliaires nouveaux dans un institut religieux alors peu connu à Lille, et qui rendait depuis longtemps des services inappréciables à la jeunesse ouvrière de Paris, *les Frères de Saint-Vincent de Paul*. Dès le 18 février 1872, M. l'abbé DE VARAX, supérieur de l'institut, était venu exprès de Belgique et avait adressé à l'Assemblée du premier dimanche de Carême un éloquent appel. L'année suivante, M. DE CAULAINCOURT annonçait au Conseil particulier que les Frères de Saint-Vincent de Paul avaient entrepris la construction d'un noviciat à Paris; et il exprimait l'espérance que les membres des Conférences de Lille voudraient bien s'associer à cette Œuvre par leurs offrandes. Non content de cette communication, M. DE CAULAINCOURT, deux ans après (12 décembre 1875), lisait aux Conférences réunies un rapport qui excita

le plus vif intérêt, sur les origines de l'institut et sur ses Œuvres principales.

Il a été fondé par M. LE PRÉVOT pour la direction des patronages. M. LE PRÉVOT, l'un des plus anciens présidents des premières Conférences de Paris, embrassa le sacerdoce pour se vouer avec plus de force et de succès à son œuvre admirable. Surveiller les apprentis après leur première communion, les placer chez des maîtres chrétiens, visiter leurs familles, tel est le but que se sont proposé ces bons Frères. L'abbé PLANCHAT, dont le père avait été, à Lille, juge et membre de la Société de Saint-Vincent de Paul, fut l'un des collaborateurs les plus dévoués de M. l'abbé LE PRÉVOT, et il avait établi son œuvre dans les quartiers les plus populeux de Paris, quand arriva la Commune. Une vie toute consacrée à rendre le peuple plus chrétien était un acte d'accusation suffisant pour ceux qui avaient juré d'en finir avec l'Eglise, et celui qui n'avait vécu que pour les autres, mourut victime de son dévouement.... Chassés par la Commune, les Frères de Saint-Vincent de Paul se réfugièrent en province où ils se firent connaître. « Lille a eu le bonheur d'en recevoir » quelques-uns pendant plusieurs jours, et dès lors » ceux qui ont soin des intérêts religieux de l'ou- » vrier, espérèrent les voir venir dans notre ville. » Dieu, en multipliant les vocations, a permis que » ces espérances fussent réalisées. Les Frères de » Saint-Vincent de Paul viennent de fonder un » patronage au milieu du quartier-Sauveur. » Réjouissons-nous : la Conférence de cette paroisse,

» qui se croit plus malade qu'elle n'est en réalité,
» sera heureuse de leur ouvrir ses rangs; elle
» retrouvera ainsi la vie qui menaçait de l'aban-
» donner. »

M. l'abbé LANTIEZ, devenu supérieur de l'institut, confirmait en 1878 (5 mai) les faits relatés ci-dessus, et il ajoutait que les Frères avaient ouvert à Paris des maisons où patronages, fourneaux économiques, Œuvres des Loyers, Saintes-Familles étaient réunis. Le concours des membres des Conférences leur est indispensable. A Notre-Dame de Nazareth, chaque dimanche, il y a emploi pour toutes les bonnes volontés et pour les plus petits loisirs. A Lille, le patronage a été jusqu'à présent la seule œuvre entreprise; mais bientôt, à l'exemple de la maison de Nazareth, les Frères comptent essayer toutes les œuvres accessoires, et ils feront appel au dévouement de tous les Confrères.

Les Frères de Saint-Vincent de Paul allèrent eux-mêmes au-devant des besoins des bibliothèques; en 1879, ils avertirent le Conseil particulier qu'afin de faciliter le prêt des livres aux membres des familles visitées qui n'en profitent pas autant qu'on le désirerait, ils ont reçu de la Société de Saint-Michel 1,000 à 1,200 volumes destinés à des bibliothèques roulantes. Les Conférences qui n'en ont pas encore pourront s'adresser à leur maison de Saint-Sauveur, et moyennant un prix insignifiant pour l'entretien des livres, elles auront, par série de 50, environ 300 volumes de saines lectures à fournir à toutes les familles à qui les membres les porteront eux-mêmes.

Enfin, en 1880, le Conseil particulier, heureux de l'influence salutaire exercée sur le quartier Saint-Sauveur par les bons Frères et considérant qu'ils font véritablement partie de la Société de Saint-Vincent de Paul par les services qu'ils doivent lui rendre, leur vota un secours indispensable dans leur dénuement.

Comment les Conférences auraient-elles hésité à s'associer à des religieux qui se sont consacrés, avec une largeur de sacrifice bien autrement méritoire, aux œuvres de charité sous l'invocation du même patron et qui sont animés du même désir de servir les pauvres de Jésus-Christ? Il y va, pour ainsi dire, de l'honneur de la Société de Saint-Vincent de Paul, de les appuyer de ses efforts; elle a tout profit à demander pour elle-même leur sympathie et leur coopération.

Ainsi les Conférences, mettant leur étude à favoriser l'avancement moral et spirituel des familles patronnées, accueillait avec bonheur tous ceux qui leur venaient en aide dans cette louable intention; elles reconnaissaient d'ailleurs combien leur propre rôle était modeste. Le seul bien dont elles fussent en droit de revendiquer une part, c'était d'avoir quelquefois empêché le mal ou d'avoir préparé le terrain pour recevoir la bonne semence. Leur ambition principale, nous le savons, avait toujours été d'amener les pauvres à l'Eglise, dispensatrice de l'enseignement divin et des grâces.

Ce fut un important progrès, pendant les dernières années, que d'être arrivé à rassembler autour de

la chaire un nombre de plus en plus considérable de familles. Il était difficile que les retraites annuelles, données jusqu'alors, à la fête de saint Vincent de Paul, dans une seule église de l'ancien Lille, Saint-Maurice, Sainte-Catherine ou Saint-Etienne, pussent être suivies par les ouvriers demeurant dans les quartiers excentriques. Afin de leur rendre moins pénible un tel dérangement, à huit heures du soir, après une journée de travail, le Conseil particulier pensa qu'il serait désirable d'arriver progressivement à des retraites paroissiales, en essayant d'abord des retraites par groupes de plusieurs paroisses réunies pour la prédication et pour la célébration de la messe de clôture. La question, mise plusieurs fois à l'ordre du jour en 1880, fut enfin résolue en 1881, avec l'assentiment empressé de MM. les Doyens et Curés de toute la ville. Quatre groupes de trois paroisses furent formés, et la retraite eut lieu simultanément dans quatre églises désignées d'avance, l'organisation ayant été laissée aux soins des Conférences des quatre groupes. L'essai réussit et le succès en fut constaté à la séance du 4 août, après la fête de saint Vincent de Paul. « L'assistance » avait été aussi nombreuse, dit le procès-verbal, dans » chacune des quatre églises, qu'elle l'avait été précédemment à Saint-Etienne. »

Non seulement ce résultat justifiait le changement qui venait d'être opéré, mais encore il était d'un bon augure pour l'avenir; le moment ne paraît pas éloigné où les retraites pourront se faire par paroisse au grand avantage de la population

catholique et à la grande satisfaction des pasteurs.

Quoique, après avoir parlé d'intérêts purement religieux, il puisse paraître étrange de traiter une question financière, il nous faut cependant dire un mot, en passant, d'une réforme qui s'imposait comme un retour aux statuts de la Société et qui, d'ailleurs, devait avoir l'avantage d'encourager l'esprit d'initiative des Conférences, de leur rendre quelque chose de l'autonomie qu'elles avaient un peu aliénée sinon tout à fait perdue sous un certain rapport, et enfin de dégager le Conseil particulier d'un fardeau d'obligations, de comptes, de dépenses qui ne pesait sur ses épaules que par suite d'une dérogation aux règles primitives. Au reste, le lecteur nous pardonnera de lui épargner des détails qu'il trouverait fastidieux. La séance du Conseil, le 2 décembre 1880, contient à ce sujet le rapport présenté par M. le trésorier général, qui fut immédiatement adopté, puis envoyé à l'approbation de toutes les Conférences. Il reste comme un document à consulter, si les circonstances l'exigeaient un jour.

En résumé, l'état nouveau, substitué à ce qui existait auparavant, n'est que l'état normal, réglementaire. L'avenir prouvera sans doute que le changement était à la fois légitime et raisonnable.

Les catholiques de Lille savent assez quelles charges accablantes leur générosité supporte depuis longtemps; nous nous abstenons d'en faire l'énumération quoiqu'elle soit toute à leur gloire. Eh bien! dans ces dures occurrences, les Conférences n'ont pas vu tarir, en ce qui les concerne, les sources

de l'aumône. Ce serait inexplicable si ce n'était chrétien. Les dons continuent à affluer malgré tant d'autres appels faits à la charité sous les formes les plus variées. Et voilà, pour comble, que la politique, envahissant, la première, un domaine duquel on s'était si souvent efforcé de la bannir et venant disputer aux catholiques le droit de disposer sans partage des biens qui leur appartiennent, la politique, disons-nous, a voulu entraver la liberté que, jusqu'à présent, toutes les administrations avaient respectée, de se créer les ressources nécessaires à leurs œuvres.

En novembre 1881, M. le comte DE CAULAINCOURT avait pu se flatter encore d'obtenir l'autorisation ordinaire pour la loterie bisannuelle, lorsque le Conseil découvrit dans les termes de la lettre de M. le Préfet du Nord, des conditions nouvelles qu'il n'était pas possible d'accepter. L'arrêté, rendu d'après les ordres de Paris, n'ayant pu être modifié, malgré les démarches faites auprès de M. le Préfet, le Conseil se vit forcé de décider, séance tenante (5 janvier 1882), que la loterie n'aurait pas lieu cette année, mais qu'on s'occuperait immédiatement, pour la remplacer, de concert avec le Comité des Dames, des moyens de trouver de nouvelles ressources pour les Conférences, c'est-à-dire pour les pauvres qu'elles secourent.

En définitive, les commissions formées dans chaque paroisse pour recueillir les offrandes de tous les bienfaiteurs de la Société, arrivèrent à un chiffre équivalent à celui de la loterie, et la

somme fut versée *intégralement*, sans aucun détournement étranger, dans les caisses des Conférences.

Nous avons vu la progression constante du nombre des Conférences, d'année en année, au point que la ville, au dernier moment, en comptait 17 et 500 membres actifs ou honoraires (rapport du 11 mars 1883). Les recettes s'élevaient à 37,376 fr. 75 c. et les dépenses à 32,076 fr. 89 c. Les quêtes des séances ordinaires produisaient 14,319 fr. 98 c.; les souscriptions et dons 5,299 fr. 81 c. Les recettes réunies des Conférences et du Conseil particulier atteignaient 47,566 fr. 60 c., les dépenses 38,381 fr. 64 c.

La quête remplaçant la loterie avait donné, pour la part des Conférences d'hommes, 13,261 fr. 15 c. Enfin les familles visitées étaient au nombre de 797.

Comme le fait remarquer le rapporteur, les chiffres des dépenses sont loin de représenter l'importance des secours réellement distribués par la Société de Saint-Vincent de Paul, car, malgré les recommandations, on ne donne pas tout à la caisse : une foule d'infractions qui ne font pas l'affaire des trésoriers mais qui réjouissent les anges, porteraient peut-être les secours au double, et les Dames qui donnent si généreusement augmenteraient de beaucoup, si elles entraient en ligne de compte, ce que les pauvres de Lille reçoivent des Conférences.

Il était bon de tracer cette statistique à l'époque où va s'arrêter notre notice, afin qu'elle serve de point de départ pour le nouvel exercice charitable qui

s'ouvrira aussitôt après le Jubilé cinquantiénaire.

Le rapport n'oublie pas de mentionner aussi le Secrétariat des pauvres et la Société de Saint-François Régis, en exposant brièvement le résultat de leurs travaux. Ainsi les deux sections du Secrétariat ont fait environ 200 opérations, écrit 500 lettres, et traité 71 affaires de succession ou de contentieux. La Société de Saint-François Régis a inscrit, en 1882, 757 mariages; elle en a réalisé 543. Les légitimations sont au nombre de 191.

On avait pu craindre qu'une des Conférences, l'une des plus éloignées du centre et des plus difficiles à recruter pour des causes multiples, celle des Moulins, ne vînt à disparaître entièrement; il y eut même un vide d'un instant dans son existence. Le Conseil particulier, ému de cet état de choses, recommanda aux autres Conférences de prier afin que le ciel y remédiât au plus vite. Ces prières ont été exaucées, car aujourd'hui, grâce au dévouement de quelques Confrères des paroisses voisines et à l'appui de M. le curé, la Conférence des Moulins, ressuscitée, va reprendre le cours interrompu de ses œuvres.

Nous devons donc remercier Dieu d'avoir permis qu'aucune solution de continuité ne vînt, pour ainsi dire, attrister les fêtes que, en union avec toutes les Conférences du monde catholique, la Société de Saint-Vincent de Paul préparait pour célébrer, à Lille, la permanence vraiment providentielle de son esprit et de son organisation extérieure. Et enfin, comme pour affirmer plus énergiquement

l'intimité des rapports qui rattachent les Conférences à l'Eglise, l'un des derniers comptes-rendus (1882) disait que trois jeunes gens, qui avaient fait partie de celles des anciens élèves de Saint-Joseph et des écoles congréganistes, étaient récemment entrés dans la carrière ecclésiastique, MM. BULTEAU, PLAYOUST et HUARD ; M. VERBECK, dans la Congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne. Les menaces de l'avenir n'ont pas effrayé ces vaillants qui n'oublieront pas qu'ils sont des fils de saint Vincent de Paul.

Nous ne croyons pas utile de rappeler que les Conférences n'ont cessé de cultiver le champ ouvert, dès le commencement, à leur activité, enrichi constamment des produits nouveaux de la charité : cercles, patronages, Saintes-Familles, secrétariat, classes des militaires, Société de Saint-François Régis, etc., etc. Elles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient hier. Cependant certaines questions qui sollicitaient déjà leur attention il y a quelques années, sont devenues brûlantes, notamment celle des écoles. Depuis la fameuse loi dite de neutralité, la sollicitude des Conférences est plus que jamais éveillée, le devoir qui leur incombe à l'égard des familles pauvres a plus de gravité encore qu'auparavant, et nous avons fortement insisté dans un des chapitres antérieurs sur les dangers auxquels la foi des enfants est exposée lorsque la simple affirmation de Dieu est prohibée dans l'enseignement primaire. Une entente est absolument nécessaire avec les comités qui opposent les écoles libres, congréganistes

ou laïques, aux écoles officielles où le prêtre est un intrus et un ennemi (1).

Les Conférences de Lille sont arrivées, en 1883, à leur quarante-cinquième année d'existence, et elles fêtent à présent les Noces d'or de la Société. Un si joyeux anniversaire est accompagné d'une sorte de tristesse lorsque nous songeons à ceux de nos Confrères, de nos amis qui ont quitté la terre et qui auraient été heureux de participer au bonheur commun. Il en est qui avaient presque touché à ces jours désirés, mais que la mort a privés d'une joie sur laquelle ils semblaient pouvoir compter.

C'est d'abord, au début de l'année 1880, M. BONDARD, vice-président de la Conférence de Saint-André, qui, aimé et respecté de tous et surtout des pauvres, jouissait de ses dix petits-enfants, gracieuse couronne de sa vieillesse, quand il fut rappelé à Dieu. Puis MM. JONGLEZ DE LIGNE père et Louis CORNILLE, membres honoraires de la Madeleine, après avoir été longtemps membres actifs; M. Alexandre VANDERHAEGHEN qui avait communié la veille du jour où une mort subite le ravit à l'affection des siens; enfin MM. Hippolyte DES-

(1) S'il n'entre pas dans notre dessein de raconter les scènes de violences dont nous avons été les témoins indignés contre les saints religieux de la Compagnie de Jésus, de Saint-Dominique et du divin Rédempteur, on ne nous fera pas pour cela l'injure de croire qu'elles aient laissé insensibles les Conférences de Saint-Vincent de Paul. Celles-ci pourraient-elles, en effet, ne pas se souvenir des nombreuses occasions dont cette Notice rend d'ailleurs témoignage, où les membres de ces ordres, doublement illustres par la persécution et par la vertu, nous ont assistés de leur parole, de leurs conseils, de leur admirable zèle. Leur expulsion est un des plus douloureux épisodes de la guerre déclarée à l'Eglise par l'athéisme et le matérialisme contemporains!

BŒUFS et FÉLIX BERNARD. POUVONS-NOUS mieux dire que M. Ed. LEFORT, à la séance du 27 juillet ?

« Hippolyte DESBŒUFS, admirable cœur, dont la
» vie se résume en deux mots : devoir, charité !
» au milieu d'occupations qui, de cinq heures du
» matin jusqu'à onze heures du soir, ne lui laissaient
» que de courts répits, il trouvait le moyen de
» faire un bien immense. Il visitait avec un soin
» paternel les familles qui lui étaient confiées, et il
» exerçait sur elles, à tous les points de vue, une
» excellente influence !... Il aimait surtout à relever
» celles qui étaient déchues, à faire ce qu'il appelait
» des *sauvetages*. Il a fait ainsi des choses à peine
» connues, mais que Dieu a inscrites au Livre de
» vie.

» On sait qu'il est un des fondateurs de l'Orphelinat de Saint-Gabriel dont la direction est aujourd'hui confiée à M. Charles HUET.

» Dieu diversifie ses dons par amour. J'ai connu de nos grands bienfaiteurs des pauvres qui disaient : Je crois que j'ai du mérite à donner, car je tiens à l'argent ; et leur mérite était d'autant plus grand qu'ils donnaient à larges mains et ne cessaient de le faire.

» Il en est d'autres qui se détachent plus aisément des choses terrestres et dont le cœur se laisse glisser volontiers sur la douce pente de la charité ; M. Félix BERNARD était de ce nombre. C'était un héritage de famille. De grandes épreuves, de longues souffrances n'ont fait que rendre plus abondantes les sources des bénédictions divines.

» Les dernières années de sa vie ont été signalées
» par un surcroît de zèle qui l'a rendu le pourvoyeur
» infatigable de deux grandes Œuvres de notre
» ville : l'une, qui fait l'admiration de notre siècle,
» les *Petites Sœurs des pauvres* ; l'autre, la fon-
» dation d'un *Asile pour les femmes incurables*.
» Au milieu de ses démarches, de ses fatigues,
» il n'avait que des paroles agréables et d'une
» aimable gaieté qui me permettent de lui appliquer
» le beau texte : *Hilarem datorem diligit Deus.* »
(27 juillet 1880.)

Nous pouvons ajouter ce que nous disait son frère, M. l'abbé BERNARD, grand-vicaire de Cambrai : *Il faut une dévotion gaie.*

Le bon M. NOYELLE qui voulut rester membre actif de la Madeleine jusqu'à ce que ses quatre-vingt-deux ans lui eussent rendu impossible la visite de ses familles.

Enfin, le docteur VANVERTS, Président de la Conférence de Saint-Sauveur, nature ouverte et franche, qui s'était donné à la Société avec un entrain que les obligations de sa profession pouvaient seules retenir.

Les années suivantes ne le cèdent pas en deuils irréparables. M. DEPLANQUES-ROGUES, Président de la Conférence de Saint-Maurice, appartenait depuis trente ans aux Conférences de Lille, et le dévouement qu'il apportait à ses fonctions lui assurait une place toute d'affection dans la mémoire de ses collègues ; M. le comte DE GERMINY, Président de Saint-André, membre de la Société pendant quarante

ans, et dont on pouvait dire : *Il était le modèle des Présidents de Conférence!* M. DE GERMINY, pendant les jours de sa maladie; s'inquiétait de la santé d'un voisin qui devait le précéder dans la tombe, M. DORÉMIEUX, membre honoraire, à qui ses fonctions de Président du Bureau de bienfaisance avaient appris à connaître les malheureux.

Pour clore cette liste, hélas! trop étendue, n'omettons pas les noms de l'abbé Arthur SCALBERT et de Mgr DE SÉGUR : un souvenir de reconnaissance leur était dû à cause du profond intérêt qu'ils portaient aux Œuvres de Saint-Vincent de Paul et de leur parenté avec tant de Confrères qui nous appartiennent.

De toutes les pertes que les Conférences ont eu à regretter alors, il n'en est peut-être pas de plus subitement douloureuse que celle de M. Louis BERNARD. Le Président du Conseil particulier, en annonçant cette nouvelle (6 octobre 1881), n'eut qu'à laisser parler son cœur pour exprimer l'affliction générale. M. Louis BERNARD possédait tout ce qui attire l'estime des hommes et les grâces de Dieu. Et puis il était de cette famille où la charité passe des pères aux enfants, et qui a fourni des coopérateurs à toutes les bonnes œuvres de la ville.

La liste nécrologique, en 1882 et 1883, contient les noms de plusieurs membres dont le souvenir tout récent est encore vivant pour nous.

M. BAILLEUX-LEMAIRE, président de la Conférence d'Esquermes, un de ces chefs d'industrie qui ne se

contentent pas de donner à l'ouvrier le prix de son travail, mais y ajoutent le bienfait d'une religieuse sollicitude.

M. Georges BERNARD, neveu de l'abbé Bernard, longtemps l'un des membres actifs les plus dévoués, qui, obligé de résider à Santes, a voulu rester membre honoraire jusqu'à sa mort.

M. MALLEZ-CASTAIN, vénérable vieillard dont les derniers jours ont été consacrés au culte du Très Saint Sacrement.

M. René ROGEZ, jeune élève en droit de l'Université Catholique, le modèle des étudiants chrétiens.

Dans la séance du 7 septembre 1882, le Conseil particulier fut informé de la perte douloureuse que venait de faire le diocèse en la personne de M. l'abbé BERNARD, ancien vicaire général, pieusement décédé à Cambrai, âgé de 76 ans. M. le Président, sous l'impression de cette triste nouvelle, rappela quelle impulsion M. l'abbé Bernard, longtemps à la tête de la paroisse de Sainte-Catherine, avait donnée à toutes les œuvres. Les procès-verbaux témoignent de la part qu'il a prise à la fondation de la première Conférence dont Mgr l'Archevêque l'avait établi directeur spirituel, et de la profonde affection qu'il avait montrée à la Société de Saint-Vincent de Paul en toutes circonstances. Le Conseil particulier, acquittant une dette de reconnaissance, décida qu'une messe serait célébrée pour le repos de son âme en la Basilique de Notre-Dame de la Treille. Les Confrères se firent un devoir d'y assister en grand nombre.

Ils ne sont plus parmi nous ces amis d'hier et

d'autrefois, mais au séjour de la paix éternelle où nous espérons les rejoindre, ils chantent avec nous le cantique d'action de grâces qui va retentir dans toutes les Conférences de la terre et qui montera jusqu'au Ciel, comme un immense *Alléluia*.

Cinquante ans se sont donc écoulés depuis que quelques étudiants ont fondé à Paris la Société de Saint-Vincent de Paul, cinquante ans d'une parfaite union entre les membres des Conférences et entre les Conférences elles-mêmes, cinquante ans d'un accord inaltérable avec les ministres de la religion à tous les degrés de la hiérarchie catholique; le Conseil général, par l'organe de son Président, M. BAUDON, annonça, dès le mois de novembre 1882, que dans cette famille où le lien le plus puissant est l'amour de Jésus-Christ dans ses pauvres, il convenait de célébrer des Noces d'or avec un éclat inaccoutumé. Et le 25 décembre (saint jour de Noël), il indiquait le programme qui lui paraissait devoir être adopté pour ce mémorable anniversaire :

Célébrer trois messes : la première, « messe » d'actions de grâces pour les bienfaits dont Notre- » Seigneur nous a comblés; la seconde, messe des » morts pour les membres innombrables et pour les » pauvres encore plus nombreux que nous avons » perdus dans ce demi-siècle...; la troisième aurait » pour but de solliciter du Seigneur les grâces » dont nous avons besoin pour continuer nos » Œuvres....

» A l'occasion des Noces d'or, nous engageons
» les Confrères à faire à leurs familles une aumône
» spéciale, soit en augmentant les modestes secours
» que nous leur distribuons, soit en y ajoutant cer-
» taines petites douceurs auxquelles les pauvres et
» surtout les enfants sont d'autant plus sensibles
» qu'ils en sont plus souvent privés....

» Travaillons à laisser, s'il est possible, un sou-
» venir durable de cet anniversaire en fondant une
» œuvre quelconque à ce moment. »

Après avoir énuméré quelques-unes de ces Œuvres nouvelles qui conviennent aux Conférences des villes ou des campagnes : Confréries du Saint Sacrement, bibliothèques catholiques, catéchisme enseigné aux enfants, patronages, Saintes-Familles, Sociétés de secours mutuels, etc., le Président général, dans son allocution à l'Assemblée des Conférences de Paris, le 11 février 1883, propose, pour concentrer les aumônes sur une Œuvre unique, de fonder le pavillon de Saint-Vincent de Paul dans l'hôpital chrétien et libre de Paris qui s'appellera *hôpital Saint-Joseph*.... Le Président général avait prié humblement Sa Sainteté Léon XIII d'ouvrir le trésor des indulgences pour la Société de Saint-Vincent de Paul, à l'occasion de ses Noces d'or, en mai 1883, et le secrétaire de la Congrégation avait répondu, dès le mois de mars, que le Saint-Père accordait « une indulgence plénière à tous » ses membres actifs et honoraires, aussi bien » qu'à ses pauvres, qui, vraiment contrits, con- » fessés et ayant communiqué, assisteront à la messe

» que la Société fera célébrer, dans chaque localité
» où existent des Conférences, à l'occasion du cin-
» quantième anniversaire de la fondation de la
» Société. »

Et le 8 mai, pendant la célébration des fêtes du Jubilé, Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris communiquait à l'Assemblée générale des Conférences une faveur nouvelle du Saint-Siège :

» Le Saint-Père, sans renvoyer l'affaire à une
» congrégation spéciale, avait daigné déclarer que
» l'insigne bienfaiteur de l'humanité, saint Vincent
» de Paul, serait reconnu et vénéré dans toute
» la France comme Patron des pieuses Associations
» et Œuvres de charité chrétienne. »

Enfin ajoutant encore une preuve personnelle et directe de l'affection paternelle qu'il a toujours montrée à la Société de Saint-Vincent de Paul, le Souverain-Pontife daigna accorder une audience particulière aux membres des Conférences le 3 juin 1883, et leur adressa un discours que le Bulletin de la Société a reproduit *in extenso*.

La grande voix de Rome se joignait ainsi à celle de tous les chrétiens enrôlés sous la bannière de celui dont le nom et la protection visible avaient donné aux Conférences de Saint-Vincent de Paul une vitalité qui serait inexplicable si, par la vertu des bénédictions du Vicaire de Jésus-Christ, cette œuvre ne participait à la force divine de l'Eglise catholique.

Il y aurait, en vérité, imprudence à comparer nos fêtes à celles de Paris; Paris a été comme le

rendez-vous des Conférences du monde, le centre des pieuses réjouissances auxquelles la Société tout entière était invitée. Comment retracer les touchantes manifestations dont ses Noces d'or ont été l'objet dans la capitale?

Disons-nous les réunions familiales, prévenances de l'hospitalité, destinées aux membres étrangers accourus de toutes les parties de l'Europe et même des deux Amériques; les neuf cents pèlerins gravissant la colline de Montmartre et, au saint sacrifice de la messe, communiant de la main de Sa Grandeur Mgr DE LARISSE dans la basilique du Sacré-Cœur? Avec quel respect filial, avec quelle émotion les plus jeunes membres des Conférences se sont vus à la Table sainte à côté des aînés de la grande famille de Saint-Vincent de Paul! Là se trouvaient deux des fondateurs de la Société, M. LALLIER, son premier secrétaire général, dont le nom est au bas des premières circulaires de notre manuel, et M. LE TAILLANDIER, celui des membres de la Conférence d'histoire qui suggéra à Fr. OZANAM la pensée d'une Conférence de charité.

Quel souvenir! « On se ferait difficilement, dit le » *Bulletin*, l'idée des sentiments de curiosité et de » vénération tout à la fois, qu'inspirait la vue de ces » vétérans de la Société. »

Le même jour, dimanche 6 mai, à quatre heures et demie, avait été fixée l'Assemblée de Notre-Dame, et du haut de cette chaire d'où la parole sainte, depuis Lacordaire, était descendue, allumant dans un si grand nombre de jeunes âmes le feu de la

charité pour les jeter ensuite dans les rangs des Conférences, la voix du R. P. MONSABRÉ, d'un fils de saint Dominique, allait retentir et célébrer la gloire de saint Vincent de Paul.

Les deuxième et troisième journées du Triduum, la Messe fut célébrée par Son Excellence le Nonce Apostolique, à Notre-Dame des Victoires, pour nos chers défunts; et le lendemain, à la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres, par M. FIAT, Supérieur général. Tous nos Confrères purent vénérer les Reliques insignes de saint Vincent de Paul dans son tombeau placé derrière l'autel.

L'après-midi de ces deux journées fut remplie par des Assemblées générales, dont le compte-rendu, ainsi que celui des fêtes, est l'objet d'une publication spéciale, préparée par les soins du Conseil général de la Société.

A Lille, en conformité avec le programme arrêté, les Conférences d'hommes et de dames, les familles visitées et les membres qui les visitent, confondus dans un sentiment d'égalité chrétienne et de reconnaissance envers Dieu, assistèrent, le dimanche 29 avril 1883, à une messe d'actions de grâces, à l'église Saint-Maurice. Ce fut un magnifique et consolant spectacle que cette affluence de pauvres et de riches, remplissant les vastes nefs, écoutant la parole si bien appropriée à la circonstance, de M. le Doyen, et ces files serrées de fidèles allant à la Table sainte faire en silence avec Dieu le compte des bienfaits dont ils lui sont redevables depuis la naissance de la Société.

La veille, les familles patronnées avaient toutes reçu un secours ou plutôt un don exceptionnel en viande, vin et gâteaux, afin que les joies de chaque foyer répondissent à l'allégresse générale. Pour que la caisse réservée des pauvres ne fût pas entamée, la dépense devait être couverte par une souscription entre les membres des Conférences.

Quelque temps après, un portrait encadré de saint Vincent de Paul, portrait d'un père destiné à orner la chambre de ses enfants, fut distribué aux pauvres par leurs visiteurs.

Le dimanche 6 mai, deuxième journée, dans toutes les paroisses et à la même heure, une messe fut dite pour les défunts, non seulement pour les membres des Conférences, mais aussi pour les pauvres peut-être, hélas ! les plus oubliés, c'est-à-dire pour la foule des morts dont les rangs se sont grossis d'année en année jusqu'aujourd'hui, pour qui nous avons le devoir de réclamer, au divin sacrifice, leur part du sang qui délivre les âmes. Jamais on ne fait appel en vain aux affections de famille; la messe des défunts réunit partout une assistance considérable de parents, et partout les paroles prononcées par MM. les Doyens trouvèrent de l'écho dans le cœur des pauvres.

Le 17 juin, journée de clôture des fêtes du cinquantième, toutes les Conférences de la province ecclésiastique de Cambrai, du Nord et du Pas-de-Calais, avaient été invitées par le Conseil central à s'unir dans une même intention afin d'obtenir la continuation des grâces accordées à la Société de

Saint-Vincent de Paul. La messe fut célébrée à l'autel de Notre-Dame de la Treille par Sa Grandeur l'Evêque d'Arras. Il y avait longtemps que la basilique n'avait vu si nombreuse assemblée. Après la sainte Communion reçue des mains de Mgr MEIGNAN, après les paroles pleines de mansuétude prononcées par le vénérable prélat, toutes les voix entonnèrent le psaume où s'exprimait si bien la pensée qui remplissait les âmes : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.*

A trois heures de l'après-midi, 500 membres environ des Conférences établies sur tous les points de la province ecclésiastique de Cambrai étaient réunis dans la salle Ozanam. Un grand nombre de Confrères des villes voisines étaient malheureusement retenus loin de Lille par des circonstances locales dont Mgr DUQUESNAY voulut bien, dans le courant de la séance, signaler lui-même la nature et l'importance.

Nos Seigneurs l'Archevêque de Cambrai, les Evêques d'Arras et de Lydda prirent place sur l'estrade qui leur avait été préparée, et à côté de Leurs Grandeurs, M. l'abbé DESTOMBES, vicaire général de Cambrai, M. l'abbé DESCHAMPS, vicaire général d'Arras.

Après la prière et la lecture d'usage du I^{er} chapitre du III^e livre de l'*Imitation*, Mgr DUQUESNAY donna la parole à M. le Président du Conseil central, qui, dans un discours écouté avec la plus grande attention et accueilli par les marques d'approbation la plus vive, présenta un aperçu général

des progrès des Conférences du ressort du Conseil central depuis leur fondation.

Ce discours, et le rapport sur l'état actuel des Conférences de la province, lu par un membre de la Conférence de Roubaix, sont imprimés dans le compte-rendu de toute la séance. Qu'il nous soit cependant permis d'en détacher quelques lignes caractéristiques.

M. le Président du Conseil central crut, avec raison, qu'en cette fête de famille, le premier souvenir devait s'adresser au pasteur vénérable, au père qui eût été si heureux de se trouver au milieu de ses fils privilégiés, Mgr LEQUETTE. Toute l'Assemblée s'est associée à cet hommage si délicat et si bien exprimé :

« En nous retrouvant dans la basilique et aux
» pieds de la patronne de Lille... nous n'avons pu
» nous défendre de songer à ce vénérable Evêque
» qui souvent s'était fait un bonheur de présider nos
» Pèlerinages et de célébrer la sainte messe à notre
» intention. Au moment où, l'an dernier, dans les
» cloîtres de Saint-Vaast, nous payions un tribut
» de légitimes regrets et de respectueuse recon-
» naissance à la mémoire de Son Em. le Cardinal
» RÉGNIER, la mort menaçait déjà d'enlever à
» l'affection de ses ouailles, à la nôtre, Mgr LEQUETTE,
» et cependant nous espérions, car notre prière se
» plaçait sous le patronage de saint Benoît Labre.
» Dans d'autres circonstances et devant d'autres
» assemblées, des voix éloquents ont retracé la
» vie de ce digne et regretté défunt. Je me bornerai

» à vous rappeler ici que cet Evêque si bon, si
» bon, comme le qualifiait son vénéré métropolitain,
» nous aimait de tout cœur, et vous savez de
» quelle affection ce cœur était capable. Il y a peu
» d'années, dans une de nos réunions générales,
» Sa Grandeur nous disait avec émotion : « C'est
» avec joie, chers Messieurs, que nous unissons
» vos mains dans celles de nos prêtres, pour que
» vous travailliez à étendre de plus en plus le règne
» de Jésus-Christ dans les âmes, et nous vous
» disons : Croissez en nombre et multipliez vos
» Conférences et le bien qu'elles font. Oui, vous
» êtes nos frères tendrement chéris, notre couronne
» bien-aimée. »

» Nous ne pouvons oublier que le dernier acte
» de sa vie publique, de sa vie d'Evêque a été pour
» nos Conférences. Accablé par la maladie, con-
» damné peut-être déjà par la science, Mgr
» LEQUETTE a tenu — ce souvenir doit demeurer
» pour nous ineffaçable — à assister à toute la
» messe de notre pèlerinage en la cathédrale d'Arras:
» dernier et précieux témoignage de sa vive et
» paternelle affection pour nos Œuvres. »

Le rapport sur les Conférences actuelles de la province ecclésiastique de Cambrai ne pouvait manquer d'exciter le plus vif intérêt; il renferme, à la dernière page et sous une forme ingénieuse, une exhortation pleine d'à propos :

« Surtout ne nous effrayons pas si nos efforts
» paraissent petits devant l'énormité de la tâche.
» Il y a dans l'Histoire ancienne un trait qui est

» bien fait pour nous donner le courage nécessaire.
» Après la mort de Cyrus le Jeune, la partie de son
» armée, éloignée de la patrie, fit une marche
» rétrograde connue sous le nom de Retraite des
» dix mille. Un jour, un lac immense entrave la
» marche des guerriers grecs : que faire? « Nous
» sommes dix mille, s'écrient-ils; nous apporterons
» chacun notre pierre et nous comblerons l'abîme. »
» Et ces héros réussirent dans leur travail surhumain.
» Donc, Messieurs et chers Confrères, animés de
» l'esprit de foi, ne nous laissons pas aller au
» découragement; apportons tous chacun notre
» pierre, et avec la protection de notre Patron, nous
» finirons par vaincre le mal. »

C'est un bonheur pour les membres des Conférences d'entendre leur Archevêque lorsque, accablé par les fatigues du ministère, appelé de toutes parts et ne sachant se refuser à personne, dépensant pour son troupeau ce qu'il a dans son cœur d'Evêque de tendresse et de chaleur, il retrouve tout à coup, au moment où il semblerait épuisé, cette énergie de parole, cette onction pénétrante, cette verve et cette franchise d'accent qui touchent et remuent profondément les auditeurs. L'improvisation adressée à l'Assemblée du 17 juin restera dans les mains de tous les Confrères, ce qui nous fera moins regretter d'en pouvoir donner que des extraits nécessairement insuffisants :

Mgr DUQUESNAY paie d'abord un tribut de regrets profondément sentis adressés à Mgr LEQUETTE, « qui continuera de vous protéger, n'en doutez

» pas.... Nous avons en lui, au ciel avec saint
» Vincent de Paul, un patron de plus. » Puis,
revenant sur le discours de M. le Président du
Conseil central, Sa Grandeur ajoute :

« Tout à l'heure votre Président vous a dit que
» les Conférences doivent présenter un triple carac-
» tère, la piété, l'humilité, la charité. Votre Pré-
» sident a parlé d'or, je reprends ses paroles que je
» n'ai qu'à commenter.

» Et d'abord la piété! Qu'elle demeure toujours
» la base, le fondement de toutes vos Œuvres cha-
» ritables. Les fondateurs ont eu bien certainement
» en vue leur propre sanctification. »

Ici Monseigneur rappelle combien, vers 1830, le
respect humain dominait en maître :

« Aujourd'hui encore c'est la guerre à la religion;
» la persécution est même à l'état aigu, mais le
» respect humain a du moins disparu. On nous per-
» sécute, mais réjouissons-nous; parmi les catho-
» liques de notre temps, on sait lutter, il n'y a pas
» de lâches, nous ne cachons pas notre drapeau,
» nous faisons vaillamment notre devoir, et nous
» donnons chaque jour des preuves de notre cou-
» rage et de notre résolution de continuer la résis-
» tance. »

Après avoir cité un trait charmant de la vie de
M. Gossin, fondateur de la Société de Saint-François
Régis, afin d'encourager aux actes de religion les
membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul,
après avoir rappelé les sentiments énergiques de
piété dont il vient d'être le témoin au Congrès

Eucharistique de Liège, Monseigneur recommande ensuite l'humilité....

- « L'orgueil serait la profanation de la charité.
- » Nous ne sommes rien, nous n'avons rien, ne
 - » l'oublions pas. Saint Vincent de Paul poussait
 - » l'humilité jusqu'à un degré héroïque. On ra-
 - » conte de lui que, rentré le soir à Saint-Lazare,
 - » il s'humiliait devant ses prêtres; au réfectoire,
 - » il se disait : Misérable! tu n'as pas aujourd'hui
 - » gagné le pain que tu vas manger. On s'est
 - » demandé s'il était sincère, s'il croyait ce qu'il
 - » disait. Eh bien, oui, il le croyait, et il n'est pas
 - » difficile de l'expliquer. Vous savez que lorsqu'on
 - » regarde son image dans un miroir, plus le miroir
 - » est parfait, plus il est facile de reconnaître les
 - » défauts de sa figure.... Ce grand saint, en parlant
 - » ainsi, se regardait dans le miroir de la pureté, de
 - » la sainteté infinies de Dieu : grâce à la pénétration
 - » qu'il apportait dans sa comparaison de lui-même
 - » avec son idéal divin, il se voyait des taches qui
 - » échappaient complètement à la vue des hommes.
 - » Enfin on vous a parlé de charité, de zèle, de
 - » dévouement. Ah! la charité, elle existe encore en
 - » France, chez les catholiques et seulement chez les
 - » catholiques.... La vraie charité, c'est le fruit
 - » nécessaire de la piété et de l'humilité.
 - » Vous continuerez donc vos œuvres, mes chers
 - » Messieurs. Vous avez maintenant célébré vos
 - » Noces d'or. On dit généralement que quand il y
 - » a entre de vieux époux la célébration de leurs
 - » Noces d'or, il y a entre eux comme un redouble-

» ment d'amour, une sorte de rajeunissement. Vous
» aussi, vous vous aimerez davantage; vous êtes
» comme rajeunis par ce Jubilé. Fidèles à l'esprit de
» piété, d'humilité et de charité, vous parcourrez
» une nouvelle carrière. »

Pourrions-nous mieux finir la relation d'une si mémorable journée qu'en répétant l'appel chaleureux fait aux membres de la Société de Saint-Vincent de Paul dans la péroraison de l'un des discours lu à cette Assemblée générale :

« Nos fêtes jubilaires vont se terminer. Après
» cette halte dans la carrière, il faut sans tarder se
» remettre en route; le temps presse, les besoins
» sont partout grands et multiples et les ouvriers
» bien rares.

» A l'œuvre donc! à l'œuvre! Notre Saint-Père
» le Pape proclame notre illustre patron protecteur
» des œuvres de charité de France, et, bénissant avec
» une paternelle effusion nos Conférences, il nous
» demande d'être des apôtres et de sauver des
» âmes.

» Il faut, sans relâche, sans trêve ni merci, tra-
» vailler avec énergie, avec dévouement, avec con-
» fiance. Nous ne travaillons pas seulement pour
» le présent, nous travaillons pour l'avenir, nous
» aurons des successeurs!

» Comme le disait, à Paris, l'éloquent prédicateur
» de Notre-Dame : Messieurs, votre œuvre n'est
» qu'ébauchée. Nous ne serons plus là pour célébrer
» son centenaire; mais du haut du ciel où Dieu
» nous aura réunis, je l'espère, nous verrons le

» suprême triomphe de cette grande et sainte
» Société. Nous entendrons celui qui me remplacera
» dans cette chaire s'écrier :

« Dieu a béni le dévouement des ouvriers de
» saint Vincent de Paul ; la charité est victorieuse,
» la charité règne, la charité est maîtresse du
» monde ! »

Maintenant notre tâche est finie. A l'exemple de nos vieux auteurs chrétiens qui, arrivés à la dernière page de leur livre, se recommandaient aux prières du lecteur, celui qui a écrit cette Notice demande aux personnes qui la liront et particulièrement à ses Confrères, de se souvenir devant Dieu de lui et des siens.

19 juillet 1883.

Fête de saint Vincent de Paul.

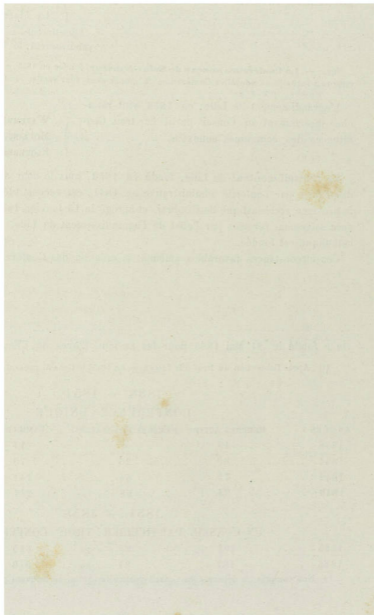


TABLEAU SYNOPTIQUE DES CONFÉRENCES DE LILLE

1838-1883

LA CONFÉRENCE DE LILLE

fondée le 25 Novembre 1838, fut divisée, le 6 Septembre 1851, sous la direction d'un **Conseil particulier**, en **trois Conférences**

} SAINT-ÉTIENNE et SAINT-SAUVEUR.
 } SAINT-ANDRÉ et SAINTE-CATHERINE.
 } LA MADELINE et SAINT-AURICE.
 Elles tinrent leur première Séance le 3 Octobre 1851; se subdivisèrent, le 22 Novembre 1857, en six Conférences

NOTA. — La **Conférence annexe de Saint-Sauveur**, fondée en 1855, agréée en 1856, exista jusqu'en 1880, époque à laquelle de nouvelles Conférences de jeunes gens sont venues rendre inutile sa fonction spéciale.

L'agrandissement de Lille, en 1858, vint rattacher directement au Conseil particulier trois Conférences des communes annexées.

} WAZEMMES
 } MOULINS-LILLE
 } ESQUERMES

Le **Conseil central** de Lille, fondé en 1852, sous le nom de Conseil provincial, frappé de dissolution par l'autorité administrative en 1861, est reconstitué en Novembre 1871, pour toute la province ecclésiastique de Cambrai, et agréé le 15 Janvier 1872. — De nouvelles paroisses sont successivement formées par l'effet de l'agrandissement de Lille. — En 1876 et 1877, l'Université catholique est fondée.

Ces circonstances favorables amènent la création des Conférences.

| | | | DATES D'AGRÉGATION | |
|--|--|------------|--------------------|--|
| } | 1. SAINT-ÉTIENNE (1) | | | |
| | 2. SAINT-SAUVEUR | | | |
| | 3. SAINT-ANDRÉ | 22 Mars | 1858. | |
| | 4. SAINTE-CATHERINE | | | |
| | 5. SAINTE-MARIE-MADELEINE | | | |
| | 6. SAINT-AURICE | 22 Mars | 1858. | |
| | | | | |
| | 7. SAINT-PIERRE SAINT-PAUL | 15 Février | 1844. | |
| | 8. SAINT-VINCENT DE PAUL | 5 Avril | 1852. | |
| | 9. SAINT-MARTIN | Juin | 1852. | |
| | | | | |
| | 10. SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE (Flamands) | 12 Mai | 1873. | |
| | 11. SACRÉ-CŒUR | 23 Mai | 1874. | |
| | 12. NOTRE-DAME (Employés) | 8 Juin | 1874. | |
| | 13. SAINT-MICHEL | 15 Mai | 1876. | |
| | 14. NOTRE-DAME DE CONSOLATION | 12 Février | 1877. | |
| | 15. SAINT-JOSEPH (Etudiants) | 2 Juillet | 1877. | |
| | 16. SAINT-THOMAS D'AQUIN (Etudiants) | 2 Juillet | 1877. | |
| 17. SAINTE-ÉUGÉNIE (Etudiants) | 23 Janvier | 1879. | | |
| 18. SAINT-AUGUSTIN (Employés) | 5 Juillet | 1880. | | |

On a fondé le 21 Mai 1883 pour les anciens Elèves de l'Ecole libre Saint-Joseph la Conférence 19. SAINT-LOUIS DE GONZAGUE, non encore agréée.

(1) Après l'obtention du Bref d'Indulgences de 1845, le Conseil général a déclaré agréées toutes les Conférences alors existantes avec lesquelles il était en relations.

1838 — 1851

CONFÉRENCE UNIQUE

| ANNÉES | MEMBRES ACTIFS | MEMBRES HONORAIRES | FAMILLES | DÉPENSES (2) |
|----------------|----------------|--------------------|---------------|--------------|
| 1838 | 19 | 26 | 14 | " " |
| 1844 | 60 | 26 | 70 | 2,070,54 |
| 1842 | 71 | 64 | 141 | 4,735,90 |
| 1849 | 94 | 68 | 241 | 5,011,82 |

1851 — 1858

UN CONSEIL PARTICULIER, TROIS CONFÉRENCES

| | | | | |
|----------------|---------------|--------------|---------------|-----------|
| 1855 | 191 | 95 | 615 | 23,647,90 |
| 1856 | 187 | 84 | 610 | 21,177,02 |

(2) Non compris les dépenses du Conseil particulier qui ne se trouvent pas relevées.

1858 — 1882

10 A 18 CONFÉRENCES

| ANNÉES | MEMBRES ACTIFS | MEMBRES HONORAIRES | FAMILLES | DÉPENSES (2) |
|----------------|----------------|--------------------|----------------|--------------|
| 1860 | 273 | 95 | 1003 | 30,478,32 |
| 1864 | 239 | 140 | 842 | 33,290,77 |
| 1868 | 234 | 151 | 815 | 34,485,23 |
| 1872 | 255 | 138 | 691 | 30,689,10 |
| 1876 | 349 | 112 | 791 | 34,273,22 |
| 1880 | 435 | 85 | 893 | 40,775,87 |
| 1882 | 405 | 89 | 797 | 38,381,64 |

(2) Non compris les dépenses du Conseil particulier qui ne se trouvent pas relevées.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Liste des Membres actifs et des Membres honoraires
décédés depuis la fondation de la Société à Lille, en 1838,
jusqu'au 25 août 1883 (1).

Procedent, qui bona fecerunt, in resur-
rectionem vitam. (JOAN. V. 29.)

1838

1839

1840

MM.

WACRENIER Liévin, décédé le 18 février, à l'âge de 31 ans.
BOURDON Joseph, — 13 mai, — 22 —

1841

LE MESRE DE PAS Ernest, décédé le 11 novem., à l'âge de 53 ans.

1842

DUSART D'ESCARNES Auguste, décédé le 13 juillet, à l'âge de 81 ans.

1843

REBOUX-LEROY J.-B.-Henri-Joseph, décédé le 27 juin, à l'âge de 63 ans.
VANNIER Antoine-Louis-Paulin, — 27 juillet, — 58 —

1844

1845

BERNARD Charles-Dominique, décédé le 8 janvier, à l'âge de 82 ans.
FONTAINE César-Bernardin-Joseph, — 19 février, — 64 —
GACHET Édouard, — 25 juillet, — 48 —
GRÉGOIRE Pierre-Félix, — 14 novem., — 31 —

1846

COURMONT-JACQUART Frédéric-Joseph, décédé le 8 janvier, à l'âge de 63 ans.
BENOIT (fils) François-Théodore, — 25 août, — 28 —
FIÉVET Louis, — 10 novem., — 57 —
CHARVET Gaspard-Aimé, — 15 novem., — 75 —

(1) Malgré tous nos soins, cette liste est probablement incomplète. Mais nos prières s'étendent à tous ceux qui furent nos confrères.

1847

MM.

DELERUYELLE (l'abbé) Auguste-Laurent-
Joseph, décédé le 27 août, à l'âge de 81 ans.

1848

Comte DE BRIGODE-KEMLANDT Pierre-
François, décédé le 10 janvier, à l'âge de 73 ans.
Comte DE MUYSSART Jean-Baptiste, — 12 juillet, — 95 —
BERNARD-SERRET Alexandre-Benjamin, — 30 août, — 79 —
LEFORT Louis-Joseph, — 8 décem., — 82 —

1849

SERRURIER Jean-François-Florent, décédé le 11 mars, à l'âge de 57 ans.
DE BASSERODE François, — 24 juillet, — 75 —

1850

DELACHAMBRE Narcisse, décédé le 10 novem., à l'âge de 29 ans.
SAVIN (l'abbé) Pierre-Désiré, — 23 novem., — 56 —

1851

NEYMAYER Jean-Paul-Joseph, décédé le 21 février, à l'âge de 71 ans.
TAVERNE DE MONTDIVER François, — 3 mars, — 79 —
JOYAU François-Justin, — 4 avril, — 72 —
LECLERCQ-VANWESBUS Jean-Baptiste, — 23 avril, — 74 —
TURBIEZ Jacques-François, — 22 décem., — 56 —

1852

DERODE Prosper-Félix-Joseph, décédé le 6 août, à l'âge de 63 ans.

1853

DELEMER-GRÉGOIRE Pierre-Joseph, décédé le 29 novem., à l'âge de 66 ans.

1854

1855

DE ROUVROY Léon, décédé en septembre, à l'âge de 56 ans.
MACQUART Pierre-Justin, — 25 novem., — 77 —

1856

DESCAMPS-DELACHINAL Auguste, décédé le 5 janvier, à l'âge de 60 ans.
SCHERER DE VENDEVILLE Habert-Marie, — 24 février, — 83 —
FLAMEN-RICHEBÉ Melchior-Joseph, — 8 mars, — 52 —
MOURCOU Jules, — 19 avril, — 48 —
Viconte DE MUYSSART Charles, — 20 avril, — 70 —

1856 (suite).

MM.

| | | | | |
|--------------------------------------|-----------|-------------|------------|---------|
| DENIS DU PÉAGE Henri-Edouard-Joseph, | décédé le | 3 septem., | à l'âge de | 70 ans. |
| MULLIER Achille-César, | — | 25 octobre, | — | 52 — |
| GOBRECHT (l'abbé) Pierre, | — | 5 novem., | — | 60 — |
| DESPRETZ DE LA FONTEYNE Michel-Ange, | — | 10 novem., | — | 63 — |

1857

| | | | | |
|--|-----------|-------------|------------|---------|
| AGACHE Donat, | décédé le | 31 janvier, | à l'âge de | 53 ans. |
| NYS-MEUREIN Michel, | — | 29 avril, | — | 63 — |
| D'HESPEL D'HOCRON Albéric-Charles-Henri, | — | 4 octobre, | — | 79 — |

1858

| | | | | |
|--------------------------|-----------|-------------|------------|---------|
| GONNET Aimé, | décédé le | 20 juillet, | à l'âge de | 37 ans. |
| DEFONTAINE Louis-Joseph, | — | 26 décem., | — | 78 — |

1859

| | | | | |
|----------------------------|-----------|----------|------------|---------|
| BERNARD-BEAUSSIER Auguste, | décédé le | 17 mars, | à l'âge de | 86 ans. |
|----------------------------|-----------|----------|------------|---------|

1860

| | | | | |
|---|-----------|-------------|------------|---------|
| MIELLEZ Auguste-Joseph, | décédé le | 8 mars, | à l'âge de | 50 ans. |
| PARSY Emile-Henri, | — | 6 mai, | — | 31 — |
| ROUZÉ-LEFEBVRE Emile-Jules-Auguste, | — | 22 mai, | — | 51 — |
| LAMMENS Edouard, | — | 24 juin, | — | 67 — |
| MARESCAILLE DE COURCELLES Alexis-Auguste-Hippolyte, | — | 17 août, | — | 72 — |
| LE MESRE DE PAS Misaël, | — | 24 septem., | — | 28 — |
| DESESPRINGALLE Henri-Louis, | — | 24 novem., | — | 30 — |

1861

| | | | | |
|----------------------------------|-----------|-------------|------------|---------|
| DELESTRÉ Lucien, | décédé le | 5 janvier, | à l'âge de | 19 ans. |
| CUVELIER-BERNARD Henri, | — | 6 janvier, | — | 60 — |
| MURVILLE François-Joseph, | — | 18 février, | — | 60 — |
| LARDINOIS Désiré-Jean-Baptiste, | — | 7 avril, | — | 65 — |
| HERBEAUX Juste-Chrétien-Antoine, | — | 9 avril, | — | 49 — |
| DELCOURT-MALFAIT Louis, | — | 16 juillet, | — | 58 — |

1862

| | | | | |
|--------------------------------------|-----------|-------------|------------|---------|
| VAN DER CRUYSSSE DE WAZIERS Charles, | décédé le | 14 mars, | à l'âge de | 77 ans. |
| GIRAUD Paul-Romain, | — | 7 juillet, | — | 75 — |
| POLLET Alexandre-Joseph, | — | 8 juillet, | — | 59 — |
| CLARISSE Adolphe, | — | 12 juillet, | — | 52 — |
| BRAQUAVAL Oscar-Alexandre, | — | 5 août, | — | 42 — |
| COPREAUX Jules-Louis, | — | 23 septem., | — | 22 — |

1863

MM.

| | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| LE GLAY Edouard , | décédé le 14 mars, à l'âge de 64 ans. |
| CHARVET-BARROIS Claude, | — 11 octobre, — 88 — |

1864

| | |
|---|--|
| PRUVOST Augustin , | décédé le 24 avril, à l'âge de 68 ans. |
| WARD John, | — 1 ^{er} juin, — 45 — |
| DROULERS Florentin-Joseph , | — 14 septem., — 65 — |
| SCALBERT Henri-Claude-Marie, | — 21 octobre, — 26 — |
| BLONDEAU-BILLET Emmanuel-Auguste-François , | — 24 novem., — 66 — |
| LEFEBVRE (l'abbé) Auguste , | — 27 novem., — 68 — |
| LEGRAIN Etienne-Joseph , | — 11 décem., — 80 — |

1865

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| LHOIR Hermès-Joseph , | décédé le 25 mars, à l'âge de 67 ans |
| TILLOY-CASTELEYN Amé-Auguste-Jos. , | — 27 mars, — 77 — |
| VERLEY-CHARVET Honoré-Désiré , | — 8 juin, — 70 — |
| BOUTRY-DROULERS Achille , | — 16 juin, — 43 — |
| VAN DEN BOGAERT Ernest, | — 7 juillet, — 80 — |

1866

| | |
|--|---|
| JASPAR Jean-Henri , | décédé le 4 janvier, à l'âge de 83 ans. |
| COLOMBIER François-Louis , | — 9 janvier, — 69 — |
| VIGNERON Jean-Baptiste , | — 9 février, — 78 — |
| TRACY John, | — 22 février, — 43 — |
| VANDEBUSSCHE (l'abbé) Charles-Louis-François , | — 8 avril, — 53 — |
| BRICE Louis-Joseph , | — 8 juillet, — 65 — |
| GLACHON Louis-Engène , | — 5 octobre, — 27 — |
| VERSMÉE Pierre-Louis , | — 3 décem., — 51 — |

1867

| | |
|-----------------------------------|--|
| WALLAERT Emile-Henri-Gustave , | décédé le 26 janvier, à l'âge de 35 ans. |
| SARRAZIN Ferdinand , | — 23 avril, — 52 — |
| MALFAIT Séraphin-Félix , | — 31 mai, — 64 — |
| COPREAUX Charles-Jules-Constant , | — 24 août, — 57 — |
| JONCKERE Pierre-Augustin-Joseph , | — 20 novem., — 72 — |
| GAMONET Victor-Louis , | — 13 décem., — 55 — |

1868

| | |
|---------------------------|---|
| VERNIER Valéry-Victor , | décédé le 7 février, à l'âge de 68 ans. |
| FLAMENT-CHARVET Charles , | — 22 mai, — 61 — |
| OLLIVIER-CHARVET Thomas , | — 11 juin, — 73 — |
| VIRNOT Victor-Dominique , | — 17 juin, — 65 — |
| DELANNOY Jean-François , | — 30 juin, — 68 — |

1869

MM.

| | | | |
|---|---|---|------|
| LEGRAIN Hyacinthe-Alexandre , | décédé le 1 ^{er} juillet, à l'âge de 50 ans. | | |
| WERQUIN Auguste-Charles, | — 3 août, | — | 45 — |
| DE TAYRAC François-Paul-Gabriel-Joseph, | — 10 août, | — | 69 — |
| BÉGHIN Carlos-Pierre, | — 12 novem., | — | 56 — |
| HUARD Louis-Edmond, | — 14 décem., | — | 49 — |

1870

| | | | |
|---|---|---|------|
| BERTHELOT Pierre, | décédé le 1 ^{er} février, à l'âge de 73 ans. | | |
| JASPAR Victor-Joseph, | — 2 mai, | — | 43 — |
| LONCKE MAC-CARTAN François, | — 30 mai, | — | 68 — |
| DELANNOY Henri-Louis-Alphonse-Joseph- Marie, | — 31 mai, | — | 64 — |
| CARLIER Charles-Auguste, | — 14 juillet, | — | 85 — |
| VRAU François-Philibert, | — 29 septem., | — | 78 — |
| DUVOCELLE Oscar, | — 31 octob., | — | 34 — |
| DEHAU, Félix-Amé-Julien, | — 14 novem., | — | 84 — |
| FRAPPÉ, Augustin-Désiré, | — 15 décem., | — | 64 — |

1871

| | | | |
|-------------------------|---|---|------|
| JOB Charles, | décédé le 5 janvier, à l'âge de 34 ans. | | |
| FOCKEDEVY Alphonse, | — 10 janvier, | — | 28 — |
| DELEMER-PEUVION Joseph, | — 15 janvier, | — | 70 — |
| DECOSTER Edouard-Henri, | — 27 janvier, | — | 50 — |
| LAENEN Pierre, | — 27 janvier, | — | 22 — |
| FOCKEDEVY Armand, | — 8 février, | — | 26 — |
| CORDONNIER Paul-Fidèle, | — 22 avril, | — | 42 — |
| BINAUT César-Auguste, | — 10 août, | — | 59 — |

1872

| | | | |
|-------------------------------------|--|---|------|
| ROUZÉ Henri-Maximilien, | décédé le 25 janvier, à l'âge de 53 ans. | | |
| QUECQ DE SEVELINGUE Louis-Emmanuel, | — 19 février, | — | 75 — |
| VERLEY Charles-Dominique, | — 14 mars, | — | 72 — |
| PARENT César-Henri, | — 25 mars, | — | 72 — |
| BIENCOURT Ernest-Adolphe, | — 23 avril, | — | 28 — |
| BLANQUARD-EVRARD Louis-Désiré-Jos., | — 25 avril, | — | 69 — |
| SIMON Alexandre-Albert, | — 30 avril, | — | 42 — |
| TAFFIN Alexandre-Henri-Joseph, | — 15 juin, | — | 72 — |
| BOUCQ Auguste-François, | — 25 juin, | — | 76 — |
| MAS Carlos-Joseph-Marie, | — 28 juillet, | — | 76 — |

1873

MM.

| | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| ROSE Louis-Joseph, | décédé le 16 mars, | à l'âge de 60 ans. |
| JOMBART-HALLEZ Pierre, | — 12 avril, | — 92 — |
| ARNOLD Auguste-Charles-Joseph, | — 22 avril, | — 67 — |
| POULLE Eudoxe-Denis-Joseph, | — 18 juillet, | — 66 — |
| VANOYE Henri-François, | — 29 juillet, | — 64 — |
| BERNARD Alexandre-Henri-Joseph, | — 10 septem., | — 40 — |
| FOCKEDEV Charles-Hippolyte, | — 17 septem., | — 69 — |
| GROULOIS Charles-Eugène, | — 27 octobre, | — 54 — |
| DENNIEL Grégoire-Joseph, | — 22 novem., | — 76 — |
| DEHAU-DELERUYELLE Charles, | — 24 décem., | — 58 — |

1874

| | | |
|--|-------------------------|--------------------|
| MONTAGNE Alphonse-Louis-Joseph, | décédé le 13 février, | à l'âge de 63 ans. |
| MOELLER Franz, | — 1 ^{er} mars. | |
| GUICHARD Casimir-Laurent, | — 24 avril, | — 73 — |
| LEPERCQ-DELEDICQUE Charles-Edouard-Joseph, | — 9 juillet, | — 70 — |
| DELEMER J.-B.-Louis-Désiré-Joseph, | — 16 novem., | — 60 — |

1875

| | | |
|-----------------------------------|----------------------|--------------------|
| DERON Louis-Honoré-Joseph, | décédé le 6 janvier, | à l'âge de 78 ans. |
| DUBOIS-CHARVET Félix, | — 26 janvier, | — 68 — |
| VERMESCH-DUTILLEUL Adolphe, | — 9 février, | — 49 — |
| CEVÛET Ange-Albert-Victor, | — 26 mars, | — 74 — |
| DESQUIENS Florimond-Louis-Joseph, | — 14 juin, | — 81 — |
| BLANQUART Louis-François-Joseph, | — 5 septem., | — 58 — |
| LALUBIE Jean-Baptiste, | — 7 septem., | — 85 — |
| DEGEUSER Jean-Hubert, | — 20 novem., | — 72 — |

1876

| | | |
|-----------------------------------|----------------------|--------------------|
| VANDAME-BUISINE Louis-Auguste, | décédé le 8 février, | à l'âge de 79 ans. |
| RAPY Jean-Baptiste-Edouard, | — 15 avril, | — 79 — |
| QUECQ D'HENRIPRET Gustave-Lucien, | — 20 juillet, | — 48 — |

1877

| | | |
|-------------------------------------|-----------------------|--------------------|
| PETIT Alfred-Théodore, | décédé le 28 septem., | à l'âge de 49 ans. |
| GHEQUIÈRES-DIERICKX Charles-Désiré, | — 6 décem., | — 44 — |

1878

| | | |
|---------------------------|-----------------------|--------------------|
| BRUNEL Alphonse-François, | décédé le 20 janvier, | à l'âge de 48 ans. |
|---------------------------|-----------------------|--------------------|

1879

MM.

| | | |
|----------------------------------|---------------------------|--------------------|
| LAVIGNE Henri-Auguste-Joseph, | décédé le 4 mai, | à l'âge de 65 ans. |
| FAURE Louis-Emile-Charles, | — 14 juin, | — 80 — |
| BOURY Jean-Albert, | — 23 juin, | — 68 — |
| MARTIN (l'abbé) Benoit-François, | — 1 ^{er} novem., | — 75 — |
| JAFFUS Antoine, | — en novembre. | |

1880

| | | |
|---|---------------------------|--------------------|
| BONNARD Alexandre-Eugène, | décédé le 3 février, | à l'âge de 76 ans. |
| VANDERHAEGHEN Alexandre-Charles, | — 18 avril, | — 49 — |
| BERNARD Félix-André, | — 19 avril, | — 67 — |
| CORNILLE Louis-Joseph, | — 12 mai, | — 74 — |
| JONGLEZ DE LIGNE Alexandre-Joseph, | — 21 juin, | — 80 — |
| DESBEUFS Jean-Baptiste-Hippolyte-Marc, | — 17 juillet, | — 59 — |
| DELAHOUSSE Félix-Xavier-Désiré-Joseph, | — 31 juillet, | — 38 — |
| FEVEZ Jean-Baptiste-Vindicien-Augustin, | — 2 septem., | — 64 — |
| VANVERTS Alfred-Victor, | — 1 ^{er} novem., | — 48 — |
| CARPENTIER Remy-Constant-Célestin, | — 10 novem., | — 55 — |
| DEPLANQUES Jules-Emile, | — 20 décem., | — 68 — |

1881

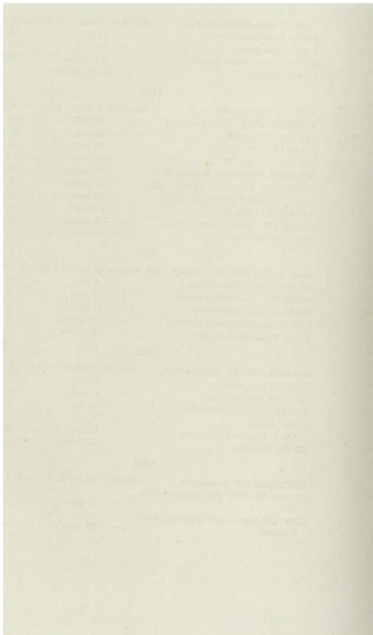
| | | |
|---------------------------------------|---------------------------|--------------------|
| Comte DE GERMINY Clément-Joseph-Léon, | décédé le 26 mai, | à l'âge de 72 ans. |
| DE VICQ Charles-Jules-Roland, | — 8 juin, | — 73 — |
| BORÉMIEUX Charles-Marie-Joseph, | — 19 juin, | — 81 — |
| BERNARD Louis-Charles-Jules, | — 17 septem., | — 66 — |
| GAUCEL Louis-Jean-Pierre-Célestin, | — 1 ^{er} octob., | — 74 — |
| VALIN Benoit-André-Eugène, | — 28 octobre, | — 53 — |

1882

| | | |
|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| BAILLEUX-LEMAIRE Charles-Joseph, | décédé le 7 février, | à l'âge de 65 ans. |
| NOYELLE François-César, | — 21 février, | — 85 — |
| BERNARD Georges-Joseph, | — 11 mars, | — 45 — |
| MALLEZ-CASTAIN Adolphe-Désiré, | — 30 mai, | — 78 — |
| ROGEZ René, | — 5 juin. | |
| COYART Alphonse-Emile-Clovis, | — 22 août, | — 63 — |
| BRUNEL Alphonse, | — 13 octobre, | — 21 — |

1883

| | | |
|---|-----------------------|--------------------|
| DEBURGHGRAEVE Jean-Baptiste, | décédé le 18 février, | à l'âge de 57 ans. |
| DECROIX-TRANNNIN Pierre-Eustache-Théodore, | — 25 juillet, | — 78 — |
| LEFEBVRE Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné, | — 25 août, | — 62 — |



NOTES SUPPLÉMENTAIRES

NOTE I

SOCIÉTÉ DE SAINT-FRANÇOIS RÉGIS

Tout a été dit sur l'utilité religieuse et sociale de l'œuvre de Saint-François Régis. « En présence de l'immoralité croissante, dit » le premier rapport publié en 1839, et de ses déplorables conséquences, telles que le délaissement des mères, les expositions d'enfants, les suicides et tant d'autres crimes, la philanthropie se déconcerte : elle jette quelques pièces d'argent que la paresse et la corruption ramassent plus vite encore que la faim. Mais la charité chrétienne ne se trouble point; elle s'encourage, elle se multiplie; et parce qu'elle sait que l'aumône, pour être efficace, doit être intelligente, elle ne se contente pas d'atténuer le mal dans ses effets, elle va à la source, elle le cherche dans son principe, elle s'attaque au vice. Elle verse sur les âmes desséchées le baume rafraîchissant des croyances; elle montre la voie à ceux qui s'égarent; elle tend les bras au repentir. »

Dans la plupart des grandes villes de France s'étaient créées spontanément des associations charitables qui avaient pour objet de faciliter le mariage des indigents et la légitimation de leurs enfants naturels. Toutes, à l'exemple de la Société-mère de Paris, avaient pris pour leur patron le saint, l'apôtre du Vivarais, du Velay et des Cévennes, qui s'est rendu si recommandable par l'ardeur de son zèle pour l'amélioration des mœurs. Fondée en 1826, l'Œuvre avait, à Paris et dans les communes de la banlieue, pendant une période de quinze années, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1841, réalisé le mariage de 6,543 couples.

Lille ne pouvait rester en retard : quelques personnes se réunirent, et la Société fut établie sur le modèle de celles qui existaient déjà. Le 4 août 1839, une Commission se forma de MM. l'abbé Bernard, Louis Fiévet, Ch. Kolb, J. Mourcou et Remy pour procéder à l'organisation; et au mois d'octobre la Société commença ses opérations. Le rapport que nous analysons date de cette époque (15 octobre); il a été rédigé par le président, M. Jules Mourcou; et il annonce que, pour subvenir à toutes les dépenses nécessaires, on va faire appel aux personnes qui voudront s'associer aux membres de l'œuvre, et qui s'engageront à payer une cotisation qui ne peut être moindre de *cinq* francs. Les dernières pages contiennent le règlement; et le but de la Société est résumé dans l'article premier dont voici le texte :

ART. 1^{er} : « Le but de la Société charitable de Saint-Régis est de
» procurer gratuitement aux indigents qui sont inscrits au bureau
» de charité ou à ceux qui, sans être inscrits, sont dans une
» situation voisine de l'indigence, les pièces nécessaires pour se
» marier civilement et religieusement, ainsi que pour légitimer les
» enfants naturels. »

Telle était, dès l'origine, la tâche principale que s'imposaient les fondateurs; et ils y joignaient d'autres tâches accessoires se rattachant toutes plus ou moins directement à l'œuvre fondamentale.

Ainsi a commencé à Lille, presque au même instant que les Conférences de Saint-Vincent de Paul, une Société dont la plupart des membres ont appartenu à ces Conférences et qui, par conséquent, comptait en 1883, quarante-quatre ans d'existence non interrompue. Est-il besoin de dire de quelle sympathie le clergé de la ville l'entoura dès sa naissance? Le 23 juin de l'année suivante (1840), fut célébrée pour la première fois, dans l'église Saint-Maurice, la fête du saint patron, et M. l'abbé Leleu, chanoine et supérieur du grand séminaire de Cambrai, y prononça, en faveur de l'œuvre, un discours magnifique sur le texte : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem*. En faisant ressortir l'immense bien que la religion et les pauvres doivent retirer de la Société, l'orateur sacré traçait en quelques paroles le panégyrique de Saint-François Régis, rappelait la part de mérites qui revenait aux fondateurs de l'œuvre à Paris, et en particulier à M. Gossin, l'un des présidents généraux de la Société de Saint-Vincent de Paul, et à M. Fougeroux, chef de bureau du secrétariat au ministère des finances, un de ces

hommes « que Dieu place de temps en temps sur des théâtres plus » élevés, pour montrer au monde qu'il a des élus partout et qu'il » n'y a point de conditions où l'on ne puisse se sauver lorsqu'on le » veut sincèrement. »

Après avoir indiqué les origines de la Société, on ne pourrait avoir pour objet, dans une simple note, de développer son histoire; nous voulons seulement suivre ses progrès en citant les chiffres donnés par les rapporteurs eux-mêmes. Dans la première année d'exercice, c'est-à-dire en 1840, l'on constate 139 couples inscrits, 90 mariages accomplis, et la légitimation de 83 enfants; de plus, en procurant aux postulants les pièces exigées, la Société avait facilité l'admission aux hospices de plusieurs vieillards ou infirmes, tâche dont se chargera plus tard le Secrétariat des pauvres concurremment avec Saint-François Régis.

Sans nous astreindre à relever les chiffres des années successives, citons les résultats de périodes déterminées, par exemple, des vingt années écoulées depuis la fondation, de 1839 à 1859. Le tableau se trouve dans le compte-rendu de 1860, avec le détail de chaque année :

| | |
|---------------------------------------|--------|
| Couples inscrits (1839-1859). | 40,180 |
| Mariages accomplis. | 7,454 |
| Enfants légitimés. | 4,730 |

Parmi les individus qui se sont adressés à la Société, le même tableau porte les distinctions suivantes :

| | |
|---|--------|
| Couples concubinaires. | 2,426 |
| » ayant une faute à réparer. | 4,360 |
| » n'ayant aucune faute à réparer. | 6,394 |
| Etrangers. | 10,068 |
| Français. | 9,144 |

Une note insérée dans la *Semaine Religieuse* du 19 mars 1870 donne, pour la période décennale de 1860 à 1869, les chiffres suivants : 40,434 couples nouveaux ont été inscrits; ce nombre comprenait 43,414 sujets belges dont dix mille au moins parlant flamand. Le mariage a pu être célébré pour plus de 7,500 couples dont 5,336 dans les diverses paroisses de Lille, où le nombre total des mariages pendant cette époque a été de 42,572.

La Notice du 11 avril 1880, lue par le président de l'œuvre (1) dans l'Assemblée générale des Conférences de Saint-Vincent de Paul (dimanche du Bon Pasteur), présente les résultats des dix dernières années écoulées, 1870-1879 : « La Société a inscrit » huit mille sept cent vingt-trois couples nouveaux, c'est-à-dire qu'elle » a tendu la main à dix-sept mille quatre cent quarante-six personnes » pour les ramener dans la droite voie ou les aider à s'y maintenir. » Sur ce nombre, il y avait plus de onze mille étrangers la plupart » belges, dont les quatre cinquièmes parlant la langue flamande. » Les couples inscrits depuis la fondation dépassent vingt-neuf mille.

» Le nombre des mariages, accomplis dans ces dix dernières » années, n'est pas encore exactement connu, mais il est au-dessus » de six mille cinq cents, soit près des trois quarts du nombre des » couples inscrits. Les autres mariages n'ont pu se réaliser pour » divers motifs : refus de consentement des parents, difficultés » tenant aux lois de la milice, inconstance ou mauvais vouloir des » parties, manque de travail, changements de domicile, décès, etc.

» Sur le nombre des mariages célébrés, il y en a cinq mille » trois cents environ dans les quatorze paroisses de Lille, ou plus » des trois huitièmes de la totalité des mariages de la ville, qui » s'est élevée à treize mille huit cent soixante-dix en dix ans. Le » surplus des mariages facilités appartient aux communes subur- » baines et aux cantons de Quesnoy, Haubourdin, La Bassée, » Seclin, Pont-à-Marcq, Cysoing et Lannoy. Le reste de l'arron- » dissement de Lille est desservi par les Sociétés de Saint-Régis » établies à Roubaix, Tourcoing et Armentières, à l'exception de » Marcq-en-Barœul, du canton de Tourcoing-sud, qui a conservé ses » rapports avec la Société de Lille.

» Les enfants légitimés par les six mille cinq cents mariages » sont au nombre de dix-huit cents environ, soit près de vingt-huit » enfants pour cent mariages....

» On frémit en pensant à ce qui arriverait si les pauvres » étaient abandonnés à eux-mêmes pour se procurer toutes les

(1) Depuis la mort de M. J. Mourcou, en mai 1856, M. Henri Bernard, président, et M. Henri Desmazières, assistés de quelques personnes de bon vouloir pour le travail préliminaire ainsi que pour les écritures indispensables, ont accepté le soin d'étudier et de poursuivre toutes les affaires si complexes de Saint-François Régis.

» pièces nécessaires à leur mariage, et il faut remercier Dieu qui
» a suscité l'OEuvre de Saint-Régis, au moment même où les dif-
» ficultés à cet égard allaient se multiplier dans la population
» ouvrière, à cause du développement de l'industrie et des facilités
» nouvelles offertes au déplacement par la création des chemins
» de fer.... »

Pour se rendre compte des difficultés et presque des impos-
sibilités que le pauvre rencontre et que seul il doit renoncer à
aborder lorsqu'il veut contracter mariage, il suffit de lire le résumé
que nous trouvons dans le rapport du 31 décembre 1844 :

« Peu de personnes, dans le monde, se font une idée des obstacles
» que les pauvres ont à vaincre pour parvenir au mariage, et par
» conséquent pour substituer des liens légitimes et bénis par la
» religion aux unions illicites dans lesquelles vivent et meurent un
» très grand nombre d'entre eux. Eh quoi! entend-on dire souvent,
» est-il donc si difficile de se marier? C'est une chose toute simple :
» on va à la mairie et à l'église, et tout est dit : était-il nécessaire
» de créer pour cela une Société de charité?

» Quelques réflexions suffiront pour rectifier cette opinion erronée.

» 1^o Pour se marier, il faut plusieurs actes de l'état civil, et
» souvent ces actes sont nombreux : actes de naissance à lever au
» dehors, lorsque les futurs époux ne sont pas originaires de la
» commune où ils se marient, actes de décès des père et mère, et
» même, en certains cas, des aïeux, actes notariés des consente-
» ments, lorsque les parents existent et ne sont pas sur les lieux ou
» ne peuvent pas se transporter à la mairie, assemblées de famille
» pour les mineurs, consentement des chefs de corps pour les mili-
» taires, des administrateurs d'hospices pour les enfants abandonnés,
» certificats de libération du sort ou de réforme, publications dans
» les diverses communes où la loi l'exige, légalisation de pièces
» étrangères, etc. ; sans parler des cas extraordinaires, où il y a
» lieu soit de procéder à des actes de notoriété pour remplacer les
» actes de naissance qui n'existent pas, soit de provoquer des
» jugements de rectification de noms propres incorrectement écrits,
» soit de solliciter des dispenses de parenté ou d'alliance au degré
» prohibé, etc., etc. Il y a donc presque toujours des frais occa-
» sionnés par la levée des actes; et il est rare qu'une somme de
» 10 à 12 fr. au moins ne soit pas nécessaire, lors même que les
» parties sont assez intelligentes et assez instruites pour se procurer

» par elles-mêmes leurs pièces. Très souvent le sacrifice doit
» s'élever de 25 à 40 ou 50 francs ; parfois 100 francs, même 200
» francs ne suffiraient pas.

» Il est donc évident que le mariage civil, *qui doit toujours pré-*
» *céder le mariage religieux*, est, de fait, impossible *pour la plupart*
» *des indigents proprement dits*, si l'on ne vient à leur aide.

» 2^o Indépendamment des frais matériels, il y a encore d'autres
» difficultés. Une partie seulement des pauvres qui se marient à Lille
» sont nés dans la ville : un très grand nombre sortent des diverses
» provinces du royaume ou de l'étranger, surtout de la Belgique.
» Pour en donner une idée, il suffira de dire que pendant l'année
» 1844 seule, sur 459 individus, dont nous avons noté l'origine, il
» ne s'est trouvé que 126 Lillois. Le reste se répartissait ainsi :
» étrangers 124 (savoir : 113 Belges, 4 Hollandais, 1 Prussien, 1 Po-
» lonais, 1 Saxon, 2 Italiens, 2 Allemands). — Français 209 (savoir :
» de l'arrondissement de Lille 95, des autres arrondissements du
» département du Nord 49, des autres départements 65, divisés ainsi
» qu'il suit : Pas-de-Calais 28, Seine 5, Aisne 5, Somme 3, Calvados,
» Vendée, Bas-Rhin, Haute-Saône et Tarn, chacun 2, Moselle,
» Meuse, Seine-Inférieure, Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher,
» Maine-et-Loire, Gironde, Saône-et-Loire, Haute-Marne, Puy-dé-
» Dôme, Aveyron, Basses-Pyrénées, chacun 1. — Département non
» noté 1). — L'industrie qui fait appel aux travailleurs, et le séjour
» parmi nous des militaires de la garnison sont les deux principales
» causes de cette agglomération d'étrangers dans notre ville. — Or,
» l'embarras de ces pauvres gens est grand, quand ils songent à se
» marier. Depuis nombre d'années qu'ils habitent Lille, plusieurs
» ont cessé toutes relations avec leur pays natal ; d'ailleurs ils ne
» connaissent ni les lois ni les formes d'une correspondance ré-
» gulière ; ils ignorent ce qu'ils doivent demander et à qui ils
» doivent le demander. Le plus souvent ils ne savent pas même
» écrire, et ils n'ont que des idées confuses sur les lieux et les
» dates de leur naissance et du décès de leurs parents. S'adresse-
» ront-ils à des hommes d'affaires ? Mais ceux-ci, indépendamment
» du remboursement des frais d'actes, ne manqueront pas d'y
» ajouter l'onéreuse condition de leurs honoraires : ainsi la diffi-
» culté ne fera que s'aggraver. Concluons donc encore une fois
» que pour ces malheureux le mariage est inabordable, à moins
» que la charité ne vienne suppléer à leur impuissance.

» 3^e Enfin, l'ignorance est le premier malheur des pauvres. Si à
» la mairie on leur a fait une difficulté, souvent très légère, sur
» des actes qu'ils auront présentés, ils se persuadent, à tort, que
» leurs papiers sont absolument repoussés, et que la position hon-
» teuse dont ils gémissent est sans remède; dès lors ils ne pensent
» plus à se marier.

» Hors d'état de s'expliquer, hors d'état de comprendre ce qu'on
» leur dit, hors d'état de répéter ce qu'on leur a recommandé de
» dire, ou le répétant de travers, ils consomment sans fruit des jour-
» nées entières à aller de bureau en bureau, et quand, par défaut
» d'intelligence, ils n'ont réussi à rien, ils finissent par se faire
» une fausse conscience en demeurant dans le vice, sans honte et
» presque sans remords, parce qu'ils regardent leur affreuse position
» comme incurable.

» Telles sont les considérations qui ont motivé la fondation des
» diverses Sociétés de Saint-Régis. Elles se chargent de tout : dé-
» marches, correspondance, frais de toute espèce, elles prennent
» tout à leur compte. »

On a déjà compris quelle somme de travail demande une pareille
œuvre; il y a tel grand bureau de ministère, et richement doté, qui
ne traite pas autant d'affaires, aussi rapidement et avec des formes
aussi convenables, que la Société de Saint-Régis en expédie pour
l'amour du bon Dieu. Les directeurs n'y passent pas seulement des
journées, mais parfois des nuits, quand les dossiers abondent, et que
les pauvres attendent impatiemment une solution. Cependant ces
membres dévoués de Saint-Vincent de Paul ne se plaignent jamais;
toutefois ils ont quelquefois appelé à l'aide, comme en 1863,
lorsque M. le Président écrivait aux Conférences : « La besogne ne
» diminue pas, puisqu'il y a à s'occuper chaque dimanche (jour
» de l'inscription et des renseignements à obtenir des inscrits) de
» 50 à 70 affaires dont 15 à 25 nouvelles. Aussi, dans certains cas,
» lorsque le bureau n'est composé que de deux membres, et qu'il y
» a beaucoup d'affaires, la séance (commencée vers onze heures)
» ne se termine que vers quatre heures, c'est-à-dire, en hiver, à
» la chute du jour.

» Outre ce qu'il y a d'excessif pour des hommes très occupés
» toute la semaine, à se charger, le dimanche, pendant quatre heures,
» d'un travail soutenu et précipité qui exige une grande attention,
» il est évident que l'œuvre de Saint-Régis est exposée à rester en

» souffrance, si l'un ou l'autre des deux membres assidus venait à lui manquer, ne fût-ce que pour une séance. C'est pourquoi la Société fait appel à ceux qui se sentiraient de l'attrait pour cette œuvre, afin de recruter quelques collaborateurs nouveaux.»

Quel qu'ait été le résultat de ce pressant appel, et si surchargés que fussent les membres de la Société de Saint-François Régis, ils ont continué sans découragement l'œuvre réparatrice à laquelle ils s'étaient voués. En s'adressant de nouveau à toutes les Conférences, vers 1873, ils trouvèrent des renforts, et nous savons par le rapport à l'Assemblée générale des Conférences du 11 avril 1883, que sur 757 couples inscrits en 1882, 543 mariages ont été réalisés et que les légitimations ont été au nombre de 191. Donc l'activité de l'œuvre n'a pas diminué (1).

Sur quelles ressources peut-elle compter? Dans le rapport sur les opérations de 1880, le budget s'établit ainsi :

DÉPENSES

| | |
|--|----------|
| Coût des actes. | 4,457 82 |
| Frais de poste. | 516 96 |
| » de bureau | 498 80 |
| » de chauffage et service. | 392 |
| Achat d'anneaux d'argent et de crucifix que la Société offre aux époux. | 439 75 |
| | <hr/> |
| | 3,005 33 |

RECETTES

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Cotisations | 506 |
| Quêtes. | 4,039 72 |
| Subside de la ville. | 4,500 |
| Total des recettes | <hr/> 3,045 72 |
| » des dépenses. | <hr/> 3,005 33 |
| Excédant des recettes. | 40 39 |

(1) En résumé, depuis l'origine de la Société à Lille jusqu'au 31 décembre 1882, voici les chiffres relevés :

| | |
|-----------------------------|--------|
| Couples inscrits. | 31,748 |
| Mariages accomplis. | 23,273 |
| Enfants légitimés. | 5,776 |
| Affaires diverses. | 6,992 |

Les nombres indiqués ci-dessus pour les mariages accomplis et les enfants légitimés ont dû être sensiblement dépassés, car on ignore souvent la célébration d'un mariage et la légitimation des enfants.

On voit par ce compte que le Conseil municipal accordait alors un subside de 4,500 francs à la Société. Pour des raisons qu'il ne nous convient pas d'apprécier, ce subside fut retranché en 1882. Il fallut immédiatement avoir recours à une souscription : elle s'éleva à une somme supérieure au subside de la ville.

Si nous étions l'historien de la Société de Saint-François Régis, nous aurions plaisir à rapporter tous les faits intéressants que l'on rencontre dans les différents comptes-rendus depuis son origine et qui attireraient sur elle la générosité publique et privée. Nous devons borner ici cette simple note.

SAINTE-FAMILLE (Caisse des loyers et d'économie).

Trois œuvres sont, pour ainsi dire, sorties du même berceau : la *Caisse des loyers*, la *Caisse d'économie* et la *Sainte-Famille* que le rapporteur du compte-rendu annuel, en 1868, a nommée, à juste titre, *la perle des œuvres de nos Conférences*. Sans doute les deux premières semblent avoir un but moins noble, car elles ont d'abord pour objet la sauvegarde des intérêts purement matériels des pauvres, tandis que la *Sainte-Famille* place en première ligne l'intérêt de leurs âmes. Et pourtant, les Conférences ont cherché, par l'établissement des Caisses des loyers et d'économie, à exercer une action moralisatrice : donner aux pauvres des habitudes d'ordre et de prévoyance, c'est leur rendre un grand service. Il est rare qu'une famille rangée ne soit pas prête à accepter la salutaire discipline de la religion. Les qualités mènent aux vertus. D'ailleurs, les Caisses dont il s'agit n'auraient-elles d'autre mérite que d'avoir frayé la voie à la *Sainte-Famille*, qu'elles auraient leur place marquée dans la série des œuvres utiles que la Société de Saint-Vincent de Paul a entreprises, à côté de la visite à domicile. Avant de réunir ici ce qui concerne exclusivement la *Sainte-Famille*, nous voulons récapituler brièvement les faits et les chiffres que nous trouvons dans les procès-verbaux.

La première mention qu'ils font de la Caisse des loyers, créée en 1850, quoique désirée depuis 1842, se rencontre dans la séance du 15 mars 1851, où M. Rigaux accepte les fonctions de receveur de l'Œuvre en voie d'organisation ; le mois suivant, une commission est instituée pour la diriger et composée de MM. Delefilis, Rigaux et Arnold. Bientôt une petite note imprimée indique ainsi l'objet qu'elle se propose :

« ART. 1^{er}. — Une *Caisse des loyers* est créée par les Conférences » au profit des membres de la *Sainte-Famille*. Elle a pour but de » leur faciliter le paiement du terme mensuel, en recevant, chaque » dimanche, la part de loyer qu'ils peuvent épargner ; les sommes

» versées leur sont rendues le premier dimanche du mois suivant.

» ART. 2. — Chaque déposant reçoit un livret sur lequel sont
» inscrits par ordre de date... les versements effectués....

» ART. 3. — Chaque année sont distribuées, à titre d'encou-
» ragement, des récompenses aux familles qui se sont fait remar-
» quer par la régularité de leurs versements.

» ART. 4. — Les versements ne peuvent être continués qu'à la
» condition de justifier de l'emploi intégral au paiement du loyer
» de la somme reçue le mois précédent. »

La Caisse d'économie ne tarda pas à naître comme un complé-
ment naturel de la Caisse des loyers. Sa constitution est contenue
dans les articles suivants :

« ART. 1^{er}. — Il est créé par les Conférences de Saint-Vincent de
» Paul une Caisse d'économie destinée à recevoir les dépôts des
» membres de l'Oeuvre de la Sainte-Famille.

» ART. 2. — Chaque déposant sera muni d'un livret avec numéro
» d'ordre, noms, prénoms et demeure; chaque versement sera
» inscrit à sa date... Les dépôts seront portés en outre sur un
» registre grand livre au compte de chaque intéressé....

» ART. 3. — La caisse reçoit les dépôts depuis 0,05 c....

» ART. 4. — A titre d'encouragement, des bons, dits *bons d'éco-*
» *nomie*, sont remis aux déposants lors de chaque versement. Trois
» fois chaque année, aux jours fixés par elle, la Commission...
» procède à la vente de divers objets dont le paiement s'effectue
» au moyen de ces bons.

» ART. 5. — A la fin de l'année, les comptes de chaque déposant
» sont arrêtés et l'intérêt est réglé au taux fixé par la Commission.
» Des récompenses sont décernées à ceux qui se sont fait remar-
» quer par leur persévérante exactitude. »

Il ne peut être question de faire le compte détaillé des opérations
et des versements énumérés dans les rapports depuis 1851 jusqu'en
1883. Il suffira, nous le pensons, d'indiquer les sommes portées à
diverses époques, afin de montrer la confiance que les deux Oeuvres
ont inspirée aux déposants. Le rapport de la Commission sur les
premières opérations de la Caisse des loyers, en août 1851, constata
que 16 familles ont versé 81 fr. 05 cent.; mais en décembre,
le président, qui venait d'être reconnu par le Conseil particulier dès
le mois de septembre, annonçait déjà que le nombre des déposants
s'était élevé à 33 et le chiffre des dépôts à 250 fr. 78 cent. Le lende-

main de la lecture du rapport, un don anonyme de 100 fr. était envoyé à la Commission pour aider au paiement des primes. Un intérêt de 10 % est attribué à chaque versement régulier. A partir de ce moment, le progrès s'accroît de plus en plus ; en choisissant comme point de comparaison une période d'environ dix années, nous trouvons en 1859 que la Caisse des loyers a reçu de 101 familles 3,490 dépôts pour 9,703 fr. 95 cent. En 1870, 9,450 dépôts pour 17,037 fr. En 1880, 11,500 dépôts pour 25,815 fr. de 234 familles. Le dernier compte-rendu de 1881 donne un versement de 25,660 fr.

N'oublions pas qu'une prime est accordée aux familles qui se distinguent par leur exactitude : d'abord à celles dont le loyer ne dépasse pas 100 fr. et ensuite la même prime est maintenue pour les loyers de 150 fr. Dans certaines circonstances, des mesures de prudence sont prises afin de ne compromettre ni les intérêts des déposants, ni les garanties qui leur sont offertes, ni les finances de la Société de Saint-Vincent de Paul qui intervient souvent dans l'apport des fonds nécessaires au fonctionnement régulier de l'Œuvre. On comprend qu'il serait inutile d'entrer dans les détails d'une gestion qui, grâce à la direction la plus habile et la plus sage, n'a jamais donné lieu à la plus légère observation.

La *Caisse d'économie*, sorte de caisse d'épargne, ouverte, d'après les documents que nous possédons, dès le mois de novembre 1851, avait, en 1855, un mouvement d'affaires tel, que les directeurs réclament des auxiliaires principalement pour la section de Saint-André. Celle de Saint-Sauveur, à peine ouverte, comptait 41 déposants, et la Caisse d'épargne de Lille lui adressait un don de 50 fr. pour distribuer, en son nom, des primes à la fin de l'année. Dès lors les versements progressent comme ceux des loyers ; en 1857, il est reçu à la Caisse d'économie, dans la section de Saint-Sauveur, 679 fr. 20 cent. pour 3,246 dépôts, et dans la suite, de Saint-André, 1,052 fr. 34 cent. pour 5,368 dépôts. En 1856, il a été donné 98 fr. 28 cent. en intérêts et récompenses. — Enfin, suivant la progression constante, l'on peut constater le 1^{er} mai 1870 que, depuis la fondation des deux Caisses, les dépôts ont monté au chiffre imposant de 1,400,000 fr. (les deux Caisses réunies), qui, à la sortie, ont eu un mouvement de plus de 1,200,000 fr.

Nous lisons dans le rapport présenté à l'assemblée générale des Conférences, le 14 mai 1871 :

« La Caisse dite d'économie est un accessoire de l'Œuvre de la
» Sainte-Famille... et, dans un temps où le prix des logements est si
» élevé, elle a été secourable à nos pauvres. Pendant l'exercice de
» 1870, 47,250 dépôts ont été enregistrés pour 22,468 fr., et il y a
» eu des retraits pour 29,987 fr. 45 cent., somme remboursée à nos
» familles. Le président de cette Œuvre, par prudence, a cru devoir
» solder toutes les sommes que devait la caisse et n'a plus reçu
» que dix centimes par déposant. Nous sommes arrivés ainsi à
» mettre la responsabilité personnelle des Conférences à l'abri des
» éventualités fâcheuses; et dans ces moments de crise, nous per-
» mettions aux ouvriers de continuer leurs dépôts, en évitant pour
» eux tout froissement d'amour-propre, puisque le dépôt était
» uniforme.

» La Caisse des loyers qui, à ses débuts, a obtenu une popu-
» larité et un succès qu'on était loin d'espérer... a été fortement
» éprouvée par les malheurs de notre époque (la guerre); pourtant
» le caissier a reçu encore 7,023 dépôts pour 14,437 fr. 35 cent.
» Cette Caisse va bientôt reprendre ses opérations suspendues
» depuis le 3 septembre. C'est ainsi que l'œuvre continuera son
» heureuse influence sur nos nombreuses populations. Nos confrères
» y portent beaucoup de cœur et beaucoup d'affection. »

Le dernier rapport que nous ayons sous la main, 17 février 1880, signale 45,315 dépôts montant à 30,492 fr. et provenant de 515 familles, et 1,319 personnes ont versé à la Caisse d'économie 35,635 fr., c'est-à-dire 3,000 fr. de plus qu'en 1879.

Si nous nous arrêtons assez longuement, dans cette note, à des chiffres, à des faits de comptabilité, à des questions d'argent, c'est qu'il nous a paru nécessaire de répondre à un reproche souvent formulé à l'égard des Sociétés religieuses de ne montrer qu'un médiocre souci des intérêts matériels des pauvres pour concentrer leur zèle sur les intérêts purement spirituels. Les résultats obtenus par les Caisses des loyers et d'économie établissent bien le contraire, et de plus, ils sont la preuve la plus évidente de la confiance absolue des pauvres dans la sollicitude parfaitement désintéressée des directeurs, et pour ceux-ci ce doit être la plus précieuse récompense de leurs travaux.

Ne nous y trompons pas néanmoins : oui, les Caisses des loyers et d'économie, par leur nature et par la place qu'elles occupent, ne sont, à nos yeux, que le vestibule de la Sainte-Famille; celle-ci est

l'OEuvre par excellence, l'OEuvre religieuse avant tout. Les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul, aux premiers jours de son existence à Lille, disaient : « L'essentiel est de veiller à ce que nos » familles assistent régulièrement à la messe du dimanche, parce » que de l'accomplissement de ce précepte résulteront des changements notables dans leur manière de vivre. » (Janvier 1839.) La création de la Sainte-Famille est en germe dans cette pensée qui reparait sans cesse dans les délibérations des années suivantes. Au mois de mars 1852, l'on voit que l'OEuvre est comme arrivée à terme. « La Sainte-Famille, dit le rapporteur à la séance générale, procure » à ceux qui en font partie, l'instruction religieuse qu'ils ne pourraient trouver au même degré dans les exercices généraux de la » paroisse. Le bien qu'elle produit dans toutes les villes où elle » existe, fait espérer que bientôt nous la verrons s'établir parmi » nous. Elle est le complément de la visite des pauvres à domicile » toujours si incomplète. »

Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, consulté relativement à l'établissement de l'OEuvre de la Sainte-Famille, approuva de suite cette intention ainsi que le projet de règlement qui lui était soumis.

Du reste, la Société de Saint-Vincent de Paul ne faisait que mettre en pratique les conseils pressants du vénérable prélat : « Il est, disait » Monseigneur dans une séance solennelle, une recommandation de » premier ordre que vous devez faire à vos pauvres, c'est l'assistance à la messe du dimanche.... Il serait heureux qu'ils eussent » une messe pour eux dans une chapelle à part.... » Monseigneur ajoutait : « J'ai déjà donné, et je donne à mes prêtres toutes les » autorisations nécessaires pour assurer la marche de la Sainte- » Famille. »

L'OEuvre trouvait un sol tout préparé, un personnel tout formé dans les réunions de la Caisse des loyers et plus tard de la Caisse d'économie; aussi ne tarda-t-elle pas à se développer sous l'impulsion du zèle catholique et sous la protection de l'Eglise. En 1852, elle avait déjà deux sections, l'une à la chapelle du Patronage des adultes, puis sur Saint-André, à la chapelle de Saint-François Xavier, l'autre chez les Petites-Sœurs des pauvres, dans la rue Saint-Sauveur. Par une faveur particulière, Monseigneur l'Archevêque autorisait les exhortations que les directeurs de la Sainte-Famille, quoique laïques, pourraient faire dans les chapelles après la messe,

« ces exhortations étant nécessaires au succès de l'OEuvre et restant
» renfermées dans les limites de la prudence et du respect dû au
» lieu saint. » Enfin l'OEuvre reçut l'entière approbation de MM. les
Doyens dans leur Conférence mensuelle (9 décembre 1852).

La Sainte-Famille était donc fondée à Lille; ici nous croyons
utile de reproduire la plus grande partie de son règlement :

« ART. 1^{er}. — L'œuvre de la Sainte-Famille est une association
» formée entre les familles de la classe ouvrière, dans le but de les
» faire sortir de leur isolement, en établissant entre elles une union
» de prières, des liens d'affection et d'assistance réciproque.

» ART. 2. — Fondée par la Société de Saint-Vincent de Paul,
» cette OEuvre est dirigée par une Commission spéciale. Elle est
» divisée en sections.

» ART. 3. — Les associés se réunissent tous les dimanches
» dans des chapelles particulières, pour entendre la messe et
» assister à des instructions familières qui éclairent leur foi, la
» fortifient et leur apprennent à connaître et à mettre en pratique
» leurs devoirs de religion et de famille....

» ... A la fin de la messe, des prières spéciales sont dites pour
» les enfants nouveau-nés et les personnes malades. Il est dit, en
» outre, quand il y a lieu, un *De profundis* à l'intention des membres
» décédés dans le courant de la semaine.

» ART. 5. — La Sainte-Famille célèbre trois fêtes patronales :
» la Saint-Joseph, fête des pères chrétiens; l'Assomption, fête des
» mères chrétiennes, et la Noël, fête des enfants. A chacune de
» ces fêtes est dite, pour plusieurs sections réunies, une messe
» solennelle. Les associés sont invités à s'approcher de la sainte
» Table, sans que toutefois personne y soit jamais astreint. La
» Saint-Joseph se célèbre pendant le temps pascal, afin que, par
» suite d'autorisation spéciale de MM. les Doyens, les associés, à
» quelque paroisse qu'ils appartiennent, puissent faire ensemble
» leurs Pâques dans les chapelles de l'œuvre. A cette fête, des
» diplômes d'honneur sont remis aux familles qui, reçues pendant
» l'année précédente, se sont fait remarquer par leur présence assidue
» aux réunions de chaque dimanche.

» ART. 6. — Les membres de la Commission... se mettent tous
» les dimanches avec bonheur et empressement à l'entière disposition
» des associés de la Sainte-Famille pour les avis, conseils et
» renseignements qui pourraient leur être utiles.

» De leur côté, les associés sont engagés à écouter toutes les
» observations qui leur sont faites et à se conformer à toutes les
» mesures prises par la Commission pour le maintien du bon ordre.
» Ils n'oublieront jamais que la cordialité la plus parfaite doit pré-
» sider aux rapports qu'ils ont entre eux ; car il faut, pour que
» Dieu bénisse l'OEuvre de la Sainte-Famille et la protège toujours,
» qu'elle soit une réunion de frères et d'amis, et que son esprit,
» comme son nom, respire la douceur et la charité chrétienne.

» ART. 7. — Tous les membres de la Sainte-Famille peuvent par-
» ticiper aux deux Caisses des loyers et d'économie. »

« Sa Sainteté Pie IX, en daignant donner à l'OEuvre de la Sainte-
» Famille sa paternelle bénédiction, a bien voulu accorder à ses
» associés diverses indulgences toutes applicables aux âmes des
» fidèles trépassés.

» Indulgence de soixante jours pour l'assistance au saint sacrifice
» de la Messe dans une des chapelles de l'OEuvre.

» Indulgence plénière le jour de l'admission dans l'OEuvre, et les
» jours des trois fêtes patronales (1).

(1) L'un des membres fondateurs, ayant demandé à Mgr l'Archevêque la confirmation des diverses indulgences accordées autrefois à la Sainte-Famille (1860), a reçu par l'entremise de Mgr de Lydda une réponse qui complète la liste des indulgences citées dans le règlement imprimé.

1^o Toutes les indulgences dont il est question peuvent être gagnées par toutes les personnes qui s'occupent ou qui s'occuperont de l'OEuvre de la Sainte-Famille (qu'elles soient ou ne soient pas membres de la Société de Saint-Vincent de Paul).

2^o Mgr l'Archevêque renouvelle aussi la concession de 40 jours d'indulgence accordés à chacun des membres de la Sainte-Famille, alors qu'inscrits sur la liste des associés, ils feront une action de piété ou de charité dans l'intérêt de l'OEuvre (directeurs, coopérateurs — simplement associés — toutes personnes ayant la faculté de se faire inscrire comme membres de l'OEuvre, trouveront des avantages spirituels pour des actes accomplis en dehors des fonctions et des réunions ordinaires).

3^o Toutes les personnes qui gagneront ces indulgences pourront les appliquer aux âmes des fidèles défunts.

Au bas de la note communiquée par le membre fondateur et écrite de sa main, se trouve cette approbation :

« Mgr l'Archevêque accorde très volontiers les faveurs demandées ci-dessus.

» Cambrai, le 8 février 1882.

Signé : HENRI MONNIER,

» Evêque de Lydda. »

» Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Cambrai, en témoignage de sa haute approbation, a daigné accorder quarante jours d'indulgence pour l'assistance à la Messe de chaque dimanche. »

Maintenant que l'Oeuvre est constituée, nous en suivons avec bonheur les progrès, et lorsqu'en 1853, les membres qui la dirigent parlent de la Messe de communion, célébrée à l'occasion de la fête de saint Joseph, nous nous associons de tout cœur à l'émotion qu'ils ont éprouvée en y voyant les familles nombreuses et recueillies.

Un rapport, lu à l'assemblée générale du 30 avril 1854 par M. le président de la Sainte-Famille, atteste que les espérances qu'elle a fait concevoir se réalisent de la manière la plus consolante. Nous citons le procès-verbal comme un document du plus vif intérêt :

« M. le président de la Sainte-Famille lit un rapport sur l'état de cette Oeuvre. Les réunions continuent d'avoir lieu tous les dimanches de neuf heures à neuf heures et demie dans la maison des Petites-Sœurs, à onze heures à la Société de Saint-François Xavier. Pendant la demi-heure qui précède la messe, on donne aux chefs de famille des conseils individuels ou généraux et l'on reçoit les dépôts de ceux qui font partie de l'Oeuvre des loyers. 491 familles sont inscrites : chacune d'elles est représentée à la messe de chaque dimanche, et presque tous les chefs de famille ont communiqué de la main de Mgr l'Archevêque le dimanche de la Passion. La Commission de l'Oeuvre fait appel à tous nos confrères pour les seconder, soit pour prendre une part active à la direction, soit pour assister de temps en temps à la messe ou aux fêtes de l'Oeuvre. »

Au mois de février 1856, 289 familles fréquentaient les réunions, et ce nombre, comparé à celui que nous venons de noter, est véritablement remarquable; il est évident que la bénédiction de Dieu est sur cette œuvre, et le compte-rendu du 4^{er} mars 1857 en rend témoignage.

« La Sainte-Famille réunit en moyenne à la messe, dans les sections de Saint-Sauveur et de Saint-André, 200 pères ou mères de famille tous les dimanches. MM. les vicaires directeurs de cette Oeuvre si utile, qui assure aux pauvres des instructions religieuses spéciales à leur portée, se félicitent des heureux résultats qu'ils ont obtenus. C'est tout ce que nous pouvons en dire : le reste

» est le secret de Dieu et du prêtre. Ajoutons seulement quelques
» petits traits qui sont à notre appréciation. Un homme, au lit de
» la mort, exprime à sa femme le désir qu'elle se fasse inscrire sur
» nos listes. Un autre amène ses amis. D'autres recommandent à
» nos prières leurs parents malades ou morts. Lors du débordement
» du Rhône et de la Loire, ces braves gens ont fait d'eux-mêmes
» une quête qui a produit 23 fr. 66 c., et plusieurs étaient d'avis de
» recommencer le dimanche suivant. »

L'un des rapports les plus complets sur la Sainte-Famille est celui qui fut présenté à la séance du 8 mai 1859. Nous ne pouvons qu'en donner une analyse très succincte. D'abord nous y voyons qu'une 3^e section vient d'être ouverte sur la paroisse Saint-Etienne et que la messe y est dite dans la chapelle contiguë à l'église. 500 familles sont inscrites, et tous les dimanches il y a dans chaque section de 180 à 230 hommes ou femmes présents au divin sacrifice. « Sans doute nous avons à regretter de brusques
» défections ou de prompts départs, mais aussi nous avons des
» preuves nombreuses de persévérante fidélité.... Nous sommes
» heureux de pouvoir dire qu'aucune discussion n'est encore venue
» troubler la bonne entente, et que jamais nous n'avons remarqué
» une parole inconvenante ou même peu charitable....

» Après l'Evangile ou à la fin de la messe, le prêtre-directeur, dans de familiers entretiens, explique à ses auditeurs les
» vérités de la foi et les préceptes de la religion. La seconde partie
» de la messe est consacrée à la récitation du chapelet et au chant
» d'un second cantique....

» Pour récompenser l'exactitude, il est distribué, avant l'entrée
» à la chapelle, des bons de présence d'une valeur plus forte pour
» les hommes que pour les femmes. Ces bons servent de monnaie
» aux ventes qui ont lieu trois fois par an.... Sans le moindre
» scrupule nous avons eu la pensée d'établir à Lille ce qui se fait
» ailleurs et d'attacher quelques avantages matériels à l'assiduité.
» Si le bien s'opère ainsi, Dieu doit aimer et bénir ces expédients
» de la charité.... Nous avons à cœur de faire comprendre que
» toute liberté est laissée et qu'il ne faut pas qu'un motif humain
» puisse déterminer à un acte religieux. Notre attitude pendant la
» messe, toute notre conduite sont de nature à empêcher que l'intérêt devienne le mobile d'une manifestation de piété.... Les confrères de Saint-Vincent de Paul ne craindront pas de venir à

» intervalles peu éloignés nous donner l'encouragement de leur
 » présence. Un membre d'une conférence a fait ce que nous solli-
 » citons des autres. Ayant des familles de l'exacitude desquelles il
 » voulait être certain, il est venu lui-même pendant des mois et
 » des mois assister à la messe de l'œuvre. »

Aux trois sections déjà mentionnées, une quatrième s'ajoute en
 1860, celle de la rue de la Préfecture, « qui rivalise, avec les an-
 » ciennes, dit le rapport de 1861, par le nombre et l'assiduité de
 » ceux qui la fréquentent. 700 à 800 familles, au moins, se rendent
 » aux diverses réunions où tout se passe avec un ordre parfait. »
 L'année 1861 qui, l'on s'en souvient, a été une année d'épreuves
 pour la Société de Saint-Vincent de Paul, faillit être funeste à
 l'Œuvre de la Sainte-Famille ; le danger ne venait pas de l'autorité
 publique, mais de l'espèce d'effroi qui s'était emparé de quelques
 esprits timides au sein du Conseil particulier. Dans le mois de juillet,
 certains membres, étonnés des sommes allouées à la Sainte-Famille,
 alors qu'il était justement question de restreindre les dépenses,
 avaient proposé d'abandonner l'Œuvre à ses seules ressources. Le
 Conseil repoussa immédiatement cette idée ; « Sans doute, dit M. le
 » président, la charge est lourde, mais c'est une charge bénie ;
 » l'Œuvre produit des fruits trop précieux pour que les Conférences
 » ne lui continuent pas leur nécessaire concours. »

| | | | |
|-------------------|-----------|-----------|---------|
| Elle nous a coûté | 1,400 fr. | | en 1856 |
| | 1,950 | | 1857 |
| | 2,050 | | 1858 |
| | 2,900 | | 1859 |
| | 3,250 | | 1860 |

Mais qu'importe ? Dieu pourvoira. Et en effet, la quête qui commençait seulement donnait déjà 3,500 francs.

Si nous ne craignons d'étendre cette note outre mesure, nous reproduirions le compte-rendu du 5 mars 1865 qui est particulièrement significatif ; nous devons au moins en extraire plusieurs passages :

« Il est à remarquer, dit le rapporteur, que notre action devient
 » plus efficace sur tous les pauvres qui vont aux réunions, et lors de
 » la dernière retraite, le Père qui la prêchait a remarqué que les
 » associés de l'Œuvre de la Sainte-Famille composaient la majeure
 » partie de ceux qui s'approchèrent des Sacrements. C'est qu'en

» effet, le pauvre, par cela seul qu'il se laisse conduire à la Sainte-
» Famille, s'approche déjà de Dieu; il satisfait au grand précepte
» qu'un si grand nombre ne craignent pas de violer; il assiste au
» saint sacrifice,... la parole de Dieu lui est familière, et lorsque la
» retraite est annoncée, il n'a plus, comme tant d'autres, à se con-
» vertir, mais uniquement à assurer de plus en plus sa persévé-
» rance.... Rien de plus édifiant que de voir tous ces braves gens
» à la messe de l'OEuvre; ils prient avec piété; ils chantent avec
» entrain; ils ne perdent pas une syllabe de la parole du prêtre et
» toujours ils s'en vont l'âme libre et le cœur content, se promet-
» tant bien de ne pas manquer davantage le dimanche suivant. On
» nous a cité un père de famille, Renoncourt, qui fréquente assi-
» dûment la réunion de Saint-André, bien que depuis longtemps
» il ait quitté la paroisse pour aller demeurer d'abord à la cité
» Napoléon, puis à l'extrémité de la rue des Postes, tellement il lui
» en coûterait de ne plus venir à sa chère Sainte-Famille. »

Le partage de l'OEuvre en quatre sections, avait augmenté sensi-
blement la tâche des membres des Conférences qui en assumaient
la direction; ils ne le regrettaient pas; nous les avons même
entendus se féliciter, car travailler pour Dieu c'est, avec une
surcharge de travail, acquérir une plus grande abondance de
grâces. Toutefois, si la bonne volonté de l'homme est sans bornes,
il n'en est pas toujours ainsi de ses forces et de son temps. Le pré-
sident de la Sainte-Famille insistait quelquefois auprès du Conseil
pour que toutes les Conférences, par un sentiment de religieuse
sympathie, se fissent représenter aux réunions et pour qu'elles
fournissent des auxiliaires à la besogne matérielle et financière. Il
remarquait d'ailleurs que ce n'étaient pas les familles visitées par
les Conférences qui formaient le plus fort contingent des réunions
du dimanche, de telle sorte que, peut-être, les pauvres de la Société
de Saint-Vincent de Paul, c'est-à-dire de la mère de la Sainte-Fa-
mille, en tiraient moins de profit que les pauvres étrangers aux
Conférences. C'est ce que le président de l'OEuvre n'hésitait pas à
écrire dans son rapport du 1^{er} mai 1870, lorsqu'après avoir rap-
pelé que la Sainte-Famille a été fondée à Paris par cet homme de
cœur et de dévouement chrétien qui fut aussi le fondateur des
Frères de Saint-Vincent de Paul, il regrettait « que dans les cha-
» pelles de l'OEuvre, comme dans les églises, les hommes fussent
» ordinairement moins nombreux que les femmes. » Il ajoutait, en

signalant les progrès des Caisses des loyers et d'économie : « Les » résultats matériels sont satisfaisants ; le résultat moral l'est-il » aussi ? Dieu seul le sait ; mais il est permis de croire que ces » prières faites en commun, ces instructions adressées aux familles » par les mêmes prêtres, la réception en commun des sacrements » sont de nature à raffermir la foi et à ramener à la religion ceux » qui s'en seraient éloignés. C'est aux membres des Conférences à » prêter un concours individuel, en envoyant leurs familles aux » réunions et en venant eux-mêmes assister parfois à la messe. »

La Sainte-Famille était arrivée en 1873 à ses *vingt-cinq ans* d'existence ; elle voulut célébrer son jubilé, ses noces d'argent. Ce fut une fête non seulement pour les associés, mais encore pour les directeurs et leurs collaborateurs qui maintenant jouissaient, à juste droit, du fruit de leurs constants efforts. S'ils regardaient en arrière jusqu'en 1851, ils pouvaient, en remerciant Dieu, se rendre compte à eux-mêmes du chemin parcouru depuis lors et du bien que l'Œuvre avait accompli.

Son Eminence le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, toujours empressé de témoigner l'affection paternelle qu'il portait à la Société de Saint-Vincent de Paul et spécialement à la Sainte-Famille, promit d'officier à la messe d'actions de grâces, d'y donner la sainte Communion, et, coïncidence remarquable ! le même jour, 11 avril, un salut solennel devait avoir lieu à la Basilique de Notre-Dame de la Treille pour célébrer le 25^e anniversaire du retour de Gaëte et de la préservation des jours de Pie IX au Séminaire de Sainte-Agnès. Une séance générale des Conférences suivit la messe, et M. Ed. Lefort, président, exprima la joie qui remplissait tous les cœurs en voyant « les heureux résultats du zèle des membres » dévoués qui, depuis vingt-cinq ans, ont donné à nos pauvres le » bienfait de la Sainte-Famille. Le spectacle dont nous venons de » jouir, dit-il, dans la Basilique de Notre-Dame de la Treille, don- » nait l'idée de ce que devrait être la société chrétienne : riches et » pauvres ne formaient qu'une seule famille et se pressaient nom- » breux à la Table sainte. »

Après la retraite, le 25 juillet 1873, M. le président de l'Œuvre de la Sainte-Famille, rappelle ses origines dans un rapport intéressant. « Le procès-verbal de cette séance constate que les débuts » ont été humbles, mais que, grâce au dévouement de ses » fondateurs, grâce surtout à la protection divine, elle a grandi et

» prospéré.... Plusieurs centaines d'ouvriers, qui ne pensaient
» pas à remplir leurs devoirs religieux, se font aujourd'hui un
» devoir d'assister régulièrement à la messe avec leurs femmes
» et leurs enfants. Ces ouvriers ne forment, comme l'a dit M. Le-
» fort, qu'une seule famille chrétienne; ils s'aiment entre eux, ils
» aiment ceux qui se dévouent à leur service; et ils l'ont bien
» montré lorsque, réunis pour fêter le 25^e anniversaire de la
» fondation de l'OEuvre à Lille, ils offraient en souvenir aux pre-
» miers fondateurs une *médaille d'argent* pour leur exprimer leur
» affection et leur reconnaissance. » Touchant témoignage qui a
dû payer amplement les directeurs des soins dont ils ont entouré
la Sainte-Famille depuis sa naissance!

« Si cette OEuvre, dit en terminant le procès-verbal, réclame de
» ceux qui s'en occupent une grande partie de leurs loisirs, ils en
» recueillent de larges compensations par la joie qu'ils y trouvent,
» par l'affection que leur portent les ouvriers. Tous nous ne pou-
» vons pas y consacrer notre temps, mais tous nous pouvons
» engager nos pauvres à en faire partie; nous pouvons contribuer
» aux développements de l'OEuvre par nos prières, par notre
» charité. »

Ainsi donc, nonobstant ces observations très justes sur les
devoirs que les membres des Conférences ont à remplir, soit en
envoyant leurs familles aux réunions, soit en y assistant eux-
mêmes, la Sainte-Famille était bien toujours la plus féconde peut-
être des créations de la Société de Saint-Vincent de Paul. Toutes les
assemblées de la Sainte-Famille, les concerts, les loteries, les fêtes
annuelles où ses membres sont conviés, donnent de pures émotions
que le rapporteur de 1871 a retracées en quelques lignes, en y
ajoutant des réflexions qui, nous venons de le dire, ont été souvent
renouvelées : « La Sainte-Famille a besoin de coopération; elle
» repose sur un petit nombre de confrères qui constatent leur
» isolement; pourtant l'œuvre a ses attraits; elle est la fin et le
» couronnement de nos œuvres. » Du propre aveu des directeurs,
il n'y avait pas assez de relations entre les Conférences et les quatre
sections de la Sainte-Famille.... Le conseil particulier avait dès lors
le devoir de s'occuper des moyens de fortifier et d'étendre ces rela-
tions. L'appel qui était fait aux membres des Conférences avait
d'autant plus d'opportunité que le nombre des personnes se rendant
aux réunions dominicales allait en augmentant. Il s'élevait en 1879,

dans les quatre sections, à 800 environ ; et l'on était alors à la veille d'une importante modification, non pas dans le caractère ni dans l'esprit de la Sainte-Famille qu'une pieuse direction avait su toujours maintenir, mais dans le service de l'OEuvre, et dans le seul but, si souvent indiqué, de la rattacher plus fortement et plus directement aux Conférences.

Au mois de septembre 1881, M. le président exprimait l'intention d'étudier avec les membres du Conseil particulier et les fondateurs de la Sainte-Famille, les moyens d'étendre son action. « Les Conférences, disait-il, ont trop ignoré jusqu'à ce jour son importance et le profit que leurs pauvres peuvent en tirer ; aussi, multiplier les sections, les rendre paroissiales, s'il est possible, faire sentir aux Conférences la part de responsabilité qui leur incombe dans le fonctionnement de la Sainte-Famille, et, par là, venir en aide aux hommes qui supportent presque seuls et depuis si longtemps le poids d'une OEuvre aussi considérable : tel doit être l'objet de nos délibérations. » L'étude de la question eut lieu dans les séances du 6 octobre et du 3 novembre 1881, en présence de MM. les fondateurs de la Sainte-Famille représentant la Commission de cette oeuvre et dont le Conseil désirait surtout obtenir le plein assentiment aux mesures qui pourraient être prises. Après de longues délibérations que nous n'avons pas à transcrire et qui sont relatées dans les procès-verbaux, la pensée généralement exprimée sembla être que, si les Conférences acceptaient la responsabilité dont elles n'avaient pas eu le moindre souci, à cette fin de former des sections paroissiales, il importait de ne rien laisser perdre de la direction assurée à l'oeuvre depuis sa création. Les Conférences de Sainte-Catherine et de Saint-Sauveur acceptèrent dans un délai très rapproché, celles de Saint-André et de Saint-Etienne dans un temps qu'il ne leur était pas encore possible de fixer. Les autres paroisses, le principe étant admis, viendront, en ce qui les concerne, prendre leur part de cette direction et de cette responsabilité dans leur circonscription, à mesure que certaines difficultés seront levées. « Cette solution ne manque pas, lisons-nous dans le procès-verbal, de recueillir tous les suffrages, et l'on termine en faisant les vœux les plus ardents pour que les membres qui ont dirigé la Sainte-Famille depuis trente ans jusqu'à ce jour avec tant d'abnégation, continuent de donner à l'oeuvre, soit dans les sections anciennes, soit dans celles que les Conférences seront

» amenées à fonder, le précieux concours de leur expérience. »

Le 5 janvier 1882, M. le président du Conseil particulier annonce que les Conférences de Saint-André, Sainte-Catherine, Saint-Etienne et Saint-Sauveur ont repris avec succès la suite du fonctionnement de la Sainte-Famille des sections de ces paroisses. Une réunion des membres du bureau des quatre Conférences aura lieu, sorte de Commission provisoire, qui avisera aux moyens de continuer l'œuvre en gardant toutes les traditions qui l'ont rendue si fructueuse.

Les membres de l'ancienne Commission, malgré toutes les instances, crurent devoir se retirer; le Conseil particulier les vit avec un sincère et profond regret, renoncer à prêter l'appui de leur longue expérience à l'organisation nouvelle. Nous comprenons trop combien cette séparation fut cruelle pour ne pas respecter le sentiment qui inspira leur détermination en cette circonstance. La Commission qui leur a succédé n'aura d'ailleurs qu'à suivre les traces ineffaçables de leur zèle et de leur dévouement.

Dans une note de renseignements demandés sur la Sainte-Famille (10 février 1882), l'un d'eux a écrit ces mots : « Il ne me » reste plus, en terminant, qu'à exprimer le désir que l'on se » souvienne quelquefois devant le Seigneur, des membres de l'an- » cienne Commission. »

Pourraient-ils en douter ?

**SECRETARIAT DES PAUVRES OU SECRETARIAT CHARITABLE
DE SAINT-VINCENT DE PAUL**

Dans le courant de notre notice, nous avons eu souvent l'occasion de faire ressortir l'importance et l'utilité du Secrétariat des pauvres; il nous est même arrivé, à diverses reprises, de donner le chiffre des affaires dont il est chargé; nous pourrions presque nous dispenser d'en parler davantage. Cependant nous croyons devoir résumer en quelques lignes les résultats obtenus en indiquant, à peu près dans un ordre chronologique, les progrès de l'OEuvre. Les derniers rapports présentés aux séances générales des Conférences nous facilitent cette tâche, et ces documents, de date récente, achèveront d'éduquer nos lecteurs sur les services que rend le Secrétariat charitable, création des Conférences.

C'est dans l'année 1858, en janvier, que nous rencontrons pour la première fois dans les procès-verbaux la mention du Secrétariat: le Conseil particulier, soldant les dépenses de 1857, alloue à l'OEuvre une légère somme de 50 fr. pour subvenir à celles de l'année courante. L'OEuvre vit ainsi très modestement pendant plusieurs années; ses réunions se tiennent alors dans l'impasse des Poissonceaux, tous les dimanches, de une heure à deux heures et demie, au local ordinaire de la Conférence de Saint-Etienne; et puis une lettre de M. Armand Fockedey à M. le comte de Germiny, président de Saint-André, lettre qu'il faut conserver comme le précieux autographe d'un martyr, annonce, le 11 juin 1864, qu'à partir du dimanche 12 du même mois, le siège du Secrétariat sera transféré rue de la Préfecture, n° 1, où les pauvres seront admis de onze heures et demie à une heure. M. Armand Fockedey fait appel aux membres des Conférences « qui voudraient prendre part à cette » œuvre fort humble, dit-il, mais qui, Dieu aidant, peut amener des » résultats très satisfaisants. »

Cet appel ayant été entendu, comme on le voit dans la notice, les affaires augmentèrent dans une proportion notable. Ainsi, dès 1865, quoique trois secrétaires seulement en eussent porté tout le

poids, elles s'élevèrent à 200; ce chiffre se maintint, et son héroïque président (1870) fut immédiatement remplacé. Le rapport du 24 juillet 1872, l'un des plus complets qui ait été présenté jusqu'alors, nous montre l'Oeuvre en progrès : c'est un exposé très intéressant et très détaillé de son fonctionnement, de son but, des avantages et l'on peut même dire des profits que, dans certains cas, les pauvres en retirent, par exemple lorsqu'entre mille déboires au sujet de successions tout à fait imaginaires, il arrive quelquefois par hasard, grâce aux démarches et aux lettres de nos jeunes confrères, qu'une famille, visitée par la Conférence annexe de Saint-Sauveur, a recueilli un héritage de 2,000 francs, le plus considérable de tous, *rara avis!* Le rapport nous apprend que 450 dossiers ont occupé les membres du Secrétariat dans l'espace d'environ quatre années; que le barreau de Lille leur a fourni un contingent indispensable d'avocats pour les questions litigieuses qui sont assez fréquentes; qu'une quantité d'actes de toute sorte, que les pauvres auraient été incapables de se procurer, leur ont été gratuitement et gracieusement mis dans la main, à leur plus grande surprise, comme le prouve le fait suivant relaté dans le compte-rendu du 24 juillet 1882 :

« Un vieillard sollicitait son admission à l'Hospice général ;
» rebuté de tous côtés, n'ayant aucune ressource pour s'adresser
» à un écrivain public, il vint à nous et nous supplia de lui procurer
» telle et telle pièce qui lui manquaient pour faire sa requête à l'ad-
» ministration. Nous nous empressâmes de les demander à qui de
» droit et de les lui remettre sitôt parvenues. Le pauvre homme,
» tremblant d'émotion, nous regarde à deux reprises et, laissant
» couler les larmes qui remplissent ses yeux, il nous dit, avec un
» accent inexprimable : Que Dieu vous bénisse, mes bons Messieurs !
» — Croyez-le, ces larmes et cette prière d'un vieillard nous
» avaient récompensés au centuple des petites peines que nous
» avions pu nous donner jusque-là au service des pauvres. »

Les rapports des Conférences aux assemblées générales nous ont fait connaître les travaux du Secrétariat charitable, le nombre exact des affaires entamées et terminées, les dépenses minimales qu'elles ont nécessitées. Nous avons dit aussi que des efforts avaient été faits pour ouvrir une section du Secrétariat dans le quartier Saint-Sauveur où il semblait surtout utile; déjà des jeunes gens de la Conférence annexe, encouragés par un de leurs professeurs de

l'Université libre, avaient offert tout ce qu'ils pouvaient de leur dévouement, quand les Frères de Saint-Vincent de Paul s'offrirent, en 1880, pour diriger un nouveau bureau dans leur maison de la rue Saint-Sauveur. Une telle proposition ne pouvait qu'être acceptée avec bonheur par le Conseil particulier qui vota aussitôt les fonds qu'exigeaient l'installation et le fonctionnement du Secrétariat au centre de cette paroisse si populeuse. Le rapport lu à l'assemblée générale du 24 juillet 1882, a constaté les résultats obtenus dans les deux sections de Saint-Sauveur et de la rue de la Préfecture. Elles ont fait environ 200 opérations, écrit 300 lettres et traité 71 affaires de succession ou de contentieux; les dépenses ont monté à 484 francs.

Avouons que cette Oeuvre essentielle, qui ne coûtait que 50 francs en 1838, n'est pas devenue fort onéreuse, puisqu'en vingt-quatre ans, malgré l'augmentation de la besogne et des frais qu'entraînent les correspondances, les retraits d'actes civils, les procédures judiciaires, etc., etc., la charge qui incombe au Conseil particulier est restée vraiment insignifiante.

NOTE IV

CONFÉRENCES DES DAMES DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Quoique les Conférences des Dames de Saint-Vincent de Paul ne soient pas vis-à-vis de la Société de ce nom et de son Conseil général dans les mêmes conditions et les mêmes rapports que les Conférences d'hommes, il n'en est pas moins vrai qu'elles ont une organisation à peu près semblable, des moyens d'action analogues, par exemple la visite à domicile, enfin un but identique, l'amélioration des pauvres au double point de vue religieux et matériel. Il n'était pas possible que les femmes chrétiennes, voyant les œuvres accomplies par leurs maris, leurs frères ou leurs fils, ne fussent pas amenées à les imiter ; le plus souvent l'exemple se trouvait dans leur propre famille ; elles étaient peut-être complices du bien qui se faisait sous leurs yeux. En présence de cette tentation de la charité, elles ne pouvaient résister longtemps. Dès 1840, c'est-à-dire deux années environ après la fondation d'une Conférence à Lille, celle des Dames avait son berceau dans la sainte maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul sous les auspices de Sœur Sophie. M^{me} Bernard-Serret en fut la première présidente, et M^{me} Flamen, secrétaire. Les fondatrices étaient au nombre de 29 : tout était commun entre elles, la caisse et les intérêts de leurs 70 familles. Mgr Wicart, alors doyen de Sainte-Catherine, comparait leur Société naissante aux réunions des premiers chrétiens. M^{me} Bernard-Serret conserva la présidence jusqu'en 1852, époque de sa mort, et fut remplacée immédiatement par M^{me} la comtesse de Vennevelles, à laquelle, en 1875, succéda M^{me} Flamen.

En 1858, Mgr l'Archevêque de Cambrai trouvait non plus 29 Dames associées, mais 97 ; sa Grandeur émit le vœu d'une extension de la Conférence, c'est-à-dire d'un fractionnement en Conférences paroissiales. Il faut l'avouer, une certaine hésitation se manifesta

d'abord ; on craignait de s'affaiblir, et cependant ce fractionnement avait à peine eu lieu que le rapport présenté par M^{lle} Flamen constatait une augmentation de 71 membres. A partir de ce moment, le nombre va croissant tous les jours. Nous voyons dans un des procès-verbaux du Conseil particulier qu'au 27 mai 1862, les Dames patronnaient 695 familles, chiffre significatif si on le compare aux 70 signalées à l'origine.

Sans doute, s'il y eut des conquêtes, il y eut aussi des pertes douloureuses. Au mois de mai 1876, les Conférences pleuraient celle qui, avec les modestes fonctions de secrétaire générale, les seules qu'elle eût d'abord acceptées, et ensuite comme présidente, avait été vraiment l'âme de la Société. Monseigneur l'archevêque était à Lille au moment où M^{lle} Flamen allait recevoir de Dieu le prix des longs services rendus aux pauvres.

Monseigneur convoqua les Dames à son palais, le 26 mai, afin de leur donner la paternelle consultation qu'elles avaient réclamée. Son Eminence pensa que l'heure était venue de faire un deuxième pas, de tendre la main aux Conférences des nouveaux quartiers. Le même jour, l'élection d'une présidente étant nécessaire, M^{me} Fockedey réunit tous les suffrages, MM^{mes} Gonnét et Plaideau furent nommées vice-présidentes (26 mai 1876). La fusion s'effectua comme l'avait demandé Monseigneur l'archevêque ; et depuis lors les Conférences des Dames étendent leur action sur la ville entière.

Sans doute, les Conférences des Dames et celles des hommes n'ont, à tout prendre, ni une direction ni une origine communes ; cependant leurs statuts, leur but, leur action sont semblables ; elles ont toujours pu marcher d'accord et s'entraider sur le terrain de la charité. Nous n'avons, pour nous en convaincre, qu'à jeter un coup d'œil sur le règlement que ces Dames ont adopté :

« Le but immédiat de l'œuvre est la visite à domicile des *jeunes veuves* et des infirmes : mais sa fin essentielle est le salut des âmes et non le soulagement très louable mais purement humain des misères des pauvres.

» Les membres qui la composent se proposeront donc d'abord leur propre sanctification par l'exercice de la charité, ensuite le bien spirituel des familles visitées....

» Elle est soumise à un Conseil général présidé par un directeur ecclésiastique désigné par Mgr l'Archevêque. (En 1876,

» le directeur de l'Œuvre était M. l'abbé Deniel, doyen de Saint-André, depuis évêque de Beauvais.)

» ... Chaque Conférence fait partie d'une Société entre les membres de laquelle il doit y avoir unité d'esprit et de coutumes.

» ... Les Dames associées considéreront le soin de leurs pauvres comme un devoir de conscience. Ce ne sont point *leurs familles* par une vaine dénomination; elles doivent aller fréquemment (au moins une fois dans la quinzaine) s'asseoir à leurs foyers avec le cœur plus encore qu'avec l'or de la charité....

» ... L'éducation des enfants, leur assiduité aux catéchismes et aux réunions dominicales sera l'objet d'un intérêt exercé avec prudence et discernement. L'aumône corporelle prépare les voies à l'aumône spirituelle. Si toutefois la conversion des âmes est tardive, on ne se découragera pas, et l'on redoublera de sollicitude pendant la maladie, voyant dans les pauvres des membres souffrants de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

A la suite du règlement sont inscrites les diverses indulgences accordées aux Conférences des Dames de Saint-Vincent de Paul par sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, dans les indults des 10 janvier et 12 août 1845.

La clientèle charitable des Dames de Saint-Vincent de Paul se compose donc de veuves et de femmes infirmes. Comme il arrive trop fréquemment que des familles visitées par les hommes perdent leur chef, dans ce cas elles sont aussitôt recommandées aux Conférences des Dames de la paroisse à laquelle ces familles appartiennent, et elles sont toujours adoptées, s'il est constaté d'ailleurs que leur situation est en effet digne d'intérêt. Ainsi toutes les Conférences se prêtent un mutuel secours. Souvent aussi les Dames, instruites de la misère de quelques ménages qu'elles ont pu remarquer dans leurs visites, les signalent aux Conférences d'hommes qui ont particulièrement égard à ces recommandations, échange de bons procédés qui profite aux pauvres.

Jamais les services des Dames de Saint-Vincent de Paul n'ont été plus appréciés qu'à l'époque d'une loterie: sans leur dévouement, sans leur aptitude toute spéciale à recueillir les lots, à les classer, à les présenter au public, cet élément essentiel des ressources de la Société n'aurait pu aboutir aux résultats consignés dans les procès-verbaux. Il était juste alors que les Dames eussent

leur part du produit du placement des billets, et une distribution équitable entre les Conférences a toujours eu lieu au *prorata* du nombre des familles secourues.

En 1883, les douze Conférences correspondant aux douze paroisses de Lille, comptent 342 Dames actives, 456 honoraires, patronnant 874 familles.

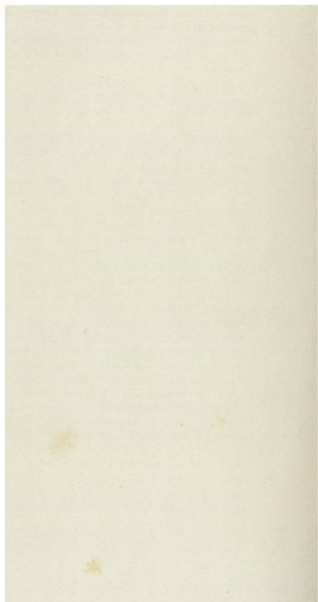


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. page 1

CHAPITRE I. — LA CONFÉRENCE (1839-1851). pages 3-58

Débuts de l'Œuvre, p. 3. — Encouragements du clergé, p. 5. — Extension aux villes voisines, p. 8. — Prédications : R. P. Lavigne, R. P. Millet, etc., p. 11. — Visites épiscopales : Mgr Giraud, Mgr Wicart, p. 16. — Mort de Son Em. Mgr Giraud, p. 20. — Première visite de Mgr Régnier, séance du 19 mai 1851, p. 23. — Commencements des œuvres annexes : Patronage des Écoliers, p. 26. — Patronage des Apprentis; petite Société de Saint-Joseph, p. 29. — Œuvre des Militaires, p. 30. — Société de Saint-François Xavier, p. 34. — Projet de la Sainte-Famille; Œuvre des Loyers, p. 36. — Société de Saint-François Régis, p. 39. — Membres nouveaux, p. 39. — Revue nécrologique, p. 40. — Vocations religieuses, p. 41. — Situation matérielle et morale des pauvres patronnés: rapport du docteur Binaut, p. 43. — Premières indulgences accordées à la Société, p. 44. — Bons rapports avec l'Université, l'administration, etc., p. 45. — Fractionnement devenu nécessaire, p. 50. — Formation de trois Conférences et d'un Conseil particulier, p. 53.

CHAPITRE II. — LES CONFÉRENCES (1851-1862). pages 59-148

Création d'un Conseil provincial : séance d'inauguration, p. 61. — Installation de la Société et de ses Œuvres rue de la Préfecture, p. 69. — Le grand Patronage, p. 70. — Projet d'organisation de Patronages paroissiaux, p. 73. — Procession de la Fête-Dieu rétablie, p. 75. — Jubilé séculaire de Notre-Dame de la Treille — Assemblée générale — procession, p. 76. — Première pensée d'une souscription pour une église à Notre-Dame de la Treille, p. 80. — Séances hebdomadaires,

p. 83. — Institution des retraites annuelles, p. 83. — L'Œuvre des Militaires — M. Germainville, M. l'abbé Delannoy, p. 86. — Société de Notre-Dame de Lille, p. 94. — Œuvre des Loyers — Origine de la Sainte-Famille, p. 95. — Adoration nocturne, p. 96. — Mgr Régnier à la séance du 5 mars 1854, p. 98. — Prédications : R. P. Souaillard, R. P. Félix, etc., p. 100. — Détails de la vie des Conférences; Assemblées générales; inconvénients de l'aumône à part, p. 106. — Funérailles des pauvres, p. 110. — Création de la Conférence annexe de Saint-Sauveur, p. 111. — Secrétariat des pauvres, p. 112. — Petites Lectures, *ibid.* — Appels du dehors aux Conférences de Lille: Conférence de Jérusalem, p. 114. — Revue nécrologique, p. 116. — Traits édifiants des pauvres, p. 130. — Projet d'un nouveau fractionnement: opinion de Mgr Régnier, p. 136. — Création des ressources : quêteurs, quêtes, loteries, dons, etc.; rapports avec les administrations charitables, p. 142.

CHAPITRE III. — LES CONFÉRENCES DE LILLE AGRANDIE (1860. — 1870. — 1883). pages 149-312

Circulaire du ministre de l'Intérieur, M. de Persigny, et ses suites, p. 149. — Résolutions des Conférences, p. 156 *et suivantes*. — Mgr Régnier à son retour de Rome; séance mémorable du 4 novembre 1862, p. 170. — Reconstitution des Conférences de Lille, p. 176. — Choléra de 1866, p. 178. — Pèlerinage des Conférences à Notre-Dame de la Treille, et séance du 24 mai 1868, p. 182. — Nécessité des Œuvres multiples, p. 187. — Bibliothèques, p. 189. — Progrès du Secrétariat des pauvres, p. 193. — Question du nombre maximum des familles à visiter, p. 196. — Mgr de Charbonnel à l'Assemblée générale (10 novembre 1863), p. 198. — L'abbé Legrand et le P. Monjardet, p. 200. — Revue nécrologique (1865), p. 202 *et suivantes*. — Traits édifiants des pauvres, p. 209. — Les Conférences pendant la guerre de 1870, p. 215. — Rétablissement du Conseil général, p. 217. — Les frères Fockedey, le P. Jouin, etc., p. 220. — Nécrologie en 1870, p. 224. — Le vice-président du Conseil central de Strasbourg à Lille, p. 225. — Œuvre des Militaires pendant et après la guerre, p. 228. — Les funérailles des pauvres, p. 231. — Œuvre de Saint-Léonard — douze patronages, p. 232. — Question scolaire, p. 236. — Nouvelles Conférences depuis 1870, p. 240. — Lettre de M. Kolb relativement à la présidence du Conseil particulier, p. 242. — Délégation de M. Féron-Vrau à la présidence, p. 246. — L'abbé Delannoy, évêque de la Réunion, p. 247, et l'abbé Denneil, évêque de Beauvais, p. 249. — Mgr Mermillod à l'Assemblée générale du 12 décembre 1860, p. 251. — Mort de Son Eminence le Cardinal-Archevêque Régnier, p. 257. — Nécrologie, p. 259. — Traits édifiants des pauvres, p. 266. — Les Cercles catholiques de Lille à Notre-Dame de Liesse, p. 272. — Cou-

ronnement de Notre-Dame de la Treille (1874), p. 274. — Mgr Duquesnay à la séance générale du 31 juillet 1881, p. 277. — Les petites œuvres des Conférences : *Saint-Nicolas*, *Arbre de Noël*, p. 280. — Les Bonnes Lectures, p. 283. — Les Frères de Saint-Vincent de Paul, p. 284. — Retraite des familles par quatre groupes, p. 288. — Affaire de la loterie : refus des conditions imposées, p. 290. — Conférence des Moulins interrompue et rétablie, p. 292. — Revue nécrologique depuis 1880, p. 294. — Annonce des noces d'or de la Société de Saint-Vincent de Paul, p. 299. — Saint Vincent de Paul déclaré, par le Pape Léon XIII, patron, en France, des Associations et Œuvres de charité chrétienne, p. 301. — Discours du Souverain Pontife, le 3 juin 1883, *ibid.* — Les noces d'or à Paris, p. 301 — à Lille, p. 303. — Clôture et séance solennelle présidée par Mgr Duquesnay, p. 304. — Fin, p. 312.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES CONFÉRENCES DE 1838 A 1883. pages 314-315

| | |
|---|----------|
| LISTE NÉCROLOGIQUE GÉNÉRALE. | page 317 |
| NOTES SUPPLÉMENTAIRES OU APPENDICE. | page 325 |
| 1 ^o Société de Saint-François Régis. | page 325 |
| 2 ^o Sainte-Famille. | page 334 |
| 3 ^o Secrétariat des pauvres. | page 349 |
| 4 ^o Conférences des Dames. | page 352 |

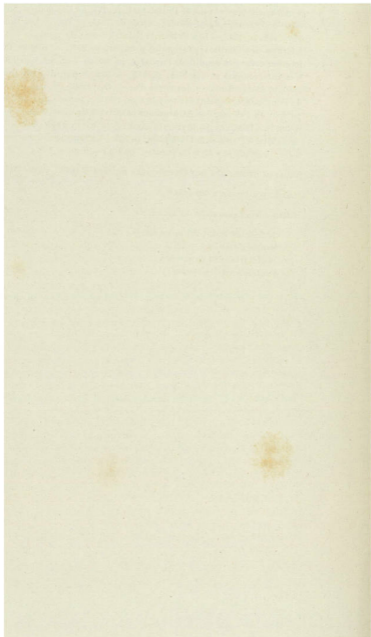


TABLE ANALYTIQUE DES ŒUVRES

A

- Association de Secours Mutuels, page 94.
Adoration Nocturne, p. 96.
Arbres de Noël, p. 226, 280.
Adoption d'Orphelins Arabes ou Maronites, p. 232.
Almanachs, p. 283.
Asile pour les femmes incurables, p. 296.

B

- Bibliothèque catholique, pages 24, 99, 189, 283, 286.
Bonnes Lectures, p. 233.

C

- Commission centrale, page 48.
Conseil central, p. 49, 218, 240.
Conseil provincial, p. 48, 53, 61.
Conseil particulier, p. 53, 54, 242, 245.
Conseil général, p. 149, 217, 299.
Conférences des Dames, p. 352.

E

- Ecoles chrétiennes, pages 237, 293.

F

- Frères de la Doctrine chrétienne, page 72.
Frères de Saint-Vincent de Paul, p. 284.

H

- Hôpital Saint-Joseph à Paris (Pavillon de Saint-Vincent de Paul),
page 300.

L

- Loteries, pages 9, 145, 239, 290.

M

- Militaires (Œuvre des), pages 24, 30, 87, 99, 192, 228.

N

- Notre-Dame de la Treille, pages 6, 76, 182, 186, 247, 274.
Noces d'or de la Société, p. 299.
— à Paris, p. 301.
— à Lille, p. 303.
Noël, p. 226, 280.

O

- Œuvre des Loyers (Voir Sainte-Famille, page 334).
Œuvre des Funérailles des pauvres, p. 109, 231.

P

- Patronage des enfants dans les écoles, pages 26, 236, 270.
Patronage des apprentis, p. 29, 70, 73, 99, 232, 285.
Processions, p. 75.
Petites Lectures, p. 112, 283.
Pèlerinages, p. 181, 187, 271.
Petites Sœurs des pauvres, p. 296

R

- Retraites des confrères, pages 83, 98.
Retraites des familles, p. 86, 287.

S

- Saint-François Xavier (Œuvre de), pages 24, 34, 93, 99, 180, 189.
Sainte-Famille et Œuvre des Loyers, p. 36, 75, 95, 99, 138, 147, 181,
181, 251, 331.
Saint-François Régis (Œuvre de), p. 39, 99, 181, 292, 325.
Société de Notre-Dame de Lille, p. 94.
Secrétariat des pauvres, p. 112, 181, 186, 193, 232, 292, 349.
Saint-Nicolas (Fête de), p. 280.

T

- Traits édifiants des pauvres, pages 139, 266.

V

- Visite des pauvres, page 64.

